This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Fr 38.
1.5

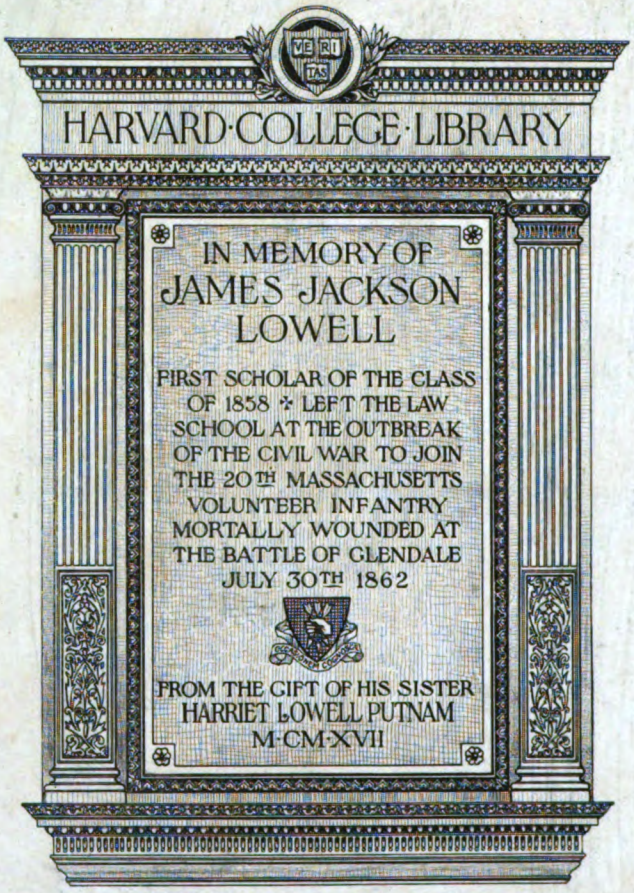

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DU

LYONNAIS

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
DU
LYONNAIS

Recueil historique et littéraire

TOME XIX

CINQUIÈME SÉRIE

LYON
IMPRIMERIE MOUGIN-RUSAND
3, Rue Stella, 3

1895

Digitized by Google

Fr 38.1.5

Harvard College Library
May 18, 1922
J. J. Lowell fund

Digitized by Google

LES FAIENCIERS ITALIENS A LYON AU XVIe SIÈCLE

I

Nous avons publié, en 1889 et en 1892, des essais sur les potiers de terre italiens qui se sont établis et qui ont travaillé à Lyon au XVIe siècle (1). Nous avons fait connaître ceux des produits de ces potiers qui ont été conservés; ces produits sont des faïences décorées d'*histoires* peintes (*istoriati*) (2).

Notre étude était fondée sur des actes contemporains originaux, et aucun doute n'était vraiment possible

(1) *La céramique lyonnaise du XIVe au XVIIIe siècle. Les potiers de terre italiens à Lyon au XVIe siècle.*

(2) On appelait *histoires* au XVIe siècle la représentation de scènes diverses, le plus souvent historiques.

Digitized by Google

quant à la réalité de faits auxquels on s'était refusé de croire, quand notre ami Alfred Darcel avait ouvert en 1864 l'avis que certaines faïences, regardées comme italiennes, pouvaient être de fabrique lyonnaise.

Le fait de la fabrication à Lyon de faïences peintes, faites par les procédés et décorées dans le goût des Urbinais, était cependant tenu récemment encore comme incertain par quelques critiques, et notre affirmation n'a été acceptée qu'après la production que nous avons faite de preuves non pas plus décisives, mais plus nombreuses.

On s'explique cependant que cette petite industrie, dont les ouvrages avaient conservé un caractère italien très accentué, ait été introduite dans une ville qui tirait une partie de sa prospérité de colonies italiennes fortement constituées et florissantes. La protection et les encouragements des banquiers et des marchands venus de Florence, de Gênes, de Lucques, de Milan, etc., ont fait le reste.

Il faut que les *curieux* en prennent aujourd'hui leur parti. On a trouvé et l'on trouvera encore parmi les faïences décorées attribuées à Urbino ou à Pesaro, parmi celles d'une exécution médiocre, il est vrai, des pièces sorties d'ateliers de Lyon, ateliers dans lesquels se sont succédé des Florentins, des Génois, des Faentins, des Pesarais, et, à la fin, des Lyonnais alliés à ces Italiens. Ces pièces ont un intérêt particulier pour la ville de Lyon en ce sens qu'elles présentent un nouvel exemple de la diversité de ses manufactures et de l'aptitude de ses ouvriers aux tâches les plus diverses.

Depuis la publication de notre dernier essai, nous avons découvert un plus grand nombre de documents,

Digitized by Google

et nous avons obtenu, grâce à l'obligeance du comte de Vesme, à Turin, d'autres actes tirés des archives de notaires italiens. Ces nouveaux matériaux nous ont permis de rectifier notre histoire des potiers italiens en quelques points et de la compléter. Cette histoire, dans laquelle il n'y a plus que peu d'incertitudes, peut être présentée à présent de la façon la plus claire.

II

Le premier potier de terre italien s'est établi à Lyon un peu avant 1512. Benedicto Angelo de Laurent (3) était de Florence (..1512-1536); il était venu à Lyon avec plusieurs *compagnons*. Il a été pendant dix ans, le seul Italien qui eût des fours dans cette ville. Cinq autres potiers de terre (4) se sont succédé de 1523 à 1560; ils étaient aussi Florentins, et il est probable qu'ils avaient été les compagnons d'Angelo, un d'eux excepté, le maître Georges. Celui-ci était toujours appelé le maître Georges, et il est le seul qui ait pris et auquel

(3) Nous donnons les noms tels qu'ils figurent dans les documents lyonnais. Il est facile de restituer les désignations primitives : ainsi le nom de Benedicto Angelo de Laurent doit être lu Benedetto Angelo (fils) de Lorenzo.

(4) Jean ou Jovan (..1512-1518), Bastien d'Anthony et son frère (..1523-de 1536 à 1538), le maître Georges (..1529-1554), Baptiste de Grégoire (..1529- de 1556 à 1562).

Digitized by Google

on ait donné cette qualité dans les actes et les chartreaux; il avait probablement plus d'habileté, de renom et d'importance que les autres.

Nous ignorons quels ouvrages ont fait ces potiers florentins. Nous sommes fondé à penser qu'on n'a fait alors à Lyon que de la faïence blanche par les procédés italiens.

Un potier génois, Sébastien Griffo, a introduit en 1556 dans cette ville la fabrication de la vaisselle de terre émaillée et peinte à la façon de l'Italie. Il a obtenu des échevins, par une délibération du Consulat du 20 février 1556, l'exemption des impôts pendant deux ans. Il a abandonné cette fabrication au terme des deux années de la concession de la remise des impôts, peut-être même auparavant.

L'atelier et les fours de Sébastien Griffo ont passé en 1558 (ou en 1557) aux mains d'un autre Génois, Jean-Francesque de Pezaro ou Pezaro (5), qui était venu à Lyon avec son frère Christofle Pezaro (6). Il est possible que les deux frères aient travaillé chacun de son côté, car, d'après une mention qui a été faite de Christofle Pezaro dans un acte de 1562, celui-ci aurait eu alors à Lyon un atelier indépendant. Quoi qu'il en soit,

---

(5) Nous avons conservé à ce nom l'orthographe qu'il a dans le testament de Christofle Pezaro et dans les lettres patentes de 1574. Jean-Francesque et Christofle Pezaro étaient Génois, mais ils étaient probablement originaires de Pesaro; ils auront pris le nom de leur patrie d'origine qui leur est resté et qui a été changé à Lyon en Pezard, Pezart ou Pesard.

(6) Nous avons trouvé à Lyon en 1559 un Christofle Francesque; ne serait-ce pas Christofle Pezaro? Il y avait à Lyon en la même année un Christofle Francesquini, peintre.

Digitized by Google

Christofle Pezaro est entré comme potier au service du roi (le roi était Charles IX) et s'est établi à Paris ou près d'une des résidences royales (7). Jean-Francesque Pezaro est resté à Lyon, conduisant la fabrication au moins jusqu'en 1575. Il avait été investi par Charles IX, en 1568 ou en 1569, du privilège de l'exercice exclusif de son art à Lyon pendant six ans. Il faisait dans cette ville de la vaisselle de terre à la façon de Venise, ou plus exactement à la façon de Pesaro, car, des potiers pesarais s'étant établis à Venise, la faïence de Venise était à cette époque semblable à la faïence peinte, décorée d'*histoires* ou de grotesques, qu'on faisait dans le duché d'Urbin et surtout à Pesaro.

Jean-Francesque de Pezaro a eu parmi ses ouvriers un potier, natif de Faenza, venu de Gênes, Julien Gambin (*Gambino*). Celui-ci, s'étant associé avec un de ses compatriotes de Faenza, Domenge ou Dominique Tardessir (8), sollicita du roi, en 1574, avec l'appui des conseillers de Lyon, la révocation du privilège qui avait été concédé à Jean-Francesque de Pezaro; il obtint cette révocation, et des lettres patentes à cet effet furent expédiées à la fin de l'année 1574. Gambin et Tardessir ont été ensemble pendant peu de temps. Julien Gambin, resté seul par la retraite ou le décès de Domenge Tardessir continua le métier de « faiseur de vaiselle de terre à la façon de Venise »; il prit bientôt un autre associé, Philippe Seiton ou *Saettone*. Nous avons perdu de vue Julien Gambin après l'année 1581.

---

(7) Christofle Pezaro est mort à Lyon en 1573; il avait fait son testament en cette ville le 4 août 1573.

(8) C'est le nom qu'on lit dans les lettres patentes de 1574.

Digitized by Google

Les Seiton ou Saettone étaient aussi Génois. Nous en connaissons quatre, outre Philippe Seiton, qui ont été « maistres potiers de vaisselle de terre de fayence » à Lyon (9).

A partir de 1575 ou de 1576, on a commencé à transformer la fabrication de la faïence. On a fait beaucoup moins de faïence peinte et décorée. La faïence blanche l'a remplacée, et cette dernière faïence unie, qui était de qualité supérieure, fut en grande réputation, même au loin; elle fut l'objet d'une demande active et devint la spécialité de la manufacture lyonnaise. Philippe Seiton, qui paraît avoir entrepris le premier la fabrication de cette faïence, l'a conduite dans son atelier au moins jusqu'en 1596. Plusieurs potiers du nom de Gambin, venus de Gênes, Gabriel, Julio et Christophle, se sont adonnés après Seiton à ce travail, en même temps que vingt-cinq autres potiers.

En résumé, les faïenciers italiens, faiseurs de vaisselle de terre émaillée, blanche, unie ou décorée de peintures, se sont succédé sans interruption à Lyon pendant près d'un siècle et demi, de 1512 à 1660.

III

Nous n'avons pas retrouvé de pièces de la faïence blanche lyonnaise.

---

(9) Bernardin Ier (..1592- † 1595), Bernardin II (..1594-1600), Antoine et Michel (..1595-1598).

Digitized by Google

Des faïences peintes dans le genre et dans le goût de Pesaro, portant au revers des inscriptions françaises, se trouvent au musée du Louvre et au musée de la manufacture de Sèvres; O. du Sartel à Paris en avait réuni plusieurs qui ont été dispersées après son décès. Ces faïences, dont nous connaissons vingt-deux pièces, vases, plats et assiettes, sont, suivant nous, sorties de l'atelier des Pezaro, de Jean-Francesque et de Christofle, qui ont travaillé ensemble pendant un certain temps, ou plutôt de l'atelier de Jean-Francesque, celui des deux frères qui a eu le plus d'initiative et a demeuré le plus longtemps à Lyon.

Ces faïences ont été faites de 1560 à 1580. Elles ont des caractères communs, et il n'est pas difficile, à quiconque a quelque connaissance des faïences urbinaises, de distinguer celles qui nous intéressent.

Ces ouvrages ne portent pas l'empreinte d'un art élevé; ils sont d'une façon générale dans le genre des faïences d'Urbino et de Pesaro. Le sujet est expliqué par une courte inscription en français tracée au revers. Les dessins et les peintures sont faits tout « de pratique » et d'une pratique assez commune, c'est-à-dire suivant des traditions et des habitudes d'atelier. Les *histoires* (nous voulons dire les sujets) sont, comme c'était l'usage des peintres sur faïence italiens, la reproduction d'estampes ou de vignettes, et la plupart de ces *histoires* ont été copiées servilement d'après des dessins de Bernard Salomon dans les *Quadrins historiques de la Bible* de Claude Paradin ou des dessins de Pierre Eskrich dans la *Biblia sacra* donnée par Guillaume Roville en 1563.

Le coloris a un caractère particulier. Les traits sont

Digitized by Google

en bleu ou en bistre tirant sur le bleu ou en bistre. Le modelé est fait souvent de bistre roux sans le secours d'une autre demi-teinte. Le bleu est clair pour les fonds; c'est le bleu qu'on voit sur les ouvrages d'Urbino dans la seconde moitié du XVIe siècle. La mer est figurée par des ondes molles singulières, ondes très claires à deux ou trois tons qu'on retrouve toutes pareilles sur les faïences d'Urbino. La palette des peintres était très variée : elle comprenait le noir, le gris, le bistre, le jaune, le bleu, le vert, le jaune et le violet; le rouge y manque. Le violet au manganèse paraît propre à l'atelier italien de Lyon; les Italiens ne l'employaient guère en Italie.

L'émail est ordinaire; la pâte émaillée se présente souvent *piquetée*, c'est-à-dire parsemée de petits trous.

L'écriture des inscriptions tracées au revers est grande, ferme et un peu penchée.

Outre l'inscription française, l'emploi du violet et la copie d'*histoires* tirées de livres lyonnais, les faïences peintes de Lyon ont encore un caractère commun. C'est la présence, sur le lieu de la scène de la plupart des *histoires*, soit de trois montagnes coniques bleues à l'horizon, soit d'un rocher vertical et abrupt avec un arbre au sommet.

IV

Nous venons d'exposer de la façon la plus succincte l'histoire des faïenciers italiens établis à Lyon au XVIe

Digitized by Google

siècle, telle ou à peu près telle que nous l'avons présentée précédemment. Il nous reste à la compléter.

Nous avons parlé de potiers du nom de Seiton (*Saettone*) qui étaient venus de Gênes à Lyon.

Le premier de ces potiers aurait été Bernardo qui demeurait en Bourgchanin en 1559 et en 1560 et aurait été associé en 1560 avec Antoine du Castel. C'est une erreur que nous avons commise. Le nom avait été mal écrit sur la minute d'un des procès-verbaux des délibérations des recteurs de l'Aumône générale. Ce n'est pas Bernardo Seite ou Seiton qui a pris en apprentissage dans son atelier des enfants adoptifs de l'Aumône générale; c'est Bernardo Scote (*Scoto*), également Génois (10). Federigo Alizeri, dans le sixième volume des *Notizie dei professori del disegno in Liguria* (1880, p. 234), a cité un contrat, fait le 18 mars 1545 pour régler les conditions de l'apprentissage de Bernardo Scoto, parent de Benedetto Scoto, de Savone, maître potier, dans l'atelier de maître Giovanni Angelo de Cattaneis, de Lodi, peintre de vases (11). Ce Bernardo Scote était l'associé en 1560 d'Antoine du Castel; c'est donc le personnage qui nous intéresse. Antoine du Castel était Italien; un potier du nom d'Antonio di Castello travaillait à Gênes en 1556.

Nous devons à Alizeri des renseignements d'une grande précision sur l'entreprise des Pezaro à Lyon. Alizeri a éclairé d'un nouveau jour l'histoire des origines de notre fabrique de faïences peintes, et nous ne pouvons mieux faire que de donner la traduction textuelle

(10) Il faut donc lire Bernardo Scote.

(11) Minutes du notaire Jean Solari à Gênes.

Digitized by Google

d'un passage des *Notizie* d'Alizeri (vol. VI, p. 234 et 235).

« Un acte passé devant le notaire Campodinico en 1565 me fournit, dit Alizeri, les moyens de signaler un autre mérite de Giovanni Francesco (da Pesaro), à savoir le mérite d'avoir introduit l'art de la céramique (*d'aver propagata la ceramica*) en France, et précisément à Lyon, de la même manière que Tomaso (da Pesaro) l'avait fait à Séville en Espagne. Giovanni Francesco était allé à Lyon accompagné de son frère, Cristoforo, également fort habile en son art et qui lui parut la personne la plus propre à fonder un atelier (*officina*) dans cette ville manufacturière d'au-delà des monts. Il résulte de l'acte auquel j'emprunte ces faits que Cristoforo s'était rendu de Gênes à Lyon ayant avec lui deux compagnons, dont les noms et plus encore la patrie étaient la garantie de la réussite de l'entreprise de Giovanni Francesco. L'un de ces compagnons était de Sienne et s'appelait Francesco Pispigliati, fils de feu Bentivoglio; l'autre était de Venise et s'appelait Marcantonio da Trivisano, fils de Bartolommeo. Les projets de Giovanni Francesco furent pleinement réalisés, comme nous l'avons appris par les minutes du notaire Pallavagna. Nous savons en effet par des actes que, dix ans plus tard, les fours de Giovanni Francesco da Pesaro étaient encore allumés (*vive e fumanti*) à Lyon et que ce maître était toujours entouré d'habiles compagnons qui faisait honneur à l'art (italien). C'est avec plaisir que je constate, ajoute Alizeri, qu'après avoir employé des étrangers (c'est-à-dire des étrangers à la Ligurie), Giovanni Francesco s'était attaché des Liguriens, puisque j'ai trouvé dans son personnel deux artistes d'Albissola, Filippo Saettone, bon tourneur, et

Digitized by Google

Scipione Silvano (12), peintre qui avait fait ses preuves en ce genre de travail. Ces deux artistes ont été engagés par contrat à Gênes, le 30 octobre 1575. Il est vraisemblable que Giovanni Francesco était encore dans ses ateliers en France à cette époque, attendu que les conventions dont je viens de parler ont été faites en son nom par un certain Barnabo Usodimore à titre de fondé de pouvoir. »

On a vu par ce qu'Alizeri a rapporté que Philippe Seiton (*Filippo Saettone*) était d'Albissola et que Giovanni Francesco l'avait pris à son service à Gênes.

Giovanni Francesco et Cristoforo da Pesaro étaient fils de Bartolommeo Pesaro, Génois, potier de terre, qui était mort avant 1573. Bartolommeo avait marié sa fille à Giovanni Antonio Cagnoli, potier de terre, dont les fours étaient à Savone.

Il nous reste à parler des Antola (13), « maistres potiers de vaisselle de terre blanche. » Les Antola (on les appelait le plus souvent Antole à Lyon) étaient Génois et étaient venus de Gênes à Lyon. Nous en connaissons trois : Raymond, marié à Marie Atier (14) (..1615-1629); Annibal Ier, marié à Marie Berger, qui avait commencé par être courrier pour le roi à l'ordinaire d'Espagne (..1623-1630); Annibal II, marié à Catherine Favre (..1643-† 1659).

---

(12) Le peintre Francesco Xanto a travaillé, au milieu du XVIe siècle, dans l'atelier de Francesco Silvano à Urbino.

(13) Il y avait à Lyon, au XVIe siècle, un Jean-Jacques Antola, Génois (..1581-1593).

(14) La mère de Marie Atier était Isabeau, fille de Jean-Francesque de Pesaro.

Digitized by Google

V

Les Italiens qui ont exercé à Lyon l'art de la faïence à la façon de l'Italie ont été au moins vingt-cinq. On peut les diviser en trois groupes.

I. Les Florentins qui ont travaillé à Lyon dans la première moitié du XVIe siècle :

Benedicto Angelo de Laurent (..1512-1516);

Jean ou Jovan (..1512-1518);

Bastien d'Anthony et son frère (..1523- de 1536 à 1538);

Le maître Georges (..1529-1554);

Baptiste de Grégoire (..1529- de 1556 à 1562).

II. Les Génois qui ont travaillé de 1556 à 1574 :

Sébastien Griffo (..1556-1558);

Christofle Francesquin ou Francesquini, peintre (..1557-1559);

Jean-Francesque de Pezaro (*Giovanni Francesco da Pezaro*) (..1557-1575) (15);

Christofle (*Cristoforo*) Pezaro (..1561-† 1573);

Francesco Pispigliati, fils de Bentivoglio, de Sienne, venu de Gênes;

Marcantonio da Trivisano, fils de Bartolommeo, venu de Gênes;

Antoine du Castel (..1560-1562);

---

(15) Jean-François Atier, maître potier de vaisselle de terre, a épousé Isabeau, fille de Jean-Francesque de Pezaro.

Digitized by Google

Bernard Scote (*Bernardo Scoto*) (..1560-1562);
Jérôme, peintre (..1561);
Constantin Pezaro (..1565-1573);
Julien Gambin, « natif de Faenza » (..1570-1581);
Domenge ou Dominique Tardessir « natif de Faenza » (..1574-1575).

III. Les Génois qui ont travaillé de 1575 à 1650 :
Scipione Silvano, d'Albissola, peintre (..1575);
Philippe Seiton (*Filippo Saettone*) (..1575-1596);
Gabriel Gambin (..1583-1623);
Bernardin Ier Seiton (..1592-† 1595);
Bernardin II Seiton (..1594-1600);
Antoine Seiton (..1595-1598);
Michel Seiton (..1595-1598);
Raymond Antola (..1615-1629);
Julio Gambin, fils de Gabriel (..1622-1646);
Annibal Antola (..1623-1630).

Natalis RONDOT.

Digitized by Google

L'OPPIDUM DU TERRAIL

A AMPLEPUIS

Entre le château de Rochefort et Montchervet, autrefois fief, aujourd'hui simple ferme, dépendant de la terre de Rochefort, se trouve un lieu nommé dans les anciens titres le Terrail, appellation qui indique d'anciens fossés, peut-être aussi un atelier de céramique; il servait de limite aux dîmes de Sanières et de la Pierre et était traversé par un chemin appelé en 1619 : chemin de Lyon à Rochefort et de là à Roanne.

Il y a quelques années, en 1889 ou 1890, soit à la chasse, soit en me promenant, j'allais à travers champs dans ce territoire du Terrail; un long morceau de terre cuite rouge s'offre, par hasard, à mes yeux, affectant la forme d'un tuyau de drainage, mais non percé. Cette rencontre m'intrigue; je bats en tous les sens les champs d'alentour et j'aperçois quelques autres fragments de la même nature;

Digitized by Google

c'étaient des morceaux d'anses, de panses et de bases de grandes amphores, puis, en regardant de plus près, je remarque de minces débris de poteries fines, bien différentes de celles de nos jours, et enfin, à côté d'une haie nouvellement plantée, je tombe sur une petite monnaie de potin un peu fruste, portant au droit une tête coiffée d'un diadème, Apollon probablement, au revers un animal informe que les archéologues gratifient ordinairement du titre de cheval au galop ou de taureau cornupète, quelques-uns de celui de chien ségusiave. Cette monnaie, au dire de M. Anatole de Barthélemy, se rencontre surtout dans les pays habités autrefois par les Ségusiaves, les Eduens et les Séquanes et date de vingt-cinq ou trente ans avant Jésus-Christ; on l'a trouvée au mont Beuvray, à Essalois, en Forez, à la Tène, en Suisse. Je me suis mis alors à faire des fouilles en règle; en découvrant un ancien drainage en pierres sèches dans un pré voisin, j'ai rencontré l'emplacement probable d'un four à potier; il était comblé avec une épaisse couche de terre carbonisée et de grosses pierres et renfermait des morceaux de bois de différentes essences à moitié brûlés, quelques-uns très bien conservés, chêne, pin, peut-être, de gros fragments de tuiles à rebords, l'un d'eux portant pour marque trois ovales les uns dans les autres, des bases coniques, des anses de grandes amphores, deux petits silex dits préhistoriques, l'un blanc, l'autre rose, un amas de terre grasse qui semblait préparée pour la fabrique de vases, un certain nombre de débris de poteries de diverses qualités; à quelques mètres de là, j'ai fait ouvrir avec l'espérance de rencontrer quelque chose, un fossé d'assainissement pour une terre marécageuse; l'ouvrier, en faisant ce travail, a coupé une ancienne tranchée, où un terrain meuble profond de plus d'un mètre succédait à une

Digitized by Google

roche pourrie émaillée de beaucoup de mica; c'était un des fossés de l'oppidum et c'était sur son emplacement que j'avais cueilli, très près de là, ma monnaie de potin.

Dans ce terrain meuble il y avait de la poterie brisée; nous avons fouillé des deux côtés et nous avons reconnu qu'un espace ayant environ 1 mètre 50 de profondeur sur $1^{m},40$ de largeur à la base et 2 mètres au sommet avait été creusé autrefois dans un but que nous ne soupçonnions pas alors; on l'avait ensuite comblé avec ce qu'on avait sous la main, terre, pierres, charbonnaille, poterie brûlée et cassée; nous avons avons mis au jour une quantité considérable de débris de poteries des plus variées et de qualités très diverses, anses, bases, panses, cols et rebords de grandes amphores en terre rouge commune, quelquefois en terre blanche, ne portant aucune marque de fabrique, puis de nombreux fragments de poteries plus fines, les unes rappelant par la grossièreté de leur travail et la simplicité de leur ornementation l'époque dite préhistorique, n'ayant pour agréments que des points ou des traits en divers sens au sommet de la panse, d'autres ornés de dessins tous différents, quelquefois une série de petits points qui se suivent, surtout des lignes courbes ou ondulées; quelques vases sont peints en rouge dans une partie de leur circonférence ou portent des traits noirs qui se croisent. Parmi les fragments de poteries fines, deux seulement ont des marques; l'un venant d'une soucoupe ou terrine vernie en noir porte un rond contenant une croix faite après la peinture; l'autre qui est un fond de petit vase gris-blanc très fin est marqué à l'extérieur de quatre figures en forme de poires traversées d'une croix et faisant la croix par leur position relative; l'intérieur est orné d'une série de petits points allant du bord vers le centre et formant un cercle. Les connaisseurs

Digitized by Google

trouvent dans ces poteries essentiellement le caractère de la céramique gauloise.

C'est pendant l'été 1891 que fut découvert le premier des quatre fossés de l'oppidum du Terrail; peu à peu les trois autres fossés ont été mis à jour, le quatrième au mois de mars 1894; alors seulement nous avons reconnu que nous nous trouvions sur l'emplacement d'un ancien oppidum gaulois qui a dû être habité avant et après la conquête romaine. Cet oppidum forme un carré presque orienté, ayant environ 84 m. à l'ouest, 70 au midi, 90 à l'est et 73 au nord. Le terrain est en pente légère et un peu irrégulière; les fossés suivent obliquement cette pente. L'enceinte arrive à l'angle sud-est au sommet d'une petite hauteur de laquelle on peut on peut descendre de trois côtés; du quatrième, après une plaine d'environ 120 m., on commence à gravir un sommet très élevé du côté du sud-ouest, appelé Montimbaud. Au mois d'août 1894, quelques jours après la visite de M. Vincent Durand qui nous avait annoncé l'existence certaine d'un puits dans cette enceinte, nous l'avons découvert à très peu de distance du point où on devait entrer dans l'oppidum; il était recouvert par un amas de grosses pierres et était démoli jusqu'à une profondeur de 2 mètres, puis bien conservé à une profondeur égale, large d'environ $0^m,70$; en le déblayant on a trouvé une petite monnaie d'argent de Marseille, large de 15 millimètres environ, portant au droit la tête d'Apollon, au revers une roue ou une croix, avec les lettres M A entre les rayons. Au fond du puits on a trouvé douze fonds de vases à puiser ou porter l'eau, dix ou onze rebords plus ou moins entiers de ces vases. Nous avons reconstitué presque entièrement un vase gris à deux anses se soudant sous le rebord, haut de $0^m,34$, large à la panse de $0^m,23$, plus neuf vases de

Digitized by Google

teintes diverses, jaune, gris, rouge, à une anse, se soudant sur le rebord, de $0^m,23$ à $0^m,39$ de hauteur, avec un diamètre de $0^m,17$ à $0^m,29$ à la panse. L'intérieur de ces vases varie de couleur, grise-noire, grise-blanche, rouge, jaune... Dans le puits il y avait quelques fragments d'autres vases, rebords, anses, soucoupe, etc. La boue extraite du puits, en se déposant dans un fossé et séchant, a formé une croûte grise très dure, imitant la grosse poterie; une boue bleuâtre sortie d'un vase, en séchant, a un aspect vitreux. Dans certains vases on a remarqué un dépôt noir imitant le papier brûlé. Les vases ont conservé d'un côté leur couleur naturelle et de l'autre sont colorés en noir ou en teinte plus foncée. Il y a du mica brillant au col de quelques vases. J'ai fait rétablir ce puits gaulois qui a une eau excellente et abondante; les moissonneurs l'apprécieront en été, car la bonne eau est rare ou éloignée de ce quartier.

En déblayant les fossés de l'oppidum, on n'a trouvé qu'un vase presque intact, une espèce de salière évasée vernie en noir. J'en ai reconstitué trois autres en très grande partie : 1° une espèce de terrine vernie en noir, à base étroite, de forme évasée, avec rebords rentrants; 2° une petite soucoupe à rebords; 3° un assez grand vase de terre blanche, s'élargissant progressivement du côté de l'orifice, orné de deux bandes circulaires peintes en rouge, celle d'en bas très large, celle d'en haut assez étroite. MM. Vincent Durand et Eugène Déchelette ont remarqué parmi les fragments de poteries fines, une pièce qu'ils tiennent pour inédite. C'est un débris de soucoupe qui a pour ornementation une série de petits points qui semblent dessiner la forme d'un animal ou de deux animaux affrontés ou se suivant; l'un de ces messieurs y voit un levrier, l'autre un cheval.

Digitized by Google

Dans les dernières fouilles j'ai mis la main sur une sizaine de petites monnaies, d'un bronze très friable ; c'est toujours l'animal, cheval, taureau ou chien qui est représenté sur la première monnaie que j'ai trouvée. Dans les fossés de l'oppidum nous avons trouvé une perle en verre bleu transparent, la moitié d'une autre grosse perle bleue opaque, blanche à la surface, ornée de lignes bleues et violettes qui se croisent, des débris d'un autre perle, blanche à la surface et inscrustée de traits violets, une perle jaune et noire et un anneau de verre blanc. Il y a fort peu de silex taillés. Le bronze est très rare, un petit crochet, un fragment de fibule, partie d'un bracelet d'enfant et une pièce assez grosse, mélangée de fer, qui pouvait s'adapter à un mors de cheval, voilà tout ce que nous avons trouvé de ce genre.

Nous avons aussi rencontré une grosse gobille en pierre jaune, peut-être quartzite, et une pierre polie de la même couleur et d'un grain semblable; parmi les objets plus grossiers, le fond d'un moulin à bras fait avec une pierre composée d'une infinité de petits graviers, des morceaux de pierres volcaniques, des cailloux étrangers au pays qui ont servi de percuteurs ou de polissoirs et beaucoup de clous et autres morceaux de fer rouillés, dont le plus important, long de plus de 35 cent. appartenait peut-être à une épée. Ces objets, surtout les poteries semblent appartenir à des époques assez éloignées les unes des autres. M. Dissard qui a vu les premiers échantillons des objets trouvés au Terrail, reconnaît dans certains fragments de poteries quelque chose qui rappelle l'art grec; je serai tenté de croire que la station du Terrail avait des rapports avec Marseille; certaines de ses poteries et ses monnaies l'indiqueraient.

Aux alentours de l'enceinte du Terrail on trouve quelques

Digitized by Google

indices d'une occupation très ancienne, particulièrement dans un petit vallonnement, où en creusant une serve, on a découvert des fragments d'amphores et de tuiles à rebords, des silex et un caillou de silex ferrugineux, dont on a tiré des éclats et sur lequel on a frotté des outils pour les aiguiser ou les polir.

Paul DE VARAX.

Digitized by Google

UNE ŒUVRE INÉDITE

DE

GABRIEL DE SACONAY

Le document que nous publions ci-après est demeuré inédit jusqu'à ce jour. Si Cochard a connu son existence, et s'il en parle dans sa notice sur le canton de Saint-Symphorien-le-Château (1), bien certainement il ne l'a jamais eu sous les yeux, car il en donne un résumé assez inexact.

D'après lui, les protestants s'étant emparés de la ville de Saint-Symphorien, pendant l'occupation

---

(1) Cochard : *Notice historique et statistique du canton de Saint-Symphorien-le-Château*, p. 103.

Digitized by Google

de la ville de Lyon, en 1562, les excès, auxquels ils se livrèrent, soulevèrent les habitants, qui les chassèrent de vive force.

Puis, toujours d'après le même historien, quelques jours après, pendant que les hommes guerroyaient au loin, un détachement de calvinistes, commandé par le capitaine de Chastelus, s'étant présenté devant les portes de la ville, les femmes, auxquelles en demeurait la garde, firent une si vigoureuse résistance, que ce capitaine fut abandonné de tous ses soldats.

Puis, il ajoute encore que le lendemain, une autre troupe, composée de cent cinquante à cent soixante chevaux et de trois à quatre compagnies d'infanterie, sous les ordres du capitaine Montferrier, essaya de reprendre la ville. Mais, nous dit Cochard, « il ne fut pas plus heureux, les « femmes se réunirent aux hommes, et parvinrent « non seulement à les repousser, mais encore à « les mettre en désordre. »

C'est vraiment beaucoup de faits d'armes en si peu de temps, et beaucoup de prouesses. Aussi Cochard n'hésite pas à comparer le courage héroïque des femmes de Saint-Symphorien à celui des femmes de Beauvais, qui défendirent si glorieusement leur ville, sous la conduite de Jeanne Hachette.

Mais, pour justifier cet éloge, Cochard déclare

Digitized by Google

s'appuyer uniquement sur le document, dont nous publions le texte en son entier. Et la lecture de cette pièce nous apprend, une fois de plus, que souvent il y a loin de l'histoire à la légende. Nous y voyons bien, en effet, que les protestants ont occupé Saint-Symphorien, en 1562, pendant une durée de deux mois environ; mais nous y voyons aussi qu'ils n'en furent pas chassés de vive force, par les habitants de cette ville, et que le rôle, joué par les femmes dans cette expulsion, consiste à avoir amené, par ruse, la garnison à abandonner la place. Sur le bruit, habilement répandu dans toute la ville, que des forces catholiques supérieures vont attaquer les troupes protestantes, les soldats épouvantés prennent la fuite, en se jetant du haut des remparts, et en laissant leur capitaine réduit à demander aux femmes, auteurs de ce stratagème, une attestation notariée de l'abandon de ses soldats. Que, dès la nuit suivante, le capitaine Montferrier se soit présenté devant les portes de la ville, on voit aussi qu'il suffit d'un refus de les ouvrir, sans qu'aucune résistance fût nécessaire.

Voilà toute la vérité, telle qu'elle ressort de ce document, et elle est encore assez flatteuse pour le patriotisme local, bien qu'elle enlève au récit de Cochard une certaine partie de son intérêt.

Et cependant, comment ne pas croire à l'exacti-

Digitized by Google

tude des faits, rapportés dans ce document, alors que l'auteur s'adresse directement aux habitants de Saint-Symphorien qui, eux, connaissent bien les événements qui s'y sont accomplis et qu'il s'attache à leur rappeler tout ce qui peut flatter leur amour-propre, pour les déterminer à s'opposer à l'établissement d'un prêche dans leur ville?

Reste un second point, sur lequel nous ne partageons point non plus l'opinion de Cochard. Cet auteur nous dit, en effet, que ces *avis et exhortation* — comme ce document en porte bien le titre — furent adressés par les catholiques de Lyon aux gouverneurs et habitants de Saint-Symphorien.

Mais il suffit aussi de le lire avec quelque attention pour s'assurer, bien vite, que ce n'est point là une adresse collective et qu'elle émane bien d'un seul personnage : « *Mais je veux bien, dit-il,* « *vous remettre en mémoire...* » Or, si l'on observe que son auteur ne pouvait exercer quelque influence sur l'esprit des habitants de Saint-Symphorien, que s'il était bien connu d'eux, on est forcé de reconnaître que le précenteur de l'Eglise de Lyon, Gabriel de Saconay, pouvait seul avoir l'autorité nécessaire, lui qui possédait, dans le voisinage de cette ville, le château qui porte encore son nom et où il résidait assez fréquemment. Ajoutons que si l'on compare le style de ce document avec celui des autres écrits

Digitized by Google

du célèbre chanoine, notamment son *Discours sur les premiers troubles advenus à Lyon*, on y retrouve les mêmes expressions, les mêmes tournures de phrases, et jusqu'à l'emploi si fréquent des parenthèses, que l'on remarquera dans le document que nous offrons aujourd'hui à nos lecteurs, si bien qu'il est impossible de ne pas l'attribuer à Gabriel de Saconay. Aussi n'avons-nous pas hésité à placer cette œuvre inédite sous le nom de ce vigoureux champion du catholicisme, à l'époque des troubles religieux du XVIe siècle, à Lyon et dans la province du Lyonnais.

A. VACHEZ.

Digitized by Google

EXORTATION

AUX

Gouverneurz et habitantz de la ville de Symphorien le Chastel d'empêcher (par bonnes remontrances à sa Maiesté) que les presches hérétiques ne soient établiz dans lad. ville.

En may 1568.

Ceux qui premièrement commencèrent à ediffier les villes et cités, pour assembler ou ralier les personnes, n'eussent pas beaucoup faict pour l'humain lignage, si la bonté divine ne les eust inspiré et conduict (avec une naturelle inclination) à mettre plus de peine à bien policer et ordonner les mœurs et conversations des hommes, pour ensemblement vivre en paix et tranquilité que la structure et bastiment des maisons privées et murailles publiques. En ceste estude et exercitaon, ceux qui se sont occupez et emploiez le mieux ont estés constituéz (par les anciens) es supremes degrez d'honneur, voire à les mettre au rang des Dieux pour les immortaliser : pour cest effaict ont esté publiées tant de loix et ordonnances. En ceste occupation ont employé en tous aages leur sçavoir et bon esprit les anciens législateurs, ausquelz les administraons publiques estaient commises. Et ceux qui en cest art ont esté trouvés les plus expers, on les a estimé les plus dignes de gouverner et mériter plus grandes louanges et combien que pour ce faict estés promulguées, si est-ce que toutes peuvent en vue estre reduictes comme toutes tendent à une

Digitized by Google

mesme fin, assavoir conduire et ralier les personnes en une volunté, une paix et une concorde en vng mesme esprit et desja proceder de ceste union qu'aucun ne face à son prochain ce qu'il ne voudroit luy estre faict, l'estimant comme un autre soy mesme.

Or, pour ainsi conglutiner lez voluntez humaines les pluz sages (soit par inspiration divine ou instinct naturel) n'ont pu trouver meilleur ny pluz seur moien que de ralier les espritz à contempler et admirer, honnorer et adorer une mesme chose, laquelle ilz se propozassent de suivre et adhérer à icelle estant poussez (par les créatures visibles), à considérer le créateur d'icelles et sa puissance éternelle et divinité, estant lesd. créateures comme miroirs et desmontrances des choses invisiblez.

Laquelle choze ilz ont volu nommer Religion, comme reliant en un les voluntés, rendant les personnes unies et conformes pour suivre et adhérer (comme à un souvenir bien) à icelle.

En ceste intention ils ont nommé ceste assemblée ainsi reliée en un (cité) comme dez citoiens l'unité de manière que la cité a prins sa dénomination de ce raliement faict par Religion et Religion la sienne de ceste unité de citoyens reliés ensemblement.

Doncquez (comme témoigne S. Augustin contre Fauste), en aucun nom de Religion, soit qu'elle soit vraye soit qu'elle soit fauce, les hommes ne peuvent estre assemblés, s'ilz ne sont unis ensemble par certaine affinité de signez ou de sacremens visibles, esquels aiant les hommes estés une fois instruictz et accoustumés bien difficilement et tant force et violance n'ont peu estre induictz à changement.

Je me pourrois icy dilater es histoires dez anciens, tant du vieux testament que ainsi du prophane studieux et

Digitized by Google

attentifz à l'observaon de leur Religion jusquez à y ezposer leurs propres vies. L'arrivée de St Paul à Athènes n'aporta pas petit trouble annonçant la doctrine chrestienne, en sorte qu'ilz le nommèrent l'émeneur de parolles annonçant Dieux estrangers, le semblable advint en Macédoine.

Pareillement et pour mesme cause en la ville d'Ephèze fuct es même grande sédition, à cause que les Apostres vouloient suprimer la Religion que les Ephésiens exhiboient à Diane laquelle ilz estimoient et tenoient pour leur Déesse. Les histoires ecclésiastiques récitent amplement par quelle affection du sang des sainctz apostres, Disciples et autres martyrz, a esté planté la Religion chrestienne et déracinée l'Idolatrie, non seulement les Chrestiens, mais les payens et infidèles aussi ont exposé leur propre vie pour maintenir la Religion en laquelle ilz étoient instruictz, bien qu'ilz n'eussent l'espérance d'éternelle félicité si ample et certaine qu'ont les chrestiens, ce que encorez font aujourdhuy les hérétiques ayant tous une même perzuation que si pour les affaires mondaines on prend grand peine et travail, bien qu'ilz soient caduques et transitoires, combien plus le méritent lez chozez divines par lesquelles est obtenue récompense de vie et gloire éternelle.

Or, voilà un devoir auquel toutes personnes tant brutales et stupides aient elles estés se sont renduez tennues et obligées, toutefois ceux qui ont cogneu par bons et certains effaictz, avoir pluz receu de graces, dons et bienffaictz de Dieu ont toujours estimé estre plus redevables à maintenir et conserver l'honneur d'iceluy et l'union de sa religion saincte et si comme il n'y a qu'un Dieu et une foy, aussi n'y a qu'une Religion et une Église non d'un tel ou tel païs, mais universellement receue et espanchée puiz le levant jusques au couchant par toutes nations continuée

Digitized by Google

par légitime succession, depuis les Apostres jusques à maintenant et sera jusques à la consommation du monde agitée toutefois et vexée par le prince d'erreur, Sathan, pour esprouver et exerciter les bons et rendre notoires (pour estre excités) les inconstans et pervertis.

Cecy j'en viens succinctement à vous perposer, Messieurs et amys, pour la condition de ce temps turbulent auquel le chef d'hérésie ennemy de la Religion sacrée (par divine permission) a excité des ministres d'erreur pour semer et planter l'hérésie en France et par force d'armes (chose accoustemée à tous sectaires) y a voulu exterminer la vraye religion exitant telz troubles qu'onques n'en furent ouy de plus cruelz et inhumaines de leurs préculseurs les Donatistes et Ariens, Gautz et Vandales payens et infidèles, chose si notoire et évidente qui n'y a celuy qui ne l'ayt sentu et cognu par effaict. Or, par la grâce de Dieu, les troubles estant quelque peu apaisés, si comme les sectaires mettant peine d'entretenir l'exercice de leur religion (ou plutost susperstition) et obtenir lieu et place par les villes et bourgades de la France pour leurs ministres et prédicans (seul moyen de maintenir leur secte), et convenir ensemblement pour pouvoir licitement monopoler faire cueillettes d'argent et amas d'armes, pour renouveller les troubles, mais qu'ilz voient leurs advantage les villes et païs, qui ont par si belle exprience cogneu leur pratique et dessaings, mettent de leur costé toute peine et diligence d'estre exemptes et deliargés de telz presches turbulans s'asseurant par bonne preuve qu'il est difficile (que dis-je ? mais impossible) en telle diversité de Religion qu'il n'y ait discord et dissention, qu'on ne soit journellement aux armes en danger de sa vie, pour ouyr à toutes heures blasphèmes exécrables contre Dieu et veoir à l'œil des menées pour

Digitized by Google

soubstraire la Ville (où l'on les permect) de l'obéissance de sa Majesté et y anvoler et ravir toutes choses sacrées et privées.

Ainsi par ces raisons et autres assez notoires la ville de Lyon (désirant persister en l'union de l'Église de Dieu, et de conserver entièrement sa fidélité envers la coronne de France et demeurer en l'obéissance de son Roy estant pour l'importance d'icelle) tant envyée des sectaires auroit obtenu de sa Majesté exemption desd. presches à leur extrême regret, parquoy pour n'estre du tout frustrés de leur espérance et ne s'en tropt esloigner ilz auront voulu (par surprinse) obtenir lieu et place en vre ville de Saint-Symphorien le Chastel, pour y exercer leurs d. superstitions.

Voicy doncq'aucuns des moyens justes et raisonnables par lesquelz vous pourrez éviter ceste peste contagieuse présentant voz remonstrances à sa Majesté, vous verrés aussi les devoirs et obligations qui vous commandent de ce faire.

Premièrement l'édictz de pacification (si telle se doit appeller des subiectz contre leur souverain) se réfère au premier edict faict à Amboyse le IXe mar 1562, où estoit permis que les gentilz hommes qui sont barons haultz justiciers et seigneurs tenant plain fief de hauber et chun d'eux possent vindre (en leurs maisons esquelles ilz habiteront en liberté de leurs consciences et exercice de la religion qu'ilz disent réformée), et les autres gentilz hommes ayant fief aussi en leur maisons pour eux et leur famille tant seulement moyennant qu'ils ne soient demeurant es villes, bourgs et villages des S^rs^ hauts justiciers, autres que sa Maiesté auquel cas ils ne pourront esd. lieux fer exercice de lad. religion, si ce n'est par permission et congé de leurs d. S^rs^ haultz justiciers et non autrement.

Digitized by Google

Ce poinct vous peult tenir très assurez que n'aurez occaon de souffrir que l'ancienne Religion divine soit déracinée de votre ville ne que aucunes mesures se brassent contre la fidélité que devez au Roy ayant pour seigneurs haultz justiciers ceste noble Église de Lyon, tant bien renommée, soit en l'observation des anciennes traditions apostoliques comme desja des son temps Sainct Bernard en portoit témoignage aux epistres qu'il escrivoit aux chanoines d'icelle Église de Lyon, que aussi en la fidélité qu'ilz ont par si longtemps portée au service de la corone de France pour laquelle ilz auroient cédé de si beaux droictz à leurs Maiestés dans lad. Ville de Lyon, pour lesquelles aussi ilz auroient estés honnorés de plusieurs belles prééminences et prérogatives, comme appert par plusieurs compositions faictes avec leurs Maiestés estant tous de la qualité de telle noblesse que leurs parens et alliés méritent estre employés es charges, estaz honnorables et domestiques de sa Maiesté tant que (la Dieu grace) aucuns d'eulx ny de leurs proches ayant esté trouvez en troubles passés, varier en la Religion saincte ny s'esbranler contre le service et fidélité de la couronne.

Plustôt donc employèrent ilz comme tout devoir le commande jusques à la dernière goutte de leur sang que de prester consentement ny donner faveur à l'hérésie et rèbellion contre les Maiestés divines et humaines.

Vous pouvez aussi avoir asseurance es sieurs de Clérimbert, Conseigneurs pour le quart de lad. Ville pour les preuves qu'ilz ont faict de leurs personnes et charges où ilz ont estés emploiés au service de sa Maiesté, lesquelz aussi vous aués peu voir ne se desborder en aucune chose de l'ancienne Religion et ne prester aucune faveur à la secte.

Des deppendances de cest article la Royne, mère du Roy

Digitized by Google

a obtenu (hélas, en quel temps sommes nous qu'il faille ainsi parler) qu'au pais d'Auvergne et en ses autres terres et seigneurie ny auroit exercice de Religion autre que de l'ancienne catholique, comme aussi s'observera ez terres de Messeigneurs frères du Roy, de Monseigneur de Montpencier et de plusieurs autres princes et seigneurs qui ont l'honneur de Dieu et leur salut éternel devant les yeux.

Le semblable devra estre observé au pais Lyonnais duquel l'Archevesque et son chapitre portent nom de Comptes, les haultes justices et seigneuries, duquel pais pd. la plus grande partie appartiennent aux Églises et les autres aux gentilz hommes, la plus part leurs fondateurs. Desquelz il n'y en a un seul qui se soit onc departy de la vraye religion, ny de l'obéissance et service de sa Maiesté, ains sans dissimuler si sont touz employés et aux charges plus honnorables.

Voila donc par la grace de Dieu un pais bienheureux d'estre exempt (si on ne luy faict grand tort) de cette si esvantée.

Vous aves aussi à remonstrer que vre ville n'est comprinse entre celles esquelles estoient permis les preschez hérétiques par le premier édict, car lors fust publié, elle estoit comme aussi elle a depuis persisté en l'union de l'église catholique et en l'obéissance de sa Maiesté, parquoy elle n'auroit esté contraincte de recevoir ces nouveautés superstitieuses.

Davantage et quand ainsi seroit que ce presche contagieux deust estre toléré en quelque part du Lyonnois, ce ne seroit en lieu qui fut plus dangereux qu'en vostre dicte ville, car estant limitrophe des pais de Faurestz, Auvergne et Bourbonnoys, où il est prohibé, tous les sectaires desd. pais seroient contrainctz (à cause de la contribution) de

Digitized by Google

venir s'assembler aud. lieu à la célébration du pain et vin de leur Cène et de leurs baptesme et pour s'assembler traversant lesd. pais (ausquelz les sectaires ont exercé de si grandes inhumanités et procuré tant de maux et ruines) sera impossible que la noblesse et le peuple ne s'en ressentent et mesmes les voyant ainsi marcher en troupe penseront qu'ilz leur veullent de rechef courir sus.

Aussi entre la principale occaon pour laquelle les sectaires taschent s'emparer d'icelle ville estant comme frontière dud. pais pour tenir tousiours briddez leurs adhérans, et y faire leurs cueillettes d'argent et amas d'armes, leurs conférences et monopoles soubz le prétexte de la parole du seigneur Calvin.

La dicte ville est entornée de plusieurs gentilz hommes entre lesquelz n'y a un seul auquel l'hérésie et les fruictz d'icelle (desquelz ilz se sont ressentus) ne soient odieux, lesquelz difficilement comporteront telles assemblées, desquelles ilz prévoient bien la fin, et ne porront permettre que aucuns de leurs subiectz soient séduictz et destornez de la vraye religion et divertis de la fidélité et obéissance qu'ilz doivent à sa Maiesté et dissuadés de rendre les devoirs à leurs seigneurs.

Le peuple de lad. Ville, studieux observateur des traditions ecclésiastiques, est aultant difficile à contenir contre ses novateurs que aucun autre tellement qu'il est certain qu'en lad. ville entre tant de personnes, n'y en a que sept ou huict (de peu d'importance) de ceste opinion nouvelle qui ayant osé habiter dans lad. ville si cognoissans si peu assurez et suportez.

Par quoy ny les seigneurs ni les officiers de justice ny les gouverneurs de la ville ne se voudroient charger de contenir le peuple et prester main forte, comme portent les

Digitized by Google

édictz pour y maintenir pacificaõn et accord tant pour l'impossibilité que aussi ilz seroient assurés d'offanser Dieu et leur conscience (de laquelle ilz demandent en cellà liberté aussi bien que font les sectaires) supportant et favuerisant les hérétiques et blasphémateurs.

Et de faict quelle doctrine en ces presches turbulans a esté aprise, retenue et pratiquée? quelz fruictz sont prouveneuz diceux en sept ans qu'ilz ont estés tolérés en France? Chacun l'avest sentu et trop expérimenté sans en dire davantage, sinon puis qui plaist à sa Maiesté, on s'en contenta sans y vouloir rien plus aprendre. Ceste doctrine est tropt pernitieuse, telz docteurs sont trop spéculatifz, leurs surveillans ont causé de trop grandes inquiétudes, leurs ministres et prédicans sont tropt fredroians et tempestifz, et pour éviter prolixité, regardez et considerez en quelques ville, lieu et place où ceste odieuse nouveauté ayt esté publiées, si discorde, dissention, ruyne et désolation s'en sont ensuivies, chose accoustumée et nécessaire et qui tousjours est advenue et proviendra par fauces et nouvelles doctrines et où les faux prophètes et séducteurs seront suportés et aplaudiz.

Voila donc partie des raisons estans bien entendues et remonstrées que vous pourront couvrir de ceste dangereuse tempeste.

Quant est du devoir que vous avez à pourchasser, qu'ilz soient esloignez de vous. Je diray qu'entre toutes les villes esquelles vous vous pouvez egalés et faire comparaison, je n'en sache poinct qui soit plus obligée à maintenir l'honneur de Dieu et sa Religion saincte, comme plus aiant receu de biens et de faveurs de sa divine bonté es troubles passés n'ayant permis au paravant iceux qu'aucuns sectaires ayant pu temporiser ny estre comportez en icelle, bien

Digitized by Google

qu'aucuns fussent opulans et extraictz dud. lieu, ains ont estés par certaine vertu divine comme contrainctz saccaser ailleurs et y laisser leur contagion demeurans par ce moien les habitans d'icelle et circonvoisins exemps et préservés de ceste peste.

Par ung seul fléau de la justice divine a elle esté vexée et tormentée par les gouttes mal enraciné et si pernitieux qui l'est incurable par remedde autre que de puissance divine.

Doncques es premiers troubles commençates estre affligés par ceste langueur, par laquelle lorsque la ville de Lyon fust occupée et substraicte de l'obéissance de sa Maiesté fust procuré que le Divin service cessasse en vre ville (chose non auparavant advenue en icelle) et que toute mémoire et représentaon des mistères de la Redemption humaine fussent en l'Eglise de Dieu aboulies pour introduire et exercer en leur place les inventions superstitieuses et hérétiques de la secte Calviniste, estans pour cest effaict envoye de Lyon un ministre sathanique préculseur de l'Antechrist pour estre assis (comme aboumination) dans le temple de Dieu et la annoncée (par parole de Dieu) leurs fantasies et opinions prisées.

Ainsi et par l'espace d'un mois ou environ fut votre dite ville vexée par ceste affliction doloreuse, usant de force et violance aux corps, mais ne pouvant (par la grace de Dieu) corrompre les espritz des habitans fermes et constans en la Religion saincte et en l'obéissance de leur Roy, à ceste cause le bon Dieu vous regardera de son œil pitoyable, vous délivrant pour un temps de ce tormant par le moien et secours de la noblesse Catholique de Foretz affectionnée au service de sa Maiesté, conduicte par les seigneurs de Montrond et de Cuzieu. Mais quant à la rage

Digitized by Google

et furie de la secte eust exécuté ses cruautés dans la ville de Montbrison et anvolé le pais de Forest, lors fut votre dicte ville encore affligée par ce mal pernitieux qui luy causa que de rechef en icelle fut exercée leur première abomination par deux mois ou environ et jusques le secour conduict par Monsr de St Chaumond, chevalier de l'ordre et capitaine de cinquante hommes d'armes et qui s'est tousjour faict paraistre très affectionné catholique et fidèle à la Coronne et par autres seigneurs et gentilz hommes d'Auvergne et Fourestz, eust déchassé ceste vermine dud. païs de Fourestz.

— Mais je veux bien vous remectre en mémoire avec quelle démonstration de sa providence, la divine bonté délivra vostre ville de ceste dangereuse vexation, œuvre certainement plus de puissance divine que humaine et autant admirable qu'autre qu'ait en nos jours esté ouyes.

Estant ainsi lad. ville soubz la puissance des ministres de Sathan, y estoient aussi par eux commises des œuvres propres à la secte, entre autres saisirent quatre paouvres merciers entrans pour leurs traffiques dans lad. ville et les aient constitués prisonniers, sans autre mérite que pour avoir porté des chapeletz au col, les disant soldatz de l'armée Royale, les précipitarent de la sommité du clochier en bas, où ilz furent par ces dévotz évangélistes massacrés à coups de poignardz, non sans que la Divine justice démonstra leur impiété, demeurant quantité de leur sang consacré pour la deffence de la Religion sacrée glutiné et imprimé aux degrés d'icelle Eglise, par l'espace de trois ou quatre années à la veue d'un chascun, sans que la pluye ny autre chose l'ait pu effacer.

Doncques réformans ainsi ceste paouvre ville ayant par leurs impiétés deschassé quasi tous les habitans d'icelle

Digitized by Google

dominoient avec bon nombre de soldatz munis de plusieurs arquebuses à croc et autres pièces de fonte qu'ilz avoient sur charretes, conduict de Lyon en ce lieu avec autres munitions nécessaires et sembloient qu'ilz deussent attendre un siège d'une bien grosse armée. Mais le bon Dieu, qui rend confuse la force et prudence mondaine, inspira certaines bonnes dames (restées en icelle ville à leur bien grand regret pour la garde telle quelle de leurs maisons et familles) pour faire veoir par icelle comme en hester ses merveilles et confondre ces Holofernes hérétiques et délivrer son peuple de leur tirannie. Ainsi s'adressant ces bonnes Dames aux soldatz de l'Evangile nouveau ont eu leurs paroles telle force et grace de Dieu, qu'elles leur persuadèrent estans saisis de terreur divine s'enfouyr et abandonnèrent lad. ville qui devoit bien tost estre assiégée (disoient elles), combien qui ny en eust aucune apparence. De ces paroles et ayest des dames une certaine frayeur provenant de Dieu surprict tellement ces soldatz qu'ilz les requirent à mains joinctes de leur donner le moien de pouvoir evader et sortir hors la ville estant leur capitaine saisi des clefz d'icelle. Alors le cueur viril ayant abandonné l'Evangile et saisi ces Dames catholiques, elles leur montrèrent quelques endroictz les plus aisés pour saillir des murailles et sans attendre l'aide de quelques cordages se précipitèrent les uns sur les autres dans les fossez non sans se blesser et offenser, avec telle fraieur que s'ilz eussent estez poursuiviz par ennemys qui eussent emporté la ville par assault, et cependant ilz n'en avoient aucuns plus près que de deux à trois lieues, qui n'avoient encore aucunes aprestes pour les assaillir.

Le capitaine des réformés commandant dans lad. ville, bien qu'il eust sa bonne part de l'effroy, si eust il quelque

Digitized by Google

peu d'assurance et plus que ces soldatz faisant conscience de se précipiter, aiant le moien de sortir par les portes de la ville, requist lesd. Dames luy faire ceste faveur (à l'honneur du Seigneur) de luy donner acte receu par notaire comme partie de ses soldatz l'ayant abandonné, il se retiroit plus honorablement qu'ilz n'avoient faict. Luy fut l'acte octroié par icelles, et expédié par le notaire du XXXe aoust 1562, signé Fay, présens à ce Aymé Baude, Jehan Bastie et Martin Morin ; et sont les qualitez dud. capitaine noble Pierre de Chasteluz, seigneur dud. lieu, l'un des capitaines députés en l'Église réformée, selon la parole de Dieu.

Ainsi, Monsr le Capitaine, bien aise de son acte expedié, rendit les clefz de lad. ville aux femmes et se retira au galop, laissant en charge à la plus apparente d'icelles Madame de Clérimbert (1) les arquebuze à croc et quelques autres plus grosses pièces qu'il avoit (comme dict est) de Lyon faict conduire aud. lieu avec plusieurs munitions.

Ainsi voulut la divine providence démonstrer comme la force et prudence mondaine est par luy avec bien petitz moyens abattue, comme aussi par sa grâce, il a confondu les conseilz et desseings et si grandz forces préparées par les sectaires ausquelz sembloit par tout jugement humain estre impossible résister, aboulir en ce Royaume tout à un coup la Religion sacrée et l'authorité Royale.

La nuict suivante de cette glorieuse consquête se présenta devant lad. ville le capitaine Montferrier avec sept ou huict vingtz chevaulx et trois ou quatre compaignies de

(1) Clémence Bastier, veuve de Jean de Riverie, 4e du nom, mort en 1552. Elle avait quatre enfants mineurs : Jean, Jacob, Sybille et Pernette.

Digitized by Google

gens de pied qui le suivoient, depesché par le Consistoire des réformez establiz dans Lyon (pour le renfort de lad. ville qui leur importoit), pour tenir cinq ou six lieues de pais par la faveur d'icelle en leur subiection et pour empescher que le secours d'Auvergne et Foretz n'entra par ces quartiers au Lyonnois. Doncques trouvant ce capitaine les portes de la ville fermées, demanda Chasteluz, son compaignon, luy fust répondu par les femmes (qui estoient de garde) qu'il s'étoit retiré et avoit quitté la place en laquelle il n'avoit pas raison et devoir aucun commandement, qu'elles n'avoient aussi besoing de son ayde pour garder lad. ville, les somma led. capitaine luy ouvrir les portes, estant envoyé de la part de l'Eglise réformée de Lyon, pour tenir en bonne et seure garde lad. place auquel elles feirent responce (après plusieurs répliques) qu'il n'y entreroit poinct et que le cœur leur bastoit de la bien garder sans luy, et si luy et sa troupe ne s'esloignoient de leur veue, qu'elles leur en donneroient l'occaõn par salues autres que celles accoustumées aux femmes et de faict s'en mirent en devoir faisant dresser et affuster l'artillerie à quelques uns de leurs hommes qui leur estoient restez, qui fust cause que ces braves soldatz intimidés avec leur honte se retirèrent.

Ainsi par ces femmes victorieuses la bonté divine donna commencement à deschasser ceste Evangile pernitieuse du païs de Lyonnois par la consqueste de lad. ville, car à l'instant, entra aud. païs l'armée catholique et Royale qui s'en rendit maistresse et jusques près des portes de Lyon, et depuis a tousiours esté led. païs soubz l'obéissance de sa Maiesté, et sans qu'une seule parroisse d'iceluy ait volu permettre ny recevoir aucune de ces odieuses nouveautés hérétiques.

Digitized by Google

Ces choses vous ay-je voulu remettre en mémoire (messieurs et amys) non pour honte et confusion, car lors telle puissance estoit donnée à Sathan et à ses ministres que le catholique bon François estoit bien heureux pour habandonner ses biens demeurer quitte de leurs cruautés et inhumanitez et n'estre par eux contrainct de quitter la Religion saincte et la fidélité qu'il doit à son Roy, mais vous remettant devant les yeux la providence et bonté Divine sur vostre dicte ville démonstrée par telz effaictz admirables et plus que es autres grandes et renommées villes et comme elle l'a préservée en son entier et aussi la structure si laborieuse de vostre dicte Eglise, et voz maisons particulières sans estre démolies et ruinées comme quasi partout la rage de la secte s'est démonstrée, et si a beaucoup moins que nulle autre esté vexée de la gens darmerie, si vous considérés bien la misère des autres, il me semble que telles graces et faveurs divines méritent bien que nespargne aucune chose de vostre diligence et de voz biens, et que ne soiez mescognoissaus et ingratz et recognoissés qu'il n'y a chose plus recommandable devant Dieu ny salutaire au chrestien, ny plus necessaire pour le salut éternel que de conserver et maintenir la Religion sacrée.

Je ditz celle qui n'est nouvellement forgée, mais qui a esté délaissée par les apostres, et leurs disciples et successeurs non seulement en ce Royaume qui en est surnommé très chrestien, mais par toutes les parties du monde, où elle a esté unanimement receue et approuvée et continuée jusqu'à nous et a vaincu et surmonté en tous les aages les portes d'enfer qui sont les inventions et entreprinses de Sathan, prince des hérétiques et laquelle Religion nostre Roy très chrestien ensuyt à l'imitation de ses prédécesseurs, sans qu'un seul en ait oncq esté desuoyé depuis que le

Digitized by Google

Christianisme a esté planté en ce Royaume, il y a des ans plus de mille soixante.

Nostre Roy donc est très chrestien et très catholique qui ne désire rien plus (et a bien grand raison) sinon que ses subietz le soient comme luy, il se réjouyt quant il les cognoit de ceste volunté, il chérit et caresse ceux qui lui demandent ayde et secours pour cest effaict et il escoute de tant bon cœur les remonstrances et requestes tendantes à ceste fin, leur preste si libéralement (comme la nécessité du temps luy peult permectre) toute aide et faveur, entend si ennuyeusement que ses fidèles subiectz soient séduictz et imbuz de ces nouveautés hérétiques. Porte outre son gré que ceux de sa Religion soient vexés par les sectaires.

Parquoy si quelques lettres avoient estés de sa Maiesté extorquées pour permectre ceste abomination en votre dite ville vous pouvés estre certains que ce a esté par surprinse et faulx donné à entendre et portant révocable pour n'avoir les parties esté ouyes.

Que reste-t-il plus (aiant cause si juste et prince tant favorable), sinon que preniés vostre adresse à sa Maiesté pour estre délivrés de mal si pernitieux et lequel vous menasse de perte de biens et de vie temporelle et éternelle? Seroit-il dit que la liberté chrestienne conquise et remise en vostre ville par vos femmes fust perdue par vostre négligence? que la Religion divine restablie par icelle fust par vostre paresse anéantie? que l'hérésie deschassée par icelle fut de vostre consentement introduicte? que le cueur féminin se démonstra plus ardant et affectionné ès choses divines et temporelles es affaires comunes et administration et polices des Républiques, que ceux ausquelz la principale charge en est commise.

Plustot que telle pusilamité ne vous advint, retirés vous,

Digitized by Google

cesdés aux femmes, quittés leur place, remettés leur le gouvernement de la ville, laissés leur la garde des clefz et portes d'icelle, concedez leur l'administration publique; Permettés qu'elles allent par païs, servés leur seulement d'escorte, pour faire les poursuites, pour presenter requeste, faire remonstrances aux gouverneurs et magratz, supplier sa Maiesté que sa Religion catholique remise en lad. ville par œuvre divine s'aidant (pour mieux démonstrer ses merveilles) de leur moien ne soit, par les sectaires violée.

Mais à Dieu plaise que vous esloignés de tant de vostre honneur et devoir, que de voz forces ne vous emploiez de maintenir à bien qui vous est acquis par grace divine, lequel conservant florira plus que jamais vostre ville, le perdant, ruine et désolation ne luy peuvent defaillir, prenés advis de l'expérience si esprouvée et cogneue, et si n'est vray que tous ceux qui ont volu dissimuler et conniver en cause si juste retenant et suportant les sectaires, et qui ont eu le moien s'opposer à leurs menées, la justice divine se soit sur eux démonstrée, ayant par leur favoris mesme receu le salaire et récompense qu'ilz méritent, ou bien ilz ne perdent que l'attente, si ja ilz ne s'en soict ressentuz, qu ils ne reçoivent (par jugement divin) le guerdon que méritent les fauteurs des hérétiques rebeles au Maiesté divines et humaines.

Consultés avec vos voisins qui ont par voyes deues et raisonnables résisté à telles entreprinses et empesché semblables menées à leur grand prouffit et honneur, et au plaisir et consentement de lad. Maiesté.

Implorez surtout l'aide et secour de Dieu pour querelle si saincte et équitable.

Et puisque par sa saincte grace ny a autre corruption au corps de vostre ville que celle du mal qu'avés sentu par les

Digitized by Google

gouttes, je seroys d'advis que eussiez par vœux solennelz, par prières et observations vostre recours à la divine Maiesté, implorant par vostre avocat et intercesseur envers icelle celui des Sainctz, auquel les tormentés par les gouttes ont leur adresse pour estre par cy après délivrés de ceste vexation, non moins doloreuse que pernitieuse à vostre ville, laquelle si n'est de vous évitée s'escolera entre vous (comme chancre) qui rendra vostre ville odieuse à Dieu, à vostre Roy, à vos seigneurs, à la noblesse, à tous catholiques et vous privera seulement du commerce et société de toutes personnes de bien et d'honneur.

Digitized by Google

DOCUMENT INEDIT

SUR

LES BRIGANDAGES EN BEAUJOLAIS

Après la Révolution

A la fin de la Terreur, un grand nombre de scélérats et d'assassins, traqués dans les grandes villes où pendant près de trois années ils avaient opéré en toute sécurité pour le compte de la République, se répandirent dans les campagnes. Les gouvernements qui se succédèrent depuis la chute de Robespierre jusqu'au Consulat, n'eurent pas en leur pouvoir les éléments nécessaires pour une répression énergique et active. A l'avènement du Consulat, les troupes de bandits échappés à la réaction thermidorienne se grossirent de nombreux déserteurs et traînards des armées des Alpes et du Rhin. Plusieurs départements furent mis à feu et à sang ; les assassinats, les massacres, les incendies et les vols se succédaient

Digitized by Google

dans des proportions terrifiantes. Il fallut la main de fer du Premier Consul pour exterminer et disperser ces hordes de brigands. Pour en venir à bout, on organisa des colonnes mobiles, composées de cavalerie et d'infanterie, auxquelles étaient jointes des commissions militaires. Les bandits arrêtés les armes à la main, étaient jugés et fusillés dans les quarante-huit heures.

Les environs de Lyon ne furent pas épargnés ; le souvenir des atrocités commises par les Chauffeurs s'est perpétué longtemps dans les montagnes du Lyonnais (1). Dans le Beaujolais, des bandes armées arrêtaient les voyageurs et les malles-poste sur la route de Paris et rançonnaient les riches habitations du pays. On raconte que le château de Sermezy fut attaqué une belle nuit pendant un bal. Les danseurs furent enfermés dans la cave, et la châtelaine, pieds et mains liés, étendue sur la table de la salle à manger, assista de la sorte au sac de son château.

---

(1) M. Vachez mentionne un épouvantable crime qui eut lieu en 1798 à Sainte-Catherine-sur-Riverie : un propriétaire nommé Piégay et sa femme, avec cinq enfants en bas-âge et deux domestiques furent trouvés égorgés dans leur maison. Les recherches pour découvrir les assassins n'aboutirent pas ; mais d'après des renseignements certains il faut attribuer ce massacre aux Chauffeurs qui dévastaient le pays. (*Etude historique sur le canton de Mornant*, Lyon, 1871, in-8, p. 169). Un crime semblable, rapporté par Cochard, avait été commis en 1794 dans la commune des Hayes.

M. Aimé Vingtrinier a publié une curieuse anecdote sur le chef des Chauffeurs du Lyonnais, Grataloup, surnommé le Petit-Monsieur, dans le tome 17 de la 2e série de la *Revue du Lyonnais*. Le même sujet a servi de thème à M. J. Vingtrinier pour son roman *Les Chauffeurs du Lyonnais*. Lyon, H. Georg, s. d., petit in-8.

Les exploits des Chauffeurs et des brigands dans le Lyonnais n'ont été jusqu'à ce jour l'objet d'aucune étude documentée.

Digitized by Google

Thiers n'est pas exactement dans la vérité quand il assure (2) qu'à la fin de l'année 1801 la sécurité était rétablie sur les grands chemins, et que l'on pouvait traverser la France entière sans être exposé à aucun accident. La lettre suivante démontre qu'au mois de décembre 1802 les voyageurs étaient encore sujets à de désagréables surprises (3).

« 16 Nivôse an XI (*6 janvier 1803*).

« Citoyen Premier Consul,

« Le général commandant la 19e division militaire m'a informé de la conduite signalée tenue par deux gendarmes qui ont sauvé dans la nuit du 27 au 28 frimaire dernier (*18-19 décembre 1802*), la malle du courrier attaquée par une bande de brigands, sur le territoire de Corselle (*sic*), département du Rhône.

« Ces brigands au nombre de 20 à 25 attaquèrent la malle, divisés en deux pelotons. Les deux gendarmes en chargèrent d'abord un avec tant d'intrépidité qu'ils le mirent en fuite ; ils revinrent ensuite au second peloton qui dévalisait déjà la malle et l'attaquèrent avec une telle adresse qu'ils parvinrent à arrêter et à emmener un des voleurs, sans que les autres, malgré la supériorité du nombre, pussent le leur enlever, ni mettre à nouveau la malle en danger.

---

(2) *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. 3, p. 288.

(3) Ce document m'a été obligeamment communiqué par M. Joseph Margerand.

Digitized by Google

« Le brigand qui a été arrêté a fait connaître tous ses complices. Sept sont déjà dans les prisons de Villefranche et la gendarmerie parviendra sans doute à l'arrestation entière de cette bande connue et redoutée dans le pays pour plusieurs délits de ce genre.

« Je pense, citoyen Premier Consul, que ces deux gendarmes nommés Haquin et Raymond sont dignes de recevoir de vous des carabines d'honneur pour l'action qu'ils ont faite et pour l'exemple qu'ils ont donné.

« *Signé* : Alex. BERTHIER. »

(Archives de la Guerre. — *Rapports au Premier Consul*, p. 105.)

Cette échauffourée, arrivée à l'entrée de la Maison-Blanche, sur la route de Paris, où la circulation était à cette époque très active, eut un grand retentissement dans le Beaujolais. Pendant de longues années on raconta à la veillée des histoires terribles d'attaques nocturnes ; le récit de l'événement, grossi et amplifié, se transmit dans les familles. Plusieurs habitants de Romanèche m'ont affirmé qu'avant l'établissement du chemin de fer de Lyon à Paris, le passage de Corcelles était encore réputé comme un endroit mal famé, que l'on ne traversait la nuit qu'avec une certaine crainte.

Léon GALLE.

Digitized by Google

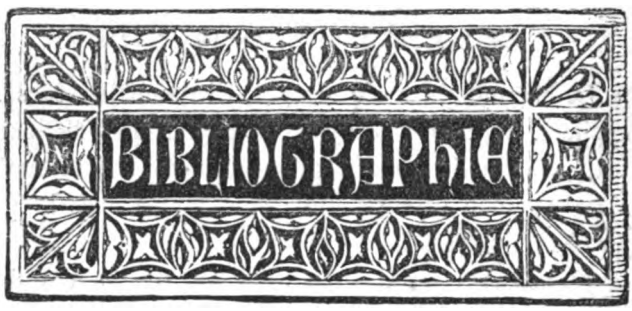

RÉPERTOIRE-ANNUAIRE DES COLLECTIONNEURS DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER, fondé par RIS-PAQUOT et continué par E. RENART, année 1895, 1 vol. in-8 de XVI et 926 pages relié en cuir souple; prix : 20 francs. Librairie centrale des Beaux-Arts, rue Lafayette, 13, Paris.

VOICI un nouveau volume qui se recommande de lui-même aux collectionneurs de livres, de tableaux, de médailles, d'objets d'art, de meubles anciens, etc. Exécuté avec infiniment de soins et de précision, il contient les noms de tous les amateurs de la France et de l'étranger, leurs adresses et la désignation des différentes spécialités qui composent leurs collections. On y trouve la liste des libraires-antiquaires, des marchands de tableaux, de médailles, d'antiquités et d'objets d'art de toutes les villes de France, et des principales villes du monde entier. A chaque ville, on a consacré une courte notice sur les bibliothèques publiques, les Sociétés savantes et les musées.

M. Paul Eudel, le distingué critique d'art, a écrit pour cet ouvrage une très intéressante préface où il retrace l'histoire de l'habitation et du mobilier, à travers les âges. A la suite, on lira avec plaisir une savante étude de M. Ris-Paquot sur les timbres fiscaux et leurs émissions successives. Le volume se termine par une table alphabétique de tous les amateurs français et d'une table par ordre de matières.

Le *Répertoire-Annuaire pour 1895* est le plus complet, le plus détaillé, le plus méthodique de tous ceux parus jusqu'à ce jour. Il est indispensable aux personnes qui s'occupent de collections quelconques, aux écrivains et aux voyageurs.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON. — *Séance du 4 décembre 1894.* — Présidence de M. Valson. — M. Teissier dépose son discours de réception : *Les œuvres d'assistance sociale en Russie.* M. Desvernay fait aussi le dépôt de son discours de réception : *Lyon à la fin du XVe siècle; Les sciences, les lettres et les arts; Les origines de l'Imprimerie.* — Hommage est fait, par M. Aimé Vingtrinier, des ouvrages suivants : *Les vieux papiers d'un imprimeur, Fantaisies lyonnaises; Montessuy, peintre lyonnais; Claude Mermet de Saint-Rambert en Bugey; A la mémoire de Joséphin Soulary; De Lyon à Uriage.* — Séance d'élection : M. Raulin, doyen de la Faculté des Sciences, est élu membre titulaire, dans la section de mathématiques, physique et chimie, en remplacement de M. Glénard, décédé. — M. Cornevin, professeur de zootechnie à l'École Vétérinaire, est élu membre titulaire, dans la section des sciences naturelles, en remplacement de M. Henri Sicard, décédé. — Le scrutin, ouvert pour l'élection d'un membre titulaire dans la section des sciences médicales et d'un membre dans la section de littérature, ne donne aucun résultat.

Séance du 11 décembre 1894. — Présidence de M. Valson. —

Digitized by Google

Hommage fait à l'Académie : *Notice sur le Comice agricole du Haut-Beaujolais*, par M. E. Charvériat. — M. le Président adresse quelques paroles de bienvenue à MM. Raulin et Cornevin, membres titulaires élus dans la précédente séance. — M. Rougier présente un rapport sur la question des pharmacies hospitalières, traitée dans le Congrès d'assistance publique, tenu à Lyon, au mois de juillet dernier. Dans ce congrès un exposé juridique de cette question fut présenté par M. Gilardin, qui rappela que si autrefois un monopole existait au profit des corporations des pharmaciens, ce monopole avait été supprimé par la loi de 1791. De là, la Jurisprudence avait reconnu aux établissements hospitaliers, le droit de vendre des remèdes pharmaceutiques. Mais une loi récente vient de réserver, au contraire, ce privilège aux pharmaciens seuls. Au Sénat, l'amendement présenté par MM. Aynard et Jules Roche en faveur des hospices, a été soutenu par M. Thévenet et combattu par M. Brouardel. Le Sénat a rejeté l'amendement et adopté la loi nouvelle, qui permet toutefois aux pharmacies hospitalières le droit de vendre des remèdes pendant une durée de dix années. — M. Caillemer fait observer que si, constamment, la Jurisprudence s'était montrée favorable aux hospices, l'Administration, au contraire s'était toujours opposée à leurs prétentions. Ce débat s'agitait déjà sous le gouvernement de Juillet. On opposait notamment aux exigences de l'Administration qu'à la fin du XVIIIe siècle, les hospices de Lyon avaient fait l'acquisition d'un fonds de pharmacie et que rien, dès lors, ne pouvait s'opposer à ce qu'ils pussent vendre des remèdes au public. — M. Rougier ajoute qu'à Lyon l'Administration préfectorale avait reconnu elle-même, depuis assez longtemps, le droit des hospices. L'approbation donnée soit au règlement du Dispensaire, soit à celui de l'hospice de Saint-Alban, en fournit une preuve évidente, car l'un et l'autre prévoient la vente des remèdes au public.

Séance publique du 18 décembre 1894. — Présidence de M. Valson. — M. le Président donne lecture du compte rendu des travaux de l'Académie, pendant l'année 1894. — Distribution des prix aux lauréats : Fondation Livet. Un prix de 4.000 fr. est décerné à M. l'abbé Clot, pour l'œuvre à la fois patriotique et chrétienne des Cercles militaires de la garnison de Lyon. Rapporteur : M. Caillemer. — Fondation Lombard de Buffières, 5.000 fr. sont attribués, à titre d'encouragement à des jeunes gens exceptionnellement méritants, pour faciliter

Digitized by Google

la continuation et l'achèvement de leurs études, savoir : 1,500 fr. à M. Pierre Heinrich, candidat à l'École normale supérieure; 1,500 fr. à M. Collet, licencié ès sciences physiques, préparant ses thèses pour le doctorat; 1,500 fr. à M. André Vermare, sculpteur, ancien lauréat du prix Dupasquier, candidat au prix de Rome; 500 fr. à M. Marcel Guillet, candidat à la licence ès sciences mathématiques. Rapporteur : M. Pariset. — Fondation du prince Lebrun. Le prix Lebrun est décerné à M. Brondel, fabricant de tulles, pour l'invention d'un procédé qui permet d'obtenir dans le tissage des tulles façonnés le *mat-satin* imitant la blonde d'Espagne. Rapporteur : M. Bonnel.

Digitized by Google

Chronique de Janvier 1895

4 Janvier. — M. Alliod, conseiller à la Cour d'appel, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

— Mort de M. Francis Linossier, rédacteur du *Salut Public*, décédé à l'âge de 69 ans. M. Linossier avait publié, à ses débuts dans la vie littéraire, un roman intitulé : *Les Mystères de Lyon*, qui renferme un tableau fort intéressant de notre ville, il y a cinquante ans.

8 Janvier. — Mort de M. Théodore Côte, ancien président de la Commission des Hospices civils de Lyon, décédé à l'âge de 83 ans.

10 Janvier. — Conférence de M. de Lajudie, professeur à la Faculté libre de droit : *Berryer avocat et homme politique.*

12 Janvier. — Sont nommés officiers d'Académie : MM. Cuaz, conseiller à la Cour d'appel et président de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon ; Girardon, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, professeur à l'École supérieure de Commerce de Lyon ; Latruffe, ancien chef d'institution à Villeurbanne; Palandre, délégué cantonal à Lyon; Prothière, conservateur du musée de la ville de Tarare, et Mlle Orcel, directrice de pensionnat à Lyon.

13 Janvier. — M. Coste-Labaume est nommé membre du Conseil général, pour le premier canton de Lyon, en remplacement de M. Méra, décédé.

17 Janvier. — Installation du Président et des juges du Tribunal de Commerce.

19 Janvier. — M. Natalis Rondot est élu, à l'unanimité, correspondant libre de l'Académie des Beaux-Arts, en remplacement de M. Newton, de Londres, décédé.

L'Administrateur-Gérant, MOUGIN-RUSAND.

Typog. MOUGIN-RUSAND. — Lyon

Digitized by Google

RECHERCHES

SUR

LA VIE ET LES ŒUVRES

DE

THOMAS BLANCHET

PEINTRE ET ARCHITECTE

On connaît trois ou quatre artistes du nom de Blanchet : les deux frères Thomas et Louis, plus Louis-Gabriel et un I (Jacques, Jean ou Joseph), qui aurait dessiné sculpté ou gravé un mausolée à Venise en 1655. Louis-Gabriel, s'il fut parent de Thomas et de Louis, n'était pas leur fils, attendu que dans une délibération consulaire de Lyon, en date du 21 octobre 1689, il fut expliqué qu'on délivrait mandat de payement à Paul Bertaud, voyer de la ville, et à Louise Balley son épouse, veuve de Louis Blanchet, son premier mari, pour demoiselle Marie Blanchet, fille de celui-ci et nièce de Thomas, une somme de 260 livres en sa qualité d'héritière d'un arrêté de compte des ouvrages de ce dernier, faits pour la ville, de 1680 à 1689 (1).

(1) Document nº I.

Digitized by Google

Il y aura donc à séparer les œuvres de ces quatre artistes.

Selon les plus autorisés biographes, Thomas serait Parisien (2); nous partageons cette opinion; toutefois d'autres (3) le réclament ainsi que son frère Louis, comme Lyonnais; ils ne le furent probablement que d'adoption, ayant passé la plus grande partie de leur carrière à Lyon.

Avant de nous occuper de Thomas Blanchet, nous expliquerons ce que nous avons pu recueillir sur les trois autres.

La date de la naissance de Louis est inconnue; il est mort avant son frère. Il avait épousé Louise Balley ou Ballete, dont il eut, le 31 décembre 1671, un fils qui fut baptisé sous le prénom de Thomas, ayant eu Thomas son oncle pour parrain (4), et une fille Marie, dont il a été question plus haut : nous ne possédons rien sur ces deux enfants; Thomas II devait être mort en 1689, puisqu'il n'hérita pas de son oncle et parrain. On a vu aussi que Louise Balley avait épousé en secondes noces Paul Bertaud, voyer de la ville de Lyon; ce personnage remplaça dans ses fonctions, le 18 août 1676, Ferdinand Seguin et y resta jusqu'en 1708, époque où, ayant donné sa démission, il fut remplacé par Claude Bertaud (5).

---

(2) Ménestrier, Sandrart, Clapasson, d'Argenville, Bréghot du Lut et Péricaud, Jal, Bellier de la Chavignerie, Charles Blanc, etc.

(3) De Bombourg, Bauchal, lequel estime que probablement Thomas eut pour père Jean Blanchet, architecte et sculpteur, qui aurait donné, vers 1525, les plans de l'église de l'Hôtel-Dieu de Lyon (selon Boitel); les dates ne paraissent pas pouvoir permettre cette conjecture.

(4) Document n° II.

(5) Nous ne savons si ce Claude était ou non fils du précédent; on le qualifie de noble Claude Bertaud de La Vaure, écuyer, conseiller

Digitized by Google

Nous n'avons trouvé exactement désigné qu'un seul tableau de Louis : *La Sainte Trinité*, qui était à l'église dépendant de l'abbaye des Dames de Saint-Pierre, à Lyon. Clapasson explique qu'il y a des tableaux de lui dans d'autres églises de la même ville : ils doivent être confondus dans les descriptions avec ceux de son frère Thomas, lequel, très probablement, il aidait dans ses travaux.

On peut voir à la Bibliothèque nationale, une grande estampe d'une assez bonne exécution représentant le mausolée élevé en 1655, à Venise, dans l'église de San Giobbe, par Renaud voyer d'Argenson, à son père qui fut, comme lui, ambassadeur de France dans cette ville ; à l'angle inférieur à droite, lequel a été malheureusement trop rogné, on lit le nom de I. Blanchet. Est-ce le dessinateur, le sculpteur ou le graveur du mausolée ? Nous n'en savons rien (6). Cependant la date de 1655, qui se trouve à peu près celle où Thomas quitta l'Italie pour rentrer en France, pourrait faire conjecturer qu'il n'a peut-être pas toujours signé Thomas, ou qu'il avait un autre prénom, Jacques, Jean ou Joseph. Voilà encore de la besogne pour les chercheurs de l'avenir.

Nous sommes un peu plus fixé sur la personnalité de Louis-Gabriel; il est né à Paris en 1705, et remporta,

---

en la Cour des monnaies, secrétaire du Roi, etc. ; il paraît avoir joui d'une grande aisance, puisqu'il fit construire sur le rempart d'Ainay un magnifique hôtel qui existe encore. Il fut remplacé, le 14 juillet 1733, comme voyer, par son fils, Gaspard-Louis, conseiller du Roi, intendant des fortifications, etc.

(6) Voir la description de cette estampe à la suite de celle des œuvres de T. Blanchet. FUSSLI fait de cet artiste un graveur.

Digitized by Google

en 1727, le second prix de peinture au concours pour Rome sur un sujet qui était le *Serpent d'airain*. Il entra à l'Académie de France à Rome, en 1728; Nicolas Wleughels, directeur, écrivait de lui, le 24 janvier 1792 : « Celui-ci doit partir au printemps; c'est un sujet très « commun qui n'a cependant pas perdu son temps ici (7). » Cet artiste, paraît-il, ne quitta pas Rome et y passa sa vie; Lalande, de son côté, dit, au contraire, qu'il dessinait fort bien (8) et nous sommes de son avis. Nous donnons à la fin de cette notice la description des œuvres qu'il a laissées.

Il est mort à Rome en 1772, année de son dernier ouvrage (9).

Thomas Blanchet est né à Paris en 1614, étant mort en 1689, âgé de soixante et quinze ans suivant les registres de la paroisse de Saint-Pierre et Saint-Saturnin de Lyon (10); néanmoins on sait qu'il ne faut pas toujours attribuer un crédit absolu aux déclarations faites dans ces circonstances par des témoins qui ne sont pas des parents ainsi que dans le cas qui nous occupe. C'est pourquoi il ne serait pas impossible que la date de 1617, généralement admise, fût exacte, mais celle de 1629, donnée par Dussieux, sous nous ne savons quelle autorité, est, comme on le voit, inadmissible.

---

(7) Lettres de Nicolas Wleughels, directeur de l'Académie de France à Rome. (*Académie de France à Rome*, par LECOY DE LA MARCHE.)

(8) *Voyage en Italie.*

(9) FUSSLI.

(10) Document nº III.

Digitized by Google

Il épousa à Lyon, le 28 mars 1668, Anne de la Couche ; même à cause d'une irrégularité de dispenses, le mariage dut être renouvelé le 4 juillet 1672 (11) ; cette femme, qui était d'un caractère bizarre, fut le malheur de la vie de l'artiste ; il semble qu'il n'est pas né d'enfants de cette union.

Il a, paraît-il, habité ou possédé le château de Chaponost près Lyon (12).

Il est mort à Lyon, le 21 juin 1689, à onze heures du soir dans son logement à l'Hôtel de Ville et fut accompagné à ses funérailles par le prévôt des marchands, Gaspard Barailhon et par Paul Bertaud voyer ; l'Académie royale de peinture et de sculpture fit célébrer pour lui à Paris un service funèbre, le 30 du même mois.

Il fut remplacé le 8 janvier 1690, comme peintre de la ville, par Pierre-Paul Sevin, artiste d'un talent absolument insuffisant pour ce genre d'art, lequel ne tarda pas du reste à être révoqué (13) ; le 7 septembre suivant, Paul Mignard, fils de Nicolas Mignard, lui succéda.

Nous connaissons quatre portraits de Thomas Blanchet :

---

(11) Document nº IV.

(12) Voir *Château de Chaponost, ancien manoir du peintre Blanchet, depuis la décoration de ses façades exécutées en* 1834, par J. POLLET, architecte. Lithographie de Louis Perrin, à Lyon, in-fol. (collection Coste, à la Bibliothèque de la ville de Lyon, au Lycée, nº 820).

(13) Nous avons réuni des documents excessivement nombreux et des plus curieux sur la vie et sur les ouvrages de ce singulier personnage, qui était bien plus un dessinateur d'illustrations qu'un peintre véritable. Nous avons hésité jusqu'à présent à les publier, de crainte de paraître lui donner une importance dont il se flattait lui-même sans doute, mais qu'il ne mérite guère ; pourtant, sa médiocrité se lie heureusement aux œuvres d'une vingtaine de graveurs de talent.

Digitized by Google

Le premier a été dessiné et gravé par lui-même d'une manière un peu timide, en 1686 ; il s'est représenté âgé de vingt-cinq à trente ans avec une physionomie très expressive (14).

Le second, de Richard Collin, qui figure dans le livre de Sandrart de 1683, et par conséquent contemporain, représente un homme âgé d'environ quarante ans avec une figure un peu agitée mais sérieuse (15).

Le troisième accompagne la notice de d'Argenville de 1745 ; il y est représenté un peu plus jeune que dans la gravure de Collin ; néanmoins il semblerait exécuté d'après cette estampe dans un autre sens (16).

Le quatrième figure dans la vie des peintres de Fuessli ; il n'est qu'une reproduction inexacte au trait de celui de Collin (17).

---

(14) Voir description de cette pièce au Catalogue de l'œuvre de Blanchet. n° 120.

(15) Le personnage est représenté en buste, dans un ovale modelé en forme de niche, de trois quarts à gauche, le corps de même, regardant en face ; cheveux longs et bouclés, soupçon de moustaches ; habillé d'un justaucorps lâche avec un nœud de rubans sur l'épaule gauche ; cravate de mousseline formant rabat. En haut : THOMAS PLANSCHET (*sic*) PARISIENSIS. — H. 0m,105 ; L. 0m,10. par Richard Collin. (Joachimi DE SANDRART, *Academia nobilissima artis pictoris*. Nuremberg, 1683.)

(16) Le personnage est représenté en buste, dans un ovale entouré d'un cartouche très simple du dix-huitième siècle ; il est de trois quarts, regardant à gauche, avec des cheveux longs et un soupçon de moustaches ; cravate de mousseline et un nœud sur l'épaule droite ; en bas du cartouche et dessus : BLANCHET. — H. 0m, 11 ; L. 0m 08 ; l'ovale de 0m068 sur 0m,051. (D'ARGENVILLE, *Abrégé de la vie des plus fameux peintres, avec leurs portraits*. Paris, de Bure, 1745.)

(17) Le personnnage est représenté au trait, en buste, dans un ovale,

Digitized by Google

Il étudia d'abord la sculpture à Paris avec Jacques Sarrazin ; toutefois celui-ci l'engagea, à cause de la faiblesse de sa santé, laquelle cependant ne l'a pas empêché d'atteindre un âge avancé, à embrasser l'art de la peinture ; il y fit de rapides progrès ainsi que dans l'architecture et dans la perspective et partit, jeune encore, pour se perfectionner en Italie, ce pays qui était alors la terre classique des artistes.

Ses aptitudes particulières pour les travaux d'architecture et de mise en perspective le rendirent assez célèbre à Rome pour qu'il pût en tirer les ressources qui lui étaient nécessaires ; c'est dans les vues reconstituées avec art de la Rome antique, dans lesquelles il ajoutait, au dessin, un coloris d'une grande beauté et conforme aux principes des meilleurs maîtres de ce genre, qu'il s'appliqua de préférence. Aussi Poussin, qui les vit, les combla d'éloges, lui affirmant que ses ouvrages serrient appréciés partout et Alexandre Algarde (sculpteur et architecte bolonais) l'employa dans des travaux de décoration où il ne pouvait lui-même suffire. L'un et l'autre de ces artistes devinrent ses amis et en même temps il se rencontra, chez Poussin, avec Lebrun dont l'influence lui fut plus tard des plus utiles à l'Académie royale de peinture et de sculpture (18).

---

de trois quarts à gauche, le corps de même ; la figure est moins expressive, moins intelligente et plus jeune que dans le portrait de Collin, d'après lequel il semble avoir été fait. Au dessous : THOMAS-BLANCHET, nat. 1617. denat. (?) 1659. — H. 0m,07 ; L. 0m,55.

(18) Poussin quitta, en 1640, Rome, où il était venu en 1624, et y retourna en 1642, il y mourut en 1665. Lebrun a séjourné à Rome de 1642 à 1646. En conséquence, Blanchet a pu voir Poussin de 1642 à 1655, et Lebrun de 1642 à 1646. En 1646, Lebrun avait vingt-sept ans et Blanchet trente-deux.

Digitized by Google

Mais André Sacchi (peintre d'histoire et de portraits romain) lui conseilla avec raison de préférer les grandes compositions décoratives, auxquelles le portaient son tempérament et ses études, dans lesquelles il a, en effet, excellé.

Nous ne connaissons pas exactement la date à laquelle il rentra en France et se rendit à Lyon : cependant il paraît qu'il s'y trouvait depuis peu lorsqu'il se présenta à lui un moyen unique en son genre de montrer ce qu'il savait faire.

On y achevait, en 1655, l'Hôtel de Ville, ce magnifique monument dont les Lyonnais sont à juste titre très fiers, et l'administration consulaire n'avait sous la main, paraît-il, que son peintre ordinaire Germain Panthot. L'occupation spéciale de cet officier consistait à peindre les portraits du Roi régnant, des gouverneurs qui se succédaient, du prévôt des marchands et échevins en exercice, pour être placés soit dans un recueil spécial, soit à l'Hôtel de Ville, soit à leur être donnés, à raison de 600 livres de gages par an, plus le logement dans l'Hôtel. Toutes ces œuvres, qui seraient pourtant de si grand intérêt pour l'histoire de l'art, furent détruites le 9 septembre 1792, dans l'auto-da-fé des titres de noblesse et des blasons. Peut-être en subsiste-t-il encore dans les familles qui ont eu des ancêtres dans la magistrature consulaire depuis 1675 jusqu'à 1689 en ce qui concerne Blanchet; toutefois il serait bien difficile de les y rechercher.

Germain Panthot (19), qui avait succédé en 1637 à

(19) Mort le 20 octobre 1675, âgé de soixante-quinze ans, à l'Hôtel de Ville, où il avait conservé son logement, malgré sa démission. Le logement du peintre de la ville se composa, depuis 1666, d'une chambre plain-pied avec la grande cour, placée à l'extrémité de la galerie, côté

Digitized by Google

Horace Leblanc (lequel commence la liste de ces officiers et avait désigné Panthot au consulat pour le remplacer), se trouvait peintre sans doute assez habile pour exécuter tous ces portraits, dont le plus grand nombre en miniature, mais absolument incapable pour entreprendre ces grandes machines que nous allons détailler ; il avait, selon Sandrart et d'Argenville, connu Blanchet, à Rome et était ami de Lebrun (20). Il se pourrait même que Panthot, qui désirait être chargé de ces travaux importants de décoration, se fût rendu dans cette ville, avec ou sans mission spéciale, pour y chercher des collaborateurs habiles parmi les Français qui y faisaient leurs études. Quoi qu'il en soit Panthot s'associa Blanchet.

Camille de Neuville de Villeroy, abbé d'Ainay et archevêque de Lyon, ainsi que le maréchal son frère, gouverneur de la ville, ayant vu et approuvé une esquisse (21) que Panthot avait préparée de concert avec Blanchet, ce fut pour l'Administration municipale une des raisons les plus probantes (22) d'accepter ces offres, et on passa avec eux le même jour, 9 mars 1655 (23), moyennant 12,000 livres et 30 pistoles d'étrennes, un marché pour décorer la voûte de la salle principale de l'édifice. Un

---

sud : de deux cabinets attenants avec chambres, placées en entresol au-dessus. Il est impossible à présent de retrouver ces dispositions.

(20) Lebrun fit pour Panthot, à son retour d'Italie, le tableau du grand autel de l'église Saint-Paul, à Lyon, représentant *Notre-Dame de Pitié*. (CLAPASSON.)

(21) Document nº V, et nº I du Catalogue de l'œuvre de Blanchet.

(22) Un peintre de Namur du nom de Bouvry ou Bonverie avait été proposé pour ce plafond. (Registre AA 98 des délibérations consulaires.)

(23) Document nº VI.

Digitized by Google

second marché intervint, le 25 juin 1658, pour les murs de la même salle moyennant 8,000 livres et 20 louis d'or d'étrennes (24). Le travail ne fut terminé que vers 1668; les deux peintres reçurent encore à ce moment, en outre des sommes précédentes, 4,000 livres pour des travaux d'art, parmi lesquels se trouvait un grand portrait du Roi à cheval, posé sur la cheminée de la grande salle, plus deux Christ en croix, « au naturel », l'un pour la chambre du Consulat, l'autre pour celle du conseil « de la Conservation (25) ».

C'était une entreprise considérable et peu commune pour un artiste, que de peindre sur place la voûte d'une salle, de 26 mètres de longueur sur 12^{m}, 50 de largeur, produisant, avec le développement que pouvaient donner les courbes formant ce qu'on nomme la voûte à canne, une superficie de plus de 300 mètres carrés, plus les murailles.

Il semble que Blanchet y parvint avec succès, si on en croit ses contemporains, car, malheureusement, l'ouvrage fut détruit, bientôt après 1674, par un incendie; il n'en reste que des descriptions dans le genre ampoulé de cette époque et l'esquisse dont nous avons parlé (26).

Ce travail n'était pas terminé, que le 27 novembre 1659 (27) Blanchet passait, toujours avec son acolyte Panthot, un nouveau marché pour les peintures de la salle du Consulat; on nommait ainsi celle qui servait aux réunions journalières du prévôt des marchands et des échevins; elle fut choisie dans une bonne exposition en plein midi

(24) Document n° VII.

(25) N°s 10, 11 et 12 du Catalogue de l'œuvre de Blanchet.

(26) N°s 1 et 2 du Catalogue de l'œuvre de Blanchet.

(27) Document n° VIII.

Digitized by Google

sur une grande cour, et devint l'objet jaloux des préférences et des soins des magistrats. Elle existe encore surtout avec les dispositions décoratives du plafond; quelques changements ont été apportés à son installation dans les travaux de restauration générale entrepris en 1857 (28).

---

(28) L'administration municipale, même d'une ville de l'importance de Lyon, était, à cette époque, directe et des plus simplifiées ; malgré la somptuosité de l'édifice pour les services et pour les logements, il n'existait pas ce qu'on nomme à présent les bureaux. Il n'y avait, pour principaux officiers, qu'un secrétaire, un voyer, un receveur et pas de commis. Aussi les échevins siégeaient, à des jours déterminés, dans la salle dont nous nous occupons, et y recevaient, installés sur un parquet, largement éclairés par les grandes fenêtres et chauffés par une immense cheminée, le public, qui n'avait qu'un carrelage sous les pieds et qui était séparé par une barre d'appui ; il y accédait par une grande porte donnant sur un vestibule spécial où se tenaient les huissiers, qu'on nommait à Lyon « les mandeurs du consulat ». Aussi la cheminée se trouvait, non dans l'axe latéral de la salle, mais au milieu de l'espace réservé aux magistrats, auxquels une petite porte, placée en dedans de la barre, bien entendu, et à côté de la cheminée, permettait d'entrer et de sortir librement, en descendant par un escalier dérobé à l'entresol au-dessous. C'est pourquoi, à présent que la restauration en salon de 1857 a fait régulariser le parquet et disparaître les traces de la barre, de l'escalier, ainsi que de la petite porte, en la remplaçant par une boiserie symétrique à celle de la salle, on ne comprend plus rien à cette cheminée, placée irrégulièrement. Le secrétaire dont nous avons parlé assistait les magistrats et consignait immédiatement, sur des registres, qui nous sont restés, pour toute écriture, les résolutions relatives à chaque affaire et les mandats de payement qui avaient été arrêtés. C'était aussi clair que rapide et pratique. Cette salle servit au tribunal révolutionnaire ; les accusés, placés sur un tabouret à côté des juges, pénétraient par la petite porte, laquelle communiquait ainsi, à l'aide de l'escalier dérobé, avec les caves du soubassement, qui furent alors transformées en prison et conservèrent cette destination jusqu'un peu avant les travaux dont nous avons parlé ; le public et la garde stationnaient

Digitized by Google

Elle peut être considérée comme une des plus riches et des mieux réussies de l'édifice ; la peinture de Blanchet qui se détache, avec des tons un peu sombres, au centre d'un large et profond ressaut décoré de panneaux et de rosaces, en forme une des parties les plus intéressantes (29).

Le 7 janvier 1660, le Consulat apura les comptes de Panthot et de Blanchet à 25,532 livres, tant pour marchés que pour étrennes.

Il intervint, le 30 août 1661, toujours avec les mêmes artistes, un nouveau marché pour la décoration du grand escalier, soit en coloris pour la voûte à canne, soit en grisaille pour la partie au-dessous des marches, moyennant la somme de 15,000 livres tournois, plus 50 louis d'or d'étrennes (30). Malheureusement cette nouvelle et grande page, déjà en fort mauvais état en 1745, lorsque d'Argenville en parlait, est devenue, malgré de prétendues restaurations successives, à peu près indéchiffrable. La porte qui y donnait accès sous le portique de l'Hôtel, n'étant pas garnie, autrefois comme à présent, de boiseries, les brouillards légendaires de Lyon n'ont pas eu de peine à exercer leur action destructive contre ces parois entièrement peintes à l'huile (31).

Nous n'en avons pas fini avec l'Hôtel de Ville, car nous

---

en dehors de la barre. Ces souvenirs personnels ont une importance historique qui nous a déterminé à les raconter.

(29) Voir les nos 3 à 6 et 17 du Catalogue de l'œuvre de Blanchet pour la description du tableau.

(30) Document no IX.

(31) Voir les nos 7 et 8 du Catalogue de l'œuvre de Blanchet pour la description du tableau.

Digitized by Google

nous trouvons précisément à une époque caractérisée de la grandeur et de la prospérité du règne de Louis XIV, lequel venait de signer le traité d'Aix-la-Chapelle; l'Administration municipale de Lyon ne pouvait donc que continuer sa luxueuse installation; Blanchet achevait le plafond de la grande salle; son talent ne faisait que grandir, grâce à l'expérience que devaient lui procurer d'aussi importants travaux. Il restait encore deux salles à décorer, celle dite « de la Conservation », et celle dite « de la Nomination ». On n'oubliera pas que Lyon est la ville où fut, peut-être, créée la première de cette juridiction spéciale que l'on nomme à présent le Tribunal de commerce, laquelle on nommait alors de la Conservation (32). Nous n'avons pas trouvé de marché pour cette salle, mais seulement un mémoire du 31 décembre 1669, de Panthot et Blanchet, qui fait monter la dépense totale à 5,820 livres, le grand tableau étant compté pour 1,800 livres et les quatre médaillons d'angle pour 600 livres. C'est une composition d'un grand caractère, quoique tourmentée (33); elle est un peu inférieure à celle de la salle de la « Nomination », qui servait à l'élection du prévôt des marchands et des échevins, pour laquelle il fut passé, le 9 juin 1671, moyen-

(32) Cette juridiction fut remise, en 1655, au corps consulaire, pour être exercée par le prévôt des marchands et les quatre échevins, avec six autres bourgeois ou marchands, parmi lesquels il y avait toujours un ancien échevin qui était avocat, un avocat ou procureur du Roi, un greffier en chef, le secrétaire de la ville et du commerce, un greffier, un commis greffier et trois huissiers audienciers, dont deux étaient aussi jurés crieurs.

(33) Voir le nº 13 du Catalogue de l'œuvre de Blanchet pour la description du tableau.

Digitized by Google

nant 7,500 livres, un marché (34) dans lequel, cette fois, comme pour le grand escalier, il n'est question que de l'esquisse sur toile « de la main et de l'invention du sieur Blanchet ». On peut considérer son tableau comme le meilleur de ses ouvrages et pouvant rivaliser, sans conteste, avec tout ce que les premiers maîtres du temps ont produit (35).

Sans doute il n'a pas travaillé tout seul à des peintures aussi considérables : d'abord il était probablement aidé de son frère Louis, ensuite on cite un peintre du nom de Rambaud, qui aurait été aussi payé avec lui et avec Panthot.

Quoi qu'il en soit, il est certain que tout le mérite de l'œuvre revient uniquement à Thomas Blanchet.

Nous devons, avant de poursuivre, signaler dans l'ordre de la peinture décorative de cet artiste, les tableaux qui décoraient l'ancien Palais de Justice de Lyon, dont nous n'avons pas trouvé encore la date, et qui, après avoir été enlevés pendant sa reconstruction en 1835, y furent replacés, savoir : deux dans les plafonds des salles d'audience de la Cour d'appel, et les autres dans diverses salles (36).

Il nous faut revenir à présent un peu en arrière à l'année 1663, et signaler un tableau que l'artiste exécuta pour le mai de Notre-Dame de Paris, l'*Enlèvement de saint Philippe, diacre, après avoir baptisé l'eunuque de la reine de Candace*, lequel fut présenté par les deux orfèvres Guillaume

(34) Document nº X.

(35) Voir les nºs 14 et 18 du Catalogue de l'œuvre de Blanchet pour la description du tableau.

(36) Voir les nºs 19 à 26 du Catalogue de l'œuvre de Blanchet pour les descriptions.

Digitized by Google

Maurice et Marc Trouvé. Le mai de Notre-Dame était ainsi nommé, parce qu'il était offert le premier jour du mois de mai; ces tableaux, qui furent exécutés en 1630 et 1707, étaient destinés à décorer la nef de l'église métropolitaine et devaient représenter tous les actes des Apôtres.

Ils ne constituaient pas des *ex-voto;* c'était une offrande gracieuse, en don gratuit et libre, que faisaient, à leurs propres frais et sans le concours de leurs collègues, les deux premiers dignitaires de la confrérie royale de Sainte-Anne et Saint-Marcel, qui se recrutaient exclusivement parmi la corporation des orfèvres de Paris.

Il nous semble que cette commande, des plus honorables pour notre artiste, implique en quelque sorte sa naissance à Paris; car elle n'a pu lui être confiée que par l'intervention de parents, d'amis ou de protecteurs de cette ville, à cause de son éloignement. Il a dû l'exécuter à Lyon, où il était retenu alors par les travaux importants que nous avons signalés plus haut (37). En 1667, il donna les dessins, qui furent gravés par F. Cars et par J.-J. Thourneysen, d'une brochures publiée en suite d'une fête donnée au collège de la Trinité à Lyon le 5 juin (38).

Un peu plus tard, vers 1673, il s'occupa de décorer la chapelle dite des Messieurs, sous le vocable de l'Assomption, dans le même établissement, laquelle existe encore quoique fort détériorée, servant de salle de gymnastique; on n'y voyait pas moins de treize tableaux religieux peints

(37) Voir le n° 9 du Catalogue de l'œuvre de Blanchet pour la description.

(38) Voir les nos 122 à 135 du Catalogue de l'œuvre de Blanchet pour la description.

Digitized by Google

par lui, lesquels ont tous disparu (39). Il ne subsiste d'intéressant que le retable de l'autel et la tribune. Ce retable est formé de deux colonnes en pierre polie d'ordonnance corinthienne, portées sur des piédestaux de marbre noir et rougeâtre : ces colonnes supportent un fronton arrondi et brisé au droit du ressaut qu'elles déterminent dans l'entablement. Des figures de chérubins en grand relief couronnent l'encadrement cintré par le haut, où se trouvait un tableau représentant l'Assomption, qui a disparu. La tribune, en pierre noire polie, dont le dessin, ainsi que celui de la porte d'entrée sur la rue, nous paraît d'une autre main que celle de Blanchet, est intéressante par sa composition originale et élégante. Les peintures à la détrempe, en grisailles sur fond bleu imitant la sculpture de la voûte, furent exécutées par le peintre Labbé.

Il paraît que Blanchet donna aussi, à une date que nous n'avons pas trouvée, pour l'église du même collège, le dessin de l'ordonnance ionique qui décore les tribunes régnant au-dessus des chapelles, lesquelles ne se présentaient auparavant que par une arcade surbaissée. C'est cette ordonnance ionique que Jean Delamonce utilisa en 1700, en l'étendant, pour former la tribune, vers l'entrée. Un artiste du nom de Beauregard, qualifié élève de Blanchet, a fourni les dessins de retables d'un certain nombre de ces chapelles (40).

On a attribué à Blanchet une part dans les peintures à fresque qui furent appliquées en 1662 contre les murs de la

---

(39) Document nº XI.

(40) Voir, sur le collège de Lyon, notre *Biographie d'Étienne Martellange*, 1874, p. 154 à 164, et notre mémoire sur *les Delamonce*, lu à la réunion des Société des Beaux-Arts des départements, en 1892.

Digitized by Google

cour principale de cet établissement. Nous estimons qu'il n'en eut que la haute direction; elles furent exécutées par les peintres Dupuy, François Sevin (qu'il ne faut pas confondre avec son fils Pierre-Paul Sevin) et son frère, dont on n'a pas le prénom, Givernois et Pierre Valeton. On n'en a conservé aucun dessin et elles ont été détruites; mais le P. Ménestrier, lequel en avait été probablement l'inspirateur, en a laissé la description dans une brochure qui porte le titre emphathique : *le Temple de la Sagesse ouvert à tous les peuples. Dessein des peintures de la grande cour du collège de la Sainte-Trinité.*

L'année 1674 fut pour Blanchet une époque où il éprouva le plus grand chagrin qui puisse survenir à un artiste : un incendie épouvantable détruisit complètement, le 13 septembre, la grande salle de l'Hôtel de Ville de Lyon qu'il venait de décorer, et la moitié du tableau de la salle de la Nomination. En quelques heures disparurent les remarquables ouvrages qui avaient coûté tant d'argent à l'Administration municipale et tant d'efforts aux peintres et aux architectes. Blanchet ne repeignit pas la grande salle, mais restaura si bien le plafond de la salle de la Nomination qu'il est resté aussi clair et aussi beau que s'il venait d'être achevé. Selon Sandrart, il semble avoir aussi refait le portrait du Roi à cheval.

Cependant le vieux Panthot se décida à laisser, le 11 octobre 1675, à son habile associé, les fonctions de peintre en titre de la ville et ne tarda pas à mourir, le 20 du même mois; Blanchet est qualifié, dans sa nomination, de « peintre et architecte ».

C'est à l'année suivante que se rattache une affaire des

Digitized by Google

plus intéressantes, dont nous avons déjà entretenu d'une manière succincte la réunion des Sociétés des Beaux-Arts, les 24 avril 1878 et 16 avril 1879, sous le titre d'*Origines de l'enseignement du dessin à Lyon.*

En effet, Blanchet tenta d'y fonder, en 1676, une école académique de dessin, institution qui ne fut réalisée qu'un siècle plus tard; s'il eût réussi, cette école eût été la première organisée en province. Ce qui est curieux dans cette affaire avortée, c'est qu'on est en droit de croire que c'est précisément l'initiative de Blanchet et de Coysevox qui a, en quelque sorte, provoqué les lettres patentes instituant les écoles académiques de dessin de province et fixant leur règlement de novembre 1676, enregistrées au Parlement le 22 décembre de la même année (41), puisque la démarche des deux Lyonnais auprès de l'Académie royale de peinture et de sculpture, eut lieu dès le 11 avril.

A cette date, les peintres Lebrun et Blanchard, ayant expliqué à la Compagnie que Blanchet leur avait écrit de Lyon, qu'il désirait établir avec Coysevox (42) une Académie de peinture et de sculpture dans cette ville, où ils voulaient tous les deux fixer leur résidence, et qu'ils demandaient à l'Académie royale de les favoriser, celle-ci y consentit et nomma immédiatement Coysevox adjoint à professeur pour y enseigner.

---

(41) Documents nos XII et XIII.

(42) Voir, pour cette partie de la vie de Coysevox, *Antoine Coysevox, sa vie, son œuvre et ses contemporains,* par Henry Jouin. Paris, Didier, 1883, p. 37 à 39 et 265, pour le procès-verbal de l'Académie royale de peinture et sculpture du 11 avril 1676, où il est question de la nomination de Coysevox comme adjoint à professeur.

Digitized by Google

Blanchet ne tarda pas à demander aussi à être reçu académicien, et ce titre lui fut conféré, ainsi que celui de professeur, par délibération du 30 mai. Mais l'affaire de la création de l'école souffrait quelques difficultés; car, en même temps que l'Académie donnait à l'artiste les meilleurs gages de son intérêt, elle décidait de prier Lebrun de prendre les ordres de Colbert pour cette grande innovation. Le 24 juillet, Lebrun rendit compte de ses démarches; la proposition de lettres pour l'établissement des académies de province était entre les mains du ministre; le 20 novembre, le Roi ayant donné son approbation, on présentait à l'Académie les règlements pour les signer. Les lettres et les règlements ne furent promulgués, comme nous l'avons dit, qu'en décembre.

L'Académie, se trouvant désormais autorisée, commit, par délibération du 2 janvier 1677, Blanchet et Coysevox à l'établissement de l'école, et même Coysevox, qui fut alors promu professeur (43), présenta à la Compagnie, dans la même séance, les lettres de remerciements de l'Administration municipale de Lyon, auxquelles le secrétaire fut chargé de répondre.

Nous n'avons pas, jusqu'à présent, trouvé trace de cette lettre à Lyon; si les démarches qui ont été entreprises dans cette ville par Blanchet et Coysevox s'y sont réalisées, l'école n'a pu avoir qu'une existence obscure et précaire, puisqu'il n'en est plus question nulle part qu'après la mort de Blanchet, par une allusion aux lettres patentes qu'il aurait

(43) Document nº XIV.

Digitized by Google

obtenues dans ce but (44). Quoi qu'il en soit, il n'en revient pas moins, comme on le voit, à nos deux artistes, l'honneur d'avoir provoqué le mouvement en faveur d'écoles de Beaux-Arts provinciales, dès le troisième tiers du XVIIe siècle.

(44) Le seul document qui fasse foi de cette affaire à Lyon est la délibération consulaire du 14 octobre 1639, à propos de la nomination de Pierre-Paul Sevin comme peintre de la ville, expliquant que Thomas Blanchet avait obtenu des lettres du Roi et l'approbation du peintre Lebrun pour cette institution. (Registres consulaires, BB. 246, f°s 120 à 122.)

(*A suivre*). Léon CHARVET.

Digitized by Google

LE PORTEFEUILLE

D'UN

CHARLATAN LYONNAIS

AU XVIIIe SIÈCLE

En 1754, mourut à Lyon Antoine-Dominique Franki, étranger de naissance, établi depuis peu dans cette ville. Il laissait un fils de deux ans, qui fut recueilli le 5 janvier 1756, dans le corps des enfants exposés de l'hôpital général de la Charité. Ainsi s'explique le dépôt dans les archives hospitalières sous la cote G. 287, d'un dossier contenant une centaine de pièces ayant appartenu au père de cet enfant. Dominique Franki exerçait de son vivant une profession bien passée de mode aujourd'hui, mais qui eut, aux siècles derniers, de nombreux adeptes, la profession d'opérateur en plein air ou de charlatan ambulant. Il peut paraître oiseux de faire revivre après cent cinquante ans, le souvenir d'un si mince personnage. Cela relève de ce qu'on a appelé les miettes

Digitized by Google

de l'histoire. De bien petites miettes en vérité!... Cependant le portefeuille de Franki recèle plus d'un trait de mœurs intéressant, quelques détails pittoresques. Du reste, ce n'était pas celui du premier venu; il contenait un *brevet d'opérateur ordinaire et privilégié du Roy* (1). Sans prétendre jouer à l'historien, il est bon de recueillir, lorsqu'on les rencontre, les moindres faits utiles pour reconstituer le passé et retracer le tableau de la vie populaire de l'ancienne société française, surtout lorsqu'à défaut d'un intérêt majeur, les faits ont au moins le mérite de ne pas être des renseignements de seconde main et de présenter les caractères d'une absolue sincérité.

Aux XVIIe et XVIIIe siècles, la plupart des charlatans qui opéraient en France, étaient nés en Italie et avaient l'habitude de s'habiller en Turc. Pourquoi Italiens? Peut-être parce que le génie de ce peuple s'accommodait mieux que le nôtre de ce métier de faiseurs de dupes. Pourquoi s'habillaient-ils en Turc? Sans doute parce que l'étrangeté et l'éclat du costume étaient plus aptes à frapper l'imagination des gens naïfs auxquels ils s'adressaient. Dominique Franki n'eut garde de manquer à ce double trait caractéristique de tout bon charlatan. Il naquit à Bénévent dans le royaume de Naples en 1707; mais dans de nombreux brevets ou diplômes il est qualifié *Turc de nation* ou *Turc de Constantinople*. Sa femme demeurée en Italie lui écrit à Marseille et adresse ainsi sa lettre : *Domenico Franki il Turchetto*.

Franki fut l'inventeur du *baume d'Arabie* pour les douleurs, rhumatismes, foulures, coupures et brûlures et d'un

(1) Lettres sur parchemin du 29 décembre 1752, n° 51 du dossier.

Digitized by Google

fameux emplâtre pour les plaies et ulcères, qu'il débitait sous le nom de *baume Ottoman* ou de la *Porte Ottomane*, on ne sait vraiment pas pourquoi, car il en a laissé la recette dans ses papiers et les simples qui le composent ne sont pas un produit spécial aux rives du Bosphore et se trouvent chez tous les herboristes.

Voici le signalement du personnage en 1752 : « Franki, napolitain, âgé de quarante-cinq ans, taille 5 pieds 6 pouces; a sur le devant de l'avant-bras droit, la représentation de Notre-Dame de Lorette, au pied de laquelle est inscrit : *1726*. » Ce tatouage pourrait surprendre sur un sujet du sultan, mais Franki déclare quelque part être *catholique romain* quoique *Turc de nation*.

Pas plus sous l'ancien régime que de nos jours il n'était permis d'exercer la médecine sans autorisation (2). Le

---

(2) *Note recueillie dans un catalogue d'autographes.* « Médecine. — Recueil factice de pièces originales : 1694-1780. » Très curieux dossier de pièces de procédure sur les gens ayant exercé la médecine sans autorisation, de 1694 à 1780. Les procès-verbaux de poursuite sont rédigés au nom de la Faculté de médecine de Paris, et les affaires sont plaidées, tantôt devant le Châtelet ou le lieutenant de police, tantôt devant le Parlement. On y remarque : 1° le procès des religieux de Sainte-Geneviève contre la Faculté (1716) ; les médecins les accusaient de distribuer gratuitement des remèdes ; 2° la supplique de Pelletier, tailleur à Thouars (1761), qui prétend avoir trouvé un élixir anti-rabique ; 3° la supplique du chevalier Bignon, « venant de Rome (1777) » avec « une pommade qui a la vertu de faire croître et épaissir les cheveux » ; 4° spécimens de taffetas d'Angleterre du XVIIIe siècle ; 5° eaux épilatoires ; 6° pièces du procès entre les épiciers et les apothicaires (1705), etc... »

Sur l'art de guérir sous l'ancienne législation, v. Lettres patentes de Charles VI, 20 août 1390; arrêt du Parlement, 12 septembre 1598; ordonnance de Henri III de 1579.

Digitized by Google

portefeuille de Franki contient cinquante-deux brevets, diplômes, patentes ou certificats délivrés par les autorités des États ou des villes où il a exercé sa profession, académies, facultés, gouverneurs, baillis, capitouls, consuls, etc., qui font connaître la vertu de ses drogues et permettent de le suivre pendant vingt-cinq ans, presque jour par jour, dans ses voyages à travers l'Italie et la France.

En 1729, âgé de vingt-deux, il se met en route et visite successivement Naples, Rome, Palerme, Ferrare, Sienne Florence, Parme, Mantoue, Turin, Crémone, Milan et Gênes.

Le roi des Deux-Siciles lui délivre un brevet sur parchemin enluminé à la main de fleurs et d'un bel écusson, ainsi formulé : « Quum Dominicus Franki, Napolitanus et valde peritus atque satis in arte empiricâ et chimicâ jamdudum versatus etc... eidem Dominico Franki concedimus et impartimur privilegium empirici, vulgo saltimbanco, cum plenâ amplissimâque pharmacandi et vendendi medicamenta quæ ad externam corporis humani rationem tantum pertinent et non aliter. »

L'Académie des Sciences de la ville de Rome lui fait don d'un riche portefeuille en maroquin rouge gaufré et doré sur les plats contenant une licence pour composer et vendre *Balsamum ottomanicum* (le baume ottoman) et *Seratum Sanatorium externe tantum applicans et adhibens* (un onguent curatif pour l'usage externe).

Il obtient aussi une patente du premier apothicaire de la ville capitale de Florence, qui lui fait défense de pratiquer aucune opération pendant le carême, l'avent et les jours de fêtes, et une licence du Conservatoire de Santé de la Sérénissime République de Gênes, qui constate qu'en 1746

Digitized by Google

Franki voyageait avec une suite de sept personnes, dont deux femmes, ce qui donne une idée de l'importance du personnage.

En 1749, Franki passe d'Italie en France. Le 18 août de ladite année, les consuls de la ville de Grasse l'autorisent à débiter dans cette ville et ses dépendances son baume d'Arabie et généralement tous ses onguents, quintessences et son électuaire pour les dents. Puis, il parcourt le royaume en tous sens. Il visite, au midi, Toulon, Marseille, Toulouse; en Normandie, Le Hâvre, Vernon, Fécamp; dans le nord, Dieppe, Givet, Rocroy, Charleville, Sédan; à l'est, Verdun; dans le centre, Versailles, le Mans, Bonnétable, Blois, Tours, Nevers, Moulins, Cosnes-sur-Loire, Autun, enfin Lyon où il vient s'établir en 1754 pour y mourir bientôt après.

Au cours de ses voyages, sa vie fut mélangée de succès et de revers. Il sut gagner de l'argent en vendant ses drogues. Mais, si l'on peut croire que ce ne fut pas sans abuser un peu de la simplicité de ceux qui les lui achetaient, par un juste retour des choses, il devint à son tour la victime d'un plus habile que lui, dont il eut l'imprudence de faire un moment son associé.

De la lecture des pièces qui se rapportent à son séjour en France, se dégage l'idée d'un assez brave homme, respectueux de l'autorité, un peu inexpérimenté en affaires, habile en son art, charitable envers les malheureux. Il est dit dans de nombreux certificats qu'il soignait les pauvres gratuitement et ajoutait aux soins et aux médicaments qu'il leur donnait, des charités particulières. D'autres attestent la vertu curative de ses remèdes. A Tours, plusieurs per-

Digitized by Google

sonnes ont, grâce à lui, recouvré la santé; entre autres une fille habitant cette ville, attaquée d'un chancre filtreux qui lui couvrait le visage et la rendait effroyable. Diverses guérisons obtenues à Blois lui ont valu les suffrages de la commission royale de médecine et l'estime du public. Le bailli de Bonnétable certifie que ceux qui ont usé de ses remèdes pendant son séjour de trois semaines dans la ville, ont été soulagés ou guéris. Le curé d'un petit village de la Touraine affirme qu'un homme de sa paroisse perclus de ses membres depuis trois ans, ne pouvant plus marcher qu'à la faveur de deux *potences*, s'est trouvé en état d'aller sans ce secours et de reprendre son travail après avoir fait usage du baume du s. Franki, *opérateur Turc*.

Voici la composition de ce fameux baume autorisé pour l'usage externe sous la signature de MM. Grand, Jadelot et Le Lorrain, doyen et professeurs de la faculté : « huile d'olive, 8 livres; huile d'amandes douces, 2 livres; 4 petits chiens; moelle de bœuf, 1 livre; opium, 2 onces; encens mâle, 1 livre; gomme élémi, 1 livre; blanc de baleine, 1 livre; mastic, 1 livre; feuilles de rue, absinthe, sauge, romarin, de toutes 2 livres; thérébentine, 2 livres; cire, en quantité suffisante; graisse de cheval, 2 livres; le tout pour faire un baume. » A cette recette en est jointe une autre, pour la composition d'une essence universelle : «Prenez : Anis, 2 onces; coriandre, 2 onces; agaric, 4 onces; chardon étoilé, 4 onces; dents de lion, 1 once; coque du Levant, 2 onces; oreille d'ours; safran oriental, 1 gros; racine de myrthe, 4 onces; racines d'orties, 2 onces. »

Ce n'est pas pour rien que l'inventeur de cette essence l'appelle universelle. Le portefeuille de Franki contient un prospectus assez semblable en la forme à ceux que l'on trouve joints aujourd'hui à certains flacons ou remèdes que

Digitized by Google

vendent les pharmaciens. Ce prospectus énumère les propriétés merveilleuses de l'essence universelle et les maux innombrables pour lesquels elle est souveraine : L'apoplexie, les vertiges, les étourdissements, les obstructions du foie, de la rate, des reins, du mésentère, la mauvaise haleine, la jaunisse, les pâles couleurs, les catharres, les palpitations du cœur, les coliques venteuses, les blessures et les coupures, les coliques néphrétiques, la fièvre tierce, quarte et continuelle, les douleurs d'estomac, les sciatiques. Le propre de cet élixir est de réjouir le cœur et de fortifier l'estomac humide et froid, d'aider à la digestion, d'ouvrir les conduits du cerveau quand ils se trouvent bouchés, de fortifier le cœur de ceux qui tombent en défaillance, surtout quand l'accident arrive de nuit. Il fortifie les esprits vitaux par son ardeur, il purge et résout les vapeurs mélancoliques. Il a une vertu merveilleuse pour les femmes grosses qui souffrent ou qui sont en travail d'enfant. Rien de meilleur pour guérir les petits enfants qui sont tourmentés des vers. Enfin, pour finir, ledit élixir rétablit la santé contre toutes sortes de maladies. Il soulage même les gouttes, dissipe les chaleurs des entrailles et *quand il ne resterait qu'un morceau de foie ou de poumon et que le reste serait gâté, il maintiendrait le bon et rétablirait le mauvais*, en en prenant quinze gouttes dans une cuillerée de bouillon, de deux jours en jours, pendant l'espace de quarante jours.

Le prix de cette teinture ou élixir est de six francs l'once.

Chose étrange! Franki dont les prospectus étaient si bien rédigés, ne parlait pas le français! En quelle langue faisait-il son boniment au public? Sans doute en italien. Ses auditeurs le voyant coiffé d'un turban devaient croire qu'il parlait turc. En tous cas, suivant l'usage des foules, ils lui

Digitized by Google

accordaient d'autant plus de confiance que son discours était pour eux moins intelligible. Mais, il avait un secrétaire qu'il payait 25 livres par mois et auquel il fournissait en outre tout ce qui était nécessaire à son entretien, en habillement, linge, blanchissage, chaussure, barbe et frisure et aussi pour faire retourner son habit et pour raccommodage de culotte.

La situation de famille de Franki laissait beaucoup à désirer; ce qui n'est pas surprenant avec la vie de bohême qu'il menait. Marié en Italie, il y avait laissé sa femme à qui il envoyait de l'argent et qui lui écrivait pour le remercier et lui demander de ses nouvelles. Il en avait eu deux enfants dont il ne paraît pas s'être beaucoup préoccupé. Sa femme Anna-Catharina Rinaldi, mourut à Mantoue au mois d'août 1750. Mais Franki n'avait pas attendu son veuvage pour se consoler de l'absence de sa femme dans les bras d'une autre compatriote. Le 7 septembre 1753, par devant Me Huet, notaire à Paris, étaient comparus *Dominique Franki*, dentiste opérateur, natif de Naples, étant ce jour à Paris, logé à l'hôtel de Toulouse, rue Gilles-Cœur (1), paroisse Saint-André-des-Arts, et *Thérèse Sticca,* femme délaissée de Joseph Rinaldi, dit Moïse Lamorte, aussi dentiste, native du royaume de Naples, étant aussi ce jour à Paris, logée audit hôtel de Toulouse rue Gilles-Cœur, lesquels ont formé entre eux une association pour dix années, dans les profits et pertes du commerce de dentiste opérateur, et de tout ce qui s'y rapporte.

Les conditions sont les suivantes : La femme Sticca

(3) Actuellement : rue Gît-le-Cœur.

Digitized by Google

devait avoir un tiers des bénéfices et supporter un tiers des pertes et dépenses pour nourriture, voyage, blanchissage, barbe, entretien des domestiques, maladies et enfin toutes dépenses nécessitées par la profession. Il était dit dans l'acte qu'elle pourrait quitter l'association, si elle voulait se retirer dans sa patrie. Enfin, Franki reconnaissait que, depuis le 11 mai 1749, Thèrèse Sticca avait été verbalement son associée, qu'elle avait profité à ce titre de la somme de 3.191 livres employées, pour la plus grande partie en achats de bijoux et autres différents effets à son usage et à celui de sa fille qu'elle avait avec elle.

On comprend assez que Thérèse Sticca était pour Franki plus qu'une associée ; on n'en doute plus à la lecture de l'extrait d'un acte de baptême dressé par le curé de Saint-Pierre de Moulins en Bourbonnais, le 14 février 1752, constatant la naissance d'Augustin Franki, fils de Dominique-Antoine Franki et de Paule-Thérèse Sticca. Ce qu'il y a de particulier c'est que cet enfant y est qualifié de *légitime*. Or, Franki et Thérèse Sticca n'étaient pas mariés. De plus, en 1752, Franki était bien veuf de sa femme morte deux ans auparavant, mais Thérèse Sticca était mariée. Son mari Joseph Rinaldi vivait encore et habitait Rome. Enfin, la femme décédée de Franki était une Rinaldi ; ce qui donne lieu de supposer qu'il était uni par alliance à Thérèse Sticca, femme de Joseph Rinaldi, et que celle-ci était sans doute sa belle-sœur. La naissance d'Augustin Franki, l'enfant baptisé à Moulins, le 14 février 1752, était donc, pour plus d'une raison, irrégulière. Franki eût été bien en peine de justifier de la légitimité qu'il lui attribuait, si le curé de Saint-Pierre de Moulins, eût exigé, avant d'enregistrer l'enfant comme légitime, la production de l'acte de mariage des parents.

Digitized by Google

La destinée tient souvent à peu de chose. En 1751, pendant son séjour dans le nord de la France, Franki rencontra pour son malheur, un homme qui devint son mauvais génie en même temps que son associé, abusa de sa confiance et empoisonna la fin de sa vie.

Le 1er février 1751, par devant Me Denis-Louis Guérin, notaire royal garde-note du baillage de Caux, siège d'Arques et ville de Dieppe, « furent présents *Jean Grécy*, opérateur, présent en cette ville de Dieppe, logé à l'auberge où pend l'enseigne des *Quatre fils Aymons*, Grande-Rue, paroisse Saint-Denis et le s. *Dominique Franki*, aussi de la profession d'opérateur, logé en l'auberge où pend pour enseigne *le grand Géant*, rue du Chêne percé, paroisse Saint-Jacques. Lesquelles parties sont convenues ensemble de travailler de ladite profession d'opérateur dans les différentes villes, bourgs et lieux du royaume, en société et en profit commun; c'est-à-dire que chacun desdits comparants contribuera pour moitié tant à l'achat des marchandises et drogues concernant leur profession, qu'au profit qui résultera de la vente et distribution qu'ils en feront, ainsi qu'aux dépenses qu'ils seront obligés de faire soit pour voyager, soit pour achat de chevaux, équipages, gages de domestiques et autres dépenses généralement quelconques. Entreront également dans les comptes de ladite société, tous les profits et revenus procédant des cures qu'ils pourraient faire de quelque nature qu'elles soient, et toutes les pertes qui pourraient leur arriver par accident, comme mort de chevaux, perte d'équipage et autres accidents prévus ou imprévus de quelque nature qu'ils soient ou puissent être. Et, attendu que ledit sieur Grécy est actuellement muni d'un équipage considérable, qui consiste en sept chevaux, dont quatre de carrosse, un de maître, deux de

Digitized by Google

fourgon, avec tous les harnoys et équipages desdits chevaux, ledit carrosse et ledit fourgon, le tout d'un objet très considérable et d'un entretien fort coûteux, il a été convenu et arrêté entre les parties que pour dédommager ledit sieur Grécy du principal de ces objets qui sont d'une grande utilité à la profession et à la charge desquels le sieur Franki n'a pas participé, y celui sieur Franki promet et s'oblige payer au sieur Grécy une somme de *douze cents livres*, dont la moitié payable de suite en espèce de louis d'or de 24 livres ayant cours, et l'autre payable dans un mois. » Il est expliqué dans l'acte que la Société ne devient pas propriétaire des chevaux, carrosse, fourgon et équipage, mais qu'elle devra supporter la dépense occasionnée par eux; qu'elle répond des pertes et dépérissements qui pourraient leur arriver; que la Société est formée pour une année; qu'à l'expiration, Grécy reprendra ses équipages sans être tenu de rien rendre des 1,200 livres; que celui-ci reste seul maître de fixer les différentes villes où les parties exerceront leur profession. — Il était dit enfin que si Franki voulait se retirer de la Société avant le terme fixé pour sa durée, il en aurait le droit, mais sans pouvoir réclamer aucune restitution sur les 1,200 livres payées à son associé.

En somme, Franki faisait un assez mauvais marché. Le contrat ne lui procurait pas d'autre avantage que la jouissance en commun avec leur propriétaire, des équipages de Grécy, pendant une année, et cela moyennant 1,200 livres, somme énorme pour l'époque. C'était payer un peu cher le plaisir de parader sur un carrosse attelé de quatre chevaux. Franki paya, contre quittances, les 1,200 livres. Mais trois mois ne s'étaient pas écoulés, lorsque, le 16 avril 1751, il se voyait forcé de rompre

Digitized by Google

avec son associé, qui, suivant l'appréciation d'un tiers désintéressé, *n'était pas grand'chose de bon*. Heureux encore, si une fois débarrassé de lui, il ne l'eut jamais plus rencontré sur son chemin. Mais sa simplicité devait de nouveau tenter la convoitise de celui dont il avait été la dupe une première fois.

Jean Grécy, qui était un intrigant, parvint à ajouter à ses titres d'officier de santé du Roi de Portugal et de médecin de la Sérénissime Éminence le Prince de Liège, celui *d'inspecteur général des opérateurs et vendeurs de remèdes de tout le royaume*. Il abusa vis-à-vis de son ancien associé de cette dernière qualité et lui suscita les plus graves ennuis.

Les règlements de police et arrêts du Conseil, concernant *les opérateurs qui ont l'habitude de se vêtir d'habits étrangers pour paraître en public*, obligeaient ceux-ci à se munir d'autorisation régulière pour exercer leur art dans les villes dites Royales où la Cour séjournait, c'est-à-dire Paris, Versailles, Saint-Germain, Compiègne, Fontainebleau et autres lieux où il plaisait à Sa Majesté de faire quelque séjour. Franki n'avait pas manqué de se mettre en règle. Il avait obtenu successivement le 1er octobre 1750, de M. Chicoyneau (1), conseiller ordinaire du Roy en ses Conseils d'État et privé, premier médecin de Sa Majesté, surintendant général des eaux, bains et fontaines minérales et médicinales du royaume, un brevet d'opérateur ordinaire et privilégié du Roy; puis le 29 dé-

(1) Chicoyneau (Fr.), médecin de Louis XV, illustre par son dévoûment pendant la peste de Marseille, né à Montpellier en 1672, mort en 1752.

Digitized by Google

cembre 1750, de M. Sénac remplissant les mêmes fonctions, un autre brevet, enregistré le même jour à l'hôtel de la Grande Prévôté, pour composer, administrer, vendre et distribuer son élixir stomachique dans toute l'étendue du royaume excepté la ville de Paris, conformément à l'arrêt du Conseil du 13 octobre 1752. A ce brevet était jointe une permission du marquis de Sourches, lieutenant général des armées du Roy, prévost de l'hôtel de Sa Majesté et grand prévost de France, autorisant Dominique Franki, *opérateur ordinaire et privilégié du Roy*, à porter des armes défensives pour la sûreté de sa personne comme étant obligé d'aller de jour et de nuit.

Notre personnage avait en outre obtenu d'abord le 14 mars 1753, de M. Leclerc du Brillet, écuyer du Roy, lieutenant général civil, criminel et de police de la Prévosté de l'hôtel de Sa Majesté et Grande Prévosté de France, à Versailles, la permission d'exercer *à la suite de la Cour* sa profession d'opérateur tant en public qu'en particulier, pendant un mois; et ensuite le 17 mars 1753, du comte de Noailles, grand d'Espagne de première classe, prince de Poix, lieutenant général des armées du Roy, chevalier des ordres de la Toison d'or, de Saint-Louis, grand'croix de Malte, gouverneur et capitaine des chasses, villes, châteaux et parcs de Versailles, Marly et dépendances, etc., la permission de s'établir à Versailles en qualité d'opérateur. Tous ces titres sont sur parchemin, revêtus des signatures ou des cachets.

Tant de privilèges et de faveurs octroyés par de si hautes autorités devaient être annihilés, pour celui qui les avaient obtenus à grand'peine, par la fraude d'un vulgaire escroc. Dans le cours de l'année 1753, Franki fit la ren-

Digitized by Google

contre à Paris de son ancien associé, Jean Grécy, qui l'avait si bien exploité deux ans auparavant, et qui profita de l'occasion pour achever la ruine de ce rival dont la concurrence gênait ses propres affaires. Abusant de son titre d'*inspecteur des opérateurs et vendeurs de remèdes de tout le royaume*, Jean Grécy se fit remettre par Franki, sous prétexte de l'examiner, l'original de *son brevet d'opérateur ordinaire et privilégié de Sa Majesté*, et refusa ensuite de le rendre si non en présence de notaire. Le 13 juillet 1753, les parties comparaissent devant Me Armel, notaire à Paris, et Franki donne décharge de son brevet qu'il reconnaît lui avoir été rendu, en remerciant Grécy de la bonté qu'il a eue de lui avoir ainsi remis ledit brevet, le priant d'être persuadé de la vive reconnaissance qu'il en conservera toujours. Mais en outre, il était dit dans l'acte que Franki promettait de ne plus se prévaloir de son brevet pour exercer et faire aucune fonction dans les *villes royales* du royaume, à peine de 2,500 livres de dommages-intérêts au profit de Grécy pour chaque contravention ; que telle était la condition essentielle et de rigueur de la restitution dudit brevet ; que Franki renonçait à tous privilèges et franchises qui pourraient être contraires à cette clause.

Or, il paraît que Franki, entendant mal le français, avait signé cet acte, sans comprendre à quoi il s'engageait, trompé par son ancien associé. Il déposa une plainte le 28 juillet 1753 entre les mains du lieutenant général civil, criminel et de police, à qui il expose que Grécy avait profité de son ignorance pour lui faire souscrire par surprise, dol et fraude une renonciation à ses droits et privilèges, et qu'il avait essayé, par une tentative de chantage, de lui extorquer 32 louis d'or pour prix de la restitution de son brevet.

Digitized by Google

De son côté, Grécy fit dresser contre Franki une contravention pour avoir exercé son métier d'opérateur à Versailles, après renonciation au privilège qui lui en donnait le droit, et obtint une première sentence de condamnation par défaut en paiement de 2.500 livres de dommages-intérêts à son profit, suivant les termes de l'acte passé devant Me Armel, notaire. — Sur opposition, la sentence fut confirmée par arrêt de la Prévosté du 17 octobre 1753, par lequel il était dit que l'acte passé devant Me Armel, notaire, le 17 juillet, serait exécuté; qu'il était défendu à Franki de continuer à vendre ses remèdes dans les villes royales du royaume; que celui-ci serait déchargé de la condamnation à 2.500 livres de dommages-intérêts, mais paierait tous les frais du procès se montant à 169 livres, 4 sols, 6 deniers, que Franki dut acquitter et dont il retira quittance.

A la suite de cette fâcheuse affaire, Dominique Franki renonça à sa vie nomade et vint se fixer à Lyon, où il devint locataire de messire Barthélemi-Jean-Claude Pupil, chevalier, seigneur de Saint-Symphorien et autres lieux, conseiller du Roy, premier président en la Cour des Monnaies, Sénéchaussée et Présidial de Lyon, demeurant place de Louis-le-Grand. Le 5 avril 1754, Franki délivrait à M. le premier président Pupil, son propriétaire, une déclaration ainsi conçue : « Je déclare que M. Pupil, premier président en la Cour des Monnaies, n'a consenti à l'exécution du bail à moi passé par M. Guyot, d'un appartement dans sa maison, que sous la condition expresse que je ne ferais aucune assemblée de peuple devant ladite maison, ni dans la ville, pour la vente des remèdes ou la guérison des malades; que mon carrosse ne restera point devant ladite maison; que je ne parlerai pas au peuple par la fenêtre;

Digitized by Google

que je ne distribuerai pas de remèdes par ladite fenêtre; et que je n'entreposerai rien sur ladite fenêtre. En conséquence, si je contrevenais aux conditions ci-dessus expliquées, je m'engage à vuider dans trois jours ledit appartement sans qu'il soit besoin pour ce d'aucune procédure. — A Lyon, le 5 avril 1754. »

Le malheureux ne devait pas survivre longtemps à la ruine de son état et à son changement de vie. Il mourut dans l'été de 1754, laissant son fils Augustin âgé de deux ans, aux soins de Thérèse Sticca qui ne l'avait pas quitté et qui habita depuis successivement, chez M. Cayer, maître chirurgien, rue de l'Arsenal, puis dans une maison de la place des Carmes. Le 16 octobre 1754, elle donnait sa procuration à un sieur Farge, par acte reçu Me Soupat, notaire; et le 23 mai 1755 elle faisait opposition entre les mains du sieur Guérin, receveur des domaines de Sa Majesté et de la généralité de Lyon, à la délivrance des effets, deniers, bijoux saisis et mis sous scellés dans une malle de Dominique Franki, et ce pour la conservation et sûreté de ses droits et prétentions dans l'hoirie dudit Franki. Elle mourut elle-même subitement le 15 août 1755, sur la paroisse de Saint-Pierre et Saint-Saturnin. Par suite de ce décès, sa fille Elisabeth-Marie-Christine Rinaldi, âgée de dix ans, et le jeune Augustin Franki se trouvaient abandonnés. Ils furent recueillis tous deux en janvier 1756 par l'hôpital général de la Charité. La vente des effets ayant appartenu à Thérèse Sticca, opérée par les soins des recteurs de la Charité, produisit une somme de 2,199 livres 10 sols qui furent remis à sa fille le 22 août 1767, jour de son mariage avec Jean-Baptiste-Antoine Generelly, dessinateur à Lyon, demeurant dans cette ville à la descente du Pont de Pierre du côté de la paroisse Saint-Nizier.

Digitized by Google

Quant à la succession de Dominique Franki, les saisies opérées après son décès font présumer qu'il ne laissait comme actif net, que le dossier déposé aux archives de la Charité, et les documents qui le composent, témoignages de la fortune éphémère de l'inventeur du baume ottoman, opérateur ordinaire et privilégié de Sa Majesté le roi Louis XV.

Ce même hôpital de la Charité qui recueillit, il y a 150 ans, l'enfant et les papiers du charlatan italien, fut le dernier asile, dans notre siècle, d'un autre forain bien Lyonnais celui-là et que connut la génération de la première moitié du siècle, le père Thomas. Dans sa jeunesse, auteur et acteur au théâtre de Tivoli aux Brotteaux, le père Thomas devenu vieux fut réduit à transporter la scène de ses exhibitions sur la place publique, où, chanteur, musicien et charlatan, il acquit sinon la fortune au moins une popularité, que ne connurent jamais beaucoup de ceux qu'un catalogue a classés parmi les Lyonnais dignes de mémoire. Léon Boitel, en 1833, a buriné cette figure originale : « Allez à Bellecour à midi, dit cet auteur, vous le trouverez le chapeau sur l'oreille, la grimace à la bouche, le nez au vent; soldats du poste voisin, gamins, femmes de chambre et tous les oisifs du quartier à ses côtés, foule bizarre rangée, groupée autour de lui. Il la tient, cette foule, il la captive par ses lazzis, il en dispose à son gré, il lui vend de l'orviétan pour les dents et les cors aux pieds, de la pommade pour les cheveux et les moustaches, il lève les taches et les agrandit, il chante et joue du violon sur une seule corde comme Paganini, ni plus ni moins; il parle, il grimace, il

Digitized by Google

rit et fait rire des pauvres diables. Telle est l'histoire de toute sa vie. »

L'hôpital reçut son dernier souffle, mais le père Thomas n'est pas mort tout entier. Il avait une fille qui épousa son ami et collaborateur Mourguet, le créateur du théâtre lyonnais de Guignol; sa petite fille Rosalie épousa Louis Josserand qui fut lui-même le beau père de Victor-Napoléon Vuillerme, dynastie célèbre dans l'histoire du théâtre de Guignol (1). Or une vignette signée de Jacquand, placée en tête de la biographie de Léon Boitel, représente le père Thomas sous des traits et dans un costume où les habitués du caveau de la place des Célestins et du café de la rue Port-du-Temple ont dû reconnaître sans peine la bonne grosse figure grimaçante et le fameux chapeau de l'ami Gnafron. Et si l'estampe de Jacquand rappelle la marionnette qui nous a tant fait rire, la ressemblance est encore plus frappante dans le portrait que la plume de Léon Boitel a tracé du père Thomas dans sa première manière : « Vous le connaissez... tout le monde le connaît à Lyon; c'est l'homme du terroir, le premier comédien de nos premières années. Autrefois, il avait un théâtre aux Brotteaux, il y jouait ses pièces à lui, car il est auteur et acteur, le père Thomas. C'est le Molière des ouvriers et des cuisinières, des conscrits et des bonnes d'enfants. Il représente le peuple à lui tout seul, il le résume en sa personne. Comme il l'a étudié, le peuple, comme il nous le rend avec son langage et son allure, avec ses misères si profondes et si nombreuses, et ses joies si vives et si courtes ! Il nous le montre au cabaret, oubliant tout, créanciers et termes à

(1) Onofrio, *Le théâtre de Guignol*, Introduction.

Digitized by Google

payer, grands soucis du ménage ; chantant la *Belle Bourbonnaise*, battant sa femme, plus souvent battu et trompé par elle, et finissant toujours par trinquer avec celui qui le trompe et qui le bat. Voilà le fond de toutes ses pièces à lui, avec mille gaillardises, mille quiproquos, mille équivoques, toujours comprises, toujours senties par son public rieur et ébahi. »

Il n'y a pas à s'y tromper. C'est bien là tout entier le joyeux compagnon de Guignol. Si ce rapprochement n'est pas imaginaire, le père Thomas mérite une place dans la galerie des Lyonnais célèbres. Acteur, il sut s'incarner dans un rôle dont le succès prodigieux rivalise avec les plus fameuses créations du théâtre, un rôle dans lequel il se survit à lui-même. Auteur, il fut peut-être l'initiateur d'un genre qui depuis a fait du chemin ; il a rompu avec les traditions du théâtre classique ; il a ramené, l'un des premiers, l'art dramatique à la vérité de la nature. Enfin, il y a un trait par lequel il ne ressemble à personne : il fut, sans doute, le seul beau-père qu'un gendre ait trouvé le moyen d'exploiter après sa mort.

AL. POIDEBARD.

Digitized by Google

VISITE PASTORALE

DE

MGR CAMILLE DE NEUFVILLE

ARCHEVÊQUE DE LYON

Aux églises de Saint-Rambert-l'Ile-Barbe et de Saint-Lazare

le 21 Mars 1659

DÈS le XIIe siècle les religieux de l'Ile-Barbe firent construire une chapelle sur la rive droite de la Saône et y établirent un service religieux qui fut fait par les moines de l'abbaye jusqu'au XIVe siècle. La chapelle construite par les religieux avait été placée sous le vocable de saint Nicolas et de saint Lazare. Au XIVe siècle, les habitant des berges des Saône, avec l'aide des moines, firent construire une église beaucoup plus vaste qui fut dédiée à saint Rambert. Dès lors, le service paroissial y fut régulièrement établi et la petite chapelle Saint-Lazare abandonnée. On continua cependant à s'y rendre en pèlerinage à certains jours de l'année; mais ces cérémonies ne

Digitized by Google

tardèrent pas à dégénérer en réjouissances profanes, ce qui les fit supprimer par l'autorité ecclésiastique.

Le procès-verbal de la visite pastorale faite à l'église de Saint-Rambert et à la chapelle Saint-Lazare, par Mgr Camille de Neufville, le 21 mars 1657, nous donne l'état exact des fondations et autels établis dans ces églises et nous fait connaître la création récente de la paroisse de Caluire dont la chapelle vicariale fut bâtie en 1652 par Mme de Tavannes.

Au bourg de l'Isle-Barbe au 21e de mars 1657.

« L'esglise paroissiale est sous le titre de St-Rambert. Le St Sacrement y repose en un ciboire de leton et est porté aux malades dans une boiste aussy de leton dorée ; au dedans on l'expose dans un soleil d'argent.

« Les Stes Huiles sont dans un coffret d'estain proprement et les fonts baptismaux sont bien aussy, hors que la couverture est un peu vieille et commence à pourrir. Les registres curiaux sont en deu estat.

« Il y a dans la nef du costé de l'epistre la chappelle de Notre-Dame, fondée par le Sr..... (manque)..... et dotée d'une maison et d'un jardin à l'opposite de l'esglise, et d'une terre de six bicherées Me Drivon, curé de Saint-Laurent-de-Chamosset. en est pourveu et y fait dire une messe chaque jeudy. Il n'y a aucun ornement en ladite chappelle.

« De l'autre costé, est l'autel de St-Sébastien non doté.

« Il y a plusieurs fondations dans l'esglise; il y en a une de neuf liv., hypothequée sur les fonds du sieur Rijols

Digitized by Google

en lad. paroisse, pour vingt-quatre messes par an; une autre de 52 sols 6 deniers, sur une vigne du Sr Lorin pour les vespres le dimanche, plus une de six livres dues par le sieur Sabot à raison des fonds qu'il possède en la paroisse; le curé en jouit et ne sait quel service est deu non plus que pour une autre fondation de 6 liv. 5 sols, imposée sur une vigne à Caluire. Pour l'une et l'autre le curé dit quelques messes, et depuis peu on a donné à la cure une terre sise a Caluire du costé de Brissé, de la contenance d'une bicherée, à la charge de trois messes basses par an.

« Le Luminaire n'a aucun revenu que le casuel, il avait il n'y a pas longtemps une pension mais les habitans l'ont vendue pour faire changer leur cloche, sans aucune formalité.

« Il y a une frérie dite de St-Lazare à laquelle est deue une pension de 15 liv. pour estre aumonerie; les habitans s'en servent en leurs affaires et en payent la taille, plus ladite frérie avait aussy une pension de 4 liv. que les habitans ont aussy vendu sans solennité aucune.

« Il y a en la paroisse deux calices, sept ou huit chasubles et du linge suffisamment. Le nombre des communiants est de huit cents environ : elle s'étend delà au delà de la Saosne; le bourg de Caluire estant au delà de la rivière, ce qui est une notable incommodité.

« Me Pierre Fontaines est curé depuis quatorze ans par résignation, il a pour son revenu les dismes du bourg de l'Isle, un pré d'une bicherée joignant le cimetière. En qualité d'abbé de l'Isle-Barbe, nous sommes présentateur à la cure.

« Le cimetière contient une couppée; il est contigu au pré de la cure, sans séparation.

« L'esglise a besoin de notables et promptes réparations.

Digitized by Google

« La voûte du chœur, qui est soutenue par un ceintre de bois, ne laisse pas de s'entrouvrir et de prendre coup et même avons esté certifié que depuis trois moys il est tombé trois pierres de la voûte, ce qui cause beaucoup de péril et menace ruine totale.

« Le lambris de la nef tombe par vieillesse en plus, et de plus quelques noyers sortant des fonds du sieur de Vauzelles estendent leurs branches sur la nef et y laissent beaucoup de feuilles qui s'arrestent et puis arrestant la pluye, font pourrir le toit.

« Nous avons ordonné au curé de ne plus tenir le calice dans le tabernacle; que M. Drivon revestira l'autel de Notre-Dame d'ornemens honnestes; qu'à l'avenir, les Luminiers, qui ne rendent aucun compte, le rendront devant les principaux habitans et le curé. Desfendons aux habitans de ne plus user de quelques coustumes superstitieuses, comme d'offrir des cierges en escharpes et autres choses à la statue de saint Rambert; que la distribution de vin qui se fait aux pauvres le jour de la Noël sera remise au lendemain; de plus; ordonnons que les branches des noyers qui incommodent la nef seront coupées; et touchant les réparations du chœur, ordonnons que les dismeurs de la paroisse y feront travailler incessamment. »

Digitized by Google

A Saint-Lazare du bourg de l'Isle.

« C'est une chappelle où il n'y a ny fonts baptismaux ny Stes Huiles; le St Sacrement n'y repose pas non plus. Le cimetière de la paroisse de St Rambert est autour et est declos.

« La chappelle est en deu estat. Il y a seulement une ancienne statue de bois sans teste, que nous avons ordonné qu'on ostât.

« De l'autre costé de la Saône, est une chappelle depuis peu construite à Caluire et dotée par Mme de Tavanes, comtesse des Barreaux, de cent livres de revenu annuel, imposées sur son domaine de Romanèche, à la charge d'une messe basse tous les dimanches de l'année, dont est prébendier ledit curé de Saint-Rambert. Le St Sacrement repose en cette chappelle, dans un tabernacle de bois et un ciboire d'argent.

« Nous avons ordonné aux habitans de St Rambert et dudit St Lazare de faire clore les ouvertures et passages du cimetière.

« Et touchant ladite chappelle de Caluire, ordonnons que le curé chappelain remettra dans le moys en notre secretariat, estat du contrat de fondation, pour y avoir recours à perpétuité. »

L'ancienne église de « Saint-Rambert du bourg de l'Isle » a été démolie en 1840, et il n'en reste plus aujourd'hui qu'un portail placé sur le côté gauche de la nouvelle église. Quant à la chapelle Saint-Lazare, on croit qu'elle se trouvait sur l'emplacement d'un terrain occupé actuelle-

Digitized by Google

ment par un jardin, sur la porte duquel on lit ces mots : « A saint Nicolas. » Il serait facile de s'en assurer en faisant des fouilles qui amèneraient la découverte d'anciennes sépultures, la chapelle Saint-Lazare étant située dans le cimetière du bourg. Peut-être l'édicule placé sous le vocable de Saint-Nicolas et dont une partie existe encore, n'était-il qu'une simple construction carrée, élevée comme beaucoup d'autres dédiées à ce saint, par la confrérie des « Mariniers et bateleurs de la rivière de Saône ».

J. Prajoux.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE LYON

BANQUET

DU

JEUDI 21 FÉVRIER 1895

Le banquet annuel de la Société littéraire de Lyon a eu lieu le jeudi 21 février, à sept heures du soir, dans les salons du restaurant Maderni.

Étaient présents : MM. Ernest Cuaz, *président* ; Félix Desvernay, *vice-président* ; Aimé Vingtrinier, Alexandre Poidebard, docteur Mollière, Pierre de Bouchaud, Léon Mayet, Joseph Bourgeot, J.-M. Lentillon, Stéphane Borel et Mougin-Rusand.

MM. Raoul de Cazenove, A. Vachez, Dubreuil, H. Pallias, Auguste Bleton, J.-E. Beauverie, Breghot du Lut, Richard, Sallès et Marius Grillet s'étaient fait excuser pour des motifs d'ordres divers.

Digitized by Google

Au dessert, M. Ernest Cuaz, président, se lève et porte, en ces termes, un toast à la Société :

« Messieurs,

« Je viens porter un toast à notre Société littéraire, toujours vaillante, toujours debout.

« Si, en effet, 1894 nous a enlevé deux chers collègues que nous regretterons toujours, de jeunes, nouveaux et zélés sociétaires sont venus renforcer nos rangs et nous apporter leur précieux concours. Cette année de 1894, du reste (ainsi que je le rappelais dans mon récent compte rendu), a été féconde en travaux, en résultats utiles et satisfaisants pour nous tous.

« Ce sont là d'heureux présages pour 1895.

« Il est une allégorie charmante, un groupe des plus artistiques, en marbre, dans notre beau Palais du Commerce, représentant l'heure passée, l'heure présente, l'heure à venir.

« L'heure présente, permettez-moi de la comparer, ce soir, à notre Société, toujours jeune, et qui est là pleine de force et de santé.

« Elle retient aussi, comme dans ce beau groupe, en la laissant doucement glisser, puis disparaître, l'heure passée, l'année passée. Elle la quitte avec peine, en lui jetant un regard d'adieu, plein de tristesse et de regrets.

« Mais elle tend aussi l'autre main à l'heure future, à l'année qui commence, et s'élève vers elle, avec ses riantes promesses et ses charmants espoirs.

« C'est bien là, il me semble aussi, la personnification

Digitized by Google

de notre Société, de sa mission consolante et encourageante tout à la fois.

« Pour remplir cette mission, elle a besoin de notre aide, elle nous convie à l'accomplissement de cette tâche commune, et, dans la mesure de nos forces et de notre bonne volonté, nous n'y faillirons pas.

« Permettez-moi maintenant de vous adresser, en mon nom personnel, un dernier mot.

« J'ai été profondément touché de vos affectueuses félicitations à l'occasion de la distinction dont j'ai été l'objet, et de vos délicates attentions de vouloir bien mettre mon portrait en tête du programme de notre fête d'aujourd'hui. Cette distinction, je la dois à la Présidence à laquelle vous avez bien voulu m'appeler et c'est vous bien plus que moi-même qu'on a voulu honorer ainsi.

« En terminant, je lève mon verre et bois à notre chère Société, à sa durée, à sa prospérité; c'est également à votre prospérité, à votre santé, à votre bonheur à vous tous que je bois, mes chers collègues et amis! »

Dans une intéressante causerie, comme il excelle à les faire, le doyen de la réunion, M. Aimé Vingtrinier, évoque ensuite quelques souvenirs personnels, auxquels, par un hasard fortuit, se trouvent mêlés, à de longues années de distance, l'enfance et la jeunesse de M. Ernest Cuaz.

M. Félix Desvernay se fait l'interprète de tous, en félicitant chaleureusement le Président de la Société littéraire de la distinction méritée dont il a été récemment l'objet. Les Palmes académiques décernées à M. Ernest Cuaz sont, en effet, la juste récompense d'une carrière laborieusement

Digitized by Google

partagée entre l'étude des lois et de nombreux travaux littéraires.

M. Joseph BOURGEOT demande qu'à l'avenir, une date fixe soit adoptée pour le banquet annuel de la Société littéraire, de manière que tous ses membres, libres d'engagements antérieurs, puissent y assister. Pour répondre à ce désir, la réunion décide que, désormais, la date du banquet sera fixée un mois à l'avance.

M. MOUGIN-RUSAND prend la parole ; il remercie la Société de l'avoir accueilli au nombre de ses membres, moins comme imprimeur que comme journaliste ; il soumet l'idée qui lui est venue, relativement au *Menu* remis aux assistants du banquet, *Menu* qu'il a offert cette année comme les années précédentes, et dont le côté artistique lui incombe entièrement.

Le *Menu* de l'année dernière reproduisait, on se le rappelle, un *Coin du vieux Lyon*, accompagné d'une notice due à la plume autorisée de M. Desvernay; la première page de celui de cette année donne le portrait, en médaillon, de M. Ernest Cuaz ; la seconde page contient les noms des membres du Bureau et des membres honoraires; dans la troisième se trouve la liste des membres titulaires, avec la date de leur réception ; la quatrième, enfin, est consacrée à l'appétissante énumération des mets excellents, si délicatement préparés et servis par les soins de J. Maderni, qui, à l'exemple de François Ier, aspire évidemment à l'honneur d'être appelé « le Restaurateur des Lettres ! »

M. Mougin-Rusand propose de faire figurer, chaque année, sur le *Menu*, le portrait du Président en exercice. Le Président étant élu pour deux années, la seconde année

Digitized by Google

donnerait successivement le portrait des anciens présidents, en remontant ainsi jusqu'à la création de la Société.

La Société littéraire est entrée dans la cent seizième année de son existence : ceux qui seront appelés à la confection des *Menus* futurs ont donc pour longtemps encore des portraits... sur la planche!

Après un punch gracieusement offert par M. Ernest Cuaz, pour « arroser », selon la tradition, la distinction académique dont il a été l'objet, plusieurs lectures ont été données.

M. Cuaz, dans une nouvelle intitulée : *Un début dans le grand monde*, a rappelé une phase intéressante de sa vie de jeune homme et d'étudiant.

M. Léon Mayet a lu un article plein de verve et de bonne humeur sur la *Vénus de Milo*.

M. Pierre de Bouchaud, après quelques emprunts faits à son récent et beau volume : *Rythmes et Nombres*, a donné connaissance de la préface qu'il avait composée et qui, pour différentes raisons, n'a pas été publiée en tête de l'ouvrage.

La *Revue du Lyonnais* se propose, du reste, de donner une place à ces diverses productions, dans un de ses prochains numéros.

La réunion a pris fin à onze heures et demie.

Digitized by Google

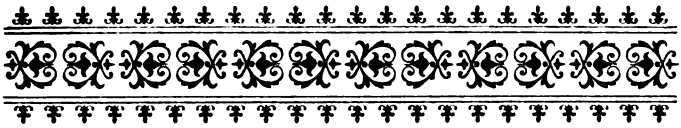

SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON. — *Séance du 8 janvier 1895.* — Présidence de M. Valson, puis de M. de Cazenove. — Hommages faits à l'Académie : 1° par M. Vachez, *Le Christ d'ivoire*, légende ; 2° par M. Humbert Mollière : *Guy de Chauliac et la bataille de Brignais ; Mémoire sur la chirurgie et les chirurgiens au XIVe siècle ; Traitement des néphrites par les enveloppements et les applications internes de pilocarpine ; Note sur un cas d'hémorrhagie bulbo-protubérentielle avec hémorrhagies rénales réflexes.* — Cette séance est consacrée à l'élection des commissions de publication, du prix Christin et de Ruolz, du prix Ampère-Cheuvreux et du prix Herpin.

Séance du 15 janvier 1895. — Présidence de M. de Cazenove. — La séance est consacrée au renouvellement des commissions des prix Lombard de Buffières, Livet et Chazière, des Finances et des démarches.

Séance du 22 janvier 1895. — Présidence de M. de Cazenove. — M. H. Mollière offre à la Compagnie, au nom du docteur Eraud, plusieurs brochures : 1° *Voyage en Autriche-Hongrie par l'Arlberg ; 2° Des plages bretonnes ; 3° Une page d'histoire à propos de la lèpre ; 4° De la maladie dite le Feu Saint-Antoine.* En présentant ces ouvrages, M. H. Mollière en fait un court résumé, en signalant notamment les particularités

Digitized by Google

concernant les cérémonies qui accompagnaient l'internement des lépreux dans une maladrerie, puis les caractères qui paraissent nous révéler aujourd'hui la nature de la maladie dite le Feu Saint-Antoine, qui, d'après l'auteur, serait la syphilis. Les considérations présentées par M. H. Mollière donnent lieu à plusieurs observations. — M. Vachez fait connaître que l'internement, dans une léproserie, des malades atteints de la lèpre, ne concernait pas seulement les gens du peuple. La noblesse elle-même était soumise à cette mesure d'hygiène. C'est ainsi qu'en 1479, Randon de Rochebaron, seigneur de Pizay, près de Bas-en-Basset, ayant été atteint de la lèpre, dut être séparé du commerce des hommes et renfermé dans une maladrerie. — M. Beaune rappelle que la description des cérémonies pratiquées pour la séquestration des lépreux se trouve dans un rituel de l'Eglise de Troyes ; mais il élève des doutes sur l'étymologie du nom de *mésel* donné autrefois aux lépreux et sur l'identification de la syphilis avec la maladie du Feu Saint-Antoine, qui était connue longtemps avant la découverte de l'Amérique. — M. H. Mollière répond qu'aujourd'hui il est démontré que la syphilis existait bien avant la fin du xve siècle et même dès l'époque préhistorique. — M. Clédat fait observer que le mot *mesel*, *meseau* (*misellus*), appliqué aux lépreux, peut parfaitement dériver de *miser*, *misérable*. — M. Cornevin estime que l'identité de la syphilis avec le feu Saint-Antoine ne lui paraît pas établie, par la raison qu'on n'a pu transmettre encore la syphilis aux animaux domestiques. — M. Delore confirme cette observation, en rappelant une expérience tentée, sans résultat, par lui et M. le docteur Diday. — M. Perrin termine la séance par la lecture de son rapport annuel sur les finances de la Société.

Séance du 29 janvier 1895. — Présidence de M. de Cazenove. — Hommage fait par M. Delore des ouvrages suivants : 1° *De l'assistance privée des malades à Lyon ; 2° De la valeur pratique de la tarsoclasie*. — M. Caillemer présente, au nom de la Commission des finances, un rapport sur les prix à distribuer en 1895, et dont le chiffre est fixé comme il suit : Prix Lombard de Buffières, 5 000 fr., prix Dupasquier, destiné, cette année, à la peinture, 300 fr. ; prix Livet, 4 000 fr. ; prix Chazière, 15.000 fr. Les autres prix ne seront pas distribués cette année. Ces conclusions sont adoptées. — M. Delore fait une communication au sujet de la déclaration obligatoire, imposée aux médecins,

Digitized by Google

par la loi du 30 novembre 1892, au cas de maladies contagieuses. Il rappelle les lois sanitaires qui régissent notamment l'Angleterre, la Prusse et les Etats-Unis, où l'isolement est imposé pour le traitement des maladies contagieuses. En France, le premier monument de législation remonte à 1812, où fut imposée, pour la première fois, aux médecins la divulgation des maladies pestilentielles. Vint ensuite la loi de 1822, applicable seulement aux villes maritimes. Aujourd'hui, la loi du 30 novembre 1892 impose aux médecins l'obligation de déclarer les maladies contagieuses soit au maire, soit au préfet, au moyen d'une simple carte postale, circulant à découvert. Cette disposition nouvelle a ému, avec raison, le corps médical, tenu jusqu'à ce jour au secret le plus rigoureux, en vertu de l'art. 378 du Code pénal. C'est, en effet, une mesure prématurée, car elle ne saurait être rigoureusement exigée que lorsqu'une loi sanitaire en aura justifié l'application. Avant tout, la première mesure à prendre serait l'isolement et la seconde, d'imposer la déclaration obligatoire aux chefs de famille aussi bien qu'aux médecins. — M. Caillemer fait observer que la loi de 1822 obligeait déjà les médecins à révéler certaines maladies sous des peines véritablement excessives. Mais cette loi, n'étant applicable qu'aux ports de mer, un décret en étendit, en 1884, l'application à tout le territoire français. En réalité, la loi de 1892 ne fait qu'étendre la disposition de la loi de 1822. Quant aux cottages, proposés par M. Delore, pour l'isolement des malades, leur création imposerait de fortes dépenses aux établissements hospitaliers. — M. Raulin fait observer, à son tour, que les inconvénients de la loi nouvelle, signalés par M. Delore, ont déjà appelé l'attention du Conseil d'hygiène. A Lyon, on pourrait recourir à des moyens pratiques assez simples : au lieu de créer des inspecteurs et de s'adresser au maire et au préfet, pourquoi ne révèlerait-on pas l'existence des maladies contagieuses par lettres fermées — et non par cartes postales — au directeur du bureau d'hygiène, qui est astreint au secret professionnel et serait chargé de recourir aux moyens préventifs? — M. Beaune fait remarquer que, d'un autre côté, la question soulevée par l'application de la nouvelle loi touche à la liberté de tous les citoyens. — M. Delore signale encore divers autres inconvénients, que présentent soit la rédaction, soit l'emploi des cartes postales, mises à la disposition des médecins. Quant à l'isolement, les dépenses, qu'il entraînerait, ne sauraient constituer un obstacle absolu.

Digitized by Google

Société littéraire, historique et archéologique de Lyon. — *Séance du 5 décembre 1894.* — Présidence de M. E. Cuaz. — M. Antoine Sallès donne lecture de souvenirs et impressions de voyage : *Un vendredi à Constantinople.* — M. J. E. Beauverie lit un poème philosophique, ayant pour titre : *Donner et retenir ne vaut.* — M. J. Lentillon communique ensuite une étude littéraire sur les deux poètes sonnettistes : *Joséphin Soulary et José-Maria de Hérédia.*

Séance du 19 décembre 1894. — Présidence de M. E. Cuaz. — M. Marius Grillet donne lecture de deux poésies : *A mon ami Camille B..., avocat à Saint-Etienne*, et *Chevaux de bois.* — M. Léon Mayet communique une étude littéraire sur la *Complainte*, avec de curieuses citations de quelques complaintes célèbres, et en signalant la complainte sur Fieschi, rimée par Victor de Laprade. — M. Antoine Sallès lit ensuite une page de récits de voyage : *Le grand bazar de Constantinople.* — M. Antoine Grand fait hommage à la Société d'une brochure : *L'Horloge astronomique de la cathédrale de Lyon*, Lyon, Delhomme et Briguet, 1894, 34 pp. dont il a donné lecture précédemment.

Société de géographie de Lyon. — *Séance du 10 janvier 1895.* — M. le docteur Lépine donne communication de ses souvenirs d'une excursion en Syrie et en Egypte. — M. le lieutenant-colonel Debize fait l'exposé d'un projet de création d'une voie commerciale au Congo français.

Séance du 17 février 1895. — M. Gervais Courtellemont fait le récit d'une excursion à la Mecque. L'orateur est le troisième Français qui ait pu pénétrer dans la ville sainte. Les deux autres sont MM. Léon Roches et Charles Hubert.

Société d'économie politique de Lyon. — *Séance du 8 février 1895.* — M. Berthélemy, professeur à la Faculté de droit, présente un rapport sur les caisses de retraite pour les ouvriers.

Séance du 22 février 1895. — M. Henri Petit présente un rapport sur les débouchés commerciaux.

Société de médecine de Lyon. — *Séance du 18 février 1895.* — M Arloing : *Un mot sur l'origine de la sérumthérapie.* — M. Dron : *Notice biographique sur Paul Diday.*

Digitized by Google

Chronique de Février 1895

1er Février. — Conférence faite par M. le chanoine Gonnet, professeur à la Faculté catholique des lettres : *Plutarque directeur des consciences.*

2 Février. — Grand bal militaire à l'Hôtel de Ville, au profit de l'Œuvre des Petites Filles des Soldats.

3 Février. — Conférence faite au Grand-Théâtre, sous les auspices de la Tutélaire des Brotteaux, par M. Deluns-Montaud, député de Tarn-et-Garonne. Cette conférence est suivie d'un banquet, où M. Waldeck-Rousseau, sénateur de la Loire, prononce un discours-programme sur les conditions nécessaires d'un bon gouvernement.

— Premier tour de scrutin, pour l'élection d'un député dans la première circonscription de l'arrondissement de Lyon, en remplacement de M. Burdeau, décédé. — Ballottage.

6 Février. — Mort de M. Buffaud, ingénieur-constructeur, chevalier de la Légion d'honneur, président de la Société des anciens élèves de l'École de la Martinière et ancien maire de la Guillotière, décédé à l'âge de 62 ans.

8 Février. — Conférence du R. P. Berloty, professeur à la Faculté libre des Sciences : *Excursion dans les orgues. Passé et présent.*

11 Février. — Ouverture de la première session des assises du département du Rhône, sous la présidence de M. Jean, conseiller à la Cour d'appel, assisté de MM. Devienne et Viala, aussi conseillers à la Cour.

— Mort de M. Léon Mitiffiot de Bélair, notaire honoraire, ancien président de la Caisse d'Épargne de Lyon, ancien président de l'Œuvre de Saint-Maurice des Petites Filles des Soldats et chevalier de l'Ordre de Pie IX, décédé à l'âge de 80 ans. Le nom de M. Mitiffiot de Bélair a été mêlé, depuis de longues années, à toutes les œuvres de bienfaisance de notre ville.

Digitized by Google

— Mort de M. Albert Bournet, docteur en médecine, chevalier de la Couronne d'Italie, décédé à Amplepuis, à l'âge de 40 ans. Ses funérailles ont eu lieu à Lyon, le 14 février. M. Bournet était un savant distingué et un lettré délicat, auquel on doit plusieurs ouvrages estimés, notamment : *Rome* et une *Vie de saint François d'Assises.*

15 Février. — Conférence de M. Ernest Richard, professeur à la Faculté libre de droit : *Une page de la vie lyonnaise sous le premier Empire.*

17 Février. — Conférence de M. Arloing, directeur de l'École Vétérinaire, dans le grand amphithéâtre de l'École de médecine, sur la *Sérumthérapie* et le *Traitement du croup.*

— M. Faure, professeur à l'École Vétérinaire et membre du Conseil municipal, est élu député dans la première circonscription de Lyon, en remplacement de M. Burdeau.

22 Février. — Conférence de M. l'abbé Bourchany, professeur à la Faculté de théologie : *Les Catacombes romaines.*

23 Février. — M. Hugues d'Aubarède est nommé notaire à Lyon, en remplacement de M. Mazeron.

24 Février. — Conférence de M. Jules Arlong, secrétaire général de la Ligue nationale de la prévoyance et de la mutualité, dans le grand amphithéâtre de la Faculté des lettres, au Palais des Arts et sous le patronage du Comité des Sociétés de secours mutuels et de retraite : *L'État et la mutualité.*

— M. Montès, juge d'instruction à Béziers, est nommé juge au Tribunal de première instance de Lyon, en remplacement de M. Lafaye, nommé vice-président du Tribunal de première instance de Montpellier.

26 Février. — Mort de M. Philibert-Antoine-Émile Ravier du Magny, ancien vice-président du Tribunal de premier instance de Lyon, décédé dans sa soixante-seizième année. A ses funérailles, auxquelles assistent un grand nombre de magistrats ou anciens magistrats, et de membres du barreau, M. Henri Beaune prononce un discours, dans lequel il rend un juste hommage à sa mémoire.

L'Administrateur-Gérant, MOUGIN-RUSAND.

Typog. MOUGIN-RUSAND. — Lyon

Digitized by Google

UNE PAGE
DE
LA VIE LYONNAISE
SOUS
LE PREMIER EMPIRE (1)

Les vieux écrits ont leur charme ; comme les fleurs séchées oubliées dans les feuillets d'un livre, ils donnent cette impression mélancolique des choses du passé.

J'aime à lire et à relire certain manuscrit, au papier jauni, à l'écriture tremblée, religieusement conservé, où se trouvent éparses, au milieu de notes personnelles, plus d'une scène pittoresque de la vie lyonnaise sous le premier Empire. Il m'a semblé qu'il n'était pas sans intérêt d'y glaner quelques traits ignorés sur une époque si pleine de souvenirs pour tant de familles à Lyon.

Rassembler ces documents, les grouper, les compléter à l'aide d'autres mémoires du temps recueillis avec soin par la plume fidèle d'un témoin oculaire, Mme Lenormant, fille adoptive de Mme Récamier, tel est l'objet des lignes qui vont suivre.

(1) Conférence faite le 15 février 1895 à l'Université catholique.

Digitized by Google

*
* *

Oublions que nous sommes à la fin du XIXe siècle; chassons de nos oreilles le mugissement de ces tramways électriques qui, semblables aux bêtes de l'Apocalypse, passent à la porte de nos demeures en ébranlant le sol; détournons nos yeux des projections lumineuses et aveuglantes de la tour métallique; effaçons de notre souvenir les sifflements des machines à vapeur, les réclames envahissantes, les sons assourdissants des orchestres orientaux, les cris énervants des marchands de ratakoum et tout ce brouhaha de l'exposition; laissons les choses du présent scientifiques et bruyantes. — Evoquons l'image du passé; le vieux Lyon, silencieux, aux rues obscures et tortueuses, aux lignes pittoresques; la fine silhouette du clocher primitif de Fourvières se profilant, sur le ciel, au soleil couchant; la Saône baignant le pied des maisons; les eaux du Rhône battant le quai de l'Hôtel-Dieu d'un côté, de l'autre se perdant sous le feuillage; le brouillard flottant indécis entre les deux fleuves et couvrant de son voile mystérieux cette cité travailleuse et paisible qui, violemment sortie de sa nature, pendant la Révolution, avait repris sa vie laborieuse et réglée.

N'était-ce pas là un lieu tranquille, sûr, discret, à proximité de la Suisse, de l'Italie, bien fait pour attirer de malheureuses femmes exilées à quarante lieues de Paris, par le terrible Bonaporte?

En effet, pendant quelques années, c'est à Lyon un va et vient continuel : Mme de Staël, Mme de Narbonne, duchesse de Chevreuse, Mme Récamier, toutes trois exilées,

Digitized by Google

la première en 1803, la seconde en 1808, la troisième en 1811, viennent tour à tour, ensemble quand elles le peuvent, chercher un abri dans nos murs.

Exilées! Comprenons-nous bien toute la portée de ce mot?

« On s'étonnera peut-être, dit Mme de Staël (2), que je compare l'exil à la mort! Mais de grands hommes de l'antiquité et des temps modernes ont succombé à cette peine. On rencontre plus de braves contre l'échafaud que contre la perte de la patrie. Dans tous les codes de lois, le bannissement perpétuel est considéré comme une des peines les plus sévères; et le caprice d'un homme inflige en France, en se jouant, ce que des juges consciencieux n'imposent qu'à regret à des criminels. »

Et la cause de cet exil? Napoléon va nous la révéler lui-même. Ecoutons sa conversation avec Auguste de Staël.

Le cadre est pittoresque : l'Empereur achève un rapide déjeuner dans une auberge de Chambéry; on introduit le solliciteur.

« D'où venez-vous? lui demande Napoléon d'un ton impératif.

« — Sire, de Genève.

« — Où est votre mère?

« — Elle est à Vienne, ou près d'y arriver.

« — Eh bien! Elle est bien là; elle doit être contente; elle va apprendre l'allemand. Votre mère n'est pas

(2) *Dix années d'exil*, p. 258.

Digitized by Google

méchante ; elle a de l'esprit, beaucoup d'esprit ; mais elle n'est accoutumée à aucune espèce de subordination.

« Votre mère n'aurait pas été six mois à Paris, que je serais forcé de la mettre à Bicêtre ou au Temple ; j'en serais fâché, parce que cela ferait du bruit, cela me nuirait un peu dans l'opinion.

« Ainsi dites bien à votre mère que, tant que je vivrai, elle ne rentrera pas à Paris. — Elle ferait des folies, elle verrait du monde, elle dirait des plaisanteries ; elle n'y attache pas d'importance ; mais moi j'en mets beaucoup. Je prends tout au sérieux... Paris, c'est là que j'habite ; je ne l'y veux pas... Si je l'avais mise en prison, j'en reviendrais, mais de l'exil, *non*.

« Tout le monde comprend que la prison c'est un malheur ; il n'y a que votre mère qui soit malheureuse, quand on lui laisse *toute l'Europe* (3). »

Il savait bien ce qu'il faisait en interdisant à cette reine des salons français ce petit coin de l'Europe, le cœur de la France ; il savait bien que cette femme, à l'âme virile, était vulnérable par son goût pour la société, et spécialement pour la société française ; il savait tout le prix qu'elle attachait à cette parole de Montaigne, parole qu'elle aimait à redire : « Je suis Française par Paris. » N'entendons-nous pas résonner encore à nos oreilles cet aveu échappé durant ses années d'exil ?

« Le fantôme de l'ennui m'a toujours poursuivie, et c'est par la terreur qu'il m'inspire que j'aurais été capable de plier devant la tyrannie, si l'exemple de mon père et

(3) Mme Lenormant : *Coppet et Weimar*, p. 122.

Digitized by Google

son sang qui coule dans mes veines ne l'emportaient pas sur cette faiblesse (4). »

Cette terreur de l'exil qui déjà l'obsédait, lorsque, seule encore elle avait à en supporter tout le poids, ira toujours grandissant et parviendra jusqu'à son faîte, lorsque, après en avoir connu toutes les amertumes pour elle-même et durant huit années, elle verra la contagion de la prescription s'étendre à ses amis :

« Je suis l'Oreste de l'exil, s'écriera-t-elle alors, la fatalité me poursuit ! »

Cette pensée amère n'avait pourtant pas encore effleuré son esprit quand, le 5 mai 1806, elle écrivait de *Lyon* à Mme Récamier :

« Me voici, chère amie, dans un lieu qui est une patrie pour vous et où l'on désire vivement de vous voir (5). Je m'y suis acquise une sorte de considération, tout à fait étrangère à moi, en faisant espérer votre passage.

« Camille (6) vous désire avec un sentiment très vif, et *parle de vous comme moi ;* je me vante qu'on ne saurait mieux dire.

« Vous avez *Corinne* à présent ; dites-moi ce que vous en pensez, dites-moi ce que vous en entendez dire *littérairement*, et si du côté du gouvernement il ne vous revient

(4) *Coppet et Weimar*, p. 24.

(5) *Coppet et Weimar*, p. 77.

(6) Il s'agit de Camille Jordan, un Lyonnais célèbre, un des membres du Conseil des Cinq-Cents, un des fidèles de Mme Récamier.

Digitized by Google

rien de mauvais ; car c'est de là que j'attends l'adoucissement de ma triste situation : il me semble qu'une occupation si innocente doit désarmer, si quelque chose désarme.

« J'ai vu Mme Henri Belmont que je ne connaissais pas (7) ; toutes les belles personnes, dit-on, font penser à vous ; mais moi j'éprouve un effet contraire ; je n'ai jamais trouvé à personne de ressemblance avec vous ; et les yeux de cette Mme Henri me semblent aveugles à côté des vôtres. Camille prétend que vous embellissez ; et cela est vrai, parce que vous avez plus d'expression qu'à dix-huit ans. »

Dans cette lettre, nous voyons déjà poindre le germe de cette douce amitié qui, plus d'une fois, saura faire passer les jours d'exil en les enveloppant de son charme pénétrant.

A Paris, au milieu des réunions mondaines, des conversations animées, du mouvement littéraire et politique qui remplit les salons, les esprits s'éblouissent ; mais les cœurs se taisent ; ils sont mal à l'aise dans cette atmosphère de plaisir ; c'est à peine s'ils se laissent deviner. — Tandis qu'à *Lyon*, pendant l'exil, sous le coup de l'épreuve, ils s'ouvrent, ils se comprennent, ils parlent le langage qui sait plaindre et consoler. Aussi les souvenirs de la *patrie lyonnaise* comme on se plaisait à la nommer, seront-ils les plus vivaces et les plus chers.

Ce qui caractérise ces femmes illustres, aimables entre toutes, c'est le don de grouper autour d'elles les gens d'esprit et de valeur. Elles deviennent l'âme d'une société charmante, société où l'on s'aime et où on le prouve en

(7) C'était une actrice du Vaudeville alors de passage à Lyon, connue plus tard sous le nom de Mme Em. Dupaty ; elle était renommée pour sa beauté.

Digitized by Google

se dévouant pour ses amis, où l'on prise tout ce qui est beau, tout ce qui est de l'esprit ou du cœur, société où chacun apporte ce qu'il a de meilleur en soi-même, cherchant ainsi à s'élever à la hauteur des autres tout en les faisant monter eux-mêmes jusqu'à la sienne sans s'en apercevoir ; ce qui explique l'influence heureuse de ces salons d'élite à leur époque.

Sans quitter *Lyon*, introduisons-nous dans ce monde où l'on cause ; nous y glanerons quelques bribes de conversations, quelques bouts de billets écrits à la hâte ; pendant un instant nous entendrons parler une langue qui s'en va.

Ecoutons l'un des initiés :

« Je m'étais trouvé avec Mme de Staël chez M. d'Herbouville, nous dit-il (8). J'eus avec elle une discussion assez vive, parce qu'elle prétendait que les hommes de génie étaient très rares dans notre siècle. — Je lui répondis qu'elle devait en accuser son sexe, parce que, les femmes ayant l'esprit mieux cultivé que dans les siècles passés, les hommes, pour leur plaire, perdaient, à acquérir le ton et les agréments nécessaires dans leur société, un temps qu'ils employaient autrefois à des études sérieuses.

« Je citai à l'appui de mon opinion, les femmes qui jadis attiraient les hommages, telles que la Joconde, la Fornarine, la belle Ferronnière, Anne de Pisseleu, et plusieurs autres, dont le rang n'exigeait pas de grands frais d'esprit et de belles manières. — Tandis qu'aujourd'hui les hommes passent leur jeunesse à acquérir le jargon et les usages du grand monde dans lequel ils ont la prétention de briller,

(8) *Souvenirs manuscrits de Fleury Richard*, peintre lyonnais, p. 99.

Digitized by Google

avant de prendre la peine d'étudier ce qui leur est nécessaire pour y tenir un rang distingué.

« Mme de Staël combattit vivement mon opinion ; et s'il ne me fut guère possible de sortir vainqueur de cette lutte, du moins eut-elle l'avantage de me faire admettre dans la société intime d'une femme célèbre : — J'y passais souvent la soirée. »

C'était un cercle privilégié, où l'on rencontrait Camille Jordan, Mme de Sermézy, plus tard la duchesse de Chevreuse et sa belle-mère Mme de Luynes, Mme Récamier, ses amis, Mathieu de Montmorency, et le bon Ballanche à la figure si lyonnaise.

N'est-ce pas un spectacle curieux que cette réunion d'esprits supérieurs, symbolisant des éléments si divers et s'attirant les uns les autres. Permettez-moi de vous présenter tour à tour chacun de ces personnages :

« Mme *de Staël* n'était pas jolie, dit l'un de ses admirateurs (9) ; mais il y avait dans l'éclair de ses yeux noirs un charme irrésistible, et elle possédait au plus haut degré le don de subjuger les caractères opiniâtres et de rapprocher, par son amabilité, des hommes tout à fait antipathiques. — Elle avait la voix forte, le visage un peu mâle, mais l'âme tendre et délicate. »

« Ses yeux superbes dans lesquels une grande âme divine non seulement étincelle, mais jette feu et flamme (10), » ne sont-ils pas comme l'incarnation de l'esprit ?

---

(9) Œhlenschlæger (Adam-Gottlob), poète danois.

(10) Werner (Frédéric-Louis-Zacharie), poète dramatique allemand.

Digitized by Google

Quant à Mme *Récamier*, nul ne me contredira si j'affirme qu'elle était la séduction même de la beauté.

« N'êtes-vous pas heureuse, lui écrit Mme de Staël (11), de pouvoir à votre gré inspirer un sentiment absolu à qui vous a vue seulement quelques jours (12) ?.....

« Je vous l'ai dit mille fois, et vous ne voulez pas me croire : Je sais cependant l'impression que vous faites ; elle a quelque chose de magique et d'attachant à la fois qui me paraît le suprême bonheur terrestre (13). »

Et pour lui en donner une nouvelle marque, elle lui écrit de Munich le 20 décembre 1807 :

« Toute la société m'a parlé de ma belle amie avec admiration. Vous avez une réputation aérienne que rien de vulgaire ne peut atteindre. — Le bracelet que vous m'avez donné m'a fait baiser la main un peu plus souvent ; et je vous en renvoie tous les hommages qu'il obtient (14). »

Si Mme Récamier avait pour elle le charme de la beauté, Mme *de Sermézy*, dont le salon réunissait l'élite de la société lyonnaise, était l'expression vivante de l'art idéal. — « La mort d'une fille adorée, dont il ne lui restait aucun portrait, révéla son talent de sculpteur. — Sous l'inspiration du désespoir et de la tendresse maternelle, elle retrouva

---

(11) *Coppet et Weimar*, p. 97.

(12) On était à l'automne de l'année 1807, Mme Récamier venait de faire un séjour à Coppet au milieu d'une société d'élite et chacun était resté sous le charme de sa personne.

(13) Ce passage est extrait d'une autre lettre de Mme de Stael écrite de Dresde, le 31 mai 1808.

(14) Sur le bracelet se trouvait le portrait de la belle amie.

Digitized by Google

et modela les traits idéalisés de l'enfant qu'elle pleurait (15). »

Mme de Sermézy parlait peu ; sa taille était haute et élancée ; c'était une femme bonne et généreuse, aux manières froides et réservées ; avant tout passionnée pour son art, elle cherchait plus encore à reproduire dans ses œuvres l'expression des sentiments de l'âme que la réalité matérielle des traits.

Un des assidus de son salon nous fait connaître le soin ingénieux qu'elle prenait pour animer ses modèles :

« Mme de Sermézy entreprit de modeler mon buste (16), pendant que Mme Récamier venait chez elle pour donner, disait-elle, plus d'animation à ma physionomie. — Si cette cause fut un moyen de succès, le fait est que ce portrait réussit très bien, le modèle et la ressemblance ne laissent rien à désirer.

« Mais revenons à Mme Récamier, continue notre vieux narrateur ; je voyais souvent chez elle un philosophe très célèbre aujourd'hui, Ballanche, le bon Ballanche, ainsi qu'on le nommait en le plaisantant sur son assiduité auprès d'une jolie femme à la mode, — lui qui faisait si peu de cas des femmes et de la mode. — Mais c'était l'esprit et le jugement de cette femme qui sympathisaient avec lui ; et depuis lors son assiduité auprès d'elle a toujours été constante. — Ses goûts et le peu d'usage qu'il avait du monde auraient pu servir alors à appuyer mon opinion sur ce qui arrête le développement du génie ; car si Ballanche a su

(15) Mme Lenormant : *Souvenirs et correspondance de Mme Récamier*, t. Ier, p. 192.

(16) *Souvenirs manuscrits de Fleury Richard*, peintre lyonnais, p. 100.

Digitized by Google

développer le sien, c'est qu'il a conservé sa candeur et sa bonhomie ; un trait suffira pour en faire juger :

« Le lendemain de sa présentation à Mme Récamier, il se trouva en tête-à-tête avec elle. — Elle se plaignit d'une mauvaise odeur qui l'incommodait beaucoup. — Ballanche présuma qu'elle pouvait venir du cirage de ses bottes qu'on faisait alors avec des œufs qui souvent n'étaient pas frais ; — il passa dans l'antichambre pour se déchausser et, n'ayant pas de pantoufles, il rentra dans le salon en marchant sur ses bas et vint tranquillement se remettre au coin du feu.

« Mathieu de Montmorency qui vint sur ces entrefaites ne put s'empêcher de lui témoigner sa surprise d'un pareil négligé (c'est de ce dernier lui-même que je tiens cette aventure). — Et le philosophe de répondre sans s'émouvoir : « L'odeur de mes souliers incommodait Mme Récamier, je les ai quittés dans l'antichambre. »

Cette histoire lui fut souvent reprochée. Nous en avons pour preuve une lettre de Mme de Sermézy à l'un de ses intimes, alors que relevant de maladie elle se remettait à l'œuvre pour achever le buste d'Artaud :

« Puisque vous avez bien voulu vous ressouvenir de ma fièvre (17), je vous dirai qn'elle est partie sans la contrainte des puissantes ordonnances du docteur, auquel cependant j'ai donné tous les honneurs de la victoire, ne lui disant pas que j'ai laissé dans sa boîte le dernier boisseau de pilules que je devais avaler et qui sont mieux là que dans mon estomac. — Au résultat, je me porte fort bien et j'ai déjà fait usage de

(17) *Souvenirs manuscrits de Fleury Richard*, peintre lyonnais, p. 207.

Digitized by Google

mes forces en touchant et manipulant cette terre qui fait mon bonheur. — M. Artaud est sorti de son enveloppe aussi frais que je l'ai quitté. Mais je n'ai pu avoir qu'un très court tête-à-tête avec l'original qui m'est échappé pour aller passer trois jours au château de Saint-Cyr, où j'espère qu'il aura quelque aventure qu'il me contera à la première séance.

« A propos d'aventures de chevaliers errants, vous savez que le voyageur Ballanche est arrivé depuis quelques jours au grand contentement de tous ceux qui craignaient qu'il ne s'égarât. — Il est venu me voir le lendemain de son arrivée, pour me donner des nouvelles de Mme Récamier. — Il a fait sa visite avec presque de la grâce, il a causé fort agréablement et sa figure ne m'a pas paru si laide ; il semblait qu'un reflet de toutes les belles choses qu'il a vues à Rome faisait encore effet sur sa personne. — Oh puissance de la beauté ! son costume était propre et soigné, ses bottes étaient bien cirées et heureusement ne sentaient rien, car sûrement il ne les aurait pas quittées pour moi.

« Mais je laisse en repos ce galant voyageur, puisqu'il est de retour ; et je reviens à vous qui êtes absent. — Quand comptez-vous revenir ? — Si vous ne revenez pas bientôt, je veux avoir encore de vos nouvelles ; je veux que vous me disiez si le mieux de votre santé se soutient, et si le pays que vous parcourez vous paraît toujours aussi beau. J'apprendrai tout cela avec plaisir, parce qu'en pensant que vous êtes heureux, je serai un peu dédommagée de votre absence. — C'est bien généreux à moi d'oublier quelquefois ma propre satisfaction, pour ne m'occuper que de la vôtre. Mais c'est à condition pourtant que vous penserez au moins une fois par jour à moi. Si je suis trop exigeante, n'en accusez que la véritable amitié que je vous ai vouée pour toujours. »

Digitized by Google

C'était Camille Jordan qui avait présenté Ballanche à Mme Récamier.

« La laideur de Ballanche, résultat d'un accident qui avait défiguré ses traits, avait quelque chose d'étrange (18) : — D'horribles douleurs de tête qu'un charlatan avait voulu faire disparaître par un remède violent, avaient amené une carie dans les os de la mâchoire; il était devenu nécessaire d'en enlever une partie, et de plus, on avait dû lui faire subir l'opération du trépan. — De toutes ces souffrances, il lui était resté une difformité dans l'une de ses joues.

« Des yeux magnifiques, un front élevé, une expression de rare douceur et je ne sais quoi d'inspiré à certains moments, compensaient la disgrâce de ses traits et rendaient impossible, malgré la gaucherie et la timidité de toute la personne, de se méprendre sur ce que cette fâcheuse enveloppe renfermait de belles, de nobles, de divines facultés.

« David d'Angers, s'inspirant de la physionomie et saisissant avec justesse la grandeur empreinte dans cette tête, a pu faire de Ballanche, de profil il est vrai, un très beau médaillon d'une ressemblance frappante. »

Rien ne peut mieux nous donner une idée des sentiments de Ballanche pour Mme Récamier que cette lettre écrite le jour même où elle quittait Lyon pour se rendre en Italie :

---

(18) Mme Lenormant : *Souvenirs et correspondance de Mme Récamier*, t. Ier, p. 199.

Digitized by Google

Février 1813.

MADAME,

« Je me demande si vous savez combien a été aimable la promesse que vous avez exigée de moi, de vous écrire le soir même du jour de votre départ. Vous avez senti combien votre absence m'allait être pénible, après la si douce habitude que vous aviez bien voulu me laisser contracter de vous voir tous les jours. Vous avez voulu adoucir autant qu'il était en vous l'amertume que je devais en ressentir.

« Vous êtes bien la plus excellente des femmes. — Je dois vous l'avouer, Madame, il m'est arrivé assez souvent de me trouver tout étonné des bontés que vous avez eues pour moi. Je n'avais point lieu de m'y attendre, parce que je sais combien je suis silencieux, maussade et triste. Il faut qu'avec votre tact infini vous ayez bien vite compris tout le bien que vous deviez me faire. Vous qui êtes l'indulgence et la bonté en personne, vous avez vu en moi une sorte d'exilé et vous avez compati à cet exil du bonheur.

« Un naturel un peu timide met trop de réserve en tous mes discours. J'écrirai ce que je ne pouvais prendre sur moi de dire. — Permettez-moi à votre égard les sentiments d'un frère pour sa sœur. J'aspire après l'instant où je pourrais vous offrir, avec ce sentiment fraternel, l'hommage du peu que je puis. Mon dévouement sera entier et sans réserve. Je voudrais votre bonheur aux dépens du mien, il y a justice à cela, car vous valez bien mieux que moi.

« Tous les soirs je consacrerai quelques instants à *Antigone*, je tâcherai de la faire semblable à vous, ce sera un moyen de me distraire du souvenir des soirées que j'avais coutume de passer auprès de vous, sans me distraire

Digitized by Google

de vous, ce qui me serait impossible. Vous me permettrez aussi de vous écrire.

« Il est bien tard. Vous me renverriez si j'étais chez vous : vous voudriez vous coucher.

« Dieu vous donne un bon sommeil (19). »

Ballanche ne fut pas le seul à vouer son âme à Mme Récamier. — Elle avait à un suprême degré le don de séduction et elle le garda jusqu'à la fin ; — c'était le caractère propre à son genre de beauté d'attirer les cœurs et de se les rendre fidèles jusqu'à la mort.

A l'*Abbaye aux Bois*, quand ses cheveux auront blanchi, de ses yeux presque aveugles jaillira encore cet éclat mystérieux qui subjuguera tout à la fois et la jeunesse d'Ampère et la vieillesse de Châteaubriand. — Nous pouvons par là nous faire une idée de l'empire magique qu'elle exerça dans la fleur de sa vie.

Camille Jordan et Mathieu de Montmorency, dans le cercle restreint dont nous tenons à ne pas sortir, ont subi le joug commun, mais ils l'ont spiritualisé et comme sanctifié. — Ils sont, avec des nuances différentes, comme les deux voix de l'amitié auprès de cette femme séduisante.

Camille Jordan est, de tous ceux que nous avons nommés, son plus ancien ami, le plus intime au début du moins. — Mme Lenormand a tracé de lui un portrait très vivant (20) :

« Peu d'hommes ont possédé au même degré que Camille Jordan, avec les grandes qualités et les vertus

(19) *Souvenirs et correspondance*, t. Ier, p. 201.

(20) *Mme Récamier et les amis de sa jeunesse*, p. 11.

Digitized by Google

sévères qui commandent le respect, le charme et l'agrément dans le commerce habituel de la vie. — Le tour original de son esprit, son ardeur, sa verve, la finesse de ses appréciations, une certaine candeur naïve, tout chez lui, jusqu'à la gaucherie un peu provinciale dont il ne se défit jamais, avait de la grâce. »

Fouillons la correspondance qui s'établit bien vite entre les différentes personnes de ce petit cénacle, pour combler le vide des jours d'absence et nous verrons toute la délicatesse de ce commerce d'amitié.

Voici d'abord une lettre que Camille Jordan écrit, sous le coup d'une terrible nouvelle (21), la ruine de M. Récamier :

Lyon, le 28 octobre 1806.

« Chère Juliette, je n'ai point de paroles pour vous dire à quel excès je suis affecté de vos douleurs, de celles de votre mari.

« Quand les plus étrangers sont émus, vous jugez ce qu'éprouve celui que tant de liens attachent à vous. Il y a deux jours que je sais la terrible nouvelle, j'en suis encore au premier saisissement : ma pensée ne vous quitte pas, j'erre dans cette maison, je vais de votre mari à vous, je mêle mes larmes aux vôtres.

« On dit, Juliette, que vous êtes un modèle de courage, de résignation, de détachement, que c'est vous qui consolez et soutenez votre mari. Je vous admire, mais je ne m'étonne pas, je retrouve celle dont l'élévation, la noblesse, sous des

(21) *Mme Récamier et ses amis*, p. 31.

Digitized by Google

formes légères, m'avaient toujours frappé et à qui le malheur devait imprimer le dernier sceau de la perfection.

« Vous me donneriez, j'ose vous le dire, une consolation dont j'aurais besoin, étant loin de vous dans un tel moment, en m'apprenant vous-même comment vous êtes, en m'assurant que je suis de ces amis sur lesquels votre cœur se repose avec quelque douceur et une entière confiance. »

Mme Récamier ne lui fait pas attendre cette réponse si gracieusement sollicitée.

« Cher Camille, lui écrit-elle (22), ne dois-je pas rendre grâces au ciel qui, en me réservant à des peines si amères, m'a donné des amis pour me les faire supporter. »

Quand Mme Récamier vient à Lyon, Camille Jordan est toujours averti le premier. — Actif, intelligent, serviable, il se met en quatre pour ses amis; il s'occupe même des détails matériels, il retient les appartements. — C'est un cicéron aimable, instruit, mais impitoyable et de plus infatigable; il connaît son Lyon et toutes ses ressources. — Après de longues séances dans les musées de la ville, comme diversion, il entraîne sa charmante amie dans les vallons de Rochecardon, dans les bosquets d'Écully et veut lui faire admirer sa patrie de vive force.

Camille suffit à tout : mari modèle, père tendre, adonné aux bonnes œuvres, il sait bien réserver le temps de l'amitié :

« Je vais à deux heures à un dîner d'œuvre de bienfai-

(22) *Mme Récamier et ses amis*, p. 33.

Digitized by Google

sance, écrit-il à Mme Récamier, recevez-moi donc avant, si cela ne vous gêne pas trop (23). »

Pour avoir un entretien avec sa belle amie, si court soit-il, il ne recule devant aucun obstacle. — S'il doit la trouver absorbée par sa correspondance, chose sacrée pour elle, ou par quelque leçon, il saura bien prendre patience, lui demander les lettres du prince de Prusse, s'installer dans un coin pour les lire et se dédommager ensuite par une intime causerie. — Ce qu'il redoute le plus ce sont les parents, les étrangers qui l'accaparent trop à son gré ; leur présence est gênante et vient toujours fort inopinément troubler leur tête-à-tête. — Il ne manque pas de s'en plaindre à la première occasion :

« Je voudrais, chère Juliette, vous reparler de mon plaisir de vous avoir vue, de mon serrement de cœur à votre départ, de ma tendre affection. Mais, comme je vous l'ai dit, je suis un peu découragé de vous exprimer tout cela, quand je pense combien vous êtes un enfant gâté d'amour et d'amitié, combien mes simples et tendres expressions doivent vous sembler pâles, après les gros soupirs du baron (de Vogt) et les sanglots de la baronne (de Stael) et les transports de Milady (Webb) (24).

« Cependant, si vous regardiez moins à ce culte extérieur, vous trouveriez peu de vos amis qui me le disputent en constante et réelle tendresse et dans vos deux passages à Lyon j'ai appris, s'il est possible, à vous aimer davantage

(23) Mme *Récamier et ses amis*, p. 134.
(24) Mme *Récamier et ses amis*, p. 46.

Digitized by Google

encore. Vous avez été si parfaite envers moi, vous m'avez manifesté des dispositions d'âme qui m'ont tant touché, je vous sais tant de gré de retrancher tous les jours à la coquetterie pour ajouter aux sérieuses, aux religieuses affections! C'était mon ancien vœu que votre perfectionnement et votre bonheur, et il m'est bien doux de le voir si proche d'être accompli. — Pourquoi seulement, avons-nous si peu causé de cette intéressante réforme? Pourquoi des importuns nous ont-ils sans cesse troublés dans nos conversations intimes? Pourquoi étais-je moi-même si cruellement préoccupé? — Mais à propos de cette préoccupation, je me hâte de vous dire que votre passage, comme celui d'un bon ange, semble en effet me porter bonheur : Mon enfant va toujours de mieux en mieux et n'exige plus que des soins, sans donner l'ombre d'inquiétude. »

Mme Récamier venait de quitter Lyon ; son départ ne s'était pas effectué sans causer quelque émotion à son entourage, à Camille surtout qui avait organisé le côté matériel et n'avait pas réussi selon ses désirs.

Dans une lettre écrite à Mme de Staël, il fait une description piquante de l'aventure (25) :

Lyon, 5 octobre 1807.

« Je viens vous rendre compte de ce dépôt si cher : elle est partie hier à une heure et je l'ai accompagnée à quelque

(25) *Mme Récamier et ses amis*, p. 50.

Digitized by Google

distance. Vous étiez mêlée à toutes nos dernières paroles. Elle me fit promettre de ne point vous dire sa cruelle étourderie ; mais le moyen de vous la taire ! — Nous l'avions, avec beaucoup de peine enfin, persuadée de prendre un domestique, je lui en avais trouvé un excellent, lorsqu'elle s'arrange avec un jeune cousin pour l'emmener dans sa voiture. — Cela me parut mieux encore ; mais qu'arriva-il ? A l'heure dite, cet absurde cousin change de projet. Je veux faire suspendre le départ pour recourir au domestique ; elle ne veut pas, elle s'entête follement pour aller seule et la voilà sur les grands chemins. J'en ai été désolé, mais cependant je vous l'avoue, mon inquiétude n'égale point la vôtre, pensant qu'elle ne voyage point la nuit, qu'elle s'arrête à moitié chemin, que les routes sont fréquentées et sûres, et combien à l'aspect de ce doux visage tout se tourne en obligeance et s'émeut pour la servir.

« Nous ne l'avons eue comme vous voyez que trois jours... J'ai reconnu avec joie combien votre mutuelle amitié s'était en effet renouvelée et ennoblie, combien son âme était devenue plus sérieuse, plus religieuse, plus aimante, et je ne sais quel charme touchant m'a paru ajouté à tous ses anciens charmes. Je vous plains de perdre sa présence, mais je vous félicite d'avoir conquis et créé une telle affection. — Sa santé aussi m'a consolé, tout l'annonce meilleure et c'était un doux spectacle, après une journée où nous l'avions fort fatiguée à visiter nos campagnes, de la voir le soir, chez lady Webb, danser une gavotte avec son ancienne légèreté et grâce. — Elle fit malheureusement le lendemain une visite d'hospices qui lui causa des émotions trop fortes, elle dormit très peu la nuit du départ. Elle était donc assez mal préparée au

Digitized by Google

voyage, et il me tarde bien d'avoir les premières nouvelles de la route. »

Au reçu de cette lettre, Mme de Staël s'empresse de l'envoyer à Mme Récamier pour lui donner, lui dit-elle, le plaisir de se voir passer.

(*A suivre.*) E. RICHARD.

Digitized by Google

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

M. Henri HIGNARD

Au début de la notice touchante qu'il a consacrée à la mémoire de son ami G.-A. Heinrich, M. Hignard rappelle en quelques lignes les origines lointaines de leur affection mutuelle et il ajoute :

« Qu'on pardonne ces souvenirs personnels à un vieux maître qui ne s'était pas cru réservé à la douleur de pleurer son élève, devenu son ami et plus tard son collègue. Je comptais sur lui pour me rendre ce dernier service de rappeler mon souvenir, quand je ne serais plus, à l'affection de nos amis communs, et particulièrement de nos confrères de l'Académie de Lyon. Dieu en a décidé autrement... »

Nul en effet mieux que M. Heinrich n'aurait su reproduire et fixer dans une image fidèle les traits de la physio-

Digitized by Google

nomie si sympathique de l'éminent professeur. Nul n'avait pu apprécier mieux que lui, nul n'aurait mis en lumière avec un talent plus délicat, cet esprit si élevé et si aimable, ce cœur si dévoué et si ardent au bien. Plus d'un trait de ressemblance rapprochait d'ailleurs le maître et l'élève. Tous deux ont eu le même attachement à la foi chrétienne, le même amour de leur profession, le même désir d'être utiles.

D'autres, au défaut de ce biographe si regretté, ont déjà parlé de M. Hignard avec autant de talent que de vénération pour sa mémoire. Si je viens joindre mes souvenirs aux leurs, ce n'est pas que je me juge capable de les présenter aussi bien qu'eux. Je n'ai d'autre titre pour parler de mon ancien maître que de l'avoir bien connu et beaucoup aimé. Mais peut-être la crainte d'être incomplet ou insuffisant doit-elle céder devant le devoir imposé par la reconnaissance.

I

Jeunesse. — Education. — Ecole normale.

Louis-Henri-Vincent Hignard, né à Lyon le 22 janvier 1819, grandit dans une saine atmosphère de travail et de vertus domestiques. Il était l'aîné de six garçons, dont quatre moururent en bas-âge. Son père, Jean Hignard, exerçait, dans le quartier de Bellecour, une profession modeste. Il n'avait pas rêvé pour son fils une carrière libé-

Digitized by Google

rale et n'aurait pas songé à le pousser très loin dans ses études, si le jeune écolier n'avait étonné ses premiers maîtres par ses rares aptitudes et ses progrès rapides. On fit comprendre au père qu'il manquerait à son devoir s'il ne favorisait pas ces heureuses dispositions, et le 5 mai 1829 l'enfant fut inscrit comme élève interne au Lycée appelé alors collège royal.

Jean Hignard n'en continua pas moins à veiller sur lui avec la plus tendre sollicitude, passant fréquemment avec lui le temps des récréations, faisant avec lui, les jours de sortie, de grandes courses à la campagne. Son fils, qui garda toujours de lui le souvenir le plus affectueux et le plus reconnaissant, aimait à lui attribuer même une sorte de paternité intellectuelle. « C'est mon pauvre père, écrivait-il il y a peu d'années, qui m'a donné le goût de la littérature : il avait beaucoup lu, beaucoup retenu et me récitait avec feu des tirades de Corneille, qui enflammaient mon imagination de douze ans. »

Henri Hignard suivit avec grand succès toute la série des études littéraires, jusqu'à la rhétorique inclusivement. A ce moment, il put jouir davantage de la vie de famille, car ce fut comme externe qu'il entra dans la classe de philosophie. Notre lycée avait alors le bonheur de posséder pour cet enseignement un incomparable professeur. Tout a été dit sur M. l'abbé Noirot, ce penseur si profond et si modeste, auquel le P. Lacordaire, un des premiers, a rendu, dans la *Vie d'Ozanam*, un éloquent hommage. C'était un vrai maître, un de ces esprits puissants et rares qui marquent d'une empreinte indélébile l'âme qu'ils ont touchée.

M. Hignard avait joui deux ans de son enseignement. Il en avait gardé le plus ineffaçable souvenir. « Une bonne philosophie, disait-il plus tard, donne des ancres pour toute

Digitized by Google

la vie. » Souvent, a-t-il raconté, il sortait de ces cours tellement frappé des hautes solutions auxquelles ce grand excitateur d'esprit avait amené ses élèves par des interrogations successives, qu'il arrivait au domicile paternel sans s'apercevoir de la distance parcourue. Il conçut pour le maître, dont il devait quelques années plus tard devenir le collègue et l'ami, la plus affectueuse vénération et leurs relations durèrent autant que la vie de M. Noirot.

Henri Hignard eut la sagesse de suivre ses conseils à ce moment si difficile où il s'agit de choisir une carrière, où une erreur de direction peut faire le malheur et la stérilité de toute une vie. En 1838, il se présenta et fut admis à l'Ecole Normale supérieure. Il fut du nombre de ceux qui y apportaient et y conservèrent une foi ferme et lucide. Aimable et sympathique, il n'eut pas de peine à faire accepter et respecter de tous ses condisciples ses convictions et sa pratique religieuse. Sa nature si distinguée s'affina encore dans ce milieu composé, alors comme aujourd'hui, de jeunes gens très intelligents et très cultivés, sous l'influence de professeurs tels que MM. Adolphe Garnier, Henri Wallon, Nisard, Havet, Egger. Il conçut pour ces deux derniers un profond attachement, qui devint bientôt réciproque et ne se démentit jamais.

Parmi les camarades de M. Hignard, citons M. Despois, connu par de savants travaux et notamment par son édition de Molière, deux futurs membres de l'Institut, MM Constant Martha et Charles Lévêque, enfin Pierre Olivaint qui quitta plus tard l'Université pour la Compagnie de Jésus et mourut pendant la Commune sous les balles des insurgés. C'est à sa mémoire que sont dédiées les *Esquisses évangéliques*.

Dans une très intéressante lettre qu'on a bien voulu me

Digitized by Google

communiquer, M. Lévêque montre notre jeune normalien lyonnais, « recherché, aimé d'un grand nombre de personnes, même de celles qui ne partageaient pas toutes ses idées. » Les beaux arts faisaient le sujet le plus fréquent de ses entretiens avec le futur auteur de la *Science du Beau*. Ils échangeaient et discutaient leurs impressions sur les chefs-d'œuvre de la peinture et de la sculpture. Ils s'occupaient aussi ensemble beaucoup de musique. Initié par son ami à la méthode Galin-Paris, Henri Hignard l'avait étudiée avec ardeur et enseignée à un petit groupe de ses camarades, et bientôt ils chantaient en chœur des morceaux classiques.

En 1839, un de ses condisciples du Lycée de Lyon était venu le rejoindre à l'École normale, M. Antonin Bonnel, qui devait le suivre dans une grande partie de sa carrière et compter parmi ses plus fidèles amis. Il ne lui a survécu que quelques mois, laissant à ceux qui l'ont connu le souvenir d'un homme aimable et bon, d'un professeur modeste, savant et dévoué.

C'est en 1840 que Frédéric Ozanam, docteur depuis l'année précédente, concourait pour la nouvelle agrégation des facultés, concours célèbre qui a commencé sa réputation et où il fut reçu le premier. Henri Hignard suivait sa préparation avec un affectueux et actif intérêt. Son ami lui en conserva le souvenir le plus reconnaissant. Il lui écrivait le 24 décembre 1849 : « Je me rappellerai toujours comment, il y a dix ans bientôt, au milieu du concours pour l'agrégation des facultés, quand je pliais sous le travail, quelques lignes de vous, toutes brûlantes d'amitié chrétienne, vinrent ranimer mon courage et renouveler mes forces. Vous voyez que j'ai l'habitude de vous trouver dans les grandes occasions. »

Ils avaient, à quelques années de distance, recueilli à

Digitized by Google

Lyon le même enseignement philosophique; leurs âmes habitaient les mêmes régions et se réunissaient dans un commun amour de l'étude et du bien. Henri Hignard fut l'auxiliaire dévoué d'Ozanam dans la Société de Saint-Vincent de Paul, que ce dernier avait fondée quelques années auparavant et contribua, pour sa part, au développement de l'œuvre à Paris.

Il voyait aussi assez fréquemment M. Louis Veuillot et se lia avec lui, malgré les contrastes qui semblaient devoir séparer ces deux natures. Mais le jeune normalien était attiré par la sincérité et le grand talent de celui qui allait devenir un si ardent polémiste. Le désir de lui être utile acheva le rapprochement. Il avait manqué à cette brillante intelligence la forte discipline des études classiques. M. Hignard se fit, les jour de sortie, son professeur bénévole et l'initia aux éléments de la langue et de la littérature latine.

Toutes ces relations, tous ces travaux ne faisaient pas oublier à Henri Hignard sa ville natale et ses parents tendrement aimés, auprès desquels il venait jouir, pendant les vacances, d'un repos bien mérité. Il leur écrivait fréquemment, et dernièrement la main pieuse qui dépouillait ses papiers, mettait au jour des lettres datées de l'École Normale et adressées à son père, à sa mère, à son jeune frère. Il y donne à ce dernier les plus sages conseils. Toutes ces lettres révèlent une maturité précoce, des sentiments religieux solidement affermis et déjà toutes les qualités de cœur et d'esprit de l'homme que nous avons connu et aimé.

En 1842, Henri Hignard, licencié depuis 1840, subit avec un grand succès les épreuves de l'agrégation des lettres. Il avait quitté un an auparavant l'École Normale et professait au collège de Saint-Étienne depuis la rentrée de 1841.

Digitized by Google

II

Professorat a Saint-Étienne et au Lycée de Lyon.

On lui avait confié, malgré sa jeunesse, la plus haute des classes supérieures des lettres, la rhétorique. Il ne tarda pas à se créer d'agréables et sympathiques relations dans cette ville où son camarade M. Bonnel était venu aussi prendre possession de son premier poste. Un témoin de cette période déjà bien lointaine de la vie de M. Hignard et qui est toujours resté son ami rappelait dernièrement dans une lettre intéressante, que l'on a bien voulu mettre à ma disposition, l'impression qu'avait produite à Saint-Étienne le nouveau venu. Il s'était fait tout de suite « apprécier par le charme de ses manières et de sa conversation et par la distinction de son enseignement. Puis on avait remarqué en lui le chrétien fidèle et convaincu. » Il entretenait « de bonnes et affectueuses relations avec les jeunes catholiques stéphanois..... et s'occupait avec eux d'œuvres de piété et de charité. »

C'est lui qui créa à Saint-Etienne la première conférence de Saint-Vincent de Paul, quoique les membres actuels de cette Société paraissent ne faire remonter son origine dans leur ville qu'à 1844, époque postérieure à son départ de Saint-Étienne. Mais une lettre de Frédéric Ozanam à M. Hignard, du 22 octobre 1842, ne permet pas le doute à ce sujet. Se félicitant avec lui du rapide développement de cette œuvre, il ajoute : « Il se pourrait donc que cette

Digitized by Google

association si obscure, et fondée dans l'ignorance complète de ce qui l'attendait, eût été bénie de Dieu, et qu'il nous eût choisis, faibles et misérables auxiliaires, pour concourir à sa gloire par la régénération de notre patrie. Que cette vocation serait belle, mon cher ami, et que vous êtes heureux d'y avoir pris une si grande part en créant la réunion de Saint-Étienne. »

Il ressort clairement de ce témoignage que si la Société de Saint-Vincent de Paul n'a eu qu'en 1844 une existence pour ainsi dire officielle dans cette ville, c'est M. Hignard qui, dès 1842, en avait groupé les premiers éléments et formé le premier noyau.

Pendant la deuxième année de son professorat à Saint-Etienne, M. Hignard perdit son père, le 20 avril 1843. Cette mort, en lui causant une grande douleur, lui créait de nouveaux devoirs. Il aimait beaucoup sa mère, dont la santé lui causait de graves inquiétudes. Il désirait vivement se rapprocher d'elle. Il voulait l'entourer de ses soins et lui donner la consolation de voir désormais auprès d'elle ce fils dont elle était si fière. Il sollicita avec instances de M. Villemain, alors ministre de l'Instruction publique, une place à Lyon. Ses anciens maîtres s'efforcèrent de seconder ce désir. Tout le monde s'y prêta. La classe de troisième devenait bien nombreuse. On fit entendre à M. Carrol qu'il devait demander un divisionnaire. C'était une place toute trouvée pour M. Hignard, qui l'accepta sans hésiter. Il dut rester quelque temps sans traitement, n'ayant que ses leçons. En outre, il sacrifiait une place de professeur de rhétorique pour un enseignement moins agréable, parce qu'il s'adresse à de plus jeunes élèves. En rhétorique, remarquait-il, on peut tout dire ; tout ce qui est bon, bien entendu. L'esprit des jeunes gens est préparé pour tout

Digitized by Google

comprendre. Dans les classes précédentes, le professeur ne peut pas se donner carrière : il a toujours peur d'être au-dessus des intelligences auxquelles il s'adresse.

Il se donna néanmoins de tout son cœur à ses nouvelles fonctions. Il était du reste si loin de préférer son agrément personnel à ce qu'il considérait comme son devoir, que, plus tard, professeur de seconde, il hésitait à accepter la rhétorique qu'on lui offrait, craignant d'y réussir moins bien et d'y être par conséquent moins utile. Il fallut, pour le décider, les instances réitérées de personnes amies et éclairées, qui avaient une idée juste et arrêtée de sa valeur.

Il y avait en troisième, en cette même année 1843, deux jeunes gens destinés à devenir les collègues du nouveau professeur et ses amis de toute la vie. L'un, Alfred Heinrich, allait être son élève ; l'autre était dans la division de M. Carrol. C'était M. Vignon, qui devait être lui-même un très distingué professeur de notre lycée, futur successeur de M. Hignard en rhétorique.

Sans pouvoir m'arrêter longtemps sur les débuts à Lyon du jeune divisionnaire de troisième, je suis heureux de citer l'appréciation d'un de ses élèves de 1843 : « Il fut, m'écrivait-il dernièrement, plus que notre professeur ; il fut un véritable initiateur aux choses de l'âme. C'est pourquoi nous unissons toujours sa mémoire à celle de l'abbé Noirot, ce qui n'est pas peu dire. »

Chargé de la seconde en 1846, il en fut nommé professeur en septembre 1847. Il aborda, avec non moins de distinction et de succès, l'enseignement de ce que l'on appelait alors les *humanités*, *humaniores litteræ*, classe importante pour l'éveil et la bonne direction des jeunes imaginations, pour la formation du goût naissant. Il se considérait dès lors comme dans sa véritable vocation. Il était heureux, et

Digitized by Google

ne désirait plus que de rendre une compagne heureuse avec lui et d'augmenter son propre bonheur en le partageant.

Un religieux de ses amis le mit alors en relations avec une ancienne et très honorable famille de Provence et, le 14 novembre 1848, il épousait Mlle Elise de Rasque de Laval.

Ici, une réserve que l'on comprendra s'impose à mes louanges. Mais ne me sera-t-il pas permis de rendre hommage, en passant, à celle qui a contribué pour une si grande part au bonheur de l'ami que nous pleurons. Elle lui apportait les dons les plus rares du cœur et de l'esprit. Ils vécurent désormais l'un pour l'autre, dans une touchante union qui réalisait l'idéal du mariage chrétien. Une seule chose y manquait. Ils n'eurent pas d'enfants. Ce fut là leur épreuve. M. Hignard rappelait que les philosophes grecs faisaient de l'εὐτεχνία une des conditions d'une vie heureuse. Mais leur intimité de tous les instants n'en fut peut-être que plus grande et la fusion de leurs deux âmes plus complète.

Une grande douleur devait suivre de près pour M. Hignard cette grande joie. Sa mère était depuis six ans condamnée à une immobilité presque absolue. A ses maux vint s'ajouter la cécité. Elle ne vit sa nouvelle fille que huit jours et mourut quelques semaines après, le 29 décembre. — « Ce sont d'amers souvenirs, écrivait plus tard M. Hignard, bien que cette douce image que j'ai toujours devant les yeux y mêle de grandes consolations. » Au commencement de cette même année 1848, le 8 avril, il avait eu déjà le chagrin de perdre son frère Jean-Edouard.

Seul désormais avec sa jeune femme, M. Hignard s'installa dans cet appartement du cours Morand dont se souviennent si bien beaucoup de ses anciens élèves devenus

Digitized by Google

ses amis. Ils y trouvaient toujours le plus gracieux accueil, soit qu'ils vinssent chercher des conseils auprès de leur ancien maître, soit qu'ils cédassent au désir de jouir pendant quelques instants de sa conversation si enjouée et si intéressante. Quelquefois, comme tout homme dont la pensée s'exerce activement, il était préoccupé ou éprouvait la fatigue d'une journée laborieuse. Il n'en paraissait plus rien, dès qu'il sentait que sa parole pouvait faire quelque bien. Il s'animait alors et discutait à fond, avec une éloquence simple et pénétrante et une grande élévation d'idées, la question sur laquelle on le consultait. Il terminait par des conseils pratiques dont on reconnaissait toujours la sagesse. On sortait de là charmé, éclairé et fortifié.

C'est dans cette hospitalière demeure que M. Heinrich, jeune professeur suppléant à la Faculté des lettres, venait souvent, le soir, se reposer de ses travaux et donner carrière, pendant quelques instants, à son aimable et simple gaieté. C'est là aussi qu'un peu plus tard M. Froment, professeur au Lycée et qu'un préceptorat princier devait mettre en évidence quelques années après, venait répandre le charme de sa verve spirituelle et de sa brillante causerie.

Mais, entraîné par cette digression, je touche ici à une époque un peu moins reculée. La suite de notre récit nous ramène au moment où M. Hignard allait passer de la classe de seconde à la chaire de rhétorique. On me permettra de m'arrêter un moment à cette nouvelle période de sa vie, à laquelle se rattachent le plus directement mes souvenirs personnels. C'est là, d'ailleurs, que M. Hignard donna toute sa mesure. Il fut un professeur de rhétorique incomparable.

Quel était donc son secret pour s'emparer à ce point de l'esprit de ses élèves? Comment se fait-il qu'un grand

Digitized by Google

nombre d'entre eux aient conservé de lui un souvenir impérissable ; que plusieurs (je parle de ceux qui suivaient ses cours comme externes) mettent leur année de rhétorique au nombre des plus belles de leur vie ? Ce secret, il nous l'a dit lui-même au début de sa Notice sur G. A. Heinrich : « L'élève s'attacha à son maître, le travail en profita, les progrès furent rapides. »

M. Hignard estimait par dessus tout, dans les élèves confiés à ses soins, les qualités du cœur. Il croyait avec le P. Gratry que l'esprit grandit quand il faut chaud dans l'âme. Il aimait à citer cette parole de Vauvenargues : « On doit se consoler de n'avoir pas les grands talents, comme on se console de n'avoir pas les grandes places. On peut être au dessus de l'un et de l'autre par le cœur. » — Aussi, quand il se trouvait en face d'une nature accessible par ce côté, laissait-il deviner une sympathie qui ne tardait pas à attirer et à gagner celui qui en était l'objet. Le travail en profitait. Le professeur encourageait et excitait à de nouveaux progrès, en constatant les résultats acquis.

Il s'intéressait du reste à tous ses élèves. Chez tous, il cherchait à éveiller l'ardeur au travail par ces considérations qu'il développe si bien dans son Discours à la distribution des prix de 1856. Il comptait là-dessus, plus que sur les punitions, pour imprimer à sa classe l'élan nécessaire. Il croyait qu'il valait mieux faire appel à l'amour-propre et au sentiment du devoir qu'à la crainte, et aimait à traiter ses jeunes rhétoriciens en hommes plutôt qu'en enfants. Il n'en tenait pas moins à ce que rien ne vînt troubler l'ordre parfait de ses cours, et il y parvenait sans peine grâce à l'ascendant de son savoir et de son mérite.

Ses lecons étaient fort intéressantes et animées. L'élévation et la distinction de son enseignement, que M. Alphonse

Digitized by Google

Daudet caractérisait récemment par ces deux mots « l'élégant professorat de M. Hignard, (1) » n'empêchaient pas qu'un aimable enjouement n'y donnât quelquefois sa note. Il estimait qu'il ne fallait pas demander à de jeunes esprits un constant effort d'attention, sans les en distraire quelquefois. La gaieté resta d'ailleurs jusqu'à la fin un des traits caractéristiques de cette âme si sereine et de ce caractère si égal. « Être gai, quelle force pour un professeur! dit quelque part M. Froment (2)... La gaieté du maître, en effet, entretient et stimule l'attention de l'élève, elle prévient la satiété, elle garde à l'esprit son tranchant et sa pointe. »

Mais ce qui faisait le principal intérêt de cet enseignement, c'est que nul plus que M. Hignard ne savait faire admirer à ses élèves les grandes œuvres littéraires, éveiller en eux le sentiment du beau et leur en inspirer le culte, qui, chez beaucoup d'entre eux, a résisté à toutes les désillusions de la vie. C'est qu'il avait lui-même l'enthousiasme contagieux des belles choses. Il me souvient qu'un jour, nous lisant le discours du P. Lacordaire sur la *Vocation de la nation française*, il dut s'arrêter sous l'étreinte du sentiment qui faisait couler ses larmes et remettre le livre à l'un de nous. Il aimait ainsi, au lieu de prodiguer les formules admiratives, à mettre ses élèves en face des chefs-d'œuvre. Doué d'une merveilleuse mémoire, il nous disait quelquefois des scènes entières de Racine ou de Corneille ou des pièces de Lamartine. Nous étions sous le charme, et rien ne nous en a jamais fait sentir les beautés comme cette récitation simple

(1) *Écrivain et Pacan. Le Journal*, 16 octobre 1894.

(2) *Saint-Marc Girardin pédagogue. Le Correspondant* du 25 février 1891.

Digitized by Google

et sans commentaire, mais toute vibrante d'une émotion contenue.

« Pour moi, écrivait-il dès 1846 (3), je tiens que cette étude directe et immédiate des ouvrages d'art est la meilleure manière de les juger. Jugeons toujours par nous-mêmes selon le peu de lumière que Dieu nous a donnée, et que l'opinion d'autrui ne nous guide jamais. En fait d'art tout doit être personnel, l'autorité est de nul usage... Voulons-nous faire notre éducation de lettré ou d'artiste, il n'y a qu'un moyen : mettons-nous directement en contact avec les grands maîtres; ouvrons Virgile, allons nous placer au Louvre devant la Vierge au linge. » — J'abrège à regret cette page remarquable, que je suis heureux de signaler en passant.

Mais, chargé, comme il le dit (4), de commenter à ses élèves cette belle maxime de Fénelon : « L'homme digne d'être écouté est celui qui ne se sert de la parole que pour la pensée et de la pensée que pour la vérité et la vertu », ce que le maître voulait avant tout (et ici j'emprunte encore ses paroles) c'était « élever l'âme des jeunes gens par les grandes pensées de ces hommes de génie; éveiller en eux cette étincelle divine dont Mme de Stael disait qu'il ne faut jamais se lasser de l'exciter en soi-même et de la ranimer dans les autres. »

« Nous croyons que cette éducation est la plus féconde », disait-il encore dans le discours dont nous extrayons ces lignes; et il montrait que les grands siècles dont l'histoire du monde s'honore ont été profondément spiritualistes;

---

(3) Un tableau de Murillo : *Moïse frappant le rocher*. C'est par cet article que M. Hignard débuta dans la *Revue du Lyonnais*.

(4) Discours prononcé à la Distribution des prix en 1860.

Digitized by Google

que dans les grandes œuvres littéraires de notre XVIIe siècle, il est sans cesse question de Dieu et de l'âme, de la destinée de l'homme et de ses devoirs.

Il cherchait à pénétrer ses élèves de ces nobles traditions que fortifie et précise l'enseignement chrétien. Aussi s'efforçait-il de leur inspirer pour la religion le respect dont il donnait lui-même l'exemple en toutes circonstances, et ceux-ci étaient d'autant plus disposés à subir cette salutaire influence qu'ils savaient que, chez leur maître, les actes et les paroles étaient en parfaite harmonie. On l'avait vu aux processions de la Fête-Dieu de la paroisse de la Rédemption porter le dais avec la simplicité et le recueillement d'un chrétien convaincu.

Ceux même qui ne partagent pas entièrement les convictions qui l'animaient ne peuvent nier que le sentiment religieux ne soit le plus puissant auxiliaire à l'accomplissement du devoir. C'est là, non moins que dans l'amour de son métier, que M. Hignard puisait ce dévouement de toutes les heures à sa tâche de professeur. Il n'en négligeait aucune des obligations. C'était un travail bien ingrat que de lire les productions plus ou moins fantaisistes, en latin ou en français, de ses jeunes rhétoriciens. Il corrigeait tout avec une scrupuleuse conscience. Au temps où florissait la bifurcation, quelques-unes de ses classes réunissaient, pour le discours français et la version latine, les deux sections des lettres et des sciences et comptaient jusqu'à soixante-quinze élèves. Il y avait dans la lecture de toutes ces copies une besogne considérable devant laquelle il ne recula jamais, même quand un énorme surcroît de travail vint tout à coup s'imposer à lui et qu'il dut préparer dans un délai très court ses thèses de docteur.

Digitized by Google

III

Doctorat.

L'érudition brillante et solide de M. Hignard le désignait tout naturellement pour l'enseignement supérieur. Déjà, en 1855, il n'avait tenu qu'à lui de monter dans la chaire de littérature étrangère de la Faculté des lettres. M. Eichhoff désirait un suppléant et, le sachant versé dans la connaissance des langues et des littératures étrangères, il avait pensé à lui. Mais M. Hignard avait cru devoir refuser et avait sollicité avec succès cette suppléance pour M. Heinrich.

La modestie du professeur de rhétorique n'empêcha pas sa réputation de franchir les vieilles murailles de notre lycée. La plus haute distinction, la croix de la légion d'honneur, vint en 1863 récompenser son mérite.

M. Duruy, qui l'avait remarqué et apprécié dans ses tournées d'inspecteur général, devenu ministre de l'Instruction publique, lui ménageait la succession de M. Demons, professeur de littérature ancienne à notre Faculté des lettres. M. Hignard hésitait, craignant d'y être moins utile qu'au lycée. Des instances amicales et éclairées le décidèrent. Le ministre lui promit la chaire; mais il n'était pas encore docteur. En quelques mois, il composa et écrivit sa thèse française. En dix-neuf jours, il rédigea sa thèse latine, et, le 3 novembre 1864, il les soutenait avec éclat à la Sorbonne.

La thèse latine, de *Philosophici poematis conditione apud Lucretium*, est une remarquable étude à la fois philoso-

Digitized by Google

phique et littéraire. Aussi l'a-t-il dédiée à son cher et vénéré maître, l'abbé Noirot.

La philosophie est-elle compatible avec la poésie ? question intéressante, mais en grande partie résolue par les faits. L'histoire littéraire vient ici en aide à la théorie. Le *De Natura rerum* de Lucrèce n'est pas autre chose que le plus brillant des poèmes philosophiques. Le poète latin avait eu en Grèce des devanciers dans Xénophane, Parménide et Empédocle, de même qu'il a eu, lui aussi, beaucoup d'imitateurs. Lucrèce, sans doute, quand il suit pas à pas son maître Epicure, s'égare dans des subtilités indignes de son génie. Il est obscur et ennuyeux ; M. Hignard nous en donne de nombreux exemples. Mais, tout à coup, un vigoureux coup d'aile l'arrache à ces bas-fonds : des comparaisons, des descriptions, des digressions brillantes jettent au milieu de ces ténèbres une éblouissante clarté et le poète nous est rendu.

Souvent, d'ailleurs, surtout dans la partie morale de sa philosophie, il se rapproche davantage du stoïcisme que de la doctrice d'Epicure. Avec quelle éloquence alors il nous enseigne la félicité du sage, le danger des passions, le mépris des richesses, la résignation à la mort. Même lorsqu'il chasse du monde, comme philosophe, la providence divine, il la ramène comme poète, quand il parle de la terre mère de toutes choses, de la nature qui crée et gouverne tout.

Sa conception de la vie est triste, son épicurisme amer et découragé ; mais sa mélancolie est mêlée de pitié. Il est ami de l'humanité. C'est cette tendresse d'âme qui rend si éloquent son scepticisme même et qui est peut-être la source la plus abondante de sa poésie.

De cette étude de Lucrèce, M. Hignard déduit les règles

Digitized by Google

du poème philosophique. Ce que nous devons lui demander avant tout, c'est de s'attacher aux notions claires, simples et vraies sur Dieu, sur l'homme et sur le monde, de ne pas se perdre dans des raisonnements subtils et de contempler les choses de haut. Dans ces conditions, la poésie peut devenir l'utile auxiliaire de la philosophie, lui prêter son charme insinuant et travailler avec elle à instruire et moraliser les hommes.

Cette thèse, écrite dans un latin élégant et clair, fut fort appréciée. Quelque temps après, dans sa leçon d'ouverture à la Sorbonne, M. Patin, parlant de Lucrèce, s'exprimait ainsi : « Il y a là des trésors d'imagination et de poésie qui ont été mis en lumière dernièrement dans une thèse soutenue, devant notre Faculté, par un savant et spirituel professeur de la Faculté de Lyon, M. Hignard. Il a très bien montré comment Lucrèce avait réussi, dans une exposition de nature si abstraite, à répandre sur les matières les plus obscures et les plus arides la clarté, la grâce, l'agrément, l'intérêt. »

Dans la thèse française, les *Hymnes homériques* sont de la part de M. Hignard, comme le dit M. Sainte-Beuve (5) « le sujet d'une savante étude et d'un examen vraiment critique. » Ce travail, qui forme un volume de trois cents pages, assurait à son auteur une place importante parmi les savants que l'Université de France peut à juste titre opposer aux philologues étrangers. Ceux-ci, d'ailleurs, à partir de ce moment, ne firent pas difficulté pour le reconnaître comme un des leurs. Plusieurs lui demandèrent communication de ses travaux. Déjà, quand il était allé à Leyde,

(5) *Nouveaux lundis*, t. X, p. 67, note.

Digitized by Google

pour faire à la bibliothèque des recherches nécessaires à sa thèse, il avait reçu d'un professeur distingué de cette ville le plus cordial accueil. Séduit par l'étendue des connaissances de son collègue français, autant que par l'amabilité de son commerce, M. Cobet s'était mis à sa disposition et s'était fait son obligeant cicerone.

Les hymnes homériques, malgré le grand nom qui les abritait, ont éprouvé, pour arriver jusqu'à nous, d'assez graves mutilations. Le texte, en beaucoup de passages, présente des altérations évidentes et des lacunes regrettables. Jusqu'à la fin du siècle dernier, nous n'en possédions pas le recueil complet. Il en manquait deux, dont on connaissait l'existence par Pausanias et Diodore de Sicile.

Or, en 1772, l'allemand Matthæi découvrit au fond d'une écurie de Moscou une copie des hymnes d'Homère dans un manuscrit lacéré et jeté au rebut. Les premières pages nous rendaient une des pièces inconnues, l'Hymne à Demeter et la fin de l'autre.

Cette heureuse trouvaille (dont l'origine russe eût peut-être contribué de nos jours à éveiller notre curiosité) portait à trente-trois le nombre des pièces du recueil. Elles sont très inégales de mérite et de dimension. Les unes, de quelques vers seulement, paraissent être des proèmes ou préludes à des récitations poétiques plus étendues. D'autres, plus longues, semblent avoir été chantées soit dans des festins, soit dans ces luttes poétiques, ces concours de rhapsodes qui faisaient partie, en Grèce, de ce nous appellerions le programme des grandes fêtes politiques et religieuses. Quatre de ces pièces sont de véritables petits poèmes de trois cents à six cents vers.

Les hymnes homériques avaient été, en Allemagne, l'objet de travaux considérables. Mais il était difficile de les

Digitized by Google

aborder sans se perdre dans un grand nombre de vues aventureuses, de conjectures hasardées, de systèmes souvent contradictoires. M. Hignard croyait « que le bon sens français a un rôle à jouer dans l'érudition comme en toutes choses, ne fût-ce que celui de recueillir, avec la simplicité d'une raison non prévenue, les vérités mêlées à tant d'erreurs. » — « Nous sommes exigeants, nous autres Français, dit-il ailleurs, en fait d'ordre et de méthode; c'est le premier besoin de notre esprit. »

Gardons-nous de prendre au mot sa modestie et de croire qu'il n'ait fait qu'élucider les travaux de ses devanciers. Souvent il détruit leurs hypothèses et y substitue ses vues personnelles, dont il démontre soit la certitude soit la très grande vraisemblance.

Beaucoup de questions intéressantes se rattachent en effet à ces hymnes. Ils sont « une précieuse source d'informations sur les fables et les idées religieuses de la Grèce antique. » L'Hymne à Demeter, par exemple, est le plus ancien témoignage sur les rites et les traditions religieuses d'Eleusis. De plus, ces poèmes sont les seuls monuments d'un genre qui a tenu une place considérable dans la vie du peuple grec, à une époque qui touche à celle des grandes épopées.

Ils remontent en effet à une antiquité reculée, même ceux que M. Hignard incline à attribuer à Cynœthus de Chio ou au Lesbien Terpandre (VIIe siècle avant J.-C.)

La plupart des autres hymnes sont probablement l'œuvre de ces chantres que l'on a appelés Homérides et qui, continuant les traditions du maître, popularisaient ses chants en y mêlant quelquefois les leurs. Quant au poète lui-même, on peut lui attribuer, en se basant sur des présomptions positives, les deux grands hymnes en l'honneur d'Apollon Délien et d'Aphrodite.

Digitized by Google

L'auteur, en effet, dans cette discussion, rencontrait sur son chemin cette importante question de la personnalité d'Homère. — Homère a-t-il réellement existé ? M. Hignard reconnaît que l'on ne peut guère apporter pour résoudre ce problème qu'une preuve de sentiment ; mais il n'hésite pas à se prononcer pour l'Homère de la tradition classique contre l'Homère multiple et impersonnel de Wolf et de Vico. Il se sépare en cela de son ami, M. Emile Egger, auquel sa thèse est dédiée ; mais il a pour lui l'avis d'Ottfried Müller, de MM. Guigniaut et Boissonade et de son maître M. Havet. Il a pour lui surtout ce qu'on a si bien appelé « la simplicité de nos impressions. » C'est encore le moyen le plus certain de porter un jugement sur une question aussi délicate, comme aussi la méthode la plus sûre d'appréciation esthétique.

Fidèle à ce principe que nous l'avons déjà vu pratiquer dans son enseignement, M. Hignard nous place, par l'analyse ou la traduction des passages les plus remarquables, en face des beautés de ce recueil. « La poésie, dit-il, comme la musique et les parfums, ne peut s'apprécier à dire de témoins. » Quelques-unes de ces pièces sont charmantes. C'est un plaisir exquis, que je recommande aux amateurs des lettres anciennes, de les lire dans le texte en s'aidant du commentaire de M. Hignard. Est-il rien de plus joli et de plus gracieux que le récit des amours d'Aphrodite et d'Anchise ? L'hymne à Hermès, malgré les altérations dont il porte la trace, présente quelques passages charmants de grâce et d'esprit. L'hymne à Apollon Délien, outre son intérêt religieux, est bien digne d'Homère, auquel Thucydide l'attribue. Dans l'hymne à Demeter, enfin, le récit de l'enlèvement de Proserpine présente des détails pleins de noble et fraîche poésie.

Digitized by Google

Que les mythologues, après cela, se creusent l'esprit pour interpréter ces aimables légendes, que l'un d'eux avoue ingénuement « qu'il n'a pas pu trouver encore ce que signifie Anchise, » c'est leur affaire et nous ne les suivrons pas sur ce terrain. M. Hignard dit, en passant, un mot de leur symbolisme exagéré et il ajoute : « Nous n'avons point à entrer dans ces difficiles questions ; notre objet est tout autre. C'est l'histoire des hymnes d'Homère que nous essayons de retrouver, non le sens des fables qu'ils contiennent ; c'est par leur beauté littéraire et poétique qu'ils nous intéressent. Du moins à ce point de vue les trois hymnes en l'honneur d'Aphrodite ne le cèdent pas aux chefs-d'œuvre les plus précieux de l'antiquité et la fameuse statue de Praxitèle qui allumait de si étranges passions dans le cœur des Cnidiens, n'était pas, dans son genre, d'une beauté plus exquise. »

Telles sont, en substance, les idées développées par M. Hignard dans ce remarquable travail. La langue en est vive, élégante, précise et ferme. Ce sont les qualités caractéristiques de son style, nous n'y reviendrons pas.

La discussion de ces thèses fut brillante et animée. Certains de ses juges, qui n'acceptaient pas toutes ses idées, les contestèrent avec chaleur ; mais ils durent s'incliner devant l'étendue et la profondeur de son érudition et le candidat fut, à l'unanimité, proclamé docteur ès lettres.

(*A suivre.*) Ernest LAPAIRE.

Digitized by Google

RECHERCHES

SUR

LA VIE ET LES ŒUVRES

DE

THOMAS BLANCHET

PEINTRE ET ARCHITECTE (*)

Le 17 décembre 1677, Blanchet faisait acte d'architecte pour la ville de Lyon, en assistant à la visite qui était opérée, en conséquence de l'incendie, du beffroi de l'hôtel de ville, de la stabilité duquel l'administration municipale était inquiète, avec Paul Bertaud, voyer de la ville, Claude Chana et Philibert Lacombe, maîtres maçons. A la suite de cette visite, on fit préparer deux projets de délibération non datés, dans le premier desquels on déclarait faire choix de Thomas Blanchet pour restaurer l'édifice, comme étant le plus capable de conduire une telle entreprise à perfection. Il ne fut donné suite à ce projet qu'après la mort de Blanchet.

(*) Voir la *Revue du Lyonnais* de Février 1895.

Digitized by Google

Entre temps, il poursuivait ses démarches pour régler sa position d'académicien; d'abord on communiqua à l'Académie, le 11 juillet 1676, ses remerciements de l'avoir reçu non seulement à ce titre, mais encore comme professeur, et sa demande de la mesure que devait avoir son tableau de réception; puis on décida le 24 de la lui envoyer. Ce fut seulement le 27 septembre 1681 que l'on put annoncer l'arrivée de ce tribut; c'était : *Minerve apparaissant à Cadmus, après que celui-ci a défait le dragon, pour lui ordonner ce qu'il doit faire* (1).

En 1682, Blanchet se rendit à Paris, et, le 27 février, l'Académie, délibérant sur ce qu'il habitait Lyon et avait déposé son tableau, mais n'avait pas encore pris séance, « en considération du soin qu'il voulait prendre de l'esta- « blissement d'une école académique en la ville de Lyon », lui assigna le lendemain 28, jour où il assista à la séance et prêta le serment d'usage.

Le 29 avril suivant, étant encore à Paris, il était parrain, en l'église de Saint-Sauveur, de Félix-Thomas, fils de Gabriel Blanchard, avec le titre de « peintre ordinaire du Roy et professeur à l'Académie royale de peinture et de sculpture (2). »

Déjà, en 1870 et en 1876, nous annoncions, dans notre biographie *Les de Royers de la Valfenière*, à propos de l'histoire et de la description du monastère royal des dames de Saint-Pierre, à Lyon, et dans nos *Recherches sur la vie et les ouvrages de quelques artistes*, à propos du réfectoire du même

(1) Voir le n° 15 du Catalogue des œuvres de Blanchet pour la description.

(2) JAL, p. 223.

Digitized by Google

édifice, que nous préparions sur Thomas Blanchet, qui y avait travaillé aussi, une notice où nous examinerions ses autres travaux : c'est celle que nous sommes heureux de présenter aujourd'hui. En conséquence, nous y ajouterons, en ce qui concerne ce célèbre monastère, devenu palais des Beaux-Arts de Lyon, de nouveaux détails, et aux documents, les curieux marchés que nous avions copiés alors, mais que nous nous étions borné à analyser (sauf les quittances du peintre Cretey), lesquels étaient à ce moment tout à fait inconnus.

Car on ne savait encore rien sur l'histoire de la construction de cet édifice; le nom de son illustre architecte restait estropié; on ne connaissait ni sa famille d'architectes, ni aucune de leurs autres œuvres; il n'avait été question que dans les anciennes descriptions du nom de Blanchet. Tout ceci soit dit, de notre part, non par un sot amour-propre, mais seulement pour sauvegarder la légitime priorité de nos recherches.

Donc, les religieuses Bénédictines du monastère royal de Saint-Pierre terminaient à peine la magnifique demeure dont elles avaient demandé les plans à François II de Royers de la Valfenière en 1659; l'ancien édifice, dont certaines parties pouvaient remonter au neuvième siècle, avait disparu, sauf l'église, appartenant pour la plus grande partie au douzième.

Cependant, de la Valfenière était mort en 1667, sans avoir pu voir le monastère terminé; car, par nécessité de conserver provisoirement des portions des anciens bâtiments pour l'habitation des religieuses, on ne construisait les quatres ailes que les unes après les autres. De cette manière, celle contiguë à l'église, où étaient projeté le

Digitized by Google

grand escalier et le réfectoire, se trouva la dernière mise en train en 1679. Blanchet fut alors chargé de la partie décorative, dont l'ensemble architectural était déterminé déjà par les plans de la Valfenière, ainsi que les nouveaux aménagements de l'église.

Celle-ci ne se composait alors que d'une seule nef précédée d'un porche avec clocher; le chœur des religieuses était en tribune au-dessus des premières travées en partant de l'entrée; aussi de la Valfenière et Blanchet combinèrent le grand escalier de manière à ce que, d'un palier de la rampe, on pût arriver à cette tribune à l'aide d'un passage jeté par une voûte sur la cour qui sépare l'église du monastère. Ces dispositions ont été détruites dès le dix-huitième siècle, et la porte ménagée sur le grand escalier a été murée.

On procéda à un remaniement complet de l'abside de l'église, laquelle, moins élevée que la nef, se trouvait placée alors à peu près à l'endroit où commence actuellement le sanctuaire; au-dessus de l'arcade qui ouvrait cette abside sur la nef, se trouvaient avant ces travaux une rosace et deux fenêtres. Blanchet décora cette abside nouvelle à la moderne, suivant un parti qui se composait de pilastres ioniques, en stuc et en marbre de couleur, couronnés par un entablement à ressauts au-dessus duquel étaient de petits anges alternés avec des vases ou cassolettes. Six consoles supportaient six grandes figures de cinq pieds six pouces de hauteur représentant savoir : les deux plus près de l'autel, des anges tenant des chandeliers, et les quatre autres, *les Vertus cardinales*. Les pilastres laissaient entre eux cinq encadrements, dont quatre reçurent des tableaux représentant des événements de la vie de saint Pierre, et, au milieu, un plus grand destiné à un tableau ayant pour

Digitized by Google

sujet *la Cène de Jésus-Christ*. Au-dessus de ce tableau, se voyait un grand enfoncement en forme de grotte, assez élevé pour être aperçu de l'église, et dans lequel était une sculpture représentant *Saint Pierre aux liens*; deux anges volants soulevaient les rideaux qui encadraient ce motif.

Blanchet se réserva l'exécution de ces cinq tableaux, qui lui furent payés chacun trente louis d'or, soit, pour les cinq, six cent cinquante livres (3).

L'ensemble de la décoration en relief fut confiée aux sculpteurs Nicolas Bidau (4), Simon Lacroix et Emmanuel Vaigneux, Bidau entrant dans l'entreprise pour une moitié et les deux autres pour l'autre moitié; ils reçurent pour ce travail quatre mille sept cent cinquante livres, plus cinquante pieds de marbre jaspé (5).

Lacroix et Vaigneux avaient d'abord entrepris le *Saint Pierre aux liens,* avec l'ange et les soldats, moyennant quinze cents livres (6); ils y renoncèrent (7) probablement n'ayant exécuté qu'une partie, et Bidau acheva ce travail pour six cents livres.

Il fut nécessaire d'exhausser les murs de l'abside, de reconstruire l'arc doubleau, d'établir un arc boutant et de

---

(3) Document n° XV et n°s 64 à 68 du Catalogue des œuvres de Blanchet.

(4) Né probablement en 1622, mort à Lyon le 17 novembre 1692. (Voir *les Sculpteurs de Lyon*, par Natalis Rondot.)

(5) Marché du 9 mars 1675, minutes Rougeault, aux Archives du Rhône, H. 4180 et H. 4154, expéditions; le devis est à ce dernier registre.

(6) Marché du 25 janvier 1676, actes Rougeault.

(7) Acte du 18 septembre 1676, actes Rougeault.

Digitized by Google

refaire en tuf la voûte en coquille; les travaux de maçonnerie furent exécutés par Nicolas Rey, maître-maçon, et ceux de charpente par Marc Cottin, charpentier.

Il est bien expliqué dans les marchés que ces travaux se feront conformément aux modèles et panneaux préparés par « le sieur Blanchet, peintre du Roy et de Messieurs les « prévost des marchands et eschevins de Lyon. »

Il ne subsiste plus rien de ces travaux, de ces sculptures et de ces peintures; l'abbesse Anne de Mélun (1698-1772) ayant fait transporter le chœur des religieuses derrière l'abside par l'architecte Degerando, on démolit celui formant tribune sur la nef, on ouvrit une arcade à l'emplacement du tableau de *la Cène* de Blanchet, lequel fut transporté à l'église de Décines, dépendant du monastère. On enleva également le *Saint Pierre aux liens* de Bidau, lequel fut entreposé au bas du grand escalier, d'où il a disparu, nous ne savons à quelle date. Cette sculpture fut remplacée par un tableau représentant le même sujet de Claude Spierre, donné par le maréchal de Villeroy (8).

La superbe décoration de Blanchet entraîna la reconstruction du maître-autel, qui fut opérée avec une magnificence exceptionnelle. Le nouveau, établi en marbres de couleur, comportait un panneau de cinq pieds deux pouces de longueur sur vingt-deux pouces et demi de hauteur, dans lequel était un bas-relief en argent représentant l'*Ado-*

(8) On embellit l'église avec un ordre ionique qui prolongeait dans la nef celui de Blanchet. Plus tard, après la suppression du monastère, on démolit complètement l'abside pour en reconstruire une autre plus loin, afin d'allonger l'église, telle qu'on la voit à présent, avec l'emplacement du chœur des religieuses et des sacristies placées au-dessous.

Digitized by Google

ration des pasteurs, lequel fut exécuté par Martin Villette, orfèvre de Lyon (9), sur les dessins de Blanchet. Le tabernacle en bronze doré (10), était orné de figures mobiles en argent par l'orfèvre de Lyon Amable Sermet (11). Quatre de ces figures représentaient des enfants : deux sur le devant comme termes et deux sur le fronton qui supportaient une couronne du même métal. Les côtés étaient décorés de deux têtes de chérubins, et la porte, représentant l'*Apparition de l'ange à saint Pierre*, fut exécutée aussi en argent; le tout sur les dessins de Blanchet; autel et tabernacle n'existent plus.

Rentrons dans le monastère et admirons le grand et bel escalier, qui peut compter parmi les meilleures œuvres d'architecture de l'époque.

Les marches, très longues et fort douces, la rampe ainsi que les balustres sont en marbre noir ; les parois sont en pierre blanche de Seyssel. Sur les piédestaux étaient placées diverses figures qui n'existent plus ; on voyait sur celui du départ une *Vertu* tenant les armoiries des de Chaulnes, et, sur les autres, des statues représentant *les Vierges attendant l'époux*, ce qu'on nommait dans le marché des *Vestales antiques*.

La porte, actuellement murée, qui donnait accès à la tribune formant chœur des religieuses dans l'église, était surmontée du buste, lequel a disparu, de l'abbesse *Antoinette d'Albert de Chaulnes*, exécuté en marbre de Carrare par Simon Guillaume (12).

---

(9) Document n° XVI.
(10) Document n°XVIII.
(11) Document n° XVII.
(12) *Ibid.*

Digitized by Google

Deux génies à demi couchés couronnent chacun des frontons des autres portes de l'escalier ; une riche corniche entoure le vaisseau et est ressautée au droit des grands encadrements placés au centre des quatre parois par des frontons supportant huit Vertus avec leurs attributs ; sous les arcs raccordant la coupole, vers les angles, se trouvent quatre Renommées. Les cinq niches actuelles des parois formaient autant de fenêtres que l'on pourrait rouvrir encore dans le cas où le goût demanderait la suppression, ou tout au moins l'atténuation du jour du ciel ouvert central. Deux des encadrements devaient contenir des inscriptions ou des tableaux.

Trois marchés très détaillés furent passés, en 1681, pour cette riche décoration en stuc poli, avec les sculpteurs Nicolas Bidau et Simon Guillaume, le tout sur les dessins et la direction de Blanchet (13).

On ne s'occupa du réfectoire qu'en 1684 : c'est un grand parallélogramme d'environ dix mètres de largeur sur vingt-cinq mètres de longueur, voûté en trois compartiments d'arêtes, dont celui du milieu, presque carré, est plus important que les deux autres ; sept fenêtres cintrées l'éclairent sur la cour postérieure du monastère.

Blanchet adopta un parti décoratif qui ne manque pas d'originalité quoiqu'il soit compris plutôt en peintre qu'en architecte. Il disposa, à chaque retombée des arcs doubleaux séparant les compartiments d'arêtes, un groupe de trois figures placées sur des consoles et des niches dans les trumeaux des fenêtres qui éclairent par couples les compartiments extrêmes. Enfin les sept fenêtres furent répétées

(13) Documents nos XIX, XX et XXI.

Digitized by Google

sur le côté symétrique par autant d'encadrements qui devaient probablement être remplis par des tableaux et qui l'ont été par de la statuaire. La croisée de chacune des arêtes de la voûte est raccordée par de grandes lunettes circulaires ou ovales entourées d'une large moulure lesquelles renferment des peintures à l'huile.

Un soubassement en noyer richement mouluré règne autour du vaisseau sur toutes ses parois ; les deux grands demi-cercles, que dessine à chaque extrémité la courbure de la voûte, sont remplis par d'immenses tableaux.

Les travaux de statuaire en stuc furent confiés à Simon Guillaume par marché du 9 août 1684 (14).

Quant aux peintures il nous faut bien supposer que Blanchet, lequel déjà ne figure pas au marché avec Guillaume, ou avait perdu la confiance de l'abbesse, ou ne put s'en charger lui-même à cause de son âge, puisqu'elles furent exécutées par Louis Cretey moyennant 3,600 livres par marché du 29 août 1684 (15). Notre conjecture de la cessation de l'intervention de notre artiste se justifie également par les changements que Guillaume a opérés dans les projets de Blanchet ; les encadrements symétriques aux fenêtres ont été remplis par de la statuaire.

Aussi les quatre niches couronnées par des bustes, ainsi que les statues qui les garnissent, puis les groupes placés à

(14) Document nº XXII.

(15) Nous n'avons pas rencontré le texte du marché relatif à ces peintures ; mais nous avons déjà publié les quittances de Cretey des 21 août 1685 et 26 décembre 1686, qui s'y rapportent, dans la description de ce réfectoire que nous avons faite en 1876. (*Recherches sur la vie et les ouvrages de quelques artistes*, p. 12 à 15.)

Digitized by Google

la retombée des arcs doubleaux sont d'un bon dessin comme composition et d'un grand caractère décoratif comme statuaire, différant d'une manière évidente avec la facture des motifs que Guillaume a placés dans les encadrements où devait figurer de la peinture. Même il apparaît que cette statuaire composée de cinquante personnages environ ne garnissait pas assez au gré des religieuses puisqu'on ajouta de nouveaux ornements par le marché du 29 juillet 1685 (16).

Cependant, si Blanchet se ralentissait dans ses travaux de peinture, il continuait à fournir des dessins d'architecture, car il entreprit, de 1685 à 1687, la direction du mausolée de Nicolas de Neuville, duc de Villeroy, pair et maréchal de France, gouverneur de Lyon, avec le sculpteur Nicolas Bidau, à l'église du monastère des Carmélites de Lyon fondé par la marquise d'Halincourt, dame d'honneur d'Anne d'Autriche (17). L'église de ce monastère, dont la façade et la chapelle de Villeroy furent construites sur les dessins de François II d'Orbay en 1680, contenait déjà les mausolées de la marquise d'Halincourt, placé le plus près de l'autel, et celui de son mari, au fond de la chapelle, exécutés par Jacob Richier (18).

---

(16) Document nº XXIII.

(17) Jacqueline de Harlay, qui avait été mariée, en 1596, à Charles de Neuville, marquis d'Halincourt, gouverneur de Lyon. L'église, bâtie aux frais de Nicolas de Neuville, premier maréchal de Villeroy, qui coûta 60,000 écus, commencée en 1668, fut achevée en 1670, sauf la façade.

(18) Le portail de d'Orbay se composait de deux ordonnances dorique et ionique; au-dessus du grand vitrail était un groupe de sculpture représentant *la Sainte Vierge tenant Jésus-Christ dans ses bras*, un des

Digitized by Google

Blanchet avait aussi donné les dessins du grand autel selon l'ordonnance corinthienne de la nef en y ajoutant seulement deux colonnes de marbre de Savoie qui faisaient un avant-corps et dont les bases et les chapiteaux étaient dorés ; au-dessus du fronton qui terminait cet avant-corps, on voyait *le prophète Elie enlevé dans un char sur des nuées et laissant tomber son manteau entre les mains de son disciple Elisée*, dont la figure était placée dans une des niches à côté de l'autel en symétrie avec celle de *sainte Thérèse*, dans l'autre niche ; ces figures étaient de Bidau (19).

Quant au mausolée du maréchal de Villeroy, il se composait d'un socle de portor soutenant un sarcophage, également en portor, sur lequel était la statue en marbre blanc du personnage à genoux avec le costume de l'Ordre du Saint-Esprit. Deux grandes figures, aussi en marbre, représentant l'une *la Prudence* et l'autre *la Religion* l'accompagnaient ; cet ouvrage était adossé à une arcade feinte terminée par les armes de la famille de Villeroi (20).

Le sanctuaire et le chœur de l'église de la Platière à Lyon, laquelle n'existe plus, ont été décorés par Blanchet à une date que nous n'avons pas retrouvée ; il donna

---

bons ouvrages de Nicolas Bidau. Une ordonnance corinthienne, plus petite que celle de la nef, décorait la chapelle de Villeroy. Cette église a été démolie en 1822 ; il subsiste du monastère un escalier grandiose et des traces du cloître.

(19) Le tableau de l'autel représentant *la Descente de croix* avait été commencé par un élève de Lebrun, mais entièrement retouché par lui, le tabernacle, avec figures en bronze doré, venu de Rome, était du dessin de Bernin.

(20) Voir CLAPASSON, DE BOMBOURG, D'EXPILLY, F.-Z. COLLOMBET, J.-J. GRISARD, etc.

Digitized by Google

également les dessins de la tribune soutenant les orgues de l'église des Célestins de la même ville, laquelle a été démolie, tribune dont les sculptures étaient de la main d'un Mimerel (21).

Le temps et les hommes ont été bien durs pour les œuvres de Thomas Blanchet ; il semble que tout a concouru à faire disparaître son souvenir. En architecture il ne subsiste de lui que le grand escalier et le réfectoire du monastère des dames de Saint-Pierre à Lyon ; si un certain nombre de ses peintures décoratives nous est parvenu, environ soixante de ses tableaux d'églises ou de chapelles ont été détruits, transportés ailleurs et sont tombés ainsi dans le rang de ceux qu'on nomme « inconnus » dans les Musées ou que l'on attribue à quelque maître bolonais ! On en trouvera la liste détaillée dans le catalogue de ses œuvres.

Deux cependant de ce genre se voient encore à Lyon : *la Nativité* à l'église paroissiale de Saint-Polycarpe et *Notre-Dame de Pitié* à l'église du grand Hôtel-Dieu et ils sont des plus remarquables comme dessin et comme composition.

Nous n'avons pas réussi à nous renseigner exactement sur certaines œuvres dont il est fait mention dans divers auteurs.

---

(21) Jacques Mimerel, le père, est mort en 1663, et Louis, son fils, en 1696; ce dernier assista, en 1692, aux funérailles de Nicolas Bidau. (*Les Sculpteurs de Lyon*, par Natalis RONDOT.) CLAPASSON dit que ces sculptures sont de François Mimerel : Jacques ou Louis avaient peut-être cet autre prénom.

Digitized by Google

Sandrart parle de peintures que Blanchet rapporta d'Italie et que l'on voyait de son temps, c'est-à-dire en 1683, dans la bibliothèque du seigneur Chomel à Lyon (22), ainsi que de la salle à manger qu'il aurait décorée dans la même ville pour un seigneur Charles.

Pernetti explique en 1767, dans les *Lyonnais dignes de Mémoire*, qu'entre « les monuments multipliés qu'il a laissé « de son habileté, la maison de M. Delafrasse de Seynas (23) « en renferme le plus; ils ne pouvoient être confiés à « personne plus capable d'en sentir mieux le prix qu'à « M. de Seynas de Sury, amateur des Beaux-Arts et peintre « lui-même (24). »

Le beau plafond, représentant *un Char, des Nymphes et des Bacchantes*, qui existe encore, quoique masqué par des travaux récents, dans un salon de la maison du quai de l'Archevêché, n° 22, à Lyon, pourrait être considéré à notre avis comme l'une de ces peintures.

Divers graveurs ont travaillé d'après Blanchet, surtout Jean-Jacques Thurneysen ou Thourneyser (25) qui a séjourné à Lyon et à Bourg-en-Bresse, puis s'est rendu à

---

(22) Il y avait à cette époque à Lyon Noël Chomel, curé de la paroisse de Saint-Vincent, et Pierre Chomel, prêtre, ancien conseiller au Parlement de Paris.

(23) Au coin de la rue, vers Sainte-Marie. (CLAPASSON.)

(24) « Ce qu'il a fait de meilleur est le plafond du salon qui donne « sur la terrasse, où il a représenté les quatre éléments par des sujets « tirés de la Fable. On voit aussi dans le même endroit plusieurs por- « traits des plus belles dames de la ville en ce temps-là, parmi lesquels « il y en a de Blanchet. » (CLAPASSON.)

(25) Né à Bâle en 1636, mort dans la même ville en 1718.

Digitized by Google

Turin et enfin, en 1695, à Vienne, Jean-François Cars et ensuite Antoine Masson (26).

D'Argenville a dit que son tableau du mai de Notre-Dame aurait été gravé par Tardieu (probablement Nicolas-Henri); nos recherches pour rencontrer cette estampe n'ont pas encore abouti.

Le nombre de ses dessins qui nous est parvenu est peu important; il paraîtrait du reste qu'il n'en a pas beaucoup laissé. D'habitude il en arrêtait le trait à la plume et les mêlait d'un lavis d'encre de Chine avec un peu de sanguine; d'autres étaient tracés avec le pinceau, puis lavés au bistre et recouverts de grosses tailles faites à la plume en différents sens; il faisait ses épreuves à la sanguine relevée de blanc de craie avec des hachures croisées.

Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'histoire bourgeoise des 100,000 livres de couleurs qui aurait été mise en question pour indemniser Blanchet de ses travaux à l'Hôtel de Ville de Lyon, que l'on a rééditée à plusieurs reprises (27), nous avons pu constater qu'il fut payé, sinon à un prix élevé du moins très régulièrement par une administration municipale laquelle, malgré les difficultés de son temps, s'est montrée jalouse de créer des œuvres d'Art qui excitent encore notre admiration. Ces trois salles sont de ces modèles plus difficiles à égaler et à surpasser que l'on ne croit, à cause de leur sage richesse, de leur belle couleur et de leur grand style. Nos peintres modernes, auxquels depuis

(26) Né à Loury (Loiret), mort le 30 mai 1700.

(27) D'ARGENVILLE : *Journal des arts, des sciences et de la littérature* (Paris, 10 nivôse an X); Charles BLANC, etc.

Digitized by Google

quelque temps les occasions de composer des tableaux de plafonds ne font guère défaut, s'y montrent constamment inférieurs à leurs ancêtres du dix-septième siècle, dont ils s'efforcent vainement de s'approprier les méthodes tout en les critiquant.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, Thomas Blanchet est mort à Lyon le 21 juin 1689, et l'Académie royale de peinture et de sculpture fit célébrer pour lui à Paris un service funèbre le 30 du même mois; déjà M. de Saint-Georges avait lu, le 4 juin, à l'Académie un discours sur le tableau de réception de Blanchet (28).

Un caractère aimable et une grande vivacité d'esprit, qui le faisaient fort rechercher dans la société, malgré des chagrins d'intérieur, contribuèrent, paraît-il, autant que son talent à répandre Blanchet dans le monde qui l'entourait et à lui assurer, comme on l'a vu, des travaux importants.

Ses contemporains le tenaient, à juste titre, à grande estime ; Sandrart et d'Argenville qui étaient bien en mesure de refléter l'opinion, puisqu'ils avaient pu voir toutes les œuvres de l'artiste ou en avoir entendu parler, paraissent des juges compétents et impartiaux. On reconnaissait en lui la facilité des idées du style, le don d'heureuses convenances, des expressions touchantes, la richesse de la composition, des draperies bien jetées, des têtes variées et une belle couleur. En même temps, on ne pouvait s'empêcher

(28) « Monsieur de Saint-George a lu le discours qu'il a fait sur le « tableau de réception de Monsr Blanchet, représentant Cadmus qui, « ayant défaict le Dragon, reçoit les ordres de Minerve, ce qui a servi « de sujet à l'entretien. » (*Procès-verbaux*, t. III, p. 8.)

Digitized by Google

de regretter que la vivacité de son tempérament eût trop souvent empêché qu'il fût aussi correct de dessin qu'on aurait pu le désirer.

Sans placer Blanchet au premier rang parmi les peintres et parmi les architectes français, nous ne pouvons que ratifier ce jugement et que signaler particulièrement ses œuvres, trop peu connues, à tous les amateurs de l'Art.

CATALOGUE

DES

ŒUVRES DE THOMAS BLANCHET

PEINTURES

1. — *Esquisse de la voûte de la grande salle de l'Hôtel de ville de Lyon.*

H. 6m,68. — L. 1m,53.

Mentionnée dans la délibération consulaire du 9 mars 1655 et dans le marché à la même date (documents V et VI) ; conservée dans la salle du Consulat à l'Hôtel de ville de Lyon (Expilly). *Notice du musée de Lyon de* 1808, par Artaud. *Inventaire des objets d'art du musée de Lyon* (1813-1818), par Artaud. *Notices du musée de Lyon de* 1817 *et de* 1820. Transportée aux archives de la ville de Lyon, puis, en 1870, de nouveau au musée de Lyon où elle fait partie des collections, nº 337.

Digitized by Google

2. — *Peintures de la grande salle de l'Hôtel de ville de Lyon* (incendiée le 13 septembre 1674).

Largeur de la salle : 12m,50. — Longueur : 26 mètres.

Cette salle était voûtée dans la forme dite à canne, c'est-à-dire avec des voussures sur les quatre côtés se raccordant avec une partie horizontale au centre.

Le peintre s'était donné pour sujet : *Le temple d'Auguste bâti à Lyon par les soixante nations gauloises.* En conséquence, la voussure était décorée avec une ordonnance composée de figures en grisaille, nues pour la plupart, en formes de « termes », censées représenter chacune de ces nations, supportant un entablement dorique. Au centre, dans la partie horizontale, était jetée une ordonnance ionique formant comme un portique ouvert, au centre duquel le Soleil était représenté sous l'image d'un jeune homme, assis sur un lion et accompagné de figures ailées qui versaient de l'eau de leurs urnes ou les richesses de leur corne d'abondance. C'était une allusion à Louis XIV sous la forme du Soleil au signe zodiacal du Lion ; les autres signes, personnifiés par des figures allégoriques, étaient représentés entre les « termes », ainsi que les armoiries de la ville, du Roi, du maréchal de Villeroy (29) et de son frère, supportées par des « vertus » ou des génies. Entre les images de ces signes étaient des camaïeux de bronze représentant les occupations les plus ordinaires de chaque mois. Aux extrémités de la partie horizontale, séparée du portique ionique central par des arcs doubleaux feints, remplis chacun par deux tableaux allégoriques en coloris, se voyaient deux tableaux, de la dimension de la voussure en hauteur et encadrés par de l'architecture, représentant, l'un *La fondation ou le rétablissement de Lyon*, par PLANCUS, et l'autre *La réunion de la ville de Lyon à la couronne de France*, par LOUIS LE HUTIN.

Dans les parois verticales de la salle, sous la corniche, étaient quatre tableaux représentant les principales actions d'Alexandre le Grand par allusion à l'empereur Auguste, héros que Louis XIV, quoique jeune encore, affectait d'imiter en y réunissant la gloire d'Alexandre. On

(29) L'auteur a fait et conserve une aquarelle de l'une de ces armoiries, d'après l'esquisse conservée au Musée de Lyon.

Digitized by Google

voyait en outre dans le pourtour de ces parois les portraits « au naturel sur d'anciens originaux » des treize Louis, aïeux de *Louis XIV*, avec des devises : *Louis III*, *Louis IV d'Outremer*, *Louis V*, *le fainéant*, *Louis VI*, *Louis VII*, *Louis VIII*, *saint Louis*, *Louis le Hutin*, *Louis XI* et *Louis XII*. Voir l'esquisse n° 1 et 1° la description par le P. Claude-François MÉNESTRIER à la fin de *L'Éloge historique de la ville de Lyon*. Lyon, B. Coral, 1669, p. 16 à 41. 2° *Basilica Lugdunensis sive Domus consularis descripta ab* JOANNE DE BUSSIÈRES *soc. Jesu. Lugduni*, 1661, Guill. Barbier, 1661, in-fol.

3. — *Tableau du plafond de la salle du Consulat à l'Hôtel de Ville de Lyon.*

Toile. H. 5^{m},60. — L. 4 mètres.

Au centre, la ville de Lyon, assise sur les nuages, donne la main droite à Mercure qui descend du haut de la composition et qui lui remet un globe d'or représentant le monde dont toutes les parties contribuent à son commerce; une corne d'abondance est sur ses genoux; de la main gauche elle montre un lion accroupi à ses pieds; à côté sont la Justice et la Noblesse consulaire et au-dessous, la Force, l'Éloquence, le Change et l'Industrie; quatre amours tiennent le plan de la ville de Lyon représenté sur une tablette : des génies s'élancent en dedans en sonnant de la trompette. Belle composition très bien conservée. Document n° VIII. Voir la description par le P. Claude-Antoine MÉNESTRIER à la fin de l'*Éloge historique de la ville de Lyon*. Lyon, B. Coral, 1669, p. 43 à 44 et *Basilica Lugdunensis* du P. DE BUSSIÈRES. Ce tableau a été gravé dans la *Monographie de l'Hôtel de Ville de Lyon*, par A. DESJARDINS.

Il y avait dans la même salle trois autres tableaux de Blanchet :

4. — Sur la cheminée : *le Temps*, *le Conseil et la Prudence.*

5. — Contre les murs : 1° *L'Alliance du Consulat et de la Noblesse.*

Digitized by Google

6. — *Un lion conduit par la Noblesse.*

Ces tableaux ont tous disparu.

Description par le P. MÉNESTRIER, comme ci-dessus, p. 43 ; *Basilica Lugdunensis.*

7. — *Esquisse des peintures du grand escalier de l'Hôtel de Ville de Lyon.*

Document nº IX. Le numéro 3 de la *Notice du musée de Lyon en 1817 et en 1820.* La commission des musées de Lyon constatait avec regret, dans sa séance du 25 novembre 1861, que cette esquisse n'avait pas été retrouvée. Nous ne l'avons jamais vue et nous ne savons ce qu'elle est devenue.

8. — *Peintures du grand escalier de l'Hôtel de Ville de Lyon,* à l'huile contre toutes les parois. Vaisseau de $11^{m},70$ de largeur sur 13 mètres de longueur.

Le peintre s'est donné pour programme la représentation de l'incendie de la ville de Lyon sous Néron, événement que Sénèque a caractérisé par cette phrase : *Una nox interfuit inter urbem maximam et nullam.* Il a cherché à exprimer que cette ville, sujette comme toute chose humaine à des désastres, a su constamment s'en relever avec persévérance. Entre les deux fenêtres sur la cour se trouvait comme point initial du sinistre la foudre et les trois Parques (cette partie de la peinture n'existe plus). L'incendie est représenté contre la paroi à gauche en entrant, on y voit, les Furies avec les tisons allumés; le désespoir des habitants; le Rhône et la Saône effrayés du désastre; le temple de Rome et d'Auguste qui s'enflamme; Minerve cherche à le garantir en mettant les Furies en fuite pendant que Mercure presse sur une nue pour en faire jaillir les eaux qui peuvent éteindre l'incendie; Vénus, accompagnée de ses pigeons et des amours, reste comme interdite à la vue du désastre. Contre la paroi opposée, les marchands, des paysans et des étrangers venant à Lyon le lendemain, n'y trouvent plus que des ruines.

La grande voûte à canne résume le drame. Au centre, l'Amour supplie Jupiter et Junon d'arrêter la violence du feu qui consume le

Digitized by Google

temple; Jupiter indique que c'est le Destin qui est coupable et Junon reste indifférente. Les autres dieux semblent s'entretenir du désastre. Une trace claire, représentant la voie lactée, avec la Gloire dans l'éloignement, présage le rétablissement de la grandeur de la ville. Sous les parties arrondies de la voûte sont les quatre parties du monde. Des lions et des guirlandes en grisaille décorent le dessous de la rampe; sur une tablette au-dessus d'une niche cette inscription : *peint en l'année* 1670 et au-dessus d'une autre : *rétabli en l'année* 1759.

Toute cette décoration est excessivement détériorée.

Il y avait au-dessus du second palier, selon CLAPASSON, une inscription pour la naissance du duc de Bourgogne « dont l'embellissement faisait connaître le bon goût de Blanchet qui étoit en même temps habile peintre et architecte très entendu. »

Voir la description faite par le P. Claude-François MÉNESTRIER à la fin de l'*Éloge historique de la ville de Lyon*. Lyon, B. Coral, 1669, p. 8 à 16. *Basilica Lugdunensis* du P. DE BUSSIÈRES.

« Les figures en sont colossales, d'une désinvolture puissante, d'une élégance mâle et légèrement maniérée; les formes pleines et rondes. » (Charles BLANC, *Histoire des peintres de toutes les écoles*.)

9. — *L'enlèvement de saint Philippe après avoir baptisé l'Eunuque de Candace, reine d'Éthiopie.*

Toile. H. $4^{m},20$. — L. $3^{m},30$.
Signé : *T. Blanchet pinxit*. 1663.
Au-dessous : *G. Morisse.*
Y. Trouvé.

Mai de Notre-Dame de Paris offert en 1663 par Guillaume Morice et Isaac Trouvé au nom de la confrérie des orfèvres de Paris, donné au Louvre par le chapitre métropolitain en 1862. Gravé par Tardieu selon d'ARGENVILLE.

Figures plus grandes que nature. Au centre, l'Eunuque mulâtre est debout, l'air étonné; derrière lui, à droite, un cheval et divers personnages; à sa gauche, une négresse qui lui présente des draperies rouges.

Le saint est ravi en l'air, dans le haut de la toile à gauche, regardant le ciel que lui montre un ange de grande dimension qui occupe, à

Digitized by Google

droite, une place presque autant importante. Au fond, un paysage avec un palmier.

« Un des plus beaux tableaux de la série, Charles BLANC. » (*Histoire des peintres de toutes les écoles.*)

« C'est une grande composition dans le goût italien de l'époque. Le « coloris en est clair et brillant ; mais les figures nous paraissent lourdes « et sans agrément. » (Frédéric REISET, *Appendice à la deuxième partie de la notice sur les dessins, cartons, pastels, miniatures et émaux du musée du Louvre*, 1883, p. 267.)

10. — *Portrait équestre de Louis XIV.*

Pour la cheminée de la grande salle de l'Hôtel de Ville de Lyon.

Compte de 1668. Cet ouvrage a été probablement détruit dans l'incendie du 13 septembre 1674, toutefois il semblerait, d'après Sandrart, qu'il aurait été refait par l'artiste. Il n'existe plus.

11. — *Le Christ en croix.*

Pour la salle du Consulat à l'Hôtel de Ville de Lyon.

Compte de 1668. *Monographie de l'Hôtel de Ville de Lyon*, par A. DESJARDINS. Il se pourrait que ce Christ soit celui qui se voit à présent dans la 4e chambre de la Cour d'appel de Lyon; pour ce motif nous n'avons pas cru devoir le porter deux fois : si c'est la toile qui nous occupe. H. 2m,30; L. 1m,40. Belle expression.

12. — *Le Christ en croix.*

Compte de 1668 : pour la salle du Conseil de la conservation à l'Hôtel de Ville de Lyon.

Il fut placé en 1857 dans la salle d'audience du conseil de préfecture du Rhône; il est resté à l'Hôtel de Ville après le transfert des services dans le nouvel hôtel de préfecture, mais il ne figure plus dans la salle en question. « Très estimé » selon d'ARGENVILLE.

Digitized by Google

13. — *Tableau du plafond de la salle de la Conservation à l'Hôtel de Ville de Lyon.*

Toile. H. 6^{m},60. — L. 4^{m},75, coins arrondis en dedans, médaillon des angles : 1^{m},75 de diamètre.

Une figure voilée tenant de la main droite un sceptre avec un œil et de la main gauche une lampe ardente ; au-devant est une grande figure couronnée tenant un glaive d'une main et de l'autre un bouclier sur lequel est un soleil qui, par ses rayons, foudroie les vices, tels que la Chicane, la Fraude, le Mensonge et l'Envie; des génies, qui tiennent des balances, des palmes et des miroirs, accompagnent cette grande figure ; au bas la Rage, toujours prête à se repaître du sang humain, tient un poignard à la main. Aux quatre coins, dans des médaillons : la Justice, la Fidélité, l'Abondance et l'Agriculture. Composition un peu tourmentée mais d'un bel effet de coloris.

14. — *Tableau du plafond de la salle de la Nomination à l'Hôtel de Ville de Lyon.*

Toile. H. 8 mètres. — L. 5^{m},30, coins arrondis rentrant sur chaque côté (Document n° X.)

Une figure couronnée, assise au-dessus d'un lion, tient un sceptre de la main droite et de l'autre un lis; elle est au centre d'une grande couronne de feuillages avec laquelle se groupent des figures symboliques qui représentent les vertus cardinales; le peintre, par une ingénieuse allégorie, a placé en bas de ce tableau une femme debout jetant des rayons de gloire et tenant un cercle d'or; à ses pieds paraissent les dieux de la Fable et Saturne qui dévore ses enfants.

Cette composition remarquable, qui a été réparée par l'artiste après l'incendie de 1674, doit être considérée comme son œuvre capitale.

« L'aisance, le naturel et la grâce de l'École française y sont mêlés à « la science académique des Bolonais et heureusement la corrigent. Le « dessin est ferme ; les raccourcis en sont justes et si peu cherchés que « l'on s'en aperçoit à peine. Rien de tourmenté dans les mouvements, « rien de forcé dans les gestes. Cela est bien supérieur à tous les pla- « fonds de Mignard et moins lourd que les plafonds de Lebrun. Le ton « des chairs rappelle La Hire. Les draperies sont d'un beau choix et

Digitized by Google

« moins chargées de plis que celle de Poussin; les couleurs en sont « habilement rompues et harmonisées par quelque fine transition par- « tout où elles sont vives. Quoique ce grand morceau soit peint à « l'huile, il a encore tout le blond, toute la transparente d'une fresque; « l'éclat en est tempéré et la perspective aérienne le creuse et l'agrandit; « les figures des plans éloignés s'effacent dans une vaguesse qui fait « penser à Lesueur. Çà et là ressortent quelques têtes charmantes, « morbides et toutes françaises. » (Charles BLANC, *Histoire des peintres de toutes les écoles.*)

15. — *Cadmus ayant tué le Dragon, Minerve lui ordonne d'en semer les dents.*

Toile. H. $1^m,35$. — L. $2^m,16$, fig. de $0^m,65$.

Au premier rang, un peu à gauche, Cadmus debout, vêtu en guerrier et le casque en tête, tournant le dos au spectateur et tenant son épée, reçoit les ordres de Minerve placée au second plan, coiffée de cheveux blonds, vêtue en déesse et montée sur un char traîné par un dragon ailé, laquelle indique soit le dragon, soit deux taureaux énormes jetant du feu par les naseaux placés à droite au premier plan; à gauche toujours sur le même plan, des soldats à pied et à cheval. Au troisième plan à droite, placé sur une élévation située derrière un mur crénelé, un roi, vêtu de rouge et tenant un sceptre de la main gauche, paraît donner des ordres à une foule de personnages. Au quatrième plan, les édifices de Thèbes, de style romain, en construction.

Tableau de réception à l'Académie royale de peinture et de sculpture, le 30 mars 1676, lequel ne fut envoyé qu'en 1681. D'abord au musée du Louvre, actuellement à l'École nationale et spéciale des Beaux-Arts de Paris, nº 2606.

Belle couleur, dessin lourd et médiocre; le sujet est rendu d'une manière si compliquée et si obscure que l'on est en droit de se demander s'il n'y a pas erreur dans l'attribution de cette toile par les étiquettes.

16. — *Portrait d'Henri IV.*

Placé sur la cheminée de la salle de la Nomination à l'Hôtel de Ville de Lyon (EXPILLY). « Le plus beau portrait qu'il ait fait », selon d'ARGENVILLE. N'existe plus.

Digitized by Google

17, 18. — « En 1842 on découvrit dans les combles de l'Hôtel de Ville de Lyon, deux esquisses de Blanchet (lesquelles n'étant pas celles du grand escalier ou de la voûte de la grande salle, sont probablement celles de la salle du Consulat et de la salle de la Nomination, annexées aux marchés des 27 novembre 1659 et 9 juin 1671, selon les documents n°s VIII et X, dont il peignit les tableaux du plafond). « Le maire Terme les fit porter à Bonnefond (alors directeur de l'École royale des Beaux-Arts); malgré l'avis de Thierriat (conservateur de Musée) ces esquisses furent restaurées par Dumas (qui fut directeur du Musée d'Arles, puis directeur de l'École nationale des Beaux-Arts de Lyon), lequel les rendit à Thierriat (commission du Musée de Lyon, 25 novembre 1861). »

Ces esquisses n'ont pas été retrouvées.

19. — *La Justice.*

Toile octogone allongé. H. 4^m,50. — L. 4 mètres.

Une femme portant une couronne de feuillage et tenant un miroir de la main droite est portée sur les nuages; elle a à sa droite une jeune femme vêtue à l'antique, et à sa gauche un ange ou un génie aux grandes ailes. Bonne composition; en mauvais état et poussée au noir.

Salle d'audience de la 2e chambre de la Cour d'appel de Lyon.

C'est un des tableaux de la salle des audiences de l'ancien Palais où il y en avait trois (voir les numéros suivans); celui-ci était au-dessus de l'entrée (D'ARGENVILLE). « Dans une espèce de gloire, la Justice « avec deux autres figures; il est parfaitement bien peint » (CLAPASSON.)

Ce tableau fut enlevé en 1835, pendant la reconstruction, et déposé provisoirement à l'hôtel de préfecture.

20. — *L'Équité.*

Toile octogone allongé. H. 4^m,50. — L. 4 mètres.

Digitized by Google

Une femme portée sur des nuages, tient un crible à la main, où elle sépare le bon grain du mauvais; à sa gauche, une figure de femme, et à sa droite, le Temps, avec de grandes ailes. Bonne composition, en mauvais état et poussée au noir.

Salle d'audience de la 4e chambre de la Cour d'appel de Lyon (chambre des appels correctionnels).

Était précédement l'un des tableaux de la salle des audiences de l'ancien Palais de Lyon, où il y en avait trois (Voir le no 19). D'ARGENVILLE, EXPILLY, CLAPASSON.

Ce tableau fut enlevé en 1835, pendant la reconstruction, et déposé provisoirement à l'hôtel de préfecture.

21. — *Le 3e tableau de la salle des audiences de l'ancien palais de Lyon.*

Toile. H. 1m,80. — L. 2m,30.

En mauvais état, dans le garde-meuble du Palais de justice de Lyon. Voir les nos 19 et 20.)

A droite, un roi, assis à une table sur laquelle sont des figures, placées sur un plat d'argent, et ayant son conseiller à côté de lui. En face est un guerrier, au geste étonné, entouré de soldats. La galerie d'un palais dans le fond ayant vue sur une ville dans le lointain.

22. — *Le maître d'école de Falisques ramené à coups de verges par ses élèves sur l'ordre de Camille* (Épisode de l'histoire romaine). Dessin médiocre; belle couleur ainsi que les numéros 23 à 26.

Toile. H. 1m,20. — L. 2 mètres.

Dans la chambre du conseil de la 1re chambre de la Cour d'appel de Lyon.

Probablement l'un des tableaux emblématiques qui, selon d'ARGENVILLE, représentaient plusieurs célèbres jugements et étaient précédemment dans la chambre criminelle de l'ancien Palais.

Ce tableau fut enlevé pendant la reconstruction du Palais, en 1835, et entreposé provisoirement à l'hôtel de préfecture.

Digitized by Google

23. — *Dévouement filial.*

Toile. H. 1m,20. — L. 2 mètres.

Un bourreau arrache un œil à un jeune homme, pendant qu'un vieillard, père de ce dernier, est assis à sa droite, ayant subi le même supplice.

Salon du concierge de la Cour d'appel de Lyon.

Probablement l'un des tableaux emblématiques qui, selon d'ARGENVILLE, représentaient plusieurs célèbres jugements et étaient précédemment dans la chambre criminelle de l'ancien Palais de Lyon.

Ce tableau fut enlevé pendant la reconstruction du Palais, en 1835, et entreposé provisoirement à l'hôtel de préfecture.

24. — *L'Incorruptibilité de la Justice.*

Toile. H. 1m,20. — L. 2 mètres.

Au centre, un personnage, debout, repousse un personnage qui lui offre, à sa droite, un vase plein de pièces d'or, tandis qu'il accueille d'un geste un autre personnage, placé à gauche, dont l'attitude calme et confiante témoigne de son bon droit.

Antichambre du cabinet du premier président de la Cour d'appel de Lyon.

Probablement l'un des tableaux emblématiques qui, selon d'ARGENVILLE, représentaient plusieurs célèbres jugements et étaient précédemment dans la chambre criminelle de l'ancien Palais de Lyon.

Ce tableau fut enlevé pendant la reconstruction du Palais, en 1835, et entreposé provisoirement à l'hôtel de préfecture.

25. — *L'Invocation à la Justice.*

Toile. H. 1m,20. — L. 1m,80.

Une femme éplorée réclamant justice à un personnage assis sur une estrade, pour son mari et ses deux enfants, qui gisent morts au pied de ce dernier.

Dans la chambre du conseil de la 4e chambre de la Cour d'appel de Lyon.

Digitized by Google

Probablement l'un des tableaux emblématiques qui, selon d'ARGENVILLE, représentaient plusieurs célèbres jugements et étaient précédemment dans la chambre criminelle de l'ancien Palais de Lyon.

Ce tableau fut enlevé pendant la reconstruction, en 1835, et déposé provisoirement à l'hôtel de préfecture.

26. — *Le Droit prime la Force.*

Toile. H. 1m,50. — L. 1 mètre.

En face, un guerrier vêtu à l'antique et coiffé d'un casque ; une femme s'avance, tenant un crible dans ses deux mains ; à sa droite, un enfant nu tient un flambeau qu'il affecte de tenir au-dessous de ce crible (30).

Antichambre du cabinet du premier président de la Cour d'appel de Lyon.

Probablement l'un des tableaux emblématiques qui, selon d'ARGENVILLE, représentaient plusieurs célèbres jugements et étaient précédemment dans la chambre criminelle de l'ancien Palais de Lyon.

Ce tableau fut enlevé pendant la reconstruction, en 1835, et déposé provisoirement à l'hôtel de préfecture.

27. — « Dans le mois de décembre 1686 la cour des « aydes avait reçu un paquet, venu de Lyon, contenant le « dessin projeté par Blanchet, peintre de la même ville, « d'un tableau pour la grande salle d'audience. Blanchet « était réputé pour le dessin et pour le coloris (l'original « de cet extrait est écrit de la main de Soulier, ancien « procureur, décédé archiviste de la cour royale de Mont- « pellier, sur un volume de la *Vie du sieur Bourdois* par « POITEVIN, déposé à la bibliothèque de cette ville. « (*Archives de l'Art français*, t. III, p. 123). »

---

(30) Nous devons la description des tableaux 19 à 26 à M. A. Vachez, avocat, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats de Lyon.

Digitized by Google

Il serait possible que le tableau qui décore actuellement le plafond de la première chambre de la cour d'appel du Palais de Justice de Montpellier, lequel provient de l'ancienne salle d'audience de la cour des aides, fût sinon l'œuvre de Blanchet du moins l'exécution de son esquisse ; il ne saurait être du peintre Vien, ainsi qu'on l'a écrit dans certain *Guide de France*, d'après nous ne savons quelle autorité, puisque ce dernier artiste appartient au dix-huitième siècle et que le tableau fut placé dans la salle d'audience de la cour des aides en juillet 1687, ainsi qu'il résulte d'une curieuse pièce des archives de l'Hérault, que nous donnons aux pièces justificatives sous le numéro XXIV ; c'est une sorte d'idée de ce qu'aurait dû représenter le tableau suivant la pensée de quelque magistrat de cette juridiction.

Voici la description du tableau (lequel a dû être probablement restauré) :

Toile. H. 6^{m},50, coins arrondis en dedans.

Une femme, assise sur les nuages, montre une épée à deux autres femmes debout à sa gauche ; au-dessous, à sa droite, cinq personnages suppliants. Deux petits génies supportent un écusson ovale aux armes de la province de Languedoc, avec une banderolle chargée d'une inscription. Au-dessus du groupe et au sommet du tableau, un génie, ailé et armé d'un bouclier, tient une couronne, de la main droite, sur la tête de la figure principale. Au-dessous, un homme (Hercule ?) vêtu d'une peau et armé d'une massue, met en fuite les Vices et les Furies.

Belle couleur, composition tout à fait dans la manière de Blanchet.

28. — *La Nativité de Jésus-Christ.*

Toile. H. 5^{m},20. — L. 2^{m},80, la partie supérieure arrondie.

Dans la chapelle de la Sainte Vierge de l'église paroissiale de Saint-

---

(31) Ancienne église des prêtres de l'Oratoire, congrégation qui fut appelée à Lyon en 1616 ; la façade a été faite en 1760, sur les dessins de Toussaint Loyer, élève de Soufflot.

Digitized by Google

Polycarpe, à Lyon (31). Ce tableau était autrefois au-dessus du grand autel, dont le même artiste avait fourni le dessin du tabernacle.

Le tableau se compose de deux zones à peu près égales ; en bas, la sainte Vierge, assise au premier plan et un peu à gauche, tient l'enfant sur ses genoux ; il est couché et regarde à gauche ; saint Joseph, à genoux à droite, soulève les langes et regarde avec un air de surprise ; un rayon de lumière plus intense éclaire cette partie de la composition. Au deuxième plan, des bergers apportent des provisions ; en haut, des anges et des chérubins environnés de nuages descendent du ciel. Au fond, la silhouette d'un grand escalier. Beau coloris, dessin correct.

Blanchet avait donné aussi pour cette église le dessin d'une statue de *Jésus-Christ agonisant* exécutée par Simon Guillaume, qui se trouvait dans la quatrième chapelle à gauche. CLAPASSON, EXPILLY, COCHARD.

29. — *Notre-Dame de Pitié.*

Toile. H. $2^m,50$. — L. $1^m,50$.

Ce tableau, qui était dans la seconde chapelle à gauche de l'église du grand Hôtel-Dieu de Lyon, est à présent dans la troisième chapelle à droite en entrant, contre la paroi de gauche (32). DEBOMBOURG, CLAPASSON, EXPILLY.

Le Christ est étendu en travers au premier plan, la tête à gauche, soutenue par la sainte Vierge agenouillée et placée un peu en arrière et à droite ; au deuxième plan à droite, des personnages ; dans le fond à gauche le pied de la croix et un fragment d'échelle ; au dernier plan, la ville de Jérusalem. Bon dessin, belle composition, coloris un peu éteint. « Ce n'est pas une de ses moindres productions, » dit CLAPASSON.

30. — *Plafond en trois compartiments.*

Dans un salon, au deuxième étage d'une maison quai de l'Archevêché, n° 22, à Lyon, ayant appartenu à une famille de la Madeleine.

---

(32) L'église a été construite en 1637 par Guillaume Dussellet, maître architecte et sculpteur, avec François Renau et Pierre Bournan, maîtres maçons ; elle fut achevée en 1650.

Digitized by Google

Un char, des nymphes, des bacchantes et des amours.

Cet ouvrage, que nous avons pu voir il y a quelques années, est actuellement masqué par un faux plafond.

31. — *Apothéose de César.*

Notice du Musée de Lyon, par Artaud, pour 1808. Le nº 21 de la *Notice* du même musée, par le même, en 1817. Porté à l'*Inventaire des objets d'art du Musée de Lyon* (1813 à 1818), par ARTAUD. *Notice du Musée de Lyon en* 1820.

Nous ne savons ce que ce tableau (que nous n'avons jamais vu) est devenu.

32. — *Camille de Neuville de Villeroy.*

Né à Rome le 22 août 1606, mort à Lyon le 3 juin 1693, lieutenant général du Lyonnais, Forez et Beaujolais, archevêque de Lyon en 1653.

Autrefois dans le vestibule de la chapelle des Pénitents du Confalon (33). CLAPASSON, EXPILLY.

Le nº 20 de la *Notice du Musée de Lyon en 1817 et en 1820*. Porté à l'*Inventaire des objets d'art du Musée de Lyon* (1813-1818), par ARTAUD. Actuellement au dépôt des tableaux du Musée de Lyon. « Le peintre s'y est surpassé, car, outre la parfaite ressemblance, l'art et le goût s'y distinguent en tous sens », dit CLAPASSON. « Beau tableau », selon D'ARGENVILLE.

---

(33) Cette confrérie, établie à Lyon en 1418, se fit agréger à l'archi-confrérie de Rome en 1576; Henri III s'y fit recevoir à son retour de Pologne; on y suspendit deux couronnes en sa mémoire et la confrérie reçut le titre de royale. La chapelle était richement décorée : les tableaux de La Fosse et Cretey, d'abord réservés pour le Musée de Lyon et l'École de dessin, sont à présent à l'église de Saint-Pierre. Par décret du 15 avril 1805, la ville fut autorisée à acheter le terrain et la chapelle, qui avaient été vendus nationalement, pour y construire une halle aux grains. Cette halle, transformée plus tard en mont-de-piété, vient d'être démolie pour l'ouverture d'une rue.

Digitized by Google

33. — *Notre-Dame des Sept-Douleurs.*

H. $0^m,39$. — L. $0^m,49$.

Signé :

Musée de Lyon, n° 336.

Don de M. Marius Lavergne, en 1858.

34 à 37. — *Jésus-Christ au Jardin des Oliviers, La Cène, La Flagellation, La Résurrection.*

Tableaux formant rétable à la chapelle des Pénitents du Confalon, à Lyon. CLAPASSON, DEBOMBOURG, EXPILLY. Clapasson parle de cinq tableaux et explique que « celui de *la Cène* est ce qu'il y a de mieux; les autres sont de ses œuvrages négligés. »

Ces peintures ont disparu (Voir l'article 32 et la note.)

38. — *Naissance de Jésus-Christ.*

Premier tableau en entrant dans la chapelle des Pénitents du Confalon, Lyon (CLAPASSON, EXPILLY.) Ce doit être l'*Adoration des bergers à la crèche*, selon D'ARGENVILLE, tableau aussi à considérer par sa beauté que par la « singularité de sa composition ». « Quoique ce ne soit pas « un de ses meilleurs ouvrages, la singularité de la composition mérite « cependant d'être remarquée », dit CLAPASSON.

Ce tableau a disparu (Voir l'article 32 et la note) : c'était peut-être le cinquième tableau cité par CLAPASSON qui aura été changé de place.

39 à 49. — Onze tableaux à la chapelle des Pénitents du Saint-Crucifix de Saint-Marcel à Lyon (34) représentant des *traits de la vie de Jésus-Christ.*

« Ils sont presque tous de sa manière « négligée » dit CLAPASSON. » « Ils ne sont pas de sa meilleure manière », dit EXPILLY. *Notes et documents*, par PÉRICAUD.

La chapelle a été démolie et les tableaux ont disparu.

---

(34) Cette confrérie fut établie en 1590 par le cardinal Caietan, légat en France; la chapelle, qui menaçait ruine, fut rebâtie en 1633.

Digitized by Google

50 à 62. — *L'Assomption*, grand tableau du retable; *Saint Jean l'évangéliste* et *Saint Joseph*, à droite et à gauche du retable; huit tableaux de la vie de la sainte Vierge dont une *Nativité* et la *Mort de la Sainte Vierge* (« ce dernier surtout est d'une grande beauté » selon Clapasson), contre les parois, deux tableaux sur la tribune; dans la chapelle, dite des Messieurs, sous le vocable de l'Assomption à l'ancien collège de la Trinité à Lyon, actuellement lycée Ampère (35). CLAPASSON, EXPILLY.

Cette chapelle, dépouillée de ses ornements et des tableaux de Blanchet, existe encore et sert de salle de gymnastique au lycée. Nous ne savons où les tableaux ont été transportés.

63. — *Saint Luc.*

Ce tableau se trouvait anciennement dans la chapelle qui était celle des maîtres peintres à l'église des Cordeliers de Saint-Bonaventure, à Lyon (36). CLAPASSON, EXPILLY. Dans l'inventaire désignatif de divers tableaux qui furent mis en réserve par Cogell et Jayet, destinés soit au Musée, soit à l'École de dessin de Lyon, le 24 nivôse an V (cette pièce est à la collection Coste, de la bibliothèque de la ville de Lyon au

(35) Voir la Notice et le document nº XI. CLAPASSON dit : « Chaque « tableau est accompagné de deux figures d'adolescents de marbre peint « et de génies qui se jouent au-dessus de la corniche; quoique ces « figures soient de bon goût et bien exécutées pour la plupart, on les « trouve d'une forme trop gigantesque; on blâme aussi avec raison la « multiplicité des devises placées au-dessous des tableaux, mais on doit « faire attention que si le goût des devises a passé aujourd'hui, il a été « un temps où elles étaient fort de mode. »

(36) Le monastère des Cordeliers a été fondé en 1220 par Humbert de Grôlée, sénéchal de Lyon; il est devenu célèbre par le séjour et la mort de saint Bonaventure; il n'en subsiste que l'église, devenue paroissiale.

Digitized by Google

Lycée, nº 1477), on trouve *Saint Luc peignant la Vierge*, de Blanchet. H. 7 pouces; L. 5 pouces.

Est-ce le même tableau ? néanmoins nous ne l'avons pas retrouvé.

64 à 68. — *Jésus-Christ qui donne les clefs à saint Pierre ;*

Saint Pierre qui marche sur les eaux ;

Reniement de saint Pierre ;

Crucifiement de saint Pierre, dans le retable ;

La Cène, sur l'autel ; à l'église du monastère des dames de Saint-Pierre, actuellement paroissiale à Lyon.

Il est bien expliqué dans le marché du 17 novembre 1676 (document nº XV), que quatre tableaux représentant des *Évènements principaux de la vie de saint Pierre* seraient placés dans les cadres réservés à cet effet dans le retable, plus un cinquième représentant *la Cène*, qui serait placé sur l'autel, au-dessous de la *Prison de saint Pierre* (ce saint Pierre dans sa prison était une sculpture par Bidau). Cependant d'ARGENVILLE dit, dans sa Notice sur T. Blanchet, que son tableau, lequel était dans l'ovale et représentait *la Prison de saint Pierre*, était estimé le plus beau ; probablement il confond avec un tableau du même sujet par Claude Spierre, qui remplaça plus tard la sculpture de Bidau, lors des travaux d'un nouveau remaniement de l'église sous l'abbesse Anne de Melun, après 1738. La *Cène* de Blanchet fut alors emportée à l'église de Décines, qui dépendait de l'abbaye, où nous ne l'avons pas retrouvé. Les quatre autres tableaux ont aussi disparu.

69. — *Nativité de la sainte Vierge.*

Dans la chapelle des maîtres futainiers, à l'église du monastère des dames de Saint-Pierre, à Lyon. (*Lyon ancien et moderne*, t. I, p. 85.) Ce tableau a disparu.

70 à 76. — Cinq petits tableaux dans le sanctuaire et deux dans le chœur, représentant *la Purification de la sainte*

Digitized by Google

Vierge et la *Mort de la sainte Vierge*, à l'église de Notre-Dame de la Platière à Lyon (37). *Expilly*.

L'église n'existe plus ; les tableaux ont disparu.

77-78. — *Le martyre de saint Irénée et la Mort de saint Just*.

Tableaux des autels, sous le jubé, à l'église paroissiale de Saint-Just de Lyon (38). EXPILLY. Ce jubé n'existe plus ; nous n'avons pas retrouvé les tableaux.

79 à 84. — *La multiplication du pain*, au fond du chœur ;

La femme adultère, du côté l'évangile ;

Les aveugles guéris, du côté de l'épître ;

Jésus-Christ qui appelle à lui les petits enfants, derrière la chaire, CLAPASSON, D'ARGENVILLE, EXPILLY.

« Il s'en faut de beaucoup », dit CLAPASSON « que les quatre tableaux que l'on voit ici de ce peintre soient de ses meilleurs ouvrages : l'on préfère celui de la *Femme adultère*. »

Le Bon Pasteur, dans la 4e chapelle à droite.

Sainte Anne, sur l'autel de la chapelle de la croisée à

---

(37) L'église collégiale, prieuré et paroisse de Notre-Dame de la Platière, ancienne chapelle remontant à un temps reculé, fut donnée, à la fin du onzième siècle, aux chanoines de Saint-Ruf ; c'est celle où Blanchet avait fourni des dessins pour le sanctuaire et s'était marié.

(38) Cette église, qui était en même temps collégiale, fut d'abord construite en dehors des fortifications ; ayant été détruite par les calvinistes en 1562, on la reconstruisit au-dedans de la ville, où elle est encore. La façade est du dessin de Jean Delamonce.

Digitized by Google

gauche, selon EXPILLY à l'église paroissiale de Saint-Nizier, à Lyon (39).

Tous ces tableaux n'ont pas été retrouvés.

85. — *Assomption de la sainte Vierge.*

Dans la chapelle de la maison des marchands fabricants de Lyon, rue Saint-Dominique (40). DEBOMBOURG, CLAPASSON, EXPILLY.

Procès-verbal du 27 mai 1790, en suite de la suppression des couvents, en date du 13 février. Nous n'avons pas retrouvé ce tableau. CLAPASSON dit : « Quoique ce ne soit pas un des ouvrages qu'il ait travaillé avec le plus de soin, on y trouve cependant « des traits de maître. »

86 à 90. — Cinq tableaux, dont une *Adoration des Rois mages*, aux Missionnaires de Saint-Joseph (41).

---

(39) Ancienne collégiale, qui fut d'abord un lieu souterrain sous l'invocation de la sainte Vierge, et sur lequel on bâtit, au quatrième siècle, une église dédiée aux saints apôtres, saint Pothin et ses quarante-sept compagnons, martyrs ; le siège archiépiscopal y fut longtemps. Elle passa sous le titre de Saint-Nizier au sixième siècle et fut reconstruite au quatorzième et au seizième siècle.

(40) Cette chapelle, qui se trouvait, par une disposition particulière, en même temps contigue à l'église des Jacobins et y avait une grande ouverture, n'existe plus. La façade de la maison des marchands fabricants, sur la rue Saint-Dominique, existe encore, avec une inscription sur la porte d'entrée. Les Jacobins ou Dominicains vinrent à Lyon en 1218; la nation florentine, très nombreuse dans cette ville, y fit construire une belle chapelle, qui fut démolie, ainsi que l'église, en 1817. Le monastère, reconstruit au dix-huitième siècle (lequel avait précisément une entrée particulière par la maison des marchands fabricants), a servi d'hôtel de préfecture du Rhône depuis 1818 jusqu'à sa démolition, en 1858.

(41) D'abord assemblés par Jacques Cretenet, chirurgien de Lyon, pour faire des missions dans les campagnes, ils furent établis en congrégation en 1661.

Digitized by Google

La décoration du tabernacle était du dessin du même artiste (CLAPASSON, EXPILLY) ; l'église n'existe plus, les tableaux ont disparu. Selon CLAPASSON, l'*Adoration des Rois Mages* était un des meilleurs ouvrages de Blanchet, surtout par rapport à l'effet des lumières ; « les quatre autres sont assez médiocres », ajoute-t-il.

91 à 92. — *Saint Benoît qui reçoit le viatique.*

« Tout est digne d'attention dans ce bel ouvrage ; on y remarque « une composition bien entendue, un dessin savant, des expressions « touchantes ; l'art du clair-obscur y est habilement ménagé et le ton « des couleurs tout à fait dans la belle nature », dit CLAPASSON. « Le plus bel ouvrage qu'il ait fait », selon D'ARGENVILLE ; au maître-autel, *Nativité de Jésus-Christ* sur un petit autel à droite (EXPILLY) ; à l'église du prieuré des Filles de Saint-Benoît, sur le quai Saint-Vincent, à Lyon (42). Cette église n'existe plus, les tableaux ont disparu.

93. — Tableau de l'autel dans la chapelle de Saint-François de Sales à l'église de la Visitation de Sainte-Marie, à Lyon (43). CLAPASSON, D'ARGENVILLE et EXPILLY. La chapelle et le monastère n'existent plus, le tableau a disparu.

94. — Diverses peintures, dont un plafond de salon représentant *les quatre éléments par des sujets tirés de la Fable,* dans la maison de M. de la Frasse de Seynas (au coin de la rue vers Sainte-Marie de Bellecour), à Lyon. CLAPASSON (44).

Nous ne savons si ces peintures existent encore.

---

(42) Ce prieuré fut fondé en 1658 ; la maison fut rebâtie en 1684 ; une partie du monastère est consacrée aux dépôts de l'intendance militaire.

(43) Fondée en 1614, peu de temps après l'institution de l'ordre ; saint François de Sales est mort dans cette maison, qui ne fut démolie qu'en 1843.

(44) L'extérieur de cette maison avait été peint avec art par un élève de Blanchet et sur ses dessins, dit CLAPASSON.

Digitized by Google

Divers portraits de dames de Lyon dans la maison précédente (CLAPASSON).

Même observation.

95. — *Jésus-Christ consolateur.*

Tableau reproduit par une gravure de J.-J. Thourneysen en 1664.

Voir le nº 148 de ce catalogue. Nous ne savons où était cette toile ni ce qu'elle est devenue.

96. — *La Renommée.* attribution.

Toile. H. 1m,15. — L. 1m,42.

Elle est assise et de grandeur naturelle.

Catalogue de la vente Dommartin, à Lyon, nº 1171.

L'ancien archiviste de l'Isère, PILOT DE TOREY, dans sa *Notice sur l'église de Saint-André de Grenoble* (1851), attribue à T. Blanchet un tableau votif qui s'y voit encore, dans le transept à droite.

Il est signé : HOR BLANCUS LUGDUNY FECIT. 1621.

Par conséquent, il doit être d'Horace Le Blanc.

Digitized by Google

LA ROSE [1]

Conte lyrique en vers, en deux parties et quatre tableaux

Ainsi s'intitule une pièce de théâtre que notre compatriote, M. Maurice Richard, a fait représenter avec succès au théâtre des Menus-Plaisirs, par l'intermédiaire de l'Association des jeunes poètes, et que l'éditeur Lemerre s'est empressé de publier.

Cette pièce, qui a été jouée avec accompagnement d'une musique de M. Gaston Lemaire dont on a fait un vif éloge, n'est point banale même sans la musique.

On la lit avec plaisir, car elle est faite de vers simples, faciles à retenir, d'une vive et libre allure, — genre François Coppée, — toujours sensés, d'un sentiment poétique, tendre, spirituel, délicat.

Le volume s'ouvre par une ballade reconnaissante de l'auteur à ses interprètes.

---

(1) Lemerre, éditeur, 23-31, passage Choiseul, Paris. — Prix, 2 fr.

Digitized by Google

Cette ballade fort bien versifiée n'est pas cependant ce qui me plaît le mieux dans la manière de M. Maurice Richard. Je voudrais que cette ballade se liât plus intimement à la pièce qu'elle précède. Pourquoi, par exemple, le poète loue-t-il ses interprètes d'avoir découvert une *pépite* dans le filon de sa mine? d'avoir mis le feu aux cotrets qu'il avait assemblés? Je sais bien qu'à la rigueur on peut comparer des vers à des pierreries, à des diamants, à des pépites enfin, qu'un habile diseur fait valoir en les faisant en quelque sorte scintiller et resplendir, aussi cette ballade conviendrait-elle à un volume de poésies. Mais une pièce de théâtre n'est pas un recueil de vers. Elle est surtout composée de personnages qui doivent parler, agir, vivre sur la scène. C'est donc d'avoir bien incarné ses héros, d'avoir fait vivre pendant quelques instants, d'une vie bien réelle, ces êtres de pure imagination : Pierrot, Polichinelle, Colombine, Arlequin, etc., que l'auteur aurait dû louer ses interprètes. Sa ballade devrait, en un mot, nous parler davantage des personnages de la pièce qu'elle précède.

Qu'il me suffise donc de citer de cette ballade le couplet suivant qui m'a surtout plu :

Ma Galathée attendait froide et nue
Qu'on l'animât ! — Sortez, espoirs secrets,
L'heure de vivre est pour elle venue,
Une rougeur est déjà sur ses traits,
Sa lèvre exhale un souffle jeune et frais.
Le mythe ancien grâce à vous ressuscite,
Par vous tiré hors de son humble gîte,
Voici qu'enfin ô miracle ! voici
Que sous vos doigts le marbre ému s'agite.
De tout mon cœur, chers compagnons, merci.

Digitized by Google

La pièce de M. Maurice Richard est toute symbolique mais non pas d'un symbolisme incohérent, incompréhensible. Elle est au contraire très claire, très facile à saisir.

La rose, c'est la fleur de l'idéal éclose dans le jardin de Pierrot pendant son sommeil :

Lève-toi, cher Pierrot,
Une fleur inconnue
Dans ton clos est venue,
Rien ne peut la flétrir,
L'hiver qui la protège
L'hiver la voit fleurir
Au milieu de la neige.

C'est ainsi que chante Polichinelle qui symbolise le poète chansonnier, sans sou ni maille, mais toujours joyeux, toujours heureux et par suite très philosophe.

Plus philosophe certainement que ce pauvre Pierrot, qui est la personnification du poète idéaliste, du rêveur sans cesse à la poursuite d'un bonheur inaccessible et qui pourtant se laisse prendre aux attraits séduisants de Colombine qui est, elle, la personnification de la femme charmante et volage.

Elle consent cependant à l'épouser, charmée, elle aussi, par l'éloge enthousiaste qu'il fait de sa beauté sans la connaître, lorsqu'il lui dit :

Sa lourde chevelure est son seul diadème
Mais l'or, ni les bijoux, ni la pourpre elle-même
Ne sauraient à mes yeux embellir sa beauté.
..... Celle
Que je voyais ainsi réunissait en elle
La grâce souveraine et le charme puissant
Dont chaque femme apporte un reflet en naissant.

Le mariage de Pierrot et de Colombine compose la première partie du conte lyrique de M. Maurice Richard.

Digitized by Google

Dans la seconde partie, nous voyons Pierrot délaisser Colombine pour l'amour de la rose, c'est-à-dire pour son rêve. Nous assistons à des querelles de ménage. Nous entendons Polichinelle, l'intarissable chansonnier, railler Colombine de son union avec Pierrot :

On dit que Colombine,
L'agréant sur sa mine,
Épousa certain jour
Un galant troubadour,
Qui sut avec adresse
Captiver sa tendresse.
Sais-tu quel est ton lot,
Le sais-tu dis la brune?
Pierrot
L'amoureux de la lune...

Nous voyons cependant une réconciliation, mais de courte durée : le dénouement se prépare. Arlequin, symbolisant, lui, le franc viveur, le parfait épicurien, vient s'accouder sur le mur du jardin de Pierrot et trouve l'occasion de dire à Colombine qu'elle est toujours triste depuis son mariage et que cette tristesse nuit à sa beauté ; il ajoute :

Le temps est donc fini de rire et de chanter?
Vous, que chacun mettait son bonheur à fêter,
Vous, jadis la plus belle et la plus admirée!...

Et Colombine écoute tout cela avec complaisance, elle écoute surtout cet air joyeux qui vient du château d'Arlequin :

Entends-tu, la belle,
C'est moi qui t'appelle,
La folle gaieté
Danse à mon côté.
La joie en chemin
Me donne la main.

Digitized by Google

Entends-tu, la belle,
C'est moi qui t'appelle,
Je marche escorté
De la volupté,
Je suis le plaisir.

Comment Colombine résisterait-elle? Aussi ne résiste-t-elle pas; elle cède à l'invitation pressante d'Arlequin et s'enfuit après avoir écrit sur la porte du logis de Pierrot : « C'est si vite envolé un papillon. Colombine. »

Mais si elle ne peut résister à l'attrait du plaisir, Pierrot ne peut résister à la tristesse de sa perte. Il se pend de désespoir avec la corde de sa guitare. — Fort heureusement qu'arrivent à propos et Polichinelle pour couper la corde et Djeïmina la bohémienne pour le ressusciter en lui disant :

Mourir, et d'où te vient semblable fantaisie?
Pierrot est immortel comme la poésie.

Elle ressuscite en même temps la rose, la fleur de l'idéal que Pierrot avait sacrifiée pour Colombine.

Tel est le dénouement de ce conte lyrique, qui, je le répète, n'est point banal, qui a des passages vraiment remarquables et dénote en M. Maurice Richard un poète de talent et d'avenir, à l'imagination féconde et pondérée, à l'esprit alerte, souple et pénétrant.

Peut-être au point de vue de la forme M. Maurice Richard sacrifie-t-il trop souvent le vers classique pour adopter la versification à l'enjambement libre qui désarticule le vers, en détruit l'harmonie et n'en fait qu'une prose poétique. Il lui serait utile d'apprendre, comme le grand Racine, à faire difficilement des vers faciles.

J.-M. Lentillon.

Digitized by Google

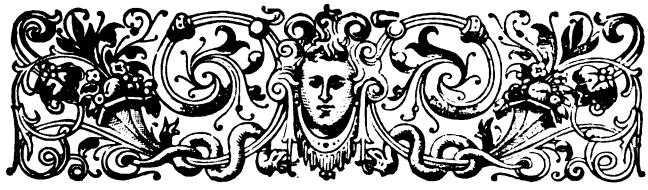

BALLADE

En l'honneur de Maître François COPPÉE

ET DE SON DRAME

« *Pour la Couronne* »

Une forêt qui brûle, un monde de ramures
En flammes, reflété par l'eau de dix étangs;
Des fouillis de vieux troncs, pour le feu moissons mûres,
Et des peuples touffus d'arbustes résistants,
Tous à la fois flambant au souffle des autans;
Le sol au loin couvert d'une ardente rosée;
De cent lueurs la nuit brusquement irisée :
J'ai vu flamme plus belle et plus haut bûcher, oui!
Comme aux cieux monterait une immense fusée,
J'ai vu flamber tes vers et j'en reste ébloui.

J'ai contemplé de près les Jungfrau les plus pures,
Les monts les plus neigeux et les plus éclatants;

Digitized by Google

Un par un j'ai compté leurs manteaux de guipures,
Blancs cadeaux de l'hiver respectés du printemps,
Vêtements éternels dont lui-même le Temps,
En dépit des étés, refait la trame usée.
Toute cette blancheur par les soleils baisée,
Des mois, sans se troubler, mes yeux en ont joui.
Sur une scène un soir par toi solennisée,
J'ai vu flamber tes vers et j'en reste ébloui.

Le lendemain, j'errais en quête de murmures
Et de frissons nouveaux, lorsque, tambours battants,
Parut un bataillon aux guerrières allures.
Son drapeau l'ombrageait de ses longs plis flottants.
Ils défilaient grand train, ces futurs combattants;
Leur troupe accélérant sa marche cadencée,
Brûlait d'un tel élan l'étape commencée
Qu'en mon cœur de Français j'en fus tout réjoui,
Et voici que soudain au fond de ma pensée
J'ai vu flamber tes vers et j'en reste ébloui.

ENVOI

Prince, — le terme est vieux, roi, — la chose épuisée,
Poète, je dis mieux! de mon humble croisée
J'ai vu l'autre semaine, incendie inouï
Et dont la rive gauche est encore embrasée,
J'ai vu flamber tes vers et j'en reste ébloui.

M. RICHARD.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON. — *Séance du 5 février 1895.* — Présidence de M. de Cazenove. — Sur l'invitation de M. le Président, M. Beaune présente quelques observations sur le secret professionnel des médecins, dont il a été question dans la dernière séance. A cet égard, si l'art. 56 du Code civil exige que le médecin déclare l'accouchement à la mairie, la jurisprudence décide qu'il n'est pas tenu de révéler le nom de la mère de l'enfant. D'autre part, si l'ancien Code pénal de 1810 obligeait de révéler les faits touchant à la sûreté de l'État, le nouveau Code de 1832 a abrogé cette disposition. Quant à la nouvelle loi, son application peut avoir des conséquences graves : N'est-il pas excessif, en effet, d'avoir fait figurer la grippe, sur la liste des maladies épidémiques que les médecins sont tenus de déclarer? On comprend les mesures exceptionnelles, imposées soit lors de la peste de 1720, soit par la loi de 1822. Mais, en temps ordinaires, elles ne s'expliquent plus. Répondant enfin à une question qui lui est posée, M. Beaune déclare que le secret professionnel a été imposé aux médecins, par l'art. 378 du Code pénal. — M. Vachez fait observer que cet article renferme une exception bien large, en disposant que les médecins cessent d'être tenus au secret professionnel, quand la loi les oblige à se porter dénonciateurs, disposition qui a servi de base à la loi de 1893. — M. Caillemer ajoute que toutefois un médecin interrogé par un juge instructeur, ne tombe point sous l'application de cet article. — M. Mollière signale, à cet égard, les inconvénients que comporte la délivrance des certificats médicaux pour les assurances sur la vie. — M. Rougier observe que la nouvelle loi fournit un exemple de la tendance que l'on a aujourd'hui de faire intervenir l'État en tout et partout. Cette tendance se révèle surtout par la loi du 18 juillet 1893 sur l'assistance médicale, dont l'application présente de graves inconvénients et dont le principal défaut est d'annihiler la charité privée, en lui substituant la charité légale, ce qui est

Digitized by Google

à regretter, quand on voit les effets produits par la charité légale, soit en Allemagne, soit en Angleterre, où elle a contribué, dans une large mesure, à développer le paupérisme. — M. Beaune confirme l'observation de M. Rougier. Il est certain que le socialisme d'État nous envahit de plus en plus, sous la forme d'une réglementation excessive. — M. Cornevin observe de même que cette tendance tend à s'introduire même pour les choses du domaine de l'agriculture. C'est ainsi que le propriétaire d'un étalon ne peut s'en servir pour la reproduction, qu'après un examen préalable par une Commission nommée par l'État. Dans certains pays, le Cher notamment, cette réglementation a rencontré de grandes résistances. Mais, avec ce système, toute initiative privée se trouve annihilée.

Séance du 12 février 1895. — Présidence de M. Valson. — M. le Président annonce à la Compagnie la récente nomination de M. le docteur Teissier, comme membre correspondant de l'Académie de médecine, et celle de M. Natalis Rondot, comme correspondant libre de l'Académie des Beaux-Arts. — M. Arloing fait une communication sur la sérumthérapie appliquée au traitement de la diphtérie. La diphtérie est déterminée par un bacille connu sous le nom de bacille de Löffler, qui s'établit et pullule dans la couche superficielle de la muqueuse du pharynx et du larynx. Ce bacille sécrète, en outre, des substances toxiques qui passent dans le sang et produisent des troubles généraux plus graves que l'encombrement mécanique des premières voies respiratoires. La thérapeutique de cette maladie implique, à la fois, un traitement local et au traitement général et la sérumthérapie les réalise tous deux simultanément. M. Arloing expose en détail chacune des opérations nécessaires pour arriver à ce traitement. Elles sont assez longues. Car le cheval que l'on a choisi, pour fournir le sérum sanguin, ne peut être immunisé qu'après avoir reçu en moyenne 1.000 à 1.200 grammes de toxines sous la peau. Mais une fois immunisé, il peut être saigné tous les mois, tant que son état de santé reste satisfaisant. Le sérum sanguin, obtenu par les procédés employés, jouit à la fois de qualités préventives, curatives et antitoxiques. L'orateur décrit ensuite sommairement l'usage du sérum antidiphtérique et ses effets sur les malades. A l'hôpital des Enfants malades, à Paris, où M. Roux a fait les premières applications du sérum, la mortalité, pour tous les cas de diphtérie, est descendue de 53 °/o à 26 °/o, et pendant le dernier trimestre de 1894 à 11 °/o et

Digitized by Google

peut-être rigoureusement à 7.2 °/o. A l'hospice de la Charité, à Lyon, sous la direction de M. le docteur Rabot, on a traité par le sérum 59 diphtéries véritables, et la mortalité moyenne a été de 8,5 °/o. M. Arloing termine en faisant ressortir les qualités préventives du sérum et les avantages, qu'on pourrait en retirer, pour préserver contre la contagion les enfants d'une famille, où un cas de diphtérie a pu se déclarer.

Séance du 19 février 1895. — Présidence de M. de Cazenove. — M. Rougier fait une communication ayant pour titre : *L'Algérie devant le Sénat.* Soixante-quatre ans se sont écoulés, dit l'orateur, depuis que l'Algérie a été conquise. Mais la conquête opérée, il s'est agi de la coloniser. Et pour cela, on a procédé avec hésitation, avec lenteur, et par tâtonnements, à raison même des difficultés que l'on a rencontrées. L'Algérie compte aujourd'hui quatre millions d'habitants, parmi lesquels deux cent soixante-dix mille Français seulement. Pour accroître ce nombre on a essayé, sans succès, de l'émigration spontanée, puis de l'émigration officielle en 1848, er enfin, en 1871, de l'émigration des Alsaciens-Lorrains. On en est revenu aujourd'hui à favoriser l'émigration privée. Mais la concession des terres à cultiver présente plus d'une difficulté. De nombreuses lois ont été rendues pour résoudre le problème. Pour faire pénétrer la division et l'appropriation individuelle et la culture dans la propriété collective des tribus, on fit d'abord la loi du 26 juillet 1873, qui assimile le sol algérien à la terre française et qui fut complétée par les lois du 23 mars 1882, du 29 avril 1887 et du 18 décembre 1890. Il a fallu aussi organiser la justice, et instituer le Code de l'Indigénat qui a été une cause de mécontentement et de réclamations. Quant au gouvernement, sa politique a été des plus variables. A l'origine, on établit le commandement militaire absolu, puis on crée à côté du pouvoir militaire, un intendant civil. En 1848, on divise l'Algérie en trois départements, système qui dure peu de temps. Le second Empire crée un ministère spécial pour l'Algérie et les colonies. En 1860, on en revient au gouverneur général, puis, en 1870, l'administration civile devient prépondérante. Enfin, en 1881, on crée le système des rattachements. Tous les services sont placés sous l'autorité directe des ministres compétents. Le gouverneur général n'est plus qu'un simple intermédiaire avec le pouvoir central. Cette situation a provoqué des plaintes nombreuses et amené le Sénat à

Digitized by Google

étudier, de plus près, la situation de l'Algérie. Au mois de mai 1893, on a examiné, à la fois, la question des rattachements, du système forestier, du régime fiscal et de la propriété foncière. Ces études ont abouti déjà à un projet de loi, voté dans la séance du 16 février 1894. En somme, tout est à refaire en Algérie. Toutefois, malgré les sacrifices qu'elle nous a coûtés, sa colonisation nous est avantageuse et constitue une véritable conquête pour la civilisation.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE DE LYON. — *Séance du 1er mars 1895.* — M. Pierre Pagnon fait une communication sur les nouvelles méthodes de la bienfaisance et les offices centraux des œuvres charitables.

Chronique de Mars 1895

1er Mars. — Conférence de M. de Lajudie, professeur à la Faculté libre de droit : *L'Église catholique aux États-Unis.*

2 Mars. — Mort de M. Joannès Armanet, chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand et trésorier général de la Société de Saint-Vincent de Paul, décédé à l'âge de 85 ans.

3 Mars. — Fête annuelle des anciens élèves de l'École des Beaux-Arts. Concert au Grand-Théâtre et conférence par M. Dujardin-Beaumetz, député de l'Aude.

7 Mars. — Création d'une Chambre de Commerce à Villefranche.

— Mort de M. Charles Ollivier, président de Chambre à la Cour d'appel de Lyon, chevalier de la Légion d'honneur, ancien administrateur des hospices civils de Lyon, décédé dans sa soixante-quatrième année.

8 Mars. — Conférence de M. Gourju, professeur honoraire à la

Digitized by Google

Faculté des lettres : *L'idée de Dieu chez les grands philosophes et dans l'humanité; appel à la jeunesse chrétienne.*

14 Mars. — Mort de M. Lucien Jantet, rédacteur en chef du *Lyon-Républicain*, décédé à l'âge de 58 ans.

15 Mars. — Conférence de M. Valson, doyen de la Faculté catholique des sciences : *Quelques pages de la vie de Descartes.*

17 Mars. — Mort de M. Antoine Mollière, ancien avocat à la Cour d'appel, membre titulaire et ancien président de l'Académie des sciences, lettres et arts, ancien président du Dispensaire général, décédé dans sa quatre-vingt-sixième année. M. Mollière est l'auteur d'un grand nombre d'ouvrages philosophiques dont nous nous bornons à citer les principaux : *Des lois intimes de la Société; Métaphysique de l'art; De la destinée humaine ou méditation sur la science des êtres et de leurs rapports; Le bon sens social, étude de politique rationnelle; Philosophie de la vieillesse selon Cicéron et Mme Swetchine; Philosophie du devoir; Du visible et de l'invisible; De la loi selon Cicéron et Montesquieu, etc., etc.*

22 Mars. — Conférence de M. Auguste Rivet, professeur à la Faculté libre de droit : *La France et les Missionnaires à Madagascar.*

28 Mars. — Visite de M. Félix Faure, président de la République, au camp de Sathonay, pour la distribution des drapeaux au 200e régiment, formé pour l'expédition de Madagascar.

29 Mars. — Mort de M. Marius Duc, chevalier de la Légion d'honneur, vice-président de la Chambre de Commerce et ancien membre du Conseil d'administration des Hospices civils, décédé à l'âge de 71 ans.

L'Administrateur-Gérant, MOUGIN-RUSAND.

Typog. MOUGIN-RUSAND. — Lyon

Digitized by Google

MISCELLANÉES LYONNAISES

ODYSSÉE

DE

LA TABLE DE CLAUDE

découverte à Lyon, en 1528

AVANT-PROPOS

DERNIÈREMENT nous compulsions le premier volume des *Inscriptions Antiques* du Musée de Lyon, ouvrage édité par la Ville en 1888, pensant trouver dans les notes qui précèdent la belle et savante dissertation de M. Allmer sur la *Table de Claude*, une relation historique officielle de toutes les circonstances qui ont accompagné ou suivi la découverte et les installations successives de ce bronze vénérable à l'intérieur des édifices municipaux.

Notre attente, faut-il le dire, a été déçue : en effet, dès les premières lignes, nous avons trouvé des erreurs historiques, des calculs et des appréciations inexacts, qui nous

Digitized by Google

ont fait présumer que le rédacteur de ces notes était peu familiarisé avec l'histoire ancienne de Lyon et ignorait l'existence des nombreux documents originaux, conservés dans les dépôts publics, se rapportant à la *Table de Claude*. Cependant le palais des Arts est si près de l'Hôtel de Ville!

L'acte d'acquisition de cet antique y est reproduit d'après une copie ornée de fautes parmi lesquelles on lit : « furent présents » à la place de *Fournier procureur*, et « Roland Gerbaud » au lieu de *Gribaud*.

Nous n'énumèrerons pas, dans cette courte note, les nombreuses lacunes et inexactitudes commises, que nous relevons dans le cours de notre étude, mais nous croyons devoir signaler la plus importante, celle concernant la différence observée entre le poids de la *Table de Claude* donné en 1529 et celui trouvé en 1868. L'auteur, sans doute, voulant réserver pour lui seul la gloire de la découverte de certaine livre de 12 onces, dont on ne trouve pas trace à Lyon au XVIe siècle, se fait citer en ces termes : « Mais, suivant l'avis de notre collègue M. Dissard, il n'est pas impossible qu'on se soit servi de la livre de 12 onces. »

Or, l'explication de cette différence est des plus simples et la pièce de comptabilité de l'année 1611, conservée dans les archives de la Ville sous la cote GG. 1622 — p. 7, se charge de nous la fournir sans calculs. En voici un extrait partiel :

Memoire de ce que moy, Loys Renard, maître fondeur, ay faict an la maison de Ville de Lyon aux deux tables de lotton qui sont dans la court d'icelle.

Et premierement leve les moulures qui estoyent pose en icelles.

Plus roigne lesdites tables au tour pour icelles rendre juste a la taille...

Digitized by Google

Plus pour avoir redresse icelles tables et fourny une appe de fert pour les tenir plombees en la muraille...

C'est clair, n'est-ce pas, la *Table de Claude* rognée et la baguette moulurée qui l'encadrait ôtée, elle devait forcément peser d'autant moins que la quantité de métal enlevé était plus forte.

On plaidera sans doute les circonstances atténuantes, en raison des difficultés! que présentait la découverte de ce document. Quant à nous, nous les accordons bien volontiers.

Mais aussi, pourquoi M. Dissard a-t-il préféré suivre la route tracée par Montfalcon et le baron Raverat, en laissant aux vulgaires travailleurs le soin de recourir aux sources historiques?

Au surplus, ne nous plaignons pas trop de l'emploi de cette méthode, puisqu'elle nous vaut la satisfaction de mettre en lumière des faits intéressants de notre histoire locale, peu connus ou défigurés jusqu'à ce jour.

Lyon, le 1er février 1895.

J.-J. GRISARD,
ingénieur civil.

Digitized by Google

CHAPITRE PREMIER

Topographie historique du Territoire de Saint-Sébastien.

Jusqu'au XVIe siècle le territoire de Saint-Sébastien était à peu près désert et son sol, divisé seulement en quelques grandes propriétés, était couvert de vignes. Ce n'est qu'après la suppression de l'enceinte de la Lanterne et lorsque la fortification eut été reportée au sommet de la montagne, sur le plateau de la Croix-Rousse, qu'un nouveau quartier se forme rapidement dans la partie méridionale et le long de la montée de la Grande Côte actuelle, alors désignée sous le nom de « Chemin tendant de la porte St Marcel à la Reclusière St Sébastien », ou de « Grande Coste St Sébastien », par opposition à la « Petite Coste St Sébastien » qui était le chemin tendant de « la Croix du Griffol à la Reclusière St Sébastien.

Le vaste tènement que Claude Besson, maître général de la monnaie de Cazal, forma vers 1520 en ajoutant à la vigne qui lui venait de la succession de son père, Pierre Besson, celles qui appartenaient au couvent des Cordeliers et à Denis Dallières, ses voisins, est ainsi décrit dans la Nommée ou cadastre de 1493 (CC. 19, fol. 1) :

« Et premierement les Freres Meneurs ont une grande « vime bonne, contenant environ trente-troys fossorees (1),

(1) Fossorée ou Fesserée, autant de terre qu'un homme peut en fouir (travailler) dans un jour.

Digitized by Google

« et faict le carre de devant ledict tour Sainct Marcel et de « ladicte Grant Coste Sainct-Sebastien et de ladicte ruete « qui tend dillec ad la Croys du Griffoz, jote ladicte Coste « devers le soir, et la vime de Denis Dallieres de bize, et la « vime de Pierre Besson de matin. »

« *Item* lesdits Freres Meneurs ont deux aultres petites « vimes joignantes ensemble, separees de ladicte grant « vime, appellees de la Malavime, aultrement de la Granol- « liere, toutteffoys devers les limites et pres de ladicte grant « vime, lesquelles deux petites vimes contiennent ensemble « environ quinze fossorces et jotant la vime de. »

« Pierre Besson, marchant, demorant en la Charriere de « Tresmoisal (*sic*), a une vime bonne, en suyvant de par « dernier ladicte premiere grand vime des Freres Meneurs, « contenant environ trente fossorees, situee au devant « ladicte Croys du Griffoz, jote ladicte grand vime des « Freres Meneurs de soir, et la vime de Jehan Chapuis, « marchant, de bize, et ladicte ruete de Foreys de vent. »

« Denis Dallieres, marchant, demorant aupres de la « porte de Lanterne, a une bonne vime et tinel, contenant « environ trente-quastres fossorees, jote ladicte Grant « Coste Sainct Sebastien de vespres, et ladicte grant vime « des Freres Meneurs de vent, et la vime de la dame Cle- « mence Cheneviere, relecee de feu Jehan Clavel et de « Michelet Thybert, devers la bize, et acoste la vime de « Andre Chivrier. »

Nous ajouterons, d'après la même Nommée, la description des vignes de Chapuis, de la dame Clemence Chenevière, de Jean Audebert et d'André Chivrier qui limitaient au nord et à l'ouest le grand tènement formé plus tard par Claude Besson.

Digitized by Google

« La dame Clemence Cheneviere, relaissee de feu Jehan « Clavel et apres de Michelet Thybert, demeurant vers le « Puys de Porcherie (à St-Paul), a une vime en suyvant « vers une mayson et tinel, quasi ferme, contenant environ « huyt fossorees, jote ladicte Grant Coste Sainct Sebastien « de vespres, et la vime de Andre Chyvrier de bize, et ung « carre de ladicte vime de Denis Dallieres, appele la Vina- « giere, de matin. »

« Jehan Chapuis et sa femme yssue des Panolliers, « demeurant en rue Marchiere (Mercière), ont une vime « bonne, contenant environ vingt fossorees, situee en « ladicte Petite Coste Sainct Sebastien, jote ladicte Petite « Coste de matin, et la vime de Jean Audebert de bize, et « la vime dudict Pierre Besson de vent. »

« Jehan Odebert (*sic*), marchant, demeurant en Lerberie, « de la part du Rosne, a deux vimes joignantes, contenant « toutes deux vingt six fossorees, jote ladite Petite Coste « Sainct Sebastien de matin, jote la vime dudict mosieur « Chapuis, ung sentier entre deux, de vent. »

« Andre Chyvrier, demeurant a la Duchiere pres Lyon, « a une vime en suyvant appellee des Amandolieres, jote « ladicte Grant Coste Sainct Sebastien de vespres, et la « vime des hoirs Francoys de Ryvoyre, une ruelete cernee « entre deux de bise, et lesdictes deux petites vimes des « Freres Meneurs de matin. »

Ces divers fonds ressortaient de plusieurs seigneuries pour les directes et les censives, savoir :

Les vignes de Pierre Besson et de Jehan Chapuis, dépendaient de la commanderie de Malte Saint-Georges de Lyon et du chapitre de Saint-Nizier.

Celles des Freres Mineurs et de Denis Dallières, qui

Digitized by Google

avaient été démembrées d'un même tènement vers le milieu du xve siècle, mouvaient de la rente des Quatre Seigneurs, savoir :

L'abbaye St-Pierre-les-Nonains pour un tiers ;

Le chapitre de St-Nizier pour un autre tiers ;

Le prieuré de N.-D. de la Platière pour deux neuf-vièmes ;

Le chapitre de St-Just, à cause de la rente de l'Obéance de Ste-Foy, pour un neuvième.

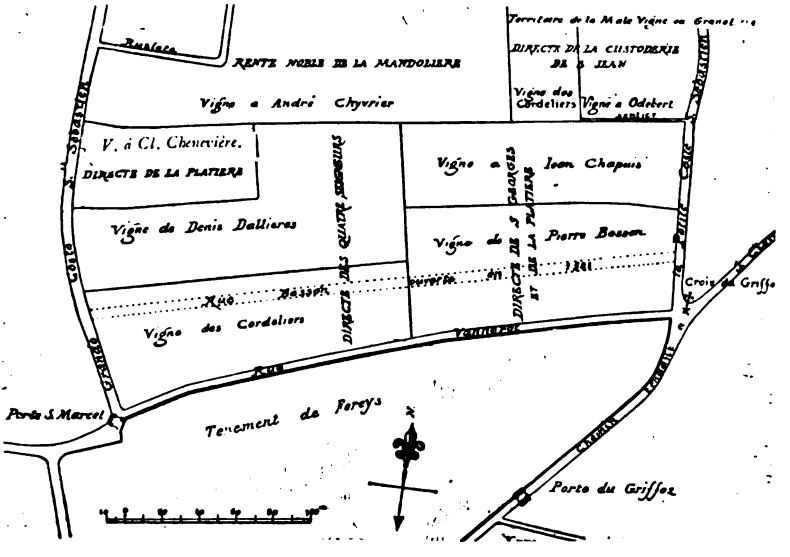

Enfin, la vigne de Clemence Chenevière mouvait de la rente seule du prieuré de N.-D. de la Platière.

Au nord et limitant ledit tènement, se trouvait la rente noble de la Mandolière, que Laurent Capponi acheta le 6 septembre 1566, de noble Christophe Neictard ou Neytard, ayant droit de noble Henry Faye, seigneur de la Duchière, et qui passa ensuite aux Oratoriens, et celle de la Custoderie de St-Jean.

Digitized by Google

En 1507, à la suite de la réformation de leur Ordre, les Cordeliers de St-Bonaventure cédèrent leurs biens à l'Hôpital du Pont du Rhône, et le 22 avril 1518, les conseillers de la Ville, qui étaient recteurs et administrateurs dudit hospice, firent annoncer la vente de l'ancienne grande vigne des Cordeliers. Voici le texte du mandement de paiement de cette formalité (CC. 656, p. 22) :

« Les Conseillers de la Ville et communaulte de Lyon a « honorable homme Philibert de Villars, salut.

« Nous vous mandons, par ces presentes, que vous « baillez et delivrez a Mathieu de Heria, crie de ceste « ville, et a Simond, trompete, la somme de quinze solz « tournoys, que leur avons tauxe pour avoir crie pour deux « foys, en tous les carrefours de ceste ville et publie « comme lon vouloit bailler a pies, pour bastir des mai- « sons, la vigne de l'Ospital-du-Pont-du-Rhosne, qui « austreffois fut des Cordelliers du couvent Sainct Bona- « venture dudict Lion, assize hors et joignant la porte « Sainct Marcel, un chemyn tirant de la porte a Sainct « Sebastien et un autre chemyn tendant de ladicte porte « Sainct Marcel au Rosne, afin de publier ladicte vigne et « trouver qui plus en bailleroit pour le prouffict dudict « Hospital, ainsi qu'il a este par lesdicts cries et publica- « tion cy attachées. Laquelle somme de XV solz tour- « noys..... le XXIIe d'avril mil Ve dix-huict. »

Claude Besson fut déclaré adjudicataire de cette vigne le 7 mai 1518, aux conditions suivantes : (BB. 38, fol. 35, verso.)

« Le vendredy VIIme de may, mil Ve XVIII, en l'hostel commun :

Digitized by Google

« A este passe appensionation de la vigne de l'Hospital, « assize hors la porte Sainct Marcel, a honorable homme « Claude Besson, pour cinquante livres de pension et « vingt escuz d'introges, comme appert par ladicte lettre « receue par le secretayre du present Consulat. »

« Pareillement a este passe lettre par ledictz Claude « Besson, de la pension de troys livres, deux solz, six « deniers tournoys, qui estoit deue sur la maison aquise « par Alardin, marchand plumassier, comme appert par la « lettre recue par ledictz secretayre. »

Au folio 170, du même registre :

« Le mardy unziesme de may, mil V^c XVIII, en l'hostel commung. »

« Honorable homme Laurens Arpeau, lung des procu- « reurs de l'Hospital-du-Pont-du-Rhosne, est venu reque- « rir que les vingt escuz lui soient delivrez, provenus des « introges de la vigne dudictz Hospital, assize hors la « porte Sainct Marcel, vendue et appensionnee a Claude « Besson, estans lesdictz vingtz escus es mains du sieur « Philibert de Villars, ce qua este ordonne par mesdictz « sieurs, dont ledict Barendeau tiendra compte sur la « depence dudict Hospital, mesmement sur le bastiment « qui se faict en la grange Blanche dudict Hospital. »

Au même folio on trouve :

« A este ordonne que le treliz (palissade) estant hors « ladicte porte Sainct Marcel, soit oste et mys au lieu et « ainsi que a este advise par sieur Edoard Grant et les « autres conseillers qui ont este sur le lieu, a cause de la

Digitized by Google

« vendition faicte de la vigne de l'Hospital estant au droict « dudictz treliz a monsieur le maistre Claude Besson. »

Au folio 105, verso :

« Du jeudy XXVII de may mil V^c XVIII.

« Monsieur le juge Messire Pierre Chanet, a dict que « par la vendiction et appentionation faicte par Messieurs « les Conseillers, a Claude Besson, de la vigne de l'Hos- « pital qui est pres Sainct Marcel, luy fust promis par « mesdictz sieurs qu'ilz feroient oster la barriere et treliz « estant devant ladicte vigne. Se, a recquiz au nom dudict « Besson, que en ensuyvant ladicte promesse, Messieurs « facent oster lesdicte barriere et treliz, aquel mesdictz « sieurs ont respondu qu'ilz yront sur le lieu et la feront « reunier (2) (*sic*) la ou sera advise pour le mieulx et le « plus tost que possible. »

Suivant Vermorel (3), Denis Dallieres aurait vendu sa vigne, sauf la partie supérieure appellée la Vinagère, à Rolin Chausson qui la céda ensuite à Claude Besson.

Aux Archives départementales, dans le fonds de St-Nizier, liasse 58, n° 15, se trouve un cahier intitulé : La vigne de Rolin Chausson.

En voici le titre : « Double des terriers de Messieurs le Secretain, Chanoynes et Chapitre de l'esglize Sainct Nizier de Lyon, pour dix-huict solz fortz, a eulx deubz sur une vigne que fut de Hugueta la Chamossina, despuis a

(2) Probablement pour reuser, *recedere*, éloigner, retirer, etc.

(3) Plan manuscrit de la propriété à Lyon en 1350 et 1493. — Archives de la ville.

Digitized by Google

Pierre Pocachard, parcheminier, despuis a Jehan Boneres, notaire, despuis a Rolin Chausson et despuis a Claude Besson, maistre de la monnoye de Cazal et citoien de Lion, comme cote par les terriers cy apres speciffiez. »

Cette copie, qui paraît dater de la fin du XVIe siècle, donne les principales dispositions des reconnaissances suivantes, passées au profit du Chapitre, savoir :

Le 6 avril 1363, par Huguete la Chamossine ; le 10 mars 1385, par Huguete la Chamossine ; le 14 février 1452, par Pierre Pocachard ; le 11 juillet 1460, par Jean Boneres.

En suite se trouve la reconnaissance cy apres de Rolin Chausson au terrier Feuillet, folio XXXVII, du 6 mars 1517 :

« Honestus vir Rolinus Chausson, mercator, civis Lug-
« dunensis, sciens et spontaneus confitetur et recognoscit
« se tenere et possidere.....

« Videlicet, quamdam vineam que fuit honnesti viri
« Claudii Besson, sitam in costa Sancti Sebastiani, juxta
« vineam dicti respondentis que fuit dicti Claudii Besson,
« ex mane, juxta vineam hospitalis Pontis Roddanni (*sic*),
« que fuit conventus Fratrum Minorum Lugdun., ex vento,
« juxta vineam discreti viri magistri Benedicti Berjon,
« notarii Lugdun., que fuit Clemencie Cheneviere, ex
« borea, et juxta carreriam publicam tendentem de porta
« Sancti Marcelli Lugdun. apud Insulam Barbaram, ex
« sero. Cum suis aliis confinibus..... »

Puis après cette reconnaissance, se trouve celle de Marguerite Grollier, veuve de Claude Besson, du 19 août 1540.

« Damoiselle Marguerite Grollier, vefve de feu noble

Digitized by Google

« Claude Besson, chevalier (4), en son vivant maistre de « la monnoie de Cazal, comme tutrice et curatrice des « enfants et heritiers dudict feu Claude Besson, curatrice « de Catherine et tutrice de Francoys, Bone et Claude ses « enfants et dudict feu noble Claude Besson, comme « tenantiers, audict nom, de certaine vigne acquise par « ledict feu noble Claude Besson de feu Rolin Chausson, « scize au territoire de la couste Sainct Sebastien, jouxte le « chemin tendant de la porte Sainct Marcel à Sainct « Sebastien, devers le soir, jouxte la rue neufve Besson, « apresent appellee de la Monnoye, devers le vent, jouxte « les pies desdictz hoirs Besson, appensionnees a plusieurs « et diverses personnes, devers le matin, saufz les aultres « plus vraiz confins. »

« *Item* dune aultre vigne que fust de l'hospital du Pont « du Rosne, assize audict Lyon, en la coste Sainct Sebas- « tien, jouxte le chemin tendant de la porte Sainct Marcel « audict Sainct Sebastien, devers le seoir, jouxte les pies « desdicts heritiers Besson, devers le matin, jouxte ladicte « rue neufve Besson, appellee de la Monnoye, devers la « bise, jouxte les murailles de la maison de monsieur de « Montmartin, le chemin tendant de la coste Sainct Sebas- « tien à Sainct Clerc entre deux, de vent, saufz les aultres « confins. Recognoit et confesse debveoir a messieurs les « Secretain et Chapitre de l'esglize Sainct Nizier, dudict « Lyon, combien qu'ilz seront absens, a ce presens, vene- « rables personnes maistre Nicolas Roillet, chantre,..... « les arrerages des servis, pensions, laods, milaods et « autres droictz dus.... »

---

(4) Il était comte palatin.

Digitized by Google

Il résulterait des actes ci-dessus, que Claude Besson aurait d'abord acquis de Denis Dallieres, ou de son fils Pierre, la vigne qu'il revendit ensuite à Rolin Chausson, puis racheta de ce dernier lorsqu'il voulut ouvrir la rue de la Monnaie.

Mais, d'autre part, Rolin Chausson n'est pas cité dans les terriers de Saint-Pierre. Ainsi, dans le Parangon de la rente noble de l'abbaye de Saint-Pierre-les-Nonains, les reconnaissances des diverses parcelles ou pies vendues par Claude Besson, sont ainsi libellées :

Tome III, folio 859. Terrier Dechalles de l'année 1551, le 7 juillet.

« Honnête homme, Étienne Puthet, marchand hostel-
« lier, citoyen de Lyon, assavoir : Deux pies, étant des
« pies de feu Claude Besson, faisant partie d'une vigne qui
« fut de feu Denis Dallieres, assize audit Lyon, en la coste
« St Sébastien au territoire appellé du Perier Presle, con-
« frontant la rue neuve Besson, *alias* de la Monnoye, de
« vent, etc... »

Et ainsi de même pour les treize autres reconnaissances des acquéreurs des pies vendues par Claude Besson et provenant de l'ancienne vigne de Denis Dallières.

Les registres des Nommées de 1515 ne nous donnent aucun renseignement sur la vigne en question. On sait que les Nommées étaient des registres d'impôts sur lesquels étaient, comme de nos jours sur la matrice cadastrale, inscrits les noms et la demeure des imposés, avec l'indication du revenu de leurs meubles, pensions et immeubles possédés même en dehors de Lyon. Ils servaient, une fois établis, durant un certain laps de temps jusqu'à la confection d'une nouvelle Nommée et l'on y inscrivait les mutations

Digitized by Google

survenues par décès, ventes ou acquisitions de nouvelles propriétés. Voici le titre du GG. 23 :

« L'un des livres et papiers des Nommees, valleurs et « estimes des biens des citoyens habitans et ayans biens en « la ville de Lion et pays à l'environ, que tiennent les per- « sonnes desquelz les noms se commencent par O, P, Q, « R, S, T, V, W, Y, Z, faites es annees mil cinq cens « quinze et seize, renouvele, adjouste et corrige es annees « (mil cinq cens) XXIIII, XXXIIII, XXXVIII et aultres suyvantes « selon la mutations des tenanciers (signé) : Le Tellier. »

Sur ces registres on peut assez facilement reconnaître les nouvelles inscriptions, mais il n'en est pas de même de leurs dates, qui ont été oubliées la plupart du temps, de telle sorte qu'il règne une incertitude sur l'année où les mutations ont été faites.

Sur le registre CC. 23, au fol. 240, on trouve : « Rolin Chausson, marchant, rue de Romagny » (à Saint-Paul près le Change).

La nomenclature de ses biens occupe le recto et le verso dudit folio. Il possède une maison rue de Romagny où il habite, une autre en rue Saint-Jean, plusieurs en ville, de nombreuses pensions et propriétés rurales, mais dans cette longue énumération il n'est pas question de la vigne des Dallières. Donc il ne la possédait pas en 1515-16.

Denis et Pierre Dallières, qui le 11 janvier 1488, au terrier Offroy, avaient reconnu cette vigne mouvante de la directe de Saint-Pierre, n'en étaient plus les propriétaires, car au fol. 190 du CC. 23, on lit : « Pierre Dallieres, tient une maison en la rue Pet Estret » (où il demeurait). Dans l'énumération de ses biens, l'on trouve une maison avec

Digitized by Google

une vigne joignante par derrière, située en la rue des Auges, mais nulle trace de la vigne de Saint-Sébastien.

Donc la vigne en question ne lui appartenait plus en 1515-16.

Enfin nous arrivons à Claude Besson, CC. 20, fol. 216, v. et suivants :

« Claude et Pierre Besson, héritiers de feu Anthoine « Besson (5), tiennent une maison aulte, moyenne et « basse, devers de la montaigne, joignant la maison de « Sainct Pol et portal du cloistre dudict Sainct Pol, estime « par an xxx l., pour ce..... vi^xx l.

« Plus tient une vigne au chemyn tendant de la porte « du Griffoz à Sainct Sebastien, au devant de la croix du « Griffoz, contenant xxx fessorees, estime avec la maison « a la charge iii asnees ving (*sic*) au prieur de la Platière et « vi l. pension aux Carmes..... xx l.

« Plus tient pres la porte Sainct Marcel, une grant « vigne contenant xxxiii hommees, que fut de Lospital « du Pont du Rosne, acquise par ledict Claude Besson « estime..... xlix l, x s.

« Plus deux autres petites vignes joignans ensemble, « acquises dudict Hospital, appellees de la Malle Vigne (6), « estime..... xxii l, x s. »

Mais dans la longue énumération des propriétés de Claude Besson, on ne trouve aucune mention se rapportant à la vigne des Dallières.

---

(5) Chanoine de Saint-Paul et oncle de Claude Besson.

(6) Ces vignes étaient situées au territoire de la Granolière, en dehors du tènement du Perrier.

Digitized by Google

Comme conclusion et pour résoudre la question posée, nous proposons l'interprétation suivante, qui permet de tout concilier en faisant disparaître les divergences, plus apparentes que réelles, que présentent dans leur rédaction les divers titres se rapportant à la vigne des Dallières.

Digitized by Google

UNE PAGE

DE

LA VIE LYONNAISE

SOUS

LE PREMIER EMPIRE (1)

(*Suite et fin*)

MADAME Récamier s'était, attachée d'une profonde amitié pour Camille Jordan; il lui inspirait une haute estime et une vraie confiance ; il partageait auprès d'elle, avec Mathieu de Montmorency, à un moindre degré pourtant, le rôle d'ami sincère, rigide même, s'efforçant de la défendre contre l'enivrement des hommages que le monde lui prodiguait et travaillant à la guérir du besoin impérieux de plaire qn'elle avait apporté en naissant, avec tous les dons qui le lui rendaient si facile.

A Mathieu de Montmorency, le saint ami de sa jeunesse et de son âge mûr, était réservé le beau rôle d'orienter cette âme vers les destinées éternelles. Par lui, la voix de l'amitié se fait l'écho de la grande voix de Dieu, voix avertissante et prémunératrice.

Ce fut en 1799 que Mme Récamier fit la connaissance de Mathieu de Montmorency, à son retour de l'émigration.

(*) Voir la *Revue du Lyonnais* de Mars 1895.

Digitized by Google

Député aux Etats généraux, il appartenait à ce petit groupe de la haute aristocratie qu'animait l'enthousiaume des idées de progrès, de réformes, de révolution sociale.

Généreux entre tous, c'est sur son initiative que l'Assemblée constituante décrétait dans la nuit du 4 août l'abolition des privilèges de la noblesse. Trois ans plus tard il émigrait et cherchait un asile en Suisse, le plus près possible de la France. Il y eut des relations suivies avec Mme de Staël, la châtelaine de Coppet.

C'est là qu'il apprit la mort de son frère, l'abbé de Laval, pour lequel il avait la plus vive tendresse et dont la tête venait de tomber sous le couteau révolutionnaire.

Ce fut un coup terrible pour Mathieu. Sa douleur ne connut plus de borne; il se reprocha amèrement cette mort dont il s'accusait d'avoir été l'auteur en embrassant trop ardemment les idées de réforme sociale. En proie à cette obsession, il passa par toutes les angoisses du remords. En vain ses amis, Mme de Staël entre autres, l'entourèrent de leur plus délicate sympathie; tous ces témoignages d'amitié furent impuissants à le calmer. La religion seule, en pénétrant dans cette âme profondément troublée, fut capable de lui rendre la paix. Il devint dès lors un aussi fervent chrétien qu'il avait été mondain passionné dans son jeune âge.

Mathieu de Montmorency avait trente-cinq ans quand il entra en relations avec Mme Récamier; sa belle figure portait encore la trace des chagrins et des luttes intérieures; il avait les plus nobles et les plus élégantes manières; sa politesse était parfaite et tenait, avec une bienveillance un peu hautaine, les gens fort à distance. Emporté de sa nature, on sentait que le calme et la sérénité, devenus habituels chez lui, n'y étaient qu'un effort de vertu. Sa charité était

Digitized by Google

sans bornes ; des passions qu'il avait domptées, il restait à cette âme très tendre une vivacité dans l'amitié qui rendait son commerce singulièrement attachant (1). La plus complète sympathie ne pouvait manquer de s'établir entre Mathieu de Montmorency et Mme Récamier : il aimait en elle ces dons heureux que la Providence accorde rarement au degré où elle les possédait, la pureté de l'âme, une bonté pour ainsi dire céleste et un cœur à la fois fier, haut et tendre.

L'amitié de Mathieu pour Mme Récamier fut d'autant plus vive qu'elle ne fut jamais exempte d'inquiétudes : Il se préoccupait sans cesse des périls que faisait courir à cette âme si précieuse un désir de plaire dont il ne pouvait la guérir ; il veillait avec une sollicitude jalouse sur les sentiments qu'elle pouvait éprouver ; ses consolations, ses conseils, ses pieux encouragements l'associèrent à toutes les circonstances tristes ou dangereuses de la vie de Mme Récamier ; il ranimait son énergie dans les moments de découragement et de dégoût si fréquents au sein d'une existence brillante ; il lui parlait avec cette franchise et cette autorité que lui donnait l'expérience et l'école du malheur :

« Je voudrais, lui écrit-il en 1803 (2), réunir tous les droits d'un père, d'un frère, d'un ami, obtenir votre amitié, votre confiance entière, pour une seule chose au monde, pour vous persuader votre propre bonheur, pour vous faire prendre une résolution forte, car tout est là... »

---

(1) Pour ce portrait de Mathieu de Moutmorency et pour la plupart des renseignements qui l'accompagnent, nous avons dû puiser largement dans Mme Lenormant : *Souvenirs et correspondances*.

(2) *Souvenirs et correspondances*, t. I, p. 47.

Digitized by Google

Nous le voyons, non seulement il cherche à éclairer son intelligence, à diriger son cœur; mais il veut lui communiquer la force nécessaire pour raffermir cette volonté parfois chancelante.

Il ne s'en tient pas là ; il entre dans les détails de la vie de chaque jour, lui donne des conseils pratiques, lui propose de l'associer à ses occupations :

« Ce n'est point en plaisantant, lui dit-il (3), que je vous ai parlé de m'aider dans mon travail sur les Sœurs de charité. Rien ne me serait plus agréable et plus précieux. Cela répandrait sur mon travail un charme particulier qui vaincrait ma paresse et m'y donnerait un nouvel intérêt. »

Il songe à occuper ses loisirs, à remplir ses journées vides : il lui envoie des livres, lui impose une demi-heure de lecture suivie et sérieuse tous les matins ; il s'ingénie pour lui inspirer le goût des choses spirituelles : Ne va-t-il pas lui conseiller les *réflexions sur la miséricorde de Dieu* par Mme de la Vallière, pensant que le nom de l'auteur servira d'appât.

Mais ce qui l'inquiète le plus, ce qui le désole ce sont ces longues soirées où l'enchanteresse s'enivre des parfums qu'on brûle à ses pieds :

« Mon dernier vœu, lui écrit-il (4), c'est que vous ayez toujours un peu d'ennui de vos soirées et de bien des personnes qu'on appelle aimables. N'est-ce pas là un souhait

(3) *Ibid.*, p. 48.
(4) Ibid. p. 49.

Digitized by Google

bien méchant? Cependant je vous proteste que l'intention ne l'est pas.

« Je ne suis pas sans crainte sur les effets journaliers de cet entourage de futilité qui ne vaut rien pour vous et vaut bien moins que vous. Quand vous n'avez rien lu de sérieux dans votre journée, que vous avez trouvé à peine quelques moments pour réfléchir et que vous passez le soir trois ou quatre heures dans une atmosphère contagieuse de sa nature, vous vous persuadez alors que vos idées ne sont pas arrêtées, vous vous découragez, vous vous effrayez vous-même. Ah! je vous supplie au nom du profond intérêt dont vous ne doutez pas, au nom de ma triste et trop personnelle expérience, de ne pas vous laisser aller à cette mauvaise disposition. Gardez-vous de reculer, vous en seriez un jour inconsolable. »

Un lien de plus devait unir ces deux âmes : Mathieu de Montmorency et Mme Récamier furent exilés en même temps et pour la même cause, leur intimité avec Mme de Stael. — Si nous cherchons dans les papiers administratifs, nous trouvons énoncé, sous le nom de Mme Récamier, le motif bizarre que voici : *Mauvais esprit dans les sociétés.* Mais pour Napoléon, nous en avons la preuve, ce mauvais esprit, Mme de Stael en était l'inspiratrice; il ne manqua pas de le lui faire sentir. — Quant à Mathieu, les secours pécuniaires qu'il avait eu le courage d'envoyer au Sacré-Collège par ce temps de persécution, venaient s'ajouter aux autres griefs.

Mme de Stael, dans *Dix années d'exil* (5), nous fait le récit de cette nouvelle et dure épreuve; laissons-lui la parole.

(5) P. 328.

Digitized by Google

« M. de Montmorency vint passer quelques jours avec moi à Coppet; et la méchanceté de détail du maître d'un si grand empire est si bien calculée qu'au retour du courrier qui annonçait son arrivée chez moi, il reçut sa lettre d'exil. — L'Empereur n'eût pas été content, si cet ordre ne lui avait pas été signifié chez moi et s'il n'y avait pas eu, dans la lettre même, un mot qui indiquât que j'étais la cause de cet exil... Je poussai des cris de douleur en apprenant l'infortune que j'avais attirée sur la tête de mon généreux ami...

« M. de Montmorency, calme et religieux, m'invitait à suivre son exemple; mais la conscience du dévouement qu'il avait daigné montrer, le soutenait; et moi, je m'accusais des cruelles suites de ce dévouement, qui le séparaient de sa famille et de ses amis.

« Dans cet état, il m'arrive une lettre de Mme Récamier, de cette belle personne qui a reçu les hommages de l'Europe entière et qui n'a jamais délaissé un ami malheureux. — Elle m'annonçait qu'en se rendant aux eaux d'Aix en Savoie, elle avait l'intention de s'arrêter chez moi et qu'elle y serait dans deux jours. — Je frémis que le sort de M. de Montmorency ne l'atteignît. Quelque invraisemblable que cela fût, il m'était ordonné de tout craindre d'une haine si barbare et si minutieuse tout ensemble et j'envoyai un courrier au-devant de Mme Récamier, pour la supplier de ne pas venir à Coppet. Il fallait la savoir à quelques lieues, elle qui m'avait constamment consolée par les soins les plus aimables; il fallait la savoir là, si près de ma demeure, et qu'il ne me fût pas permis de la voir encore, peut-être pour la dernière fois! Je la conjurais de ne pas s'arrêter à Coppet, elle ne voulut pas céder à ma prière : elle ne put passer sous mes fenêtres, sans rester quelques heures avec moi, et c'est avec des convulsions de larmes que je la vis

Digitized by Google

entrer dans ce château, où son arrivée était toujours une fête. Elle partit dès le lendemain, ce fut en vain : le funeste exil la frappa. »

M. Récamier lui-même eut la mission pénible de notifier à sa femme cet acte d'odieuse persécution. Il le fit d'ailleurs sans se départir de la modération qui constituait le fond de son caractère et qui ne l'abandonnait jamais, même dans les circonstances les plus tragiques; nous allons en juger :

Paris, 3 septembre 1811.

« Tu sais, ma chère amie (6), que je ne retrouve pas toujours cette fermeté de caractère que j'admire dans certains hommes, mais que malheureusement on ne se donne pas. J'en ai éprouvé assez peu pour m'inquiéter et m'alarmer beaucoup dimanche matin à dix heures, en recevant une injonction du Conseiller d'État, Préfet de police, de me rendre le lendemain à midi dans son cabinet, pour *affaire urgente qui me concerne*. Quoique la lettre qui portait cette invitation fût écrite en termes fort honnêtes, elle me tracassa infiniment le jour, la nuit; et le lendemain je fus fort exact à l'heure. — On me fit entrer de suite dans le cabinet du Préfet qui vint à moi et me dit : — J'ai bien du regret de devoir être chargé auprès de vous d'une communication désagréable; il est question de Mme Récamier, j'ai l'ordre de l'Empereur, — il le tenait à la main, — de lui signifier celui de se retirer *à quaraate lieues de Paris*. J'ai cru devoir vous prier de venir chez moi pour vous en instruire particulièrement et sans faire passer cette signification

(6) Mme *Récamier et ses amis*, p. 74.

Digitized by Google

par la filière de mes bureaux. — Il faudra que vous m'accusiez réception de ma lettre, en me marquant que vous avez transmis, sans délai, cet ordre à Mme Récamier. »

C'est ainsi qu'à peu de jours d'intervalle et sous les yeux de celle qui s'accusait si amèrement d'en être l'auteur, la foudre impériale frappait les deux hôtes de Coppet.

Mathieu de Montmorency se dirigea sur Lyon. Quant à Mme Récamier, avant de prendre un parti, elle revint précipitamment à Paris. Elle voulait embrasser son vieux père, s'entendre avec son mari, arrêter, d'accord avec lui, la ville à quarante lieues de Paris où elle fixerait sa résidence. Elle garda le plus strict incognito ; mais la police avait l'œil sur elle : Au bout de quarante-huit heures, M. Récamier reçut un avis de la préfecture ainsi conçu :

17 septembre 1811.

« Je vous prie (7), M..., de vouloir bien me faire savoir, au reçu de la présente et pour l'exécution de l'ordre dont je vous ai donné connaissance le 2 de ce mois, où se trouve en ce moment Mme Récamier. »

Il fallut partir en toute hâte. M. Récamier venait de recueillir une petite nièce âgée de six ans, orpheline depuis peu. — Mme Récamier, pleine de compassion pour cette enfant qui lui témoignait quelque affection, offrit spontanément de l'emmener avec elle pour lui servir de seconde mère. — Sans autre appui que la petite Amélie et une femme de chambre, la belle exilée se met en route et arrive à Châlons-

(7) *Ibid.*, p. 81.

Digitized by Google

sur-Marne, où elle s'installe à l'Auberge de la Pomme d'Or. Elle y reçoit bientôt les premiers témoignages de la douleur ressentie par ses amis.

C'est d'abord Mme de Staël qui s'exhale en plaintes amères :

« Je ne peux pas vous parler (8) je me jette à vos pieds, je vous supplie de ne pas me haïr. Au nom du ciel mettez du zèle pour vous afin que je vive ! Tirez-vous de là ! Que je vous sache heureuse ! que votre admirable générosité ne vous ait pas perdue ! Ah, mon Dieu ! je n'ai pas ma tête à moi, mais je vous adore. Croyez-le et prouvez-moi que vous le sentez en vous occupant de vous-même, car je n'aurai de repos que si vous êtes hors de cet exil. Adieu, adieu. Quand vous reverrai-je ? pas dans ce monde. »

C'est ensuite Mathieu de Montmorency dont les circonlocutions, vraiment singulières, donnent une idée de cette époque de surveillance et de délation. — Pour plaindre son amie sur son triste sort, il se garde bien de prononcer le mot d'*exil* ; il se borne à lui parler de l'accident survenu à sa santé, pareil à celui qu'il a éprouvé lui-même. Du reste, il s'en console aisément, il s'en félicite même, en se demandant si la Providence n'a pas voulu les rapprocher par ce petit martyre commun d'amitié.

Durant son exil, Mme Récamier s'impose toute la réserve que lui commandent assez sa jeunesse et son isolement. Il se fait d'ailleurs un triage dans ses relations : les âmes faibles, timorées ou ambitieuses, s'éloignent de l'exilée ; mais tous les nobles et fiers caractères qui l'aiment sincè-

(8) *Ibid.*, p. 82.

Digitized by Google

rement continuent à lui envoyer l'expression de leur fidélité : les uns vont la voir, comme Mathieu ; les autres lui écrivent pour la distraire dans sa solitude, comme Camille.

Cependant la tristesse et l'ennui la dévorent du désir de changer de résidence ; après bien des mois passés à Châlons, elle prend la résolution de venir à *Lyon* qui la rapproche de Coppet. D'ailleurs, ne doit-elle pas y trouver de vrais amis et un appui naturel dans la famille de M. Récamier ?

Vers la fin du printemps de l'année 1812 elle se met en route. A son arrivée à Lyon, elle descend à l'Hôtel de l'Europe et fait aussitôt prévenir Camille Jordan avant tout autre ; elle lui doit bien cette faveur.

A ses côtés se trouvait toujours l'enfant qu'elle avait adoptée et qui faisait l'objet de ses plus constantes et plus vives préoccupations. — C'est un spectacle vraiment touchant que de voir cette élégante mondaine poursuivant sa tâche maternelle au milieu des voyages, des réunions, des conversations : — Le petit lit d'Amélie ne quittait pas la chambre de sa tante et l'éducation de la fillette se continuait sans interruption, soit en voiture de poste, soit dans les villes qui tour à tour abritaient la belle exilée ; — A l'Hôtel de l'Europe, dans la chambre à coucher, une table de travail était placée dans l'embrasure de la fenêtre ; c'est là sous le regard attentif de ces deux beaux yeux que se prenaient toutes les leçons d'Amélie ; — Dans le salon plein de monde, au milieu des conversations les plus animées, Mme Récamier surveillait et entendait tout ce qu'on disait à sa fille d'adoption, tant étaient constamment présents à sa pensée les devoirs de cette maternité d'emprunt qu'elle s'était imposée.

Digitized by Google

Au surplus, nous avons plusieurs témoignages de la valeur et de la bonté de cette femme remarquable à tant de titres. — On a beaucoup vanté sa beauté; on n'a pas assez parlé de sa bonté qui fut pourtant le vrai secret de l'influence toute puissante qu'elle a constamment exercée autour d'elle et qu'une de ses amies, Mme de Boigne, lui révèle en ces termes (9) :

« Je vous l'ai dit cent fois et je l'ai pensé mille, ce qui vous rend si séduisante c'est votre bonté; peut-être suis-je la seule qui ait osé vous le dire; il paraît si bizarre de louer la bonté de la plus jolie femme de l'Europe ! Hé bien ! je suis persuadée que si l'on pouvait définir l'influence que vous exercez, cette même bonté a plus de puissance que tous les autres avantages, plus brillants sans doute, mais auxquels elle ajoute tant de force. Ainsi, Madame, c'est parce que vous êtes bonne que vous avez fait tourner tant de têtes et désespérer tant de malheureux; ils ne s'en doutent pas, mais c'est pourtant vrai. »

Elle était bonne sans distinction de personnes : Un jour dans la cour de l'Hôtel de l'Europe, elle aperçoit une enfant au visage doux et gracieux, mais empreint d'une expression d'amère tristesse, à qui l'on faisait exécuter des tours d'adresse pour récolter quelques sous. Cette vue l'afflige et l'émeut; elle s'approche de cette infortunée, lui parle en lui témoignant de l'intérêt, apprend qu'elle est d'origine anglaise, qu'elle est tombée par hasard entre les mains de saltimbanques qui exploitent sa jeunesse et l'appellent Marianne. Aussitôt elle la prend sous sa protection, par-

(9) *Ibid.*, p. 112. Cette lettre est du 9 janvier 1812; Mme Récamier était alors à Châlons.

Digitized by Google

vient à la tirer des griffes de ces faiseurs de tours, la met à l'école puis en apprentissage. Quand elle quittera Lyon, elle chargera sa belle-sœur, Mme Delphin, de veiller sur sa petite Marianne. Quelques années plus tard la pauvre enfant, instruite des vérités de la religion, se fera catholique et entrera comme sœur dans la communauté du Refuge de Saint-Michel, où elle mourra jeune encore, en bénissant le nom de sa bienfaitrice.

Cette bonne œuvre n'est pas un fait isolé dans la vie de Mme Récamier. En suivant sa correspondance, on trouve à chaque page la trace du bien qu'elle a fait, et il est toujours marqué du même sceau. Ce n'est pas l'aumône froide et métallique qu'elle met dans la main du pauvre ; c'est son cœur, c'est son esprit qu'elle donne. Elle emploie tous les moyens d'influence, qui s'attachent à une grande existence, pour secourir les infortunes et protéger les gens sans appui ; grâce aux ressources qu'elle peut réunir en quêtant auprès de ses amis, auxquels toujours elle prêche d'exemple, elle arrive à fonder une école de jeunes filles ; quand sa sollicitude s'adresse à des misères isolées, elle paye des leçons d'écriture, de lecture, met les enfants en apprentissage et les suit avec fidélité jusqu'à leur établissement. « Elle était ange en beaucoup de choses, » comme lui disait Ballanche « et femme en quelques-unes. » Mais, pour faire la charité, l'ange et la femme se donnaient la main.

Malgré les œuvres de bienfaisance, les relations de société et le doux commerce de l'amitié, les heures semblaient souvent bien longues et bien tristes à l'exilée dans sa chambre d'hôtel. Elle avait pourtant le don de répandre autour d'elle je ne sais quels parfums de poésie et d'élé-

Digitized by Google

gance : un tapis jeté sur une table, où l'on plaçait des livres, un vase de fleurs fraîches écloses sur la cheminée, un couvre-pied de mousseline étendu sur le lit, donnaient l'illusion du chez-soi. Mais il aurait fallu une bien grande force d'âme pour résister à cet exil de trois ans, sans jamais se laisser aller aux impressions pénibles. Les jours sombres sont fréquents à Lyon ; il fallait souvent rester au logis et distraire l'enfant qui ne la quittait pas et qui venait la caresser en lui disant parfois qu'elle était bien la plus triste des tantes. Alors secouant les papillons noirs, elle se mettait en devoir de distraire sa nièce et, se rappelant ses premiers succès dans le monde, une longue écharpe à la main, elle prenait successivement toutes les attitudes dans lesquelles ce tissu léger devenait tour à tour ceinture, voile, draperie. Rien n'était plus gracieux, plus décent, plus pittoresque à la fois que cette danse du châle que Mme de Staël a immortalisée dans *Corinne*.

En même temps que Mme Récamier, l'Hôtel de l'Europe comptait encore parmi ses hôtes illustres l'intéressante duchesse de Chevreuse, belle-sœur de Mathieu de Montmorency. Dans le tableau de cette élégante société, elle nous apparaît comme la personnification de la grande dame du siècle passé : Faite à ravir, pleine de toutes les séductions, elle n'avait figuré que peu de temps à la cour impériale : Napoléon n'avait pas été insensible aux charmes de cette belle personne ; mais il n'avait trouvé en elle que froideur et dureté ; et quand il lui proposa de l'attacher au service de la reine d'Espagne, détrônée et ramenée en France pour y être observée, ce fut de sa voix hautaine qu'elle lui répondit : « Je pourrai être prisonnière, je ne serai jamais geôlière ! »

Digitized by Google

Exilée pour cette fière parole, se mourant de la poitrine, renonçant plutôt à la vie qu'à Paris, elle se traînait de ville en ville, ayant à ses côtés sa belle-mère, Mme de Luynes, qui l'idolâtrait, l'appelait ma charmante et veillait sur elle en la couvant des yeux.

C'était un type fort curieux que Mme de Luynes : Très originale, très primesautière, et avec cela pleine de naturel, elle avait des traits durs, irréguliers, une voix mâle ; elle mettait la plupart du temps des habits d'homme ; parfois elle endossait un costume qu'elle avait dû porter dans sa jeunesse, avant la Révolution ; elle se moquait elle-même de ce qu'elle appelait sa dégaine ; et cependant, sous cette rude enveloppe, elle ne parvenait pas à dissimuler, aux yeux du véritable observateur, cette habitude du grand monde qui lui était innée. Visitant un jour, aux halles de la Grenette, l'imprimerie de MM. Ballanche père et fils, après avoir tout examiné minutieusement, elle relève tout à coup sa robe dans ses poches, se place devant un casier et, en présence des ouvriers ébahis, elle compose une planche, très lestement, très correctement, tout en imprimant à son corps un certain balancement en usage parmi les imprimeurs à cette époque.

Nous pouvons juger des charmants rapports de toutes ces dames entre elles par une lettre de Mme de Chevreuse à Mme Récamier qui lui avait envoyé des fleurs.

« Je vous remercie de tout mon cœur de votre aimable attention. Je suis resté un quart d'heure durant à regarder ma jolie corbeille ; ce n'est pas pour rien que j'aimais tant les lis, puisque vous deviez un jour m'en donner une couronne et cela augmentera ma passion. — J'ai bien reconnu ces vers italiens que vous me disiez une fois au spectacle et

Digitized by Google

je les ai vus là avec bien du plaisir. — En tout, ce petit présent est plein de grâce, comme tout ce que vous faites et j'en suis ravie.

« On dit que vous souffrez, je voudrais bien vous guérir et que vous ne souffriez plus du tout. J'irais de bon cœur pour cela vous chercher, comme faisaient ces princesses, une plante tout au haut d'un mont, quand même il faudrait me lever au milieu de ma fièvre. — Faites-moi le plaisir de croire que je vous aime. Jamais je n'ai rien demandé avec plus de désir de l'obtenir.

« Adieu Madame, dormez bien et que je vous voie bientôt, je vous prie (10). »

L'état de faiblesse de Mme de Chevreuse allait croissant d'une façon effrayante, elle ne se levait plus que quelques heures par jour ; mais vers le soir on l'habillait et, quand ses forces le lui permettaient, elle se faisait porter au théâtre pour y entendre Talma.

« J'espérais vous voir aujourd'hui dans la loge de Mme de Chevreuse, écrit Camille Jordan à Mme Récamier (11), mais nos dames, à qui j'en ai parlé, paraissaient désirer que, vu les bienséances d'un deuil récent, je diffère d'aller au spectacle. Je me rends à un scrupule peut-être exagéré, mais respectable, j'attendrai la toute dernière représentation. Le regret d'entendre si peu Talma au théâtre me fait désirer davantage la lecture en prose. Arrangez-la donc si vous pouvez. »

---

(10) *Souvenirs et correspondance*, t. Ier, p. 188.
(11) *Mme Récamier et ses amis*, p. 133.

Digitized by Google

Mme Récamier avait rencontré Talma chez Mme de Stael qui admirait beaucoup son talent. Cet artiste étant venu lui faire une visite, elle le retint à dîner. Le hasard amena aussi ce jour-là Mgr de Boulogne, évêque de Troyes, prédicateur célèbre, alors en disgrâce et de passage à Lyon.

Talma lui fut présenté et mit une bonne grâce respectueuse à déclamer, pour lui être agréable, les rôles où il avait à exprimer un sentiment religieux. En retour, il lui témoigna le désir d'entendre quelques morceaux de ses plus brillants sermons, ce qui lui fut accordé sans façon.

L'illustre tragédien écouta l'évêque attentivement, loua fort la diction, puis faisant quelques observations sur les gestes, il dit en montrant le buste du prédicateur :

« C'est très bien jusqu'ici, Monseigneur, mais le bas du corps ne vaut rien. — On voit bien que vous n'avez jamais songé à vos jambes. »

Vers la fin de cette même année, la nouvelle du départ de Mme de Stael pour la Suède, parvint à ses amis. — Mme Récamier, qui espérait la revoir, tomba dans une profonde mélancolie. — Mathieu de Montmorency, comprenant qu'elle avait besoin de distraction, l'encouragea à partir pour l'Italie, où Ballanche devait la rejoindre ; et lui-même il l'accompagna jusqu'à Chambéry.

C'est à Rome que les lettres de la duchesse de Luynes apportèrent à la belle voyageuse des détails navrants sur la santé de Mme de Chevreuse et enfin le 18 juillet 1813, la nouvelle de sa mort.

Ainsi se trouvait dispersée cette aimable société : — tandis que la charmante duchesse de Chevreuse, moissonnée à la fleur de son âge, était portée au cimetière de Loyasse pour

Digitized by Google

y dormir son dernier sommeil ; — l'audacieuse fugitive de Coppet, traversant l'Europe d'un trait, devançant Napoléon à Moscou, respirait enfin librement en mettant le pied sur la terre de Suède ; — et Mme Récamier, toujours aimable, toujours aimée, continuait à s'attacher les cœurs et à vivre de cette douce intimité dont ses amis, comme elle, ne pouvaient se passer : Les absents n'étaient pas oubliés, ils conservaient leur place dans son cœur; ses lettres venaient toujours de temps en temps apporter à Lyon un reflet de son âme fidèle et quand ses yeux voilés par la maladie ne pourront plus guider sa main tremblante, plutôt que de renoncer à sa chère correspondance, elle aimera mieux dicter ses lettres.

En voici une écrite deux ans avant sa mort, sous le coup de la perte du bon Ballanche. Elle est comme le dernier écho des heures d'exil (12) :

Ce 26 juillet 1847.

« J'ai reçu avec une véritable émotion, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser. Je ne puis oublier que l'ami incomparable que nous perdons tenait par les liens du plus filial attachement à Lyon, sa ville natale, que c'est là que s'est formée entre M. Ballanche et moi une amitié qui a honoré et charmé tant d'années de ma vie ; — et les souvenirs de la société de Mme de Sermézy, que vous voulez bien me rappeler, me sont restés aussi chers que présents. J'ai trouvé en elle au moment de mon exil la plus bienveillante sympathie et autour d'elle plusieurs hommes supérieurs qui, tous, étaient les amis et

(12) *Souvenirs manuscrits de Fleury Richard*, p. 225.

Digitized by Google

les admirateurs de M. Ballanche : Camille Jordan, Dugas-Montbel et vous-même Monsieur, dont les regrets devaient, dans cette terrible circonstance, m'être d'autant plus précieux que je connaissais l'extrême admiration de M. Ballanche pour votre talent et que je la partageais parfaitement.

« Ma santé, fort altérée depuis quelques années, et le triste état de mes yeux ne me permettent d'écrire qu'en dictant et avec le secours d'une main étrangère; mais j'avais à cœur de vous faire exprimer combien j'avais été sensible à votre souvenir, combien les regrets que vous m'exprimez sur la perte de l'ami si cher qui nous est enlevé m'ont émue, et j'oserai vous demander d'exprimer aux amis que M. Ballanche laisse à Lyon, et en particulier à Mme de Sermézy, combien il me semble que la communauté de regrets forme entre eux et moi un lien puissant, dont vous êtes le nœud. »

N'est-il pas vrai que ces années d'exil s'étaient écoulées bien vite, animées par l'esprit, charmées par la beauté, embellies par les arts et consolées par l'amitié dans la *patrie lyonnaise*. — Les exilés le sentaient bien quand, l'épreuve finie, ils reprenaient sans entrain le chemin de ce Paris si longtemps désiré : — au fond de tous les cœurs se posait tout bas cette question troublante que Camille Jordan osait faire tout haut :

« Ne regretterons-nous pas le temps où nous étions malheureux? »

Malheureux! Ils ne l'avaient jamais été : — Celui qui peut dire qu'il a un ami n'a pas le droit de se croire malheureux.

E. Richard.

Digitized by Google

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

M. HENRI HIGNARD

IV

PROFESSORAT A LA FACULTÉ DES LETTRES
ÉTUDES MYTHOLOGIQUES

Dès la fin de cette même année 1864, le nouveau docteur prenait possession, comme professeur suppléant, de sa chaire à la Faculté des lettres de Lyon. On ne prévoyait encore que de loin les transformations qui devaient faire prendre plus tard un tel développement à l'enseignement supérieur. Il était donné à Lyon par cinq professeurs seulement, y compris le nouveau venu. M. Dareste de la Chavanne, l'auteur de cette belle *Histoire de France*, si élevée et si consciencieuse, exerçait les fonctions de doyen. La chaire de philosophie était occupée par M. Ferraz, qui, dans sa docte retraite, continue et fixe son

(1) Voir la *Revue du Lyonnais* de Mars 1895.

Digitized by Google

enseignement par ses ouvrages. M. Philibert Soupé attirait autour de la chaire de littérature française un nombreux auditoire, par ses leçons intéressantes et sa parole spirituelle et animée. Enfin M. Heinrich répandait sur ses leçons de littérature étrangère ce charme délicat qui était comme le signe distinctif de sa nature si sympathique. Avec quelle joie n'accueillit-il pas à la Faculté son ancien professeur, devenu son collègue après vingt-et-un ans et qui était toujours resté son ami!

Fidèle à un usage introduit à la Faculté de Lyon par M. le doyen Bouillier, M. Hignard rédigea et publia sa leçon d'ouverture. Il y montre la place importante que les littératures antiques occupent dans cette histoire du genre humain « qu'un honnête homme ne doit pas ignorer », dit Bossuet. C'est la littérature, en effet, qui nous fait le mieux « connaître et comprendre les sociétés humaines et pénétrer pour ainsi dire, dans leur génie, dans leur âme. »

Toutes les littératures de l'Europe civilisée portent l'empreinte des lettres gréco-latines. Elles sont les éducatrices du genre humain. Elles présentent d'ailleurs des œuvres parfaites qu'il faut connaître, comme « nos sculpteurs continuent à étudier les chefs-d'œuvre de la statuaire antique, sans espérer d'en égaler la beauté idéale. » Il ne s'agit pas de pousser l'esprit humain à jeter ses productions nouvelles dans des moules usés. « Lors même qu'il semble conserver le plus fidèlement la forme extérieure d'un genre littéraire, il verse dans l'amphore antique le vin généreux et fumant de l'esprit nouveau. »

L'esprit scientifique qui caractérise notre temps a renouvelé l'étude de l'antiquité, comme toutes les autres, par l'examen et la comparaison des manuscrits, par l'application à l'histoire de ces recherches littéraires. Non contente de

Digitized by Google

raconter les événements du passé, l'histoire veut ressusciter les sociétés disparues. La littérature nous les fait comprendre, nous aide à pénétrer dans leur vie. En se mettant au service de cette ardeur historique de notre siècle, l'étude des littératures en a profité et certaines œuvres de l'antiquité classique, lues à la lumière de l'histoire, ont été mieux comprises et ont pris, pour ainsi dire, une physionomie nouvelle.

Cette analyse était nécessaire pour faire comprendre dans quel esprit élevé et large M. Hignard abordait son enseignement. Il traita parallèlement deux sujets cette année-là. Dans l'un de ses cours, il traça à grands traits le tableau de la littérature grecque, s'arrêtant de préférence aux auteurs du programme de la licence ès lettres. Dans l'autre, il s'occupa de Lucrèce, développant devant son auditoire certaines parties de sa thèse latine, et y ajoutant des détails biographiques qu'elle ne comportait pas et une analyse détaillée du poème de la *Nature*. Toujours préoccupé de donner à son enseignement un but élevé, il montrait que l'étude de Lucrèce est morale au fond, malgré son matérialisme et sa doctrine désolante. On sent que cette doctrine ne comble pas le vide de son cœur. Ce tourment de l'infini et de l'idéal arrache au trouble secret de sa conscience des accents de protestation éloquente, qui font penser à l'*Espoir en Dieu* d'Alfred de Musset.

Rattachons à ces études, sans y insister davantage, un intéressant article de M. Hignard sur *Lucrèce*, dans le *Correspondant* du 25 juillet 1869.

Il devait aussi faire profiter ses auditeurs de la Faculté de l'étude approfondie qu'il avait faite des poèmes homériques. Ce fut le sujet de son cours en 1865-1866. Il montra dans Homère l'historien des temps héroïques de la

Digitized by Google

Grèce et de ses mœurs à cette époque reculée, le théologien qui célèbre les dieux et raconte les vieilles légendes religieuses, le poète et ses belles inspirations. Il y revint quelques années après, en 1872-73, et, cette fois, il exposa en détail et discuta la question homérique. J'ai sous les yeux le résumé de ces leçons, rédigé par un auditeur. Il y manque le charme de cette parole animée et ingénieuse; mais toutes les pièces de ce grand procès y sont passées en revue. Les arguments de Wolf sont exposés avec clarté et la réfutation en est intéressante et judicieuse. Toutes ces idées sont du reste condensées et résumées d'une manière brillante dans un article de la *Revue du Lyonnais* (1866, t. Ier).

Nous n'aurons plus à revenir à ces études homériques, quand nous aurons signalé encore un mémoire intitulé : *Du Combat de Diomède contre Mars et Vénus,* qui eut, en avril 1867, les honneurs d'une lecture à la Sorbonne. Les mythologues qui veulent voir partout des symboles et des allégories ont cherché, dans cet épisode de l'*Iliade,* je ne sais quelle thèse singulière de météorologie. M. Hignard y trouve, beaucoup plus simplement, la traduction héroïque par le poète historien d'une tradition qui rappelait le souvenir des guerres de Thèbes et d'Argos.

On a dit que les poèmes d'Homère étaient la Bible des Grecs. Cette parole est plus vraie peut-être de l'œuvre d'Hésiode. Il est donc naturel de rapprocher les deux poètes dans ce compte rendu de l'enseignement de M. Hignard. C'est en 1871-72 qu'il entretint son auditoire du vieil aède béotien. Un petit fait, que je tiens de lui-même, montrera avec quelle conscience il préparait ses leçons. Il avait, avant l'ouverture de son cours, traduit lui-même la *Théogonie* tout entière, afin d'en approfondir davantage l'étude.

Digitized by Google

C'était, avons-nous dit, pour les Grecs, le livre sacré où ils cherchaient l'origine des hommes et des choses et les antiques traditions religieuses de leur race. Dans ce poème, qui doit être à peu près contemporain de Salomon, M. Hignard trouve des ressemblances assez frappantes, au milieu de graves différences, avec la Genèse biblique. Il semble que l'on y trouve l'écho d'une vérité ou transmise ou devinée. Il est difficile de ne pas être de son avis, quand on a lu le travail qu'il présenta en 1879 à l'Académie de Lyon, et qui est consigné dans les *Mémoires* de cette compagnie, sous ce titre : *Quelques idées sur la Théogonie d'Hésiode.* Des savants qui ne partageaient pas les convictions religieuses de M. Hignard furent frappés de ces rapprochements. Il est impossible d'entrer ici dans le détail ; mais je ne résiste pas au désir de citer quelques lignes de la conclusion de cette brochure :

« Qui pourrait méconnaître l'intérêt et l'importance des études mythologiques ainsi comprises ? Où l'on ne voyait au premier abord qu'un ramassis de contes ridicules, nous retrouvons de précieux débris de la sagesse antique ; l'erreur n'est que l'enveloppe, au fond est la vérité. Sans interprétation subtile, il nous est permis parfois d'y reconnaître, non seulement les plus anciens souvenirs du genre humain, mais encore des vérités que l'esprit de l'homme n'aurait pu deviner, et qui remontent, par conséquent, jusqu'à cet enseignement divin qu'il a reçu à plusieurs reprises. »

Dans une savante et intéressante étude sur le *Mythe d'Io* que M. Hignard avait présentée à l'Institut (Académie des Inscriptions), quelques années auparavant, en 1872, il avait été amené à faire une remarque du même genre. Io est à la fois vierge et mère. D'elle et d'elle seule, sans la

Digitized by Google

participation de l'homme, par la volonté et l'hymen virginal d'un dieu, doit sortir un jour le libérateur, dieu lui-même, bien que sorti des flancs d'une femme. Les apologistes chrétiens ne pouvaient manquer d'être frappés de ces traits de ressemblance entre Io et la vierge Marie. On en sera moins étonné, si l'on réfléchit que « l'antiquité païenne n'a point ignoré complètement les idées qui ont fait l'attente et l'espérance du monde juif, avant de faire la foi du monde chrétien. » Empruntons à M. Hignard cette citation de M. Edgar Quinet, qui faisait le même rapprochement entre le Christ et Prométhée : « Peut-être un jour viendra où Pindare, Eschyle, Sophocle, enfants du dieu de l'humanité, seront reconnus pour frères d'Isaïe, de Daniel et d'Ezéchiel. »

Cette brochure se rattache à un groupe d'autres études mythologiques publiées par M. Hignard vers ce même temps. Il est regrettable que sa modestie l'ait empêché d'en tirer un meilleur parti, en les faisant mieux connaître par leur réunion en un volume.

Dès 1868, il avait présenté à la Société littéraire de Lyon une intéressante étude sur le *Minotaure* et sur les légendes crétoises et athéniennes qui, se groupant peut-être autour d'un fait historique, avaient donné naissance à ce mythe.

C'est encore dans les *Mémoires* de cette Société (1869) que nous lisons un travail sur les *Dieux de la mer*, qui personnifiaient pour les Hellènes les phénomènes tour à tour riants et terribles de la mer et ses aspects variés. L'auteur y passe en revue ces gracieuses fictions des poètes. Elles s'emparèrent si puissamment de l'imagination du peuple qu'aujourd'hui encore, après plus de deux mille ans, dans quelques petits ports de l'Hellade, les nymphes maritimes sont grossièrement représentées sur les murs, et, à côté de

Digitized by Google

la Vierge qu'ils invoquent, les marins grecs ont gardé à ces aimables divinités une place dans leur cœur.

En 1874, M. Hignard présentait à l'Académie de Lyon un travail sur *les Peintures antiques relatives au mythe de Daphné*, d'après M. Wolfgang Helbig. Ce savant archéologue allemand venait de cataloguer avec soin les peintures murales de Pompéi et d'Herculanum. Elles se rattachent à une époque où la poésie alexandrine jouissait d'une grande faveur. Elles sont donc importantes pour nous au point de vue littéraire, cette poésie ne nous étant connue que par un petit nombre de monuments. L'auteur le démontre par l'étude des peintures relatives au mythe de Daphné et d'Apollon. Il nous apparaît là avec des variantes et sous une forme que nous ne connaissions pas, et c'est évidemment aux poètes d'Alexandrie qu'il faut attribuer cette transformation de l'antique légende.

Bien divers aussi sont les aspects sous lesquels se présente à nous le *Mythe de Vénus*, dont M. Hignard entretenait quelques années plus tard (1880) les lecteurs des *Annales du musée Guimet*. L'auteur, tout en trouvant spirituellement que cette vieille divinité est trop populaire, et que les arts et la littérature feraient bien de ne pas trop s'y attarder, nous raconte les origines et les transformations de ce culte venu d'Orient en Grèce, puis à Rome. Il est curieux de voir la sombre Astarté des Phéniciens devenant en Hellade la gracieuse et riante Aphrodite, représentation de la beauté idéale, descendant en droite ligne de la divinité. La Grèce la fit connnaître à Rome, où elle prit tout à coup une grande importance et où son culte se greffa, sous le nom de Vénus, sur celui d'une divinité indigène très connue et très honorée. Elle n'exerça que trop d'empire sur les imaginations et sur les mœurs, et Pompéi lui était particuliè-

Digitized by Google

rement consacrée. Son image se trouve dans beaucoup de ces peintures murales qui nous font voir « ce qu'était le paganisme au temps de son plus grand éclat, et mieux apprécier ce que le christianisme a fait pour l'humanité. »

Je ne peux pas, on le comprendra, analyser même brièvement un enseignement de quinze années. Ce que j'ai dit suffit pour en montrer l'esprit. Il s'en fallut peu, en 1869, qu'il ne fût brusquement interrompu pour le public lyonnais. M. Hignard fut sur le point d'être nommé professeur à la Sorbonne. M. Wallon l'encourageait fort et lui promettait tout son appui. Des circonstances imprévues, tout à fait en dehors du mérite indiscuté du candidat, firent échouer ce projet.

Ses cours, aussi agréables que solides, étaient suivis par un auditoire empressé et sympathique. Mais pas plus que son collègue M. Heinrich, doyen depuis 1871, M. Hignard ne se dissimulait ce que l'organisation de nos Facultés présentait d'insuffisant. Les professeurs n'avaient pas autour de leur chaire de véritables étudiants, comme en Allemagne. Ils s'adressaient à un auditoire changeant et divers, où se trouvait sans doute plus d'un amateur sérieux des choses de l'esprit, mais isolé, sans communication avec le maître, qui ignorait ses besoins et sa présence même. Je ne referai pas l'historique, si bien tracé par M. Hignard dans sa *Notice sur G.-A. Heinrich*, de la transformation dont celui-ci avait été l'instigateur et un des promoteurs les plus zélés. Qu'il me suffise de dire que le professeur de littérature ancienne y collabora activement pour sa part. Il commença, au mois de décembre 1874, un cours de philologie latine réservé aux étudiants et aux jeunes gens de bonne volonté que tentaient ces sérieuses études. Ce cours, préparé avec le plus grand soin, était au niveau des derniers travaux de la

Digitized by Google

science. Le maître se donna avec ardeur à cette tâche, qui lui rendait quelque chose de son professorat d'autrefois, en le mettant en contact avec de véritables élèves. Il s'y attacha, et quand la chaire de littérature ancienne fut divisée entre deux titulaires, au moment des grands développements pris par notre Faculté des lettres, entre les années 1874 et 1879, il opta pour la chaire de littérature latine, pour ne pas abandonner son cours de philologie.

V

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE. — ACADÉMIE DE LYON ET TRAVAUX DIVERS

Ces multiples travaux, auxquels venaient s'ajouter trois fois par an les fatigues des examens, n'épuisaient pas l'activité de M. Hignard. Il en donnait, depuis de longues années, une large part à la Société littéraire et à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon. Il avait fait partie dès 1844 de la Société littéraire, dont il fut deux fois le président. Il y avait fait de nombreuses lectures. En 1846, c'est elle qui avait eu la primeur d'un intéressant travail sur saint Jean Chrysostome, l'Introduction à l'*Homélie sur la disgrâce d'Eutrope*, publiée par le jeune professeur pour l'usage des classes. Il y lut également, en 1853, celle de son *Recueil de morceaux choisis de Massillon*, et plus tard plusieurs de ses études mythologiques. Parmi les travaux qu'il écrivit spécialement pour la Société littéraire et dont beaucoup sont malheureusement inédits, nous remarquons

Digitized by Google

des études sur Regnier, sur Vauvenargues, sur les *Pensées* de Marc-Aurèle, sur l'*Influence des lettres anciennes sur les grands écrivains du XVIIe siècle*. Souvent, c'étaient les productions nouvelles qu'il faisait connaître par une élégante et fine analyse; un autre jour il racontait, dans un intéressant récit reproduit par le *Journal des Bons Exemples*, un *Acte de dévouement d'Andéol de Laval*, un membre de cette famille à laquelle l'avait uni son mariage.

Son rôle fut non moins actif à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon. Il y était entré en 1870, succédant à M. Gunet, ancien professeur de philosophie au Lycée. Dans son discours de réception, il fit, en quelques mots, l'éloge de « cet homme de cœur, ce charmant esprit... ce talent si souple, si facile, si brillant. » (Que l'on permette à un de ses anciens élèves de s'attarder un instant à son souvenir.) L'orateur rappela que M. Gunet avait conquis sa place à l'Académie par ses belles traductions en vers des chefs-d'œuvre d'Eschyle et de Sophocle, et il traita de *l'Étude du grec dans l'Éducation française*. Il montrait que, déjà menacée du temps de Fleury et à l'époque de Rolin, cette étude avait toujours triomphé des raisons alléguées par la paresse et les préjugés utilitaires; qu'elle a gardé en Angleterre, chez un peuple éminemment pratique, une grande place dans l'éducation supérieure; qu'elle a, de siècle en siècle, contribué au développement de notre langue et de notre littérature. Dans la littérature, comme dans l'art, le génie grec nous enseigne le simple et le vrai, et nous donne des modèles que nos écrivains et nos statuaires ne sauraient trop étudier.

A l'Académie, comme partout, le nouvel élu apportait son esprit de laborieuse assiduité. Comme partout, il se fit remarquer et apprécier par la finesse et la distinction de

Digitized by Google

son esprit, l'aménité et le charme de son commerce. En 1877, la sympathie de ses collègues l'appela au fauteuil, où il succédait à M. Paul Sauzet.

Je regrette de ne pouvoir énumérer les nombreuses lectures que M. Hignard fit à l'Académie. J'en ai rencontré quelques-unes dans le cours de cette notice. Une des dernières est cette exquise étude sur Mme de Gérando, du 19 mars 1880. Aussi bien, faudrait-il pour effleurer, en passant, l'analyse de communications si diverses, posséder cette souplesse d'intelligence et cette faculté générale d'assimilation dont il faisait preuve, quand il résumait, soit à l'Académie, soit à la Société littéraire, les travaux présentés pendant ses années de présidence. Ces rapports sont, dans leur genre, de petits chefs-d'œuvre. L'un d'eux (1) se termine par ces belles paroles : « Travaillons donc, qui que nous soyons, membres des sociétés savantes; travaillons avec énergie et persévérance: nous embellirons notre vie par les charmes de l'étude, nous acquerrons des droits à l'estime de nos concitoyens, à la reconnaissance de notre pays, et si Dieu refuse la gloire à notre faiblesse, nous mériterons d'avoir des successeurs qui soient plus grands que nous. »

Nous l'avons vu, et nous le verrons encore, fidèle toute sa vie à ce grand principe du travail. Si, en dehors de sa thèse sur les *Hymnes homériques*, il ne composa pas d'ouvrage de longue haleine, aimant mieux, comme son maître l'abbé Noirot, qui n'a rien écrit, faire des hommes que des livres, son œuvre, pour être un peu dispersée, n'en est pas moins

(1) *Compte rendu des travaux de la Société littéraire* pendant l'année académique 1862-1863, par M. Hignard, président. Lyon, A. Vingtrinier, 1864.

Digitized by Google

considérable. Les travaux partiels si nombreux dont elle se compose sont des études aussi consciencieuses que fines et délicates. En dehors de toutes celles que nous avons passées en revue, il en donna au *Correspondant* plusieurs qui furent très remarquées, et parmi les articles qui sont perdus dans les volumineuses collections de la *Gazette de Lyon*, du *Courrier de Lyon*, du *Salut Public* et de divers journaux du Midi, il en est de charmants, aussi variés que les livres qui, en général, en étaient l'occasion.

C'était encore pour obéir à cette grande loi du travail, qu'il sut trouver, en dehors de ses occupations professionnelles, du temps pour nombre d'œuvres utiles. Il fut administrateur de la Caisse d'épargne et fit partie des syndicats de plusieurs Compagnies de gaz, dans lesquels son esprit de conciliation et son habileté à conduire et à épuiser les discussions arrangèrent plus d'un différend. Sur la demande de Mgr de Bonald et nommé par lui, il fut membre du conseil chargé du choix des ouvrages pour la *Bibliothèque des bons livres*. Il fonda à Lyon et présida quelque temps le cercle Ozanam. Il y prononça plusieurs allocutions très remarquées. Parmi les jeunes gens qui vinrent chercher là un centre intellectuel et de saines distractions, plusieurs de ses anciens élèves du Lycée ou de la Faculté étaient heureux de voir leur maître prendre part à leurs délassements, en répandant autour de lui le charme de sa bonne humeur.

Digitized by Google

VI

SA RETRAITE ET SES DERNIERS ÉCRITS

Mais les années s'écoulaient, et le moment était arrivé où les longs services de M. Hignard dans l'Université allaient lui donner droit à la retraite. Il avait soixante et un ans; mais il était encore plein de vigueur. Son âme surtout et son intelligence jouissaient de toute leur jeunesse. En abandonnant ses fonctions, il allait renoncer à de grandes satisfactions et rompre bien des liens; car il songeait à quitter Lyon. Il avait créé à Cannes une villa, dont il avait été lui-même l'architecte et où il rêvait d'installer sa retraite. Il commençait à souffrir un peu des intempéries de notre climat. Et puis une santé qui lui était plus précieuse que la sienne semblait exiger ce changement de résidence. Mme Hignard n'avait jamais pu s'habituer à nos hivers brumeux et froids. Elle avait joyeusement sacrifié ses préférences, même les exigences de sa santé, aux nécessités de la carrière de son mari; mais les circonstances n'étaient plus les mêmes, et M. Hignard ne voulait pas exprimer un désir qui eût été un ordre pour sa dévouée compagne. Il prit donc sa résolution. Il la prit sans arrière-pensée; heureux de saisir cette occasion d'ajouter au bonheur de celle à laquelle il devait le sien, heureux aussi de se rapprocher d'une famille à laquelle l'unissait une sincère et étroite affection. Il demanda donc sa retraite, qu'il obtint assez rapidement, et partit en 1880 pour Cannes, où il s'installa à la villa Sainte-Christine, ne pouvant prendre possession encore de celle dont il était propriétaire.

Digitized by Google

Il était nommé professeur honoraire de la Faculté des lettres. Il restait ainsi associé à cette grande œuvre de l'enseignement supérieur à laquelle il avait donné tant de dévouement. Au moment de quitter ses collègues, il était heureux qu'un lien officiel vînt s'ajouter à ceux de l'amitié, pour rendre la séparation moins complète. Il suivrait ainsi de plus près leurs travaux et les développements de cette transformation à laquelle il avait collaboré.

Ce n'est qu'à la fin de 1882 qu'il fut définitivement installé à Cannes, dans sa villa de la rue de l'Hospice. Il eut bientôt aussi une habitation d'été à Lorgues, pays natal de Mme Hignard, à une petite distance de Cannes. « Nous avons ici, — écrivait-il à un de ses amis, à propos de cette maison de campagne, — une famille assez nombreuse qui nous entoure d'affection, chose précieuse pour un ménage sans enfants, un grand jardin, de l'ombre, une basse-cour, des légumes; voilà ce qui convient fort à une ménagère. Moi je lis, j'écris. »

Ce repos en effet était laborieux. Beaucoup d'autres travaux, nous le verrons, en sont sortis. Et puis, on le mettait sans cesse à contribution. Il était disposé à payer toujours de sa personne en tout ce qui lui paraissait bon et utile. Fidèle, jusqu'à la fin, à sa vocation de professeur, à combien de jeunes esprits n'a-t-il pas prodigué son temps et ses forces !

En hiver, à Cannes, cette activité infatigable s'exerçait encore davantage. Quand on réorganisa la Société scientifique et littéraire de cette ville, il accepta d'en être un des vice-présidents. Il faisait partie du conseil d'administration de la Banque Populaire de Cannes, et eut occasion, dans un moment de panique financière, de lui rendre un service signalé, et de consolider une institution qui lui paraissait bonne et utile pour le peuple.

Digitized by Google

A Nice, on lui offrit la présidence de la Société littéraire. Il ne l'accepta pas, mais il en fit partie comme simple membre.

C'est dans cette ville qu'un même jour (le 2 janvier 1887), nous le voyons faire deux conférences, l'une à un cercle d'ouvriers, l'autre à une association de mères chrétiennes. Ce n'est pas la seule fois que deux auditoires différents purent applaudir ainsi dans la même journée son talent et son zèle infatigable.

C'était un besoin pour lui de dépenser cette activité et de l'alimenter en même temps par l'exercice. Il fit quelques voyages. Il avait toujours aimé cette manière si agréable de préciser et d'augmenter ses counaissances. Il avait plusieurs fois utilisé ainsi ses vacances de professeur, visitant avec Mme Hignard une fois la Suisse, une autre année l'Angleterre. Pendant celles de 1857, ils avaient passé un mois et demi à Rome. Il avait préparé ce voyage avec le plus grand soin, et en avait fixé le programme et la durée exacte. L'impression qu'il en rapporta fut profonde. On comprend quel intérêt devait avoir la visite de Rome, de ses monuments et de ses ruines, pour un esprit aussi cultivé, aussi familier avec le passé, pour un cœur aussi profondément religieux. Il en revint avec le plus vif désir d'y retourner, désir qu'il ne put pas mettre à exécution. Dans l'été de 1883, il fit, aussi avec Mme Hignard, le voyage de Lourdes, qui fut pour eux, dit-il, plein de douces jouissances. L'année suivante, au mois d'avril, il accompagna en Angleterre, comme délégué libre de l'Académie de Lyon, M. Heinrich, son délégué officiel. Ils devaient la représenter aux fêtes du troisième centenaire de l'Université d'Edimbourg. Ils visitèrent, avec un jeune ingénieur lyonnais, M. Paul Charvériat, outre Edimbourg, Glascow,

Digitized by Google

York et plusieurs autres villes, surtout les Universités. Ils reçurent partout l'accueil le plus sympathique et furent invités à la table du cardinal Manning. Au retour, M. Hignard s'arrêta quelques jours à Lyon, où ses amis ne devaient plus le revoir.

Il resta, il est vrai, en constante communication avec plusieurs d'entre eux, par une correspondance qu'il savait rendre toujours intéressante et où il mettait le meilleur de lui-même. Peut-être y pourrait-on trouver matière à une précieuse publication. Il continua aussi, de loin, sa collaboration à l'Académie et à la *Revue du Lyonnais*.

Je ne puis, dans ce travail déjà trop long, qu'indiquer en passant quelques-uns des écrits qui appartiennent à cette période de la vie de M. Hignard. On se rappelle le bruit que fit, en 1885, l'apparition du livre de M. Frary : *la Question du latin*. Sous ce même titre, parut dans la *Controverse et le Contemporain* une remarquable réponse du professeur honoraire de littérature latine. Il rend hommage au talent de M. Frary, et remarque que c'est précisément aux lettres anciennes qu'il doit cette culture et ce talent. Il constate que l'œuvre de destruction qu'il a entreprise était déjà bien avancée. « Le grec et le latin ont péri, mais rien n'a fleuri sur leurs ruines. » Il démontre l'importance des études latines comme moyen, sinon comme but. Gœthe et Shakspeare sont d'admirables poètes, mais trop profonds et souvent subtils. Ce ne sont pas des classiques. Ils font trop souvent regretter la simplicité et la clarté de Cicéron et de Virgile. Ce que nous demandons à ces auteurs dans l'éducation, c'est de préparer le terrain, de l'occuper, en attendant qu'il soit capable d'une autre culture.

Parmi les articles assez nombreux de la *Revue du Lyonnais* qui appartiennent à cette dernière période de la vie de

Digitized by Google

M. Hignard, je voudrais en signaler quelques-uns qui me semblent plus particulièrement intéressants.

C'est, en 1888, une charmante étude sur son ancien élève M. Alphonse Daudet, à propos de *Trente ans de Paris à travers ma vie et mes livres*. Le maître avait conservé le plus sympathique souvenir du jeune rhétoricien de 1856, aux allures un peu féminines, à l'esprit fin et original. C'est à propos de lui qu'il écrivait à un autre de ses anciens élèves : « J'ai pour vous tous des entrailles de père. » Dans ce travail, il parle de la jeunesse de M. Daudet, de son premier livre *les Amoureuses*, de sa facilité à exprimer en jolis vers des idées ingénieuses et tendres. Il cite la charmante *Odelette aux petits enfants*, et dit un mot de la *Double conversion*, composée pour le salon du duc de Morny et sous son inspiration. Ces vers qui sautillent si gentiment et fourmillent de traits heureux, font penser à un Gresset du XIXe siècle. Chez M. Alphonse Daudet, le charmant conteur et le romancier, dont M. Hignard analyse avec la même sympathie les premières œuvres, ne doivent pas nous faire oublier le poète.

C'est encore à ses souvenirs personnels qu'il faisait appel plus tard, dans une étude sur *Baudelaire* (*Revue du Lyonnais*, 1er juin 1892), qui avait été son ami d'enfance et son camarade au collège de Lyon. Il explique et excuse par l'histoire de l'homme les écarts de l'écrivain. Son âme haute et noble avait le sens des grands côtés de la vie; mais, mal dirigé dans sa jeunesse, aigri, lancé à Paris dans un milieu néfaste, il avait gâté son beau talent par une recherche prétentieuse de sentiments exceptionnels et d'idées excentriques.

Quelques-uns de ces articles avaient fait l'objet de lectures très goûtées à la Société scientifique et littéraire de Cannes. Je voudrais en rappeler deux autres encore. L'une,

Digitized by Google

faite le 15 février 1889 et reproduite aussi par la *Revue du Lyonnais*, est une ingénieuse étude de littérature comparée sur *Don Quichotte et Pickwick club* de Dickens. Il y a, dans ce rapprochement, plus qu'une amusante fantaisie, et l'auteur nous oblige à reconnaître une réelle parenté entre M. Pickwick et le célèbre chevalier errant, entre Sam Weller et Sancho Pança.

Dans l'autre lecture (2), faite le 21 mars 1891, M. Hignard entretenait ses collègues du célèbre archéologue Schliemann, qui venait de mourir. Il racontait d'une manière piquante comment il avait fait en 1869, sous les auspices de M. Egger, la connaissance de cet homme singulier, aussi original que savant. Puis il traçait l'intéressante biographie de cet ancien garçon épicier, qui, enrichi par des spéculations sur l'indigo, était devenu archéologue passionné, consacrant son immense fortune à fouiller le sol d'Ithaque, de Mycènes et de la Troade.

Tous ces petits travaux, si soignés dans le fond et dans la forme et où M. Hignard excellait, ne l'avaient pas empêché de poursuivre pendant les années qui nous occupent, deux publications plus importantes.

J'ai déjà eu occasion de faire de trop fréquentes allusions à la *Notice biographique sur G.-A. Heinrich* pour m'y arrêter longtemps. M. Hignard avait eu la profonde douleur de perdre, le 19 mai 1886, l'ami avec lequel il avait vécu pendant quarante-quatre ans dans la plus étroite intimité. Sur les instances de leurs amis communs, il se décida à raconter cette belle vie. Cette notice fut lue à l'Académie de Lyon dans quatre séances de décembre 1887 et janvier 1888. Ceux qui ont connu M. Heinrich savent avec quelle fidélité l'auteur

(2) Voir le *Midi hivernal* du 2 avril 1891.

Digitized by Google

a reproduit cette aimable physionomie; mais ce portrait si ressemblant est en même temps une œuvre d'art. Le peintre y a mis toute son âme, et a su admirablement dégager les traits caractéristiques de celui qu'il avait à cœur de faire mieux connaître et mieux apprécier.

Beaucoup de lettres, quelques-unes fort touchantes, lui montrèrent qu'il y avait réussi : « Heureux, écrivait-il le 9 juin 1888, ceux qui laissent après eux un si affectueux souvenir. Je doute fort que j'écrive plus tard autre chose : J'ai bientôt soixante-dix ans, c'est l'âge du repos et du silence. Ce petit écrit sera mon adieu. »

Il devait cependant publier encore un volume, commencé il est vrai, depuis plusieurs années. J'ai nommé les *Esquisses évangéliques*.

Ce livre apportait une nouvelle preuve de cette heureuse variété d'aptitudes et de talents dont était doué M. Hignard et qui rappelle le mot du P. Lacordaire à propos de Frédéric Ozanam : « Il n'y avait pas de muse qui n'habitât en lui. » Il avait pour l'art sous toutes ses formes cet enthousiasme qui donne à la vie ce bonheur d'illustre origine dont parle si bien Mme de Stael. Nous l'avons vu, jeune normalien, consacrer une bonne part de ses loisirs à la musique, pour laquelle il conserva toujours un goût très vif et très éclairé. Il était aussi un très délicat appréciateur des chefs-d'œuvre de la peinture; mais il disait : « La poésie est le plus beau des arts; elle les résume tous, harmonie, couleur, relief de la forme et des pensées, éloquence, en y ajoutant quelques chose de plus divin qui n'est qu'à elle (3). »

---

(3) *Compte rendu des travaux de l'Académie pendant l'année 1877*, par M. Hignard, président.

Digitized by Google

« Quand la poésie s'empare d'une âme, dit-il ailleurs (4), c'est une passion qui remplace toutes les autres et qui les supplée toutes. Loin de s'affaiblir avec l'âge, elle grandit sans cesse, jusqu'au terme où tout finit. Elle prolonge la vie, non seulement parce qu'elle en éloigne les langueurs et l'ennui, mais encore parce qu'elle en entretient les ressorts par l'activité du cerveau et les douces émotions du cœur; elle lui donne, jusqu'au dernier jour, du prix et du charme; elle en colore les dernières pentes d'une douce clarté. »

M. Hignard parlait avec élégance et finesse cette langue des vers. Des pièces de circonstance, dont quelques-unes sont charmantes, en avaient déjà souvent témoigné. Il voulut s'en servir pour exprimer les élévations de son âme chrétienne sur les mystères de la vie de Jésus. Les petits poèmes qui composent ce recueil reflètent la simplicité évangélique; mais souvent le poète s'y révèle par l'émotion qui naît de sa foi profonde et que plus d'un lecteur a partagée.

Du reste, M. Hignard, dans sa modestie, ne revendiquait nullement ce titre de poète : « Je ne me fais aucune illusion sur la valeur de mes vers, écrivait-il à un de ses amis, le 1er février 1885, en lui envoyant *les Disciples d'Emmaüs*, je n'ai point de prétentions vaniteuses; mais on me dit que cet amusement de ma vieillesse fait plaisir à mes amis, et je m'y laisse aller sans résistance. »

---

(4) Bibliographie : *Quelques rimes*, par Léo Genin. *Courrier de Lyon*, 14 février 1873.

Digitized by Google

VII

LES DERNIERS JOURS. — LA MORT

Le travail constant était en effet sa meilleure distraction et l'empêchait de trop sentir le poids des années. Si sa belle intelligence était exempte des atteintes de l'âge, sa santé commençait un peu à s'altérer. Il fut plusieurs fois confiné dans sa chambre par des indispositions douloureuses. La mort de M. Heinrich et le travail qu'il s'imposa pour honorer sa mémoire contribuèrent à éprouver sa santé. Il avait vu déjà disparaître plusieurs de ses amis, son collègue M. Belot, M. de Laprade, qui, longtemps malade à Cannes, avait été l'objet de la sollicitude dévouée de son compatriote, et lui écrivait dans les derniers temps de sa vie : « Je remercie Dieu d'avoir fait fleurir notre amitié sur mes ruines. » Plus tard, ce fut le docteur Teissier, son plus vieil ami, l'architecte M. Bresson, l'abbé Viennois, curé de Saint-Joseph, à Lyon, auquel il a consacré un de ses derniers articles (5). Il trouvait dans son entourage de grandes joies et de grandes consolations; mais, là aussi, des vides très douloureux s'étaient produits autour de lui. Il énumérait un jour à un ami ces causes de tristesse, puis il ajoutait : « Il est vrai, et c'est un grand point, que nous avons des consolations, un baume qui combat et adoucit les amertumes de la vieillesse. Nous regardons au-delà de ce monde;

(5) *Salut Public* du 10 avril 1893, à propos de la *Vie de M. Viennois*, par M. l'abbé Laplace.

Digitized by Google

à défaut d'enfants, nous avons un céleste ami que nous visitons tous les matins, et qui nous paie cette visite en calme et en joie pour toute la journée. »

Cette foi si vive, cette piété si tendre, s'accroissaient encore à mesure que se rapprochait le terme de cette belle vie. Plus de deux ans avant sa mort, il prévoyait que le moment n'était pas éloigné où il faudrait dire adieu aux affections terrestres. Il se préparait paisiblement à ce passage qu'il ne redoutait pas, son inébranlable foi lui donnant la certitude de l'au-delà. Il se levait de bonne heure et communiait plusieurs fois par semaine. Pendant le dernier été qu'il passa à Lorgues, plusieurs personnes avaient remarqué je ne sais quelle expression céleste sur son visage, quand il revenait de la sainte table, et disaient entre elles : « M. Hignard se prépare à la mort. » En arrivant à Cannes, il alla voir un P. Jésuite, son confesseur, et lui dit : « Mon père, c'est ma dernière saison. »

Le 2 décembre 1893, il se mit au lit. La maladie s'aggrava rapidement et ne laissa bientôt plus d'espoir. Il conserva jusqu'à la fin la lucidité de son esprit; mais le côté droit de son corps devint, sinon tout à fait inerte, au moins très engourdi et à demi paralysé. La parole était très difficile, souvent inintelligible ; mais, calme dans sa foi et dans la pensée de sa tâche accomplie, le sourire sur les lèvres, il faisait joyeusement à Dieu le sacrifice de sa vie. Au milieu de ses souffrances, il était patient, même gai, oublieux de lui-même jusqu'à la dernière minute d'une existence toute occupée du bonheur des autres.

Une suprême consolation lui était réservée. Le 15 décembre au soir, un de ses plus chers élèves allait lui apporter les adieux de ce lycée de Lyon qu'il avait tant aimé. M. l'abbé Joseph Lémann avait été appelé à Cannes

Digitized by Google

au lit de mort d'une jeune religieuse de l'Assomption, Mlle de Fénelon. Il apprit tout à coup que son ancien maître était à ses derniers moments. Il accourt : Mme Hignard s'empresse de faire pour lui une exception aux rigoureuses prescriptions du médecin et l'introduit. « Mon cher et vénéré maître, lui dit-il, quand nous étions au lycée, mon frère et moi, vous nous avez le premier inspiré, par les sentiments que vous manifestiez pour la religion catholique, un sympathique respect et le désir de la mieux connaître. Je viens vous bénir aujourd'hui, au nom de mon frère et au mien, au nom de tous vos anciens élèves, pour tout le bien que vous nous avez fait. Le bon Dieu va vous récompenser, vous donner une belle couronne. » M. Hignard, qui ne pouvait pas parler, s'assit sur son lit, entoura de ses bras M. l'abbé Lémann et l'embrassa deux fois avec effusion.

Le soir, il reprit un instant la parole et dit à Mme Hignard : « Oh ! que la visite de l'abbé Lémann m'a fait du bien ! » Le prêtre, en le quittant, raconta à la jeune mourante qu'il avait pu, grâce à elle, donner une suprême bénédiction à son ancien maître. Celle-ci, qui avait connu M. Hignard, en éprouva une joie qu'elle qualifiait de bonheur du ciel, et le lendemain elle rendait à Dieu son âme angélique, devançant d'un jour celui qui avait eu une de ses dernières pensées.

Le jour suivant, en effet, 17 décembre, Henri Hignard rendait le dernier soupir. Ses funérailles, où l'on remarquait de superbes couronnes envoyées par la Banque populaire et la Société scientifique et littéraire de Cannes, furent célébrées, au milieu d'un concours nombreux d'amis, d'abord à Cannes, le 18, puis à Lorgues. C'est là que son corps repose auprès de cette famille de Rasque de

Digitized by Google

Laval qui l'avait toujours entouré d'une affection si dévouée, et tout près de la demeure où sa veuve, soutenue par la certitude du bonheur de son mari, vit de son souvenir et pour sa mémoire.

Dévoué moi aussi, cher maître, à votre mémoire, j'aurais voulu l'honorer par un travail moins indigne de vous. Puissé-je du moins vous avoir fait un peu mieux connaître ! Puissé-je avoir mis en lumière l'unité de cette belle vie, vouée toute entière au devoir et faite de travail, de piété et de dévouement. Beaucoup de vos anciens élèves arrivent au seuil de la vieillesse. Beaucoup ont conservé, avec votre impérissable souvenir, le culte des lettres que vous leur avez inspiré et qui adoucit et colore le déclin de leurs jours. Heureux s'ils recueillent aussi fidèlement l'enseignement de votre vie et de votre mort, et s'ils demeurent, jusqu'à la fin, vos disciples !

Ernest LAPAIRE.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

I

1. — *Étude sur l'art. Un tableau de Murillo* (Moïse frappant le rocher). (*Revue du Lyonnais*, 1re série, t. XXIV, 1846, p. 251.)

2. — *Introduction à un Discours de saint Jean Chrysostôme, à l'usage des collèges* : Homélie sur la disgrâce d'Eutrope, texte grec, avec sommaire, notes et introduction historique et littéraire (Desobry et Magdeleine, 1846.)

3. — *Confession d'un malheureux.* Vie de Jean-Claude Romand, forçat libéré, par M. Servan de Sugny. Compte rendu. (*Revue du Lyonnais*, 1847, t. XXV, p. 452.)

4. — *Poèmes et impressions poétiques*, par Jules Canonge (*Revue du Lyonnais*, 1847, t. XXVI, p. 342.)

5. — *De l'influence des lettres anciennes snr les grands écrivains du XVIIe siècle.* (Archives de la Société littéraire, 1849, in-8o.)

6. — *Morceaux choisis de Massillon*, publiés avec introduction et notes historiques, philologiques et littéraires, 1853.

7. — *Pensées d'un Solitaire*, par Félix Olivier. Compte rendu. *Revue du Lyonnais*, 2e série, 1853, t. VII, p. 403.)

8. — *Histoire des classes agricoles*, par M. Dareste de la Chavanne. Compte rendu. (*Revue du Lyonnais*, 1854, t. IX, p. 233.)

9. — *Pensées d'un Solitaire*, par M. Félix Olivier, 2e article. (*Revue du Lyonnais*, 1854, t. IX, p. 492.)

10. — *Bibliographie biographique universelle*, par E.-M. Œttinger. (*Revue du Lyonnais*, 1855, t. X, p. 419.)

11. — *Séance publique de l'Académie de Lyon, du 3 juillet 1855.* (*Revue du Lyonnais*, 1855, t. XI, p. 191.)

12. — *Compte rendu des travaux de la Société littéraire de Lyon, pendant l'année 1862-1863.* (Mémoires de la Société littéraire, 1864.)

13. — *Des hymnes homériques* (Thèse française de doctorat ès lettres. (Lyon, 1864, in-8o.)

Digitized by Google

14. — *De philosophici poematis conditione apud Lucretium.* (Thèse latine, 1864.)

15. — *De la littérature ancienne* (Leçon d'ouverture de son cours, à la Faculté des Lettres. (*Revue du Lyonnais*, 1865, t. XXX, p. 98.)

16. — *Homère.* (*Revue du Lyonnais*, 3e série, 1866, t. Ier, p. 122.)

17. — *Mythologie homérique. Du combat de Diomède contre Mars et Vénus.* (Extrait des Mémoires lus à la Sorbonne, en avril 1867. Histoire, philologie et sciences morales et Mémoires de la Société littéraire, année 1867.)

18. — *Notice sur Péricaud aîné.* (Extrait du procès-verbal de la séance de la Société littéraire du 6 novembre 1867.)

19. — Études mythologiques. *Le Minotaure.* (Mémoires de la Société littéraire, année 1868.)

20. — *Lucrèce, poète italien.* (*Le Correspondant*, 25 juillet 1869.)

21. — *Les Dieux de la Mer.* (Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, année 1869.)

22. — *Le Sentiment religieux en Grèce.* (*Le Correspondant*, 10 mars 1870.)

23. — *L'Étude du grec dans l'éducation française.* Discours de réception à l'Académie de Lyon, prononcé dans la séance publique du 1er août 1871. (*Mémoires de l'Académie de Lyon.* Lettres, t. XV, 1870-1874, p. 97.)

24. — *Le Mythe d'Io.* (Mémoires de la Société littéraire, année 1870-1871, et *Revue du Lyonnais*, 1872, t. XIII, p. 83.)

25. — *La question du grec en France.* (*Le Correspondant*, 25 janvier 1873)

26. — *Les peintures antiques relatives au mythe de Daphné, d'après Wolfgang Helbig.* (Mémoires de l'Académie de Lyon. Lettres, t. XV, 1874, p. 365.)

27. — *Les plaidoyers civils de Démosthène*, traduits par M. Dareste. Compte rendu. (*Le Correspondant*, 10 juillet 1875.)

28. — *Note sur un passage d'Horace.* (Mémoires de l'Académie. Lettres, 1876-1877, t. XVII, p. 265.)

29. — *Rapport sur un livre de M. de la Saussaye intitulé :* Les six premiers siècles littéraires de la ville de Lyon (*Ibidem*), p. 343.

30. — *Discours prononcé aux obsèques de Théodore Dieu.* (Mémoires de l'Académie, 1878-1879. Lettres, t. XVIII, p. 23 et Sciences, t. XXIII, p. 25.)

Digitized by Google

31. — *Compte rendu des travaux de l'Académie en 1877.* (Mémoires de l'Académie. Lettres, t. XVIII, p. 259 et Sciences, t. XXIII, p. 35.)

32. — *Quelques idées sur la Théogonie d'Hésiode.* (Mémoires de l'Académie. Lettres, t. XXVIII, p. 259.)

33. — *Rapport sur les lettres de Mme de Gérando.* (Mémoires de l'Académie, 1879-1880. Lettres, t. XIX, p. 111.)

34. — *Virgile et Horace.* (*Revue bleue,* 1er février 1879.)

35. — *Le Mythe de Vénus.* (Extrait des Annales du Musée Guimet, 1880, in-4°.)

36. — *La Bible et la Science.* Essai d'un commentaire scientifique de la *Genèse*, par A. de Chambrun de Rosemont. (*Revue Lyonnaise,* 1881, t. II, p. 161 et 241.)

37. — *La question du latin.* (Extrait de *la Controverse* et du *Contemporain,* 1886.)

38. — *Un livre posthume de J.-J. Ampère* : Christian ou l'année romaine. (*Revue du Lyonnais,* 5e série, 1888, t. V, p. 136.)

39. — *Le dernier livre d'Alphonse Daudet* : *Trente ans de Paris à travers ma vie et mes livres* (*Revue du Lyonnais,* 1888, t. V, p. 259.)

40. — *Notice biographique sur G.-A. Heinrich,* lue à l'Académie de Lyon, dans les séances du 13 décembre 1887 et des 10, 17 et 24 janvier 1888. (*Mémoires de l'Académie.* Lettres, t. XXVI, 1889.)

41. — *Étude de littérature comparée. Don Quichotte et Pickwick-Club.* (*Revue du Lyonnais,* 1889, t. VII, p. 180.)

42. — *Les utopies socialistes dans l'Antiquité.* (*Revue du Lyonnais,* 1890, t. X, p. 60.)

43. — *Charles Baudelaire. Sa vie et et ses œuvres.* Souvenirs personnels. (*Revue du Lyonnais,* 1892, t. XIII, p. 418.)

44. — *Esquisses évangéliques.* Lyon, 1892, in-18°. (V. compte rendu dans la *Revue du Lyonnais,* 1892, t. XIV, p. 366.)

II

Parmi les nombreux articles de M. Hignard, dispersés dans divers journaux, nous mentionnerons les suivants :

1. — Discours à la distribution des prix du collège de Saint-Étienne. (*Journal de Saint-Étienne,* 23 août 1845).

Digitized by Google

2. — *Étude sur le poète Régnier*, lecture faite à la Société littéraire de Lyon. (*La Justice* journal de Lyon, 13 décembre 1845).

3. — Examen critique de l'*Histoire générale des races humaines* par Eusèbe de Salles. Lecture faite à la Société littéraire de Lyon. (*Gazette de Lyon*, 22 et 24 février 1850.)

4. — Examen critique de l'*Essai sur les caractères de la vérité*, par Paul Fleury. (*Gazette de Lyon*, 12 mai 1850, lecture faite à la Société littéraire).

5. — Compte rendu d'un livre de M. Tissandier : *Esprit de la poésie et des beaux-arts ou Théorie du beau*. (*Gazette de Lyon*, 4 août 1850.)

6. — Examen critique de l'*Histoire de Fénelon*, par le cardinal de Bausset. Lecture faite à la Société littéraire de Lyon. (*Gazette de Lyon*, 6 décembre 1851 et 19 janvier 1852.)

7. — Examen critique de l'*Art des conjectures appliqué aux sciences morales, politiques et économiques*, par E. Noirot. Lecture faite à la Société littéraire de Lyon. (*Gazette de Lyon*, 13 mars 1852.)

8. — Compte rendu de la *Théodicée chrétienne d'après les Pères de l'Église*, par Louis Lescœur. (*Gazette de Lyon*, 17 mai 1852.)

9. — Acte de dévouement d'Andéol de Laval. (*Journal des Bons Exemples*, 1852.)

10. — Compte rendu du livre de F. Ozanam : *Les Poètes franciscains*. (*Gazette de Lyon*, 21 juin 1852.)

11. — Aperçu sur les Œuvres complètes de F. Ozanam. Lecture faite à la Société littéraire de Lyon. (*Salut Public*, du 25 juillet 1856.)

12. — Compte rendu des *Fragments sur l'art et la philosophie*, d'Alfred Tonnellé, publié par G.-A. Heinrich. (*Gazette de Lyon*, du 2 avril 1860.)

13. — Discours sur la tombe de M. Lafuge, professeur au Lycée de Lyon. (*Salut Public* du 4 janvier 1862.)

14. — Compte rendu de la traduction avec commentaire, par Ozanam, du *Purgatoire* de Dante, publié par G.-A. Heinrich. (*Courrier de Lyon* du 29 janvier 1863.)

15 — Compte rendu d'une conférence de M. Egger à Lyon sur le musée lapidaire de cette ville. (*Salut Public* du 8 mars 1867.)

16. — Compte rendu des *Etudes historiques sur les traités publics chez les Grecs et chez les Romains*, par Egger et de l'*Essai sur le droit public et privé de la République athénienne*, par G. Perrot. (*Salut Public* du 24 juin 1867.)

17. — Compte rendu de la *Traduction des odes de Pindare*, par S. Boissonnade, complétée et publiée par Egger. (*Salut Public* du 27 novembre 1867.)

Digitized by Google

18. — Compte rendu des *Lettres à Julie* sur l'*ornithologie*, par Mulsant. (*Salut Public* du 15 décembre 1868.)

19. — Compte rendu du *Manuel pour l'étude des racines grecques et latines* de M. Bailly, publié sous la direction de M. Egger. (*Salut Public* du 5 février 1869.)

20. — Sur *le Spiritualisme et l'Idéal dans l'art et la poésie des Grecs*, par M. Chassang. (*Salut Public* du 17 mars 1869.)

21. — Examen du livre de M. Egger : l'*Hellénisme en France*. (*Salut Public* du 7 janvier 1870.)

22. — *La Grèce et la France*. (*Salut Public* du 18 janvier 1871.)

23. — Compte rendu de l'*Alsace et la France*, par un magistrat alsacien. (*Décentralisation* du 14 mars 1871.)

24. — Sur un livre de M. Antoine Mollière : *Etude de politique rationnelle*. (*Salut public* du 29 août 1871.)

25. — Sur *Quelques rimes*, par Léo Genin. (*Courrier de Lyon* du 14 février 1873.)

26. — Compte rendu de l'*Eloquence politique et judiciaire à Athènes*, par George Perrot. (*Courrier de Lyon* du 20 avril 1873.)

27. — *Une femme forte*. (*Courrier de Lyon* des 16 mai et 7 juin 1873.)

28. — Compte rendu sur la *Terre sainte*, par M. V. Guérin. (*Courrier de Lyon* du 16 février 1874.)

29. — Sur le livre de M. V. Guérin : *Description de la Palestine*. (*Salut public* du 17 septembre 1880.)

30. — Victor de Laprade. (*Gazette du Midi* du 21 décembre 1883.)

31. — La franc-maçonnerie en Angleterre. (*Gazette du Midi* des 14, 20, 23 et 25 juillet 1884.)

32. — Compte rendu des *Essais d'études religieuses*, par le chanoine Cabanes. (*Gazette du Midi* du 20 décembre 1884.)

33. — Sur *Sainte Roseline de Villeneuve*, par le chanoine Arnaud, curé d'Ollioules. (*Gazette du Midi* du 18 février 1887.)

34. — Discours prononcé le jour de la bénédiction, par Mgr Oury, évêque de Fréjus, de l'usine à gaz de Lorgues. (*Semaine religieuse* de Fréjus et Toulon du 24 septembre 1887.)

35. — *Les deux Ampère :* notice lue à la *Société scientifique et littéraire de Cannes*. (Le *Midi hivernal*, journal de Cannes du 5 janvier 1888.)

36. — Dom Bosco. (*Gazette du Midi* du 22 février 1888.)

37. — Schliemann. Lecture faite à la *Société scientifique et littéraire de Cannes*. (*Midi hivernal* du 2 avril 1891)

Digitized by Google

38. — L'abbé Viennois, à propos de sa *Vie*, par M. l'abbé Laplace. (*Salut public* du 10 avril 1893.)

III

TRAVAUX LUS A LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE ET DONT LA PUBLICATION N'A PU ÊTRE RETROUVÉE

1. — *Rapport sur les poèmes lyriques et dramatiques de M. Pezzani* (19 février 1845).

2. — *Ode sur les merveilles de la vapeur* (15 juillet 1846).

3. — *Mémoire sur le philosophe Vauvenargues et spécialement sur le livre de l'introduction à la connaissance de l'esprit humain* (9 juin 1847).

4. — Traduction de la *Conjuration des Pazzi*, tragédie d'Alfiéri (19 juillet 1848).

5. — Essai sur les *Pensées de Marc-Aurèle* (20 mars 1850).

6. — Rapport sur les *Croquis littéraires*, par Jacques Frédérick (16 mars et 4 mai 1853).

7. — Appréciation de l'*Histoire de l'église de Brou*, par J. Baux (15 novembre 1854).

8. — *Dialogue sur la science* (17 juin et 23 décembre 1857).

9. — Rapport sur *Simple bouquet*, poésie (24 novembre 1858).

10. — Une ouvrière poète : *Essais poétiques. Marie et Rose*, par Reine Garde (23 février 1859).

Digitized by Google

RECHERCHES

SUR

LA VIE ET LES ŒUVRES

DE

THOMAS BLANCHET

PEINTRE ET ARCHITECTE (*)

---

97. — *L'Assomption de la sainte Vierge.*

H. $0^m,338$. — L. $0^m,257$.

Elle est agenouillée sur les nuages que soutiennent trois anges.

A la sanguine, lavé de sanguine et rehaussé de blanc sur papier gris. Collection Mariette, au Musée du Louvre, n° 23779. (N° 653 de la *Notice* de F. Reiset.)

98. — *La sainte Vierge* assise sur des nuages tient de ses deux mains l'Enfant Jésus, debout sur ses genoux et tourné vers la gauche.

H. $0^m,322$. — L. $0^m,223$.

Aux crayons noir et blanc sur papier gris verdâtre. Collection Mariette, au Musée du Louvre, n° 23780. (N° 652 de la *Notice* de F. Reiset.)

(*) Voir la *Revue du Lyonnais* de Février et Mars 1895.

Digitized by Google

99. — *Présentation de la sainte Vierge au Temple.*

H. 0m,126. — L. 0m,108.

Sur le premier plan, à gauche, une figure assise tend la main.

A la plume, lavé, retracé de blanc. Collection Mariette, au Musée du Louvre, n° 23781.

100. — *La multiplication des cinq pains.*

H. 0m,163. — L. 0m,11.

A la plume, lavé de bistre. Musée du Louvre, n° 23782.

101. — *Saint Augustin terrassant l'hérésie et saint Benoît faisant l'aumône; au-dessus l'archange Michel foudroyant le démon.*

H. 0m,208. — L. 0m,149.

A la plume, sur la garde : *Thomas Blanchet. A.* 1678. Collection Mariette, au Musée du Louvre, n° 23783.

102. — *Dessin de décoration.*

H. 0m,401. — L. 0m,308.

Dans la première partie, dans un cintre, un ange à genoux encense une statue de la sainte Vierge; un autre ange lui place une guirlande sur les épaules.

A la plume et à l'aquarelle. Collection Mariette, au Musée du Louvre, n° 23784.

103. — *Cadmus ayant tué le dragon qui avait dévoré ses compagnons écoute les conseils de Minerve qui lui ordonne de semer les dents du monstre.*

H. 0m,172. — L. 0m,193.

Le dragon est étendu à droite.

A la plume. Collection Mariette, au Musée du Louvre, n° 23785.

Digitized by Google

Cette composition, très simple, n'a aucun rapport avec le tableau de réception nº 15.

104. — *Sujet allégorique.*

H. 0m,308. — L. 0m, 411.

Deux femmes debout, dont l'une, à gauche, est coiffée d'une couronne murale avec une étoile au-dessus, semblent vouloir s'accueillir réciproquement; au-dessus Mercure plane dans les airs. Au fond, une ville, qui paraît être celle de Lyon, contre une colline, avec un pont au premier plan, qui paraît être l'ancien pont de la Guillotière; au sommet de la ville un amphithéâtre; à gauche, au deuxième plan, des personnages.

A la plume, lavé et rehaussé de crayon blanc. Collection Mariette, au Musée du Louvre, nº 23786.

105. — *Une femme, debout, portant la main à la bouche.*

H. 0m,391. — L. 0m,272.

Aux crayons rouge et blanc. Collection Mariette, au Musée du Louvre, nº 23787.

106. — *Étude de Satyre et de Satyresse.*

H. 0m,411. — L. 0m,335.

Tous deux couchés et paraissant destinés à faire partie d'une décoration architecturale.

Aux crayons noir et blanc sur papier gris. Collection Mariette au Musée du Louvre, nº 23788. (Nº 654 de la *Notice* F. Reiset.

107. — *La matrone d'Éphèse.*

H. 0m,103. — L. 0m,164.

Trois figures. A droite, une femme assise et accoudée; au fond le gibet.

A la plume. Musée du Louvre, nº 23789.

Digitized by Google

108. — *Mars, Vénus* et *l'Amour*, assis au pied d'un rocher.

H. 0m,158. — L. 0m,185.

A gauche, sur le second plan, un amour tient deux chevaux par la bride.

A la plume; en bas, hors du dessin : *T. Blanchet F. Lug.* Musée du Louvre, n° 23790.

109. — *Un jeune homme,* debout, ôtant son bonnet, penché en avant.

H. 0m,340. — L. 0m,217.

A la sanguine, signé en bas à droite : Blanchet. Musée du Louvre, n° 23791.

110. — *Moïse sauvé des eaux* est présenté à la fille de Pharaon.

H. 0m,098. — L. 0m,138.

Dessin mis au carreau, à la plume, sur esquisse à la sanguine, signé en bas, à gauche : *Thomas Blanchet in et fecit Lugduni.* Musée du Louvre, n° 23792.

111. — *Mort d'un homme.*

H. 0m,240. — L. 0m,188.

A côté du lit se trouve un moine tenant la croix à la main ; un autre moine est au pied du lit. Dans les airs, la sainte Vierge, à genoux, prie le Père éternel.

Dessin mis au carreau, à la plume, lavé d'encre de la Chine, rehaussé de blanc, sur papier gris. Musée du Louvre, n° 23793. Attribution.

112. — *L'Adoration des bergers.*

H. 0m,130. — L. 0m,182.

Digitized by Google

La sainte Vierge, assise dans le fond à droite, sur un lit élevé, tient l'Enfant Jésus dans ses bras, des anges sont à gauche.

A la plume. Musée du Louvre, n° 23794.

113. — *Plafond.*

H. 0m,211. — L. 0m,432.

Dans le médaillon du centre, une apothéose.

A la plume, lavé de différentes couleurs. Musée du Louvre, n° 23795. Attribution.

114. — *Un roi debout.*

H. 0m,273. — L. 0m,195.

Il donne sa bourse à deux pauvres, à genoux à droite.

A la plume, lavé d'encre de la Chine, rehaussé de blanc, sur papier bistre. Musée du Louvre, n° 23796. Attribution.

115. — *Rebecca à la fontaine.*

H. 0m,125. — L. 0m,169.

Elle est placée vers la gauche et fait boire Eliézer dans un vase.

A la plume et à la sanguine, lavé d'encre de la Chine. Musée du Louvre, n° 23797. Attribution.

116. — *Jésus amené devant Pilate.*

H. 0m,130. — L. 0m,120.

Ce dernier est assis sur un trône, à droite. Jésus-Christ est à gauche au milieu des soldats.

A la plume, lavé d'encre de la Chine. Musée du Louvre, n° 23798. Attribution.

117. — *La Sainte Famille.*

H. 0m,11. — L. 0m,123.

La sainte Vierge assise, regardant à droite; l'Enfant Jésus sur ses

Digitized by Google

genoux et dans ses bras, à droite et au troisième plan, un personnage qui semble porter un petit vaisseau; à gauche et au premier plan, une femme avec un voile sur la tête, tournant le dos au spectateur.

Dessin à la mine, sur papier teinté, probablement d'après un maître italien. Musée de Rennes, provenant de la collection du président de Robien. Attribution.

118. — *Camille de Neuville de Villeroy* (né à Rome, le 22 août 1606, mort à Lyon, le 3 juin 1693), lieutenant général au gouvernement du Lyonnais, Forez et Beaujolais, archevêque de Lyon, en 1653.

H. $0^m,42$. — L. $0^m,34$.

N. Mignard pinx. T. Blanchet del. Thourneyser fecit 1672. *Lug.*

Le personnage est de face, à mi-corps, dans un ovale de feuilles, avec les armes de Villeroy en bas et divers attributs. BIBLIOTHÈQUE NATIONALE. Nicolas Mignard, né le 7 février 1606, étant mort à Paris le 20 mars 1668, le dessin de Blanchet et la gravure de Thourneyser sont postérieurs à l'exécution du portrait.

Belle pièce qui fait l'éloge des trois artistes. Blanchet avait fait aussi un autre portrait du même personnage (voir le n° 32), qui lui avait fait composer les dessins du tombeau de son frère, dans l'église des Carmélites de Lyon. (Voir la *Notice*.)

119. — *Frontispice.*

Au verso de l'*Éloge historique de la ville de Lyon*, par le P. Claude-François MÉNESTRIER. Lyon. B. Coral, 1669.

H. $0^m,224$. — L. $0^m,165$.

Signé : T. BLANCHET, in. La gravure est de sa main.

Neuf anges en l'air présentent cinq écussons aux armes des membres du consulat de Lyon pour 1568. La ville de Lyon, figurée par une femme coiffée de la couronne murale, assise à gauche, montrant les écussons de la main gauche et tenant une plume de la main droite ; le lion, symbole de la ville, est à son côté. Elle s'appuie sur une espèce

Digitized by Google

de bouclier offrant trois écussons des armes du consulat pour 1669, contre lequel est appuyée une médaille aux armes de deux échevins. En haut, les armes de France et celles de Villeroy sont appliquées contre une portion d'édifice qui paraît être l'hôtel de ville de Lyon. ROBERT-DUMESNIL, t. VI, p. 253.

120. — *Thomas Blanchet.*

H. $0^m,13$. — L. $0^m,088$: l'ovale de $0^m,105$ sur $0^m,08$.

Il est représenté dans un ovale, en buste, tourné de profil à gauche; tête de trois quarts, regardant de face ; cheveux bouclés qui tombent négligemment sur le cou ; physionomie très expressive ; petite moustache ; regard vif ; âgé de vingt-cinq à trente ans.

Au bas, un album sur lequel rien n'était gravé, mais où on lit en écriture du temps : *Portrait de Monsieur Thomas Blanchet, très excellent peintre graveur, par lui-mesme,* 1668, *à Lyon.*

Bibliothèque nationale. Donné par Richard Fleury, peintre à Lyon, janvier 1849.

Pièce très curieuse et peut-être unique.

121. — « Il existe en France des copies d'après six des « cartons que Raphaël avait exécutés pour les tapisseries « du Vatican, lesquelles furent peintes du temps de « Louis XIV par Mignard, Boullogne, Blanchet et autres « et qui devaient servir à l'exécution de six tapisseries à la « Manufacture royale des Gobelins. La cathédrale de « Meaux doit posséder encore six copies qui lui furent « données ou seulement prêtées par Marie Leszinska. « Voyez, *Stuttgarter Kunsblatt,* de septembre 1830. » (*Passavant, Raphaël d'Urbin* et son père, édition, revue et annotée par Paul Lacroix, t. II, page 210.)

122. — Dans la brochure : *Lyon rebati ou le destin forcé. Tragédie représentée par les rhétoriciens du collège de la Très Sainte-Trinité, de la Compagnie de Jésus, le 5 de juin 1667.*

Digitized by Google

En la réception solemnelle de Messieurs les prévost des marchands et eschevins en qualité de fondateurs. A Lyon, chez Jacques Canier, rue Confort devant le Pelican. M.DC.LXVII.

Page 13. Représentation d'une médaille frappée en mémoire de cette fête.

L'Eternité, figure de femme assise sur un globe, regardant à gauche, tenant un phénix de la main droite tendue et s'appuyant sur un bâton de la main gauche. Légende : LVDIS, SOLEMN. ACT. A. RHETORIB. LVGD. IN. THEATRI. COLL. SANCT. TRINITATIS. SOC. IESV. QVINTA. IVLII. MDCLXVII. Exergue : ÆTENIT. VRB. REPARA. IN. GRATIAM.

Diamètre $0^m,080$. — Signé au bas : *T. Blan. in. I.I. Th. f.*

123. — Revers.

Cinq écussons ronds aux armoiries des prévôt des marchands et échevins disposés de manière à ce que celui du prévôt soit au milieu et à laisser des espaces entre eux. Dans l'espace du haut : LVD. XIV. FRA. ET. NAV. RE. CH. AD. AV. PA. O. V. ARBITRI. Dans l'espace à la suite à droite : N. DE VILLEROY. PA. E. MA. FR. E. T. RE GVB. ET. PR. LVGD. A la suite et en bas : CA. FRATRIS. AR. CO. ET PRO. LVGD. F. PR. IM. RE. OR. COM. Dans le dernier espace : FR. DVGVE. EQ. PRÆ. C. OM. CONS. LIB. SVPP. MAG. HON.

Diamètre $0^m,080$. — Signé au bas : *f. Cars. f.*

124. — A la suite diverses devises :

I. Dans une banderole en haut : VTRIVSQVE. ARBITER, ORBIS. Au centre du cartouche, un soleil rayonnant.

T. Blanchet, in. I.I. Thourneyser fc.

L. $0^m,103$. — H. $0^m,074$.

125. — II. PRÆEVNT. VEN ENT QVE MINORE.

Dans le cartouche, un soleil qui s'incline à gauche, quelques étoiles apparaissent.

I.I. Th. fs.

Digitized by Google

126. — III. Et procvl et prope.

Au centre du cartouche un rosier.

I.I. Th. ft.

127. — IV. Non ego maior eram.

Dans le cartouche un lion et un chien accroupis.

T. Blanchet in. I.I. Thourneyser ft.

128. — V. Non eris ipse minor.

Même vignette sauf la devise.

129. — VI. Quantvs meridie.

Dans le cartouche un soleil qui décline.

I.I. Th. ft.
H. 0^m,08. — L. 0^m,103.

130. — VII. Titani monstravit iter.

Dans le cartouche, une étoile qui apparaît dans le haut et le soleil qui disparaît en bas.

I.I. Th. ft.
H. 0^m,0,73. — L. 0^m,103.

131. — VIII. Soli devota Ioviqve.

Dans le cartouche, un aigle qui fixe le soleil.

I.I. Th. ft.
H. 0^m,078. — L. 0^m,105.

132. — IX. Qua praeit ille sequor.

Dans le cartouche, une cloche en haut et à gauche et le soleil prêt à disparaître en bas à droite.

I.I. Th. ft.
H. 0^m,094. — L. 0^m,113.

Digitized by Google

133. — X. Et maiora feret.

Dans le cartouche, un angle de bâtiment soutenu par des étais.

I.I. Th. fc.

H. 0m,078. — L. 0m,104.

134. — XI. Semper in alveo.

Dans le cartouche, la mer et quelques rivages.

I.I. Th. ft.

H. 0m,86. — L. 0m,112.

135. — XII. Médaillon rond, inscrit dans un parallélogramme où l'on voit un temple rond avec cinq colonnes auxquelles sont attachés cinq écussons aux armes du prévôt des marchands et des échevins de Lyon en 1667; au-dessus du dôme du temple un lion passant. Légende : Qva parte labarem? *T. Blanchet in. I.I. Th. Ft.*

H. 0m,099. — L. 0m,108.

136. — Tête de la première page de la première partie de l'*Éloge historique de la ville de Lyon*, par le P. Claude-François Ménestrier. Lyon, B. Coral, 1669.

H. 0m,064. — L. 0m,148.

T. B. in. C. Lautier. Fec.

L'Empereur Majorien relevant la ville de Lyon. Ce motif a été reproduit par le peintre Revoil dans sa composition peinte, détruite en 1814, dont il reste le dessin au Musée de Lyon (1).

---

(1) « Le 4 pluviôse an X, à une séance extraordinaire de l'Athénée « de Lyon, en présence du ministre de l'intérieur, du préfet du Midi et « des principaux savants, députés à la Consulta, on présente le tableau « allégorique de Révoil, qui devra être exécuté en grand pour décorer « le palais du Gouvernement. » (*Journal des arts, des sciences et de la littérature.* Paris, n° 176, 15 pluviôse an X, n° 183, p. 199 à 201.)

Digitized by Google

137. — Tête de page de la troisième partie du livre précédent.

H. 0m,062. — L. 0m,145.

T. B. in. C. Lauuers fec.

Une femme tenant une lance dans la main gauche, avec une étoile sur le front, s'appuie sur un personnage assis, aux pieds duquel sont des faisceaux de licteurs.

138. — *Constantin de Silvecane.*

Conseiller du Roi, président en la Cour des monnaies, commissaire en celle de Lyon, prévôt des marchands à Lyon en 1669 et 1670.

H. 0m,31. — L. 0m,23.

T. Blanchet del. 1679. *I. I. Thourneyser Helv. Basil. fc. Lugduni.*

Dans un ovale ; il est de face, à mi-corps ; tête avec perruque ; costume de magistrat.

Bibliothèque nationale, avant la lettre. *Hubert* et *Rost.*

139. — *François Dugué de Bagnols.*

Intendant de Lyon en 1666 et années suivantes (père de Mme de Coulanges, amie et alliée de Mme de Sévigné).

H. 0m,29. — L. 0m,235.

T. Blanchet inv. et advivum pinxit. I. I. Thourneyser Helv. Basil. scul et imag. Delin. Lugd. 1679.

Il est représenté sur une tapisserie parsemée de fleurs de lis et soutenue par des génies. Armoiries : *D'azur au chevron d'or, accompagné de trois étoiles de même posées 2 et 1 et une couronne de comte posée en abime.*

Bibliothèque de la ville de Lyon au Lycée, collection Coste, no 14073.

Bibliothèque nationale. HUBER et ROST. (Catalogue de l'œuvre de Thourneyser.)

140. — *Frontispice* de l'Oraison funèbre prononcée aux funérailles et inhumation de M. le maréchal de Villeroy et

Digitized by Google

de madame son épouse, faite à Lyon dans l'église des Carmélites le jeudi 24 janvier 1686, par le P. Joseph David de l'Oratoire. Lyon. Ant. Jullieron, seul imprimeur ordinaire du Roy, du clergé et de la ville sur la place Confort.

« Comme M. l'archevêque de Lyon et M. le duc de Villeroy ont « voulu que tout fût rendu à la mémoire de cet illustre défunt, aussi « le sieur Blanchet chargé de la conduite de cette pompe funèbre n'a « rien obmis de tout ce que l'art et l'industrie pouvoient luy fournir « pour la rendre des plus éclatantes. » Le frontispice représente le motif suivant décrit dans l'oraison funèbre : « Dans le milieu, au- « dessus de l'autel, paroissoit une mort revestue d'un grand drap blanc, « couronné de lauriers, tristement étendue sur un tombeau, qui se « relevant de costé gauche et s'appuyant du coude, tenoit une grande « table sur laquelle elle inscrivoit de la main droite ces mots dont une « partie est tirée du 29e verset du 37e chapitre de l'*Ecclesiaste : Villa-* « *regium nolite flere mortuum, nam in populo hereditabit honorem et nomen* « *illius erit vivus in æternum.* »

H. 0m,07. — L. 0m,15.

Dessiné par Blanchet, gravé par M. Boulanger.

141. — *Cul-de-Lampe.*

Représentant une tête de mort ailée avec deux trompettes.

H. 0m,035. — L. 0m,05.

Même oraison funèbre.

142. — *Gaspard Charrier.*

Lieutenant criminel au présidial de Lyon.

H. 0m,34. — L. 0m,26.

Sur l'appui : *Th. Blanchet Lugd. pinxit. Ant. Masson sculpsit.*

Il est vu de face et tourne la tête à droite, où il regarde. Le personnage est placé dans une bordure ovale, décorée à sa base d'un écusson armorié d'où partent des branches d'olivier. On lit sur la bordure :

Digitized by Google

GASPAR CHARIER EQVES REGI ACONS. IN PRAEFECT. LVGD. PROPRŒTOR.
« De tous les portraits qu'a gravés Masson, il n'en est aucun où il y ait tant de vie que dans celuy cy et il n'est guère possible d'en donner davantage. » (*Abecedario* de MARIETTE.) Robert Dumesnil, après avoir dit que c'est l'un des chefs-d'œuvre de ce graveur, explique que l'on connaît trois états de la planche : 1° la bordure, l'écusson ni ses ornements ne sont pas finis; la lettre n'est pas tracée; 2° avec la lettre, le gland qui descend sous le rabat n'est pas divisé en deux parties; 3° le gland est divisé en deux parties côte à côte, et il est d'ailleurs plus travaillé.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE.

143. — *L'Enfant Jésus couché sur la paille.*

H. $0^m,13$. — L. $0^m,16$.

T. Blanchet inv. J.-J. Thourneyser Basil. scul. Lugd.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE. HUBER et ROST.

144. — Frontispice de la *Bilancia politica de Boccalini*, in-folio.

Blanchet et *Thourneyser.*

HUBER et ROST, GAULT-SAINT-GERMAIN.

145. — *La Sainte Cène*, in-folio.

T. Blanchet pinxit Thourneyser sculpt.

HUBER et ROST.

146. — *Grande thèse de philosophie.*

H. $0^m,43$. — L. $0^m,625$.

T. Blanchet inv. J.-J. Thourneyser Hel. Basilensis. sculpsit Lugduni.

Cette thèse était pour trois frères palatins de Neubourg, du Collège des Jésuites de Dôle; ils y sont représentés en pied et avec leurs armoiries.

Belle pièce. BIBLIOTHÈQUE NATIONALE. HUBER et ROST, GAULT-SAINT-GERMAIN.

Digitized by Google

147. — *Thèse philosophique*, grand in-folio.
Blanchet et *Thourneyser*.

Pour François Amyot d'Albigny, sous l'invocation de saint François de Paule.

HUBER et ROST, GAULT-SAINT-GERMAIN.

148. — Venez à moy vous tous qui travaillés et qui êtes chargés et je vous soulagerai...

Gravé par J.-J. Thourneyser d'après le tableau de Blanchet. 1664. In-folio.

Catalogue de la collection Coste (n° 935) à la Bibliothèque de la ville de Lyon au Lycée.

L. CHARVET,
Membre non résident du Comité des Sociétés des Beaux-Arts, à Lyon.

Digitized by Google

SONNETS

PRINTEMPS

L'abeille a vu les fleurs naître dans le sourire
Du printemps, qui se montre avec son manteau vert,
Dans les bois réveillés, les feuilles vont bruire,
L'hirondelle revient de ses palais d'hiver.

La vierge, s'enivrant de l'air qu'elle respire,
De l'hymne universel écoute le concert;
Et les rêves troublants, où son âme se mire,
Font fleurir les espoirs dans son cœur entr'ouvert.

Le monde est inondé d'une fraîche lumière,
Tout est soleil, amour, dans la nature entière,
Le loup offre à l'agneau l'olivier et le miel.

C'est pourquoi le Seigneur, trouvant la saison belle,
Quand il descend laver la tache originelle,
A choisi le printemps pour remonter au ciel.

Digitized by Google

VISION

Dans les vapeurs du soir, à cette heure indécise
Où le ciel prête au jour sa dernière clarté,
Où l'ombre a des langueurs, dont notre âme se grise,
L'horizon se remplit d'un décor tourmenté.

Des tableaux découpés dans l'air, qu'un souffle brise,
Des prismes décevants, un fantôme sculpté
Dans l'orbe d'un nuage, où notre cœur s'enlise
Au fond d'un souvenir qu'il a ressuscité.

L'illusion nous mène au Pays où l'on aime;
De ses amours perdus on refait le poème
Dans les entraînements dont l'esprit est hanté.

On y dresse un autel pour une chère image;
Mais le rêve, trop tôt, se perd dans le mirage,
Et l'on tombe du ciel dans la réalité.

AMOUR FATAL

Il est fort, il est grand et taillé dans le hêtre;
Le regard d'un Titan et le cœur haut porté;
C'est l'homme; l'univers le reconnaît pour maître,
Et des Dieux, sur la terre, il a l'autorité.

Il tombe. — Quel éclair a foudroyé son être?
De misère ou de sang quels flots l'ont emporté?
On voit fuir son esprit, sa force disparaître;
Dans quel abîme a-t-il été précipité?

Digitized by Google

C'est qu'il a rencontré l'éternelle sirène :
La femme l'a vaincu ; Déesse, fille, ou reine,
Dans son cœur, dans sa chair elle a plongé sa main.

Il a bu le poison de la femme fatale ;
Hélène, Dalila, Cléopâtre, Eve, Omphale !
C'est l'histoire d'hier — et celle de demain.

Camille VIAL.

Digitized by Google

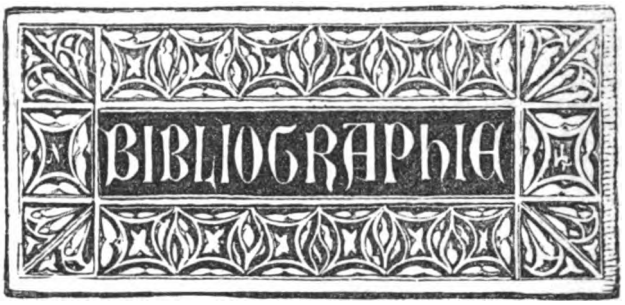

L'HORLOGE ASTRONOMIQUE DE LA CATHÉDRALE DE LYON. — *Notice historique et descriptive*, par A. GRAND, membre de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon. — Une brochure in-18, Delhomme et Briguet, éditeurs, avenue de l'Archevêché, 3, Lyon.

Je ne suis pas capable de louer comme elle le mérite la petite notice historique si précieuse et si documentée, que vient de publier mon cher, et déjà vieil ami, M. Antoine Grand.

Depuis les mystères dont les anciens aimaient à entourer sa naissance, jusqu'à la légende de cet infortuné à qui l'imagination seule a vu crever les yeux, que de choses n'a-t-on pas dites, et que d'erreurs n'a-t-on pas répandues au sujet de la fameuse horloge de Saint-Jean ?

Aussi, ces pages qui paraissent bien à leur heure, revêtent-elles, à mon sens, un véritable caractère d'actualité. En effet, maintenant qu'elle est complètement restaurée, les visiteurs affluent auprès de l'antique horloge tant aimée des Lyonnais. Mais le plus grand nombre ignore ses merveilleuses indications astronomiques, la foule ne connaît pas le jeu de tous ses automates qui font pourtant son étonnement et son admiration. Eh bien, grâce à la notice dont je ne puis parler que trop brièvement, les données du chef-d'œuvre que renferme notre cathédrale ne seront plus une énigme pour personne ; chacun pourra en apprécier la valeur, en étudier les indications, les signes, et posséder à fond ce que je pourrais appeler ici la *clé des songes*.

Cette si intéressante brochure devrait être répandue à des milliers d'exemplaires ; c'est, je le répète, un travail d'instruction et d'utilité publiques. Dans tous les cas, je suis certain qu'on en saura gré à son auteur, un modeste, un travailleur, un dévoué, un savant !

Pierre BRONDEL.

Digitized by Google

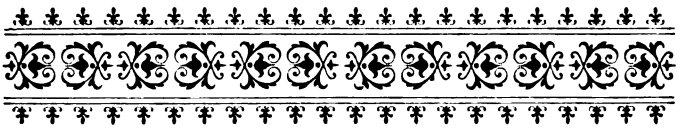

SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON. — *Séance du 5 mars 1895.* — Présidence de M. de Cazenove. — M. Arloing fait une communication sur les origines de la sérumthérapie. La sérumthérapie, dit l'orateur, est une méthode thérapeutique consistant à arrêter une maladie infectieuse, par le sérum d'un animal présentant de la résistance à la maladie. Les premiers essais qui en furent faits remontent à quinze années environ. Maurice Raynaud essaya, il est vrai, en 1877, d'employer le sérum de génisse à l'inoculation de la vaccine. Mais ce n'était pas là encore véritablement de la sérumthérapie. La découverte de l'immunité obtenue par le sérum du sang doit être attribuée à M. Chauveau qui a constaté, le premier, en 1879, dans ses expériences sur les moutons d'Algérie, atteints de charbon, que la mère atteinte de cette maladie, pouvait communiquer l'immunité à l'enfant. Or, l'on s'était demandé si cette immunité ne pourrait pas être obtenue par l'inoculation du sang. On fit ainsi, en sens divers et sans succès, plusieurs essais. Mais comme on avait observé que le sang d'un animal vacciné ne se prêtait pas à l'introduction des bacilles, et que, d'autre part, dans le sérum, les bacilles perdent leur propriété pathogène, on songea à tirer parti de cette propriété. Le premier, M. Richet, tira du sang du chien un remède contre la tuberculose. Puis, la méthode de Kock ayant suscité l'émulation et provoqué d'actives recherches, en reconnut d'une manière certaine, que

Digitized by Google

le sang des animaux, réfractaires à certaines maladies, pouvait servir à guérir ces maladies, et l'on arriva ainsi, en 1890, à la découverte de la sérumthérapie, résultat immense, au point de vue de la santé publique. Car jusqu'ici, on avait reconnu seulement que l'immunité préventive n'était pas curative. Or la sérumthérapie permet de communiquer l'immunité au moment où la maladie est déclarée, et cela, avec plein succès pour le traitement de la diphtérie. Les résultats sont encourageants puisque la mortalité des enfants, atteints de diphtérie, est descendu à 12 °/o et même, à la Charité de Lyon, à 7 1/2 °/o. — M. Humbert Mollière demande à M. Arloing si l'on ne doit pas ranger, parmi les précurseurs de la sérumthérapie, les réformateurs de la transfusion du sang qui, à l'exemple de Worm Muller, ont conseillé d'injecter seulement le sérum, au lieu du liquide sanguin tout entier, comme le faisaient les anciens et quelques modernes. D'autre part, relativement aux applications les plus récentes de la sérumthérapie. M. Mollière fait connaître qu'il a injecté, sans succès, chez deux malades de son service, à l'Hôtel-Dieu, le sérum antitétanique, fourni par l'Institut Pasteur. En présence de ce double insuccès, M. Mollière demande à M. Arloing si ce sérum injecté à des malades, chez lesquels le processus tétanique est déjà en pleine évolution, comme chez ceux qu'il a eu à traiter, ne peut pas exagérer l'intensité de l'intoxication au lieu de l'atténuer. — M. Arloing répond, sur la première question, qu'il est difficile de rattacher le système de la transfusion du sang à la sérumthérapie qui exige une substance immunisante, ce qui n'existait pas dans le système de Worm Muller. Sur la seconde question, M. Arloing répond que l'on espère bien obtenir un sérum assez actif, pour guérir le tétanos, mais jusqu'à ce jour on a échoué. Dans tous les cas, l'inoculation, même inefficace, ne peut aggraver le mal et rendre la mort plus certaine.

Séance du 12 mars 1895. — Présidence de M. de Cazenove. — M. Berlioux fait une communication sur la situation de l'Algérie et les diverses races qui l'habitent. Le pays algérien comprend deux parties bien différentes : les contrées voisines de la mer, région agricole d'une grande richesse, et les plateaux calcaires, où l'eau se perd facilement et vient alimenter, dans la plaine, les puits artésiens. C'est sur ces sommets, où le sol est bien moins fertile, que s'est réfugiée la race primitive qui descend des anciens Lybiens, caractérisés par leurs cheveux blonds

Digitized by Google

et leurs yeux bleus et dont l'origine commune avec la race européenne ne peut être contestée. Cette population, établie autrefois dans le voisinage de la mer et dont les travaux agricoles ont laissé des traces nombreuses, fut ménagée par les Romains, qui s'en servirent avantageusement pour la fourniture du blé à l'Italie, où le sol fut abandonné aux *latifundia*. Réfugiée actuellement dans les montagnes de la Kabylie, elle a conservé les mœurs et les traditions des races européennes; mais au lieu de la ménager et de l'encourager, on l'a froissée comme à plaisir, en leur enlevant ses meilleures terres, pendant qu'en Tunisie, où elle est représentée par les Kroumirs, on la traite avec le ménagement qu'elle mérite. L'orateur expose ensuite comment cette population a été refoulée, après une lutte acharnée, par les Arabes nomades qui occupèrent toute la plaine au XIe siècle. Mais les Arabes, que nos généraux ont considérés pendant longtemps comme la véritable population du pays, ne sont autres que les descendants de ces tribus de pillards, venues des bords de la Mer Rouge, d'où les Fatimites les rejetèrent sur l'Algérie et la Tunisie. La véritable population du pays se retrouve dans la population berbère, essentiellement agricole, sur laquelle on eût dû s'appuyer, dès le premier jour, mais que l'on parviendra à gagner, comme on l'a fait des Berbères de la Tunisie. De même, on a eu le tort, à Madagascar, de négliger la population indigène, pour traiter avec les Hovas. Les Anglais, au contraire, sont parvenus à consolider leur pouvoir dans l'Inde, en traitant partout avec la véritable population du pays. D'autre part, on compte, en Algérie, un grand nombre de Juifs, depuis longtemps établis dans le pays et dont le nombre n'a jamais fait l'objet d'un recensement officiel, ce qui est regrettable. En somme, dit en terminant l'orateur, on devrait prendre les mesures suivantes : Supprimer le système de rattachement, s'attacher la race agricole et entamer la race nomade, par l'emploi de la force religieuse.

Séance du 19 Mars 1895. — Présidence de M. de Cazenove. — M. le Président donne lecture du discours, qu'il devait prononcer sur la tombe de M. Antoine Mollière, décédé le 17 mars, ce qu'il n'a pu faire, à cause d'une disposition du testament du regretté défunt. Dans un rapide tableau, l'orateur fait connaître la longue carrière de littérateur, de philosophe et de penseur de M. Mollière, esprit vaste, toujours en éveil, qui a traité avec l'autorité de l'expérience humaine, éclairée et guidée par la foi religieuse, les plus hauts problèmes de la

Digitized by Google

vie morale. Après avoir rappelé les titres de ses principaux ouvrages, M. le Président emprunte d'abord à son discours de réception quelques passages, qui caractérisent l'homme et nous expliquent sa vie tout entière, constamment dévouée au bien, sous toutes ses formes. Plus loin, citant de même l'ouvrage qu'il a intitulé : *La métaphysique de l'art*, il nous montre quelle haute idée l'auteur s'était faite de l'art, dont l'inspiration, disait-il, devait être puisée aux sources élevées de la foi. Né à Lyon, le 1er octobre 1809, M. Mollière s'était fait inscrire au tableau des avocats, le 10 mars 1834. Il avait appartenu ainsi, pendant quarante ans, au barreau de notre ville, où sans avoir beaucoup plaidé, il avait mérité l'estime et l'affection de tous ses confrères. Mais par dessus tout, c'était un homme de bien, qui avait fourni aux œuvres de bienfaisance un concours toujours dévoué, notamment à l'œuvre du Dispensaire et à la Société de Saint-Vincent-de-Paul. On ne doit pas oublier non plus sa coopération active à la Société des amis des arts, qu'il présida pendant huit années. Modeste et croyant, il a enfin donné un dernier témoignage de ses sentiments intimes, en exigeant qu'à la cérémonie religieuse de ses funérailles, il n'y eût ni fleurs, ni couronnes. Et c'est ainsi que, dans sa mort, comme dans sa vie, il laisse à tous, à ses enfants, à ses amis, un grand exemple d'honneur, de travail et de foi. Après l'audition de ce discours, la séance est levée en signe de deuil.

Séance du 26 mars 1895. — Présidence de M. Valson. — Hommages faits à l'Académie : 1° *Notice sur le tir courbe* (3e mémoire), par M. le comte de Sparre ; 2° *Traité de zootechnie spéciale : les oiseaux de basse-cour*, par M. Cornevin. — M. Charles André communique une étude sur l'hiver de 1894-1895. Dans un premier chapitre, l'auteur fait connaître le nombre des jours de gelée, qu'il établit ainsi : quatre-vingt-quatre au parc ; quatre-vingt-trois à Saint-Genis-Laval ; quatre-vingt-seize au Mont-Verdun, répartis en diverses périodes. Dans un second chapitre, M. André établit la classification de ces divers jours de gelée de la manière suivante : On compte à Saint-Genis, dix-sept jours du 29 décembre au 14 janvier, dix-huit jours du 23 janvier au 10 février, douze jours du 13 au 24 février, onze jours du 26 fevrier au 8 mars. Au Mont-Verdun : vingt-trois jours du 21 décembre au 12 janvier et quarante-cinq jours du 23 janvier au 8 mars. L'auteur étudie, en troisième lieu, la température de l'intérieur du sol. Au total, il a gelé à

Digitized by Google

une profondeur de dix centimètres pendant trente-huit jours, à partir du 29 janvier et pendant vingt-neuf jours à trente centimètres, à compter du 2 février. Enfin, dans un quatrième chapitre, M. André traite des chutes de neige. Au mois de janvier, on compte quatorze jours neigeux ; en février treize jours, ce qui est supérieur à la moyenne normale. D'ailleurs, les chutes de neige ont été tout à fait exceptionnelles pour nos régions, soit par leur durée, soit par leur intensité. Enfin, l'auteur après avoir étudié les diverses périodes de dégel, compare le dernier hiver avec celui de 1879-1880, qui fut plus froid et plus long, en même temps qu'il fut plus précoce que celui de 1894-1895, différence qui mérite d'être notée, pour les recherches des lois de périodicité, à laquelle se livrent quelques météorologistes. — M. Ernest Lapaire, autorisé à faire une lecture, communique les premiers chapitres d'une notice sur M. Henri Hignard, membre émérite et ancien président de l'Académie (V. la *Revue du Lyonnais* de mars 1895).

Digitized by Google

Chronique d'Avril 1895

6 avril. — M. Devienne, conseiller à la Cour d'appel, est nommé président de Chambre, en remplacement de M. Ollivier, décédé.

M. Degounon-Loubens, conseiller à la Cour d'appel de Grenoble, est nommé conseiller à la Cour d'appel de Lyon, en remplacement de M. Devienne.

10 avril. — Départ du camp de Sathonay de la première compagnie du 200e régiment d'infanterie, formé pour l'expédition de Madagascar.

12 avril. — Mort de M. Paul Chenavard, peintre, décédé à Paris, à l'âge de quatre-vingt-huit ans. Ses funérailles ont eu lieu à Lyon le 15 avril. Né dans notre ville, le 9 décembre 1807, Paul Chenavard alla étudier la peinture en Italie, en 1827. En 1848, il avait été chargé de la décoration du Panthéon, et il composa pour ce travail, qui n'a pas été exécuté, une série de cartons, conservés aujourd'hui au musée de Lyon, qui représentent l'histoire de l'humanité, de la Genèse à la Révolution française.

16 avril. — Mort de M. Alphonse Desgeorge, chevalier de la Légion d'honneur, ancien membre de la Chambre de commerce, et vice-président de la Société amicale des anciens élèves des Chartreux, décédé à l'âge de cinquante-neuf ans.

22 avril. — Ouverture de la seconde session du Conseil général du Rhône, sous la présidence de M. Bouffier.

L'Administrateur-Gérant, MOUGIN-RUSAND.

TYPOG. MOUGIN-RUSAND. — LYON

Digitized by Google

LES GRAVEURS SUR BOIS ET LES IMPRIMEURS

A LYON, AU XVe SIÈCLE

I

L'HISTOIRE des origines de la typographie à Lyon a été l'objet de plusieurs publications dans le cours des soixante dernières années. Cette étude avait été faite principalement d'après les monuments, c'est-à-dire d'après les produits de l'imprimerie lyonnaise; elle ne pouvait être qu'incomplète. Elle était incertaine faute du complément qu'on aurait dû trouver dans des documents alors en partie ignorés. On accordait en même temps trop de confiance au témoignage d'érudits et de *curieux*, ainsi qu'à des traditions; on se plaisait à former des hypothèses qu'aucun ensemble de faits ne justifiait. Descartes a eu raison de dire :

Digitized by Google

« J'apprenois à ne rien croire trop fermement de ce qui ne m'avoit été persuadé que par l'exemple et la coutume. » Aucun travail ne peut être entrepris de nos jours s'il n'est fondé sur les témoignages contemporains, nous voulons dire s'il n'est établi au moyen des chartreaux, des rôles des tailles, des comptes, des actes et de pièces originales. Nous avons fait la recherche de ces documents dans les archives du département du Rhône et dans les archives de la ville de Lyon et nous avons fait nous-même les extraits des actes, des comptes et des rôles. Les résultats de ces longues investigations n'ont pas répondu à nos espérances; toutefois ils fournissent, malgré leur insuffisance, une base plus large et plus solide pour de nouvelles études (1).

Nous nous étions proposé d'écrire l'histoire de l'ornementation par la gravure sur bois des livres imprimés typographiquement à Lyon au XVe et au XVIe siècle.

La gravure était, à l'origine à Lyon, un ouvrage à peu près barbare, mais, suivant la remarque de Gœthe, « il n'est aucun métier que l'ouvrier ne puisse élever jusqu'à l'art par l'application qu'il y porte. » La gravure sur bois est devenue à Lyon, à force d'application de la part des ouvriers, un art, toutefois seulement dès les

(1) Quand nous écrivions ce rapide aperçu, le premier volume de la *Bibliographie lyonnaise* du président Baudrier et de M. Julien Baudrier, qui a continué l'œuvre de son père, n'avait pas paru. Les deux auteurs ont associé très heureusement la recherche et l'étude des impressions originales avec l'enregistrement méthodique de pièces d'archives. Les matériaux de l'histoire de l'imprimerie à Lyon ont été réunis et mis en valeur avec une intelligence et une exactitude qui doublent le prix de ce travail considérable.

Digitized by Google

dernières années du XVe siècle. Elle a pris ensuite dans cette ville, à raison de l'esprit qui a pénétré dans le peuple, tant de développement et tant d'importance; elle y a acquis, à raison de circonstances diverses, un caractère si saisissant, d'abord marqué au coin d'influences étrangères, flamandes, allemandes, italiennes, plus tard profondément original et d'une originalité inspirée par le goût français, que nous avons été conduit par la force des choses à la laisser dans son cadre naturel et à en faire pour le XVIe siècle le sujet d'un travail distinct.

Nous avons donc séparé de notre étude la gravure sur bois au XVe siècle, ne lui consacrant d'ailleurs qu'une notice sommaire, qu'un simple essai ou plutôt qu'une ébauche, et, en parlant des rares graveurs dont le nom n'a pas été perdu, nous signalerons les imprimeurs qui ont toujours été les inspirateurs et quelquefois les collaborateurs de ces travaux.

L'étude de la gravure et des ouvrages des graveurs à Lyon au XVIe siècle formera plus tard l'objet d'un mémoire particulier; elle présente un très vif intérêt. Plusieurs de ces maîtres, dessinateurs et graveurs, doivent être placés à un rang relativement élevé : nous voulons parler de Jean de Gourmont, de Georges Reverdy, de François Gryphe, de Bernard Salomon, de Corneille de La Haye, de Clément Boussy, de Pierre Woeiriot, de Jean Perrissin, de Jacques Tortorel, de Jacques Le Chaleux, de Pierre Eskrich et des Brunand (2).

---

(2) Nous avons fait dans les archives de Lyon la recherche des noms des graveurs sur bois, tailleurs d'histoires et autres, qui ont

Digitized by Google

II

LA GRAVURE SUR BOIS.

Les premiers livres imprimés, livres xylographiques ou livres imprimés typographiquement, contenaient des *histoires* (3) gravées sur bois. Les images des livres xylographiques, malgré la rudesse de la forme, intéressent par leur naïveté et ne sont pas sans attrait. Celles qui ont été insérées dans les livres des premiers imprimeurs en caractères mobiles ne sont pas des essais moins grossiers; les figures ont souvent de l'expression.

La gravure sur bois a eu, sinon pour son premier, du moins pour son principal objet, l'ornementation du livre. Le livre, nous parlons du livre imprimé, paraissait devoir être décoré par la miniature, comme le manuscrit l'avait été. Mais, de même que l'art de l'imprimeur avait remplacé l'art de l'écrivain, un art nouveau devait naître qui faciliterait dans les premiers temps et supprimerait ensuite la tâche de l'enlumineur.

La gravure sur bois fut cet art; l'invention, du moins en Europe, remonte au commencement du XVe siècle (nous n'osons pas dire à la fin du XIVe siècle), mais

---

travaillé à Lyon au XVIe siècle. Nous avons découvert une centaine de ces graveurs.

(3) On appelait *histoires*, au XVe et au XVIe siècle, la représentation de scènes diverses, le plus souvent historiques.

Digitized by Google

c'est dans la seconde moitié du XVe siècle que ce mode d'ornementation si naturel fut appliqué à des objets différents; il ne devait pas tarder à être répandu.

La gravure sur bois était connue en Chine à une époque reculée; on en faisait usage pour reproduire des textes et des dessins à la fin du VIe siècle. Notre ami Stanislas Julien nous a donné la traduction du passage suivant du *Ko-tchi-king-youèn* (4) : « Le huitième jour du douzième mois de la treizième année du règne de Wèn-ti, fondateur de la dynastie des Souï (l'an 593 de J.-C.), l'empereur ordonna, par un décret, de recueillir tous les dessins usés et les textes inédits et de les graver sur bois pour les publier. Ce fut le commencement de l'imprimerie avec des planches de bois. On voit qu'elle a précédé de beaucoup l'époque où vivait Fong-ing-wang ou Fong-tao (à qui l'on attribue cette invention vers l'an 932). » Le même fait est consigné dans une autre encyclopédie chinoise, le *Po-tong-pièn-lân* (5); d'après un autre recueil, le *Pi-tsong*, l'imprimerie sur des planches de bois aurait été inventée au commencement de la dynastie des Souï (581 de J.-C.) et serait arrivée à la perfection sous la dynastie des Soung (de 960 à 1278). Un commissaire plénipotentiaire chinois, Pan-tse-tchèn, qui était très curieux d'antiquités, nous a montré à Canton, en 1844, des dessins et des inscriptions gravés sur bois, exécutés à la fin du XIIe siècle, sous le règne de Ning-tsoung de la dynastie des Soung, et assez bien conservés pour qu'il ait pu en faire tirer des épreuves.

---

(4) Livre XXXIX, folio 2.
(5) Livre XXI, folio 10.

Digitized by Google

Les origines de l'art de la gravure sur bois en Europe sont incertaines et nous doutons que, par les documents ou les monuments, on arrive à dissiper les obscurités qui règnent en cette histoire. C'est que les estampes isolées, comme les livres xylographiques ou autres ornés de gravures, étaient destinés aux gens du peuple, à ceux qu'on peut appeler les pauvres et les ignorants, du moins par rapport à ce monde de la Cour, de l'Église ou du haut commerce dont les peintres et les enlumineurs satisfaisaient les goûts élevés. Ces anciens ouvrages ont presque tous disparu.

Si rare déjà est la mention des noms de ces derniers maîtres dans les comptes des dépenses des souverains, des églises ou des abbayes, qu'il est naturel que le silence se soit fait partout sur les ouvriers de métiers alors obscurs.

L'art de la gravure sur bois paraît avoir été exercé d'abord en Allemagne, et peu de temps après dans les Pays-Bas (presque au même moment en Hollande et dans les Flandres). C'est en Allemagne que, au xve siècle, il a été cultivé avec le plus de succès et qu'il a acquis le plus d'importance. Un graveur sur bois (*Formschneider*) du nom de Ulrich, travaillait à Ulm en 1398 (6), et au commencement du xve siècle, vivait dans le couvent de Franciscains de Noerdlingen *frater H. Luger, laycus, optimus incisor lignorum* (7).

---

(6) On a assuré plusieurs fois que le mot *Formschneider* n'est entré dans la langue allemande qu'un peu avant 1449 : il semble que ce soit une erreur; nous tenons de nos amis allemands que ce mot était en usage dans les dernières années du xive siècle.

(7) J.-D. Passavant, *le Peintre graveur*, t. Ier, 1860, p. 21 et 37. — Il y avait des graveurs sur bois à Nuremberg dans la première

Digitized by Google

Sur les gravures sur bois regardées comme les plus anciennes, le sujet est représenté par un simple trait; nous voulons dire qu'on ne voit pas d'ombres indiquées au moyen de hachures (8). Les draperies ont, le plus souvent, leurs plis arrondis; celles avec des plis ou des cassures angulaires paraissent avoir été dessinées sous l'influence de l'école de van Eyck (9).

Quand nous avons dit que la gravure sur bois a eu pour principal objet l'ornementation du livre, nous avons parlé d'une façon générale. Mais, à en juger par les anciennes estampes qu'il nous a été donné de voir, il semble que, dans les premiers temps, disons pendant les deux premiers tiers du xve siècle, le plus grand nombre des gravures sur bois étaient des estampes de piété destinées à décorer l'intérieur des demeures modestes, de ces *briefe* (feuilles volantes imprimées d'un seul côté avec ou sans vignettes) cités dans les écrits allemands.

Un *briefmaler* (peintre de feuilles volantes), Albrecht Pfister, de Bamberg, qui aurait été formé par Gutenberg, a mis au jour, à Bamberg, en 1461, le premier livre orné de planches gravées sur bois et imprimées typographiquement (il y en avait cent et une). Ce livre

---

moitié du xve siècle; *Hans der Formschneider* a prêté en 1449 serment comme bourgeois dans cette ville.

(8) Les Italiens, les Vénitiens surtout, s'en sont tenus à la gravure au trait jusqu'à la fin du xve siècle; l'emploi de la gravure ombrée a commencé pour ainsi dire brusquement chez eux au commencement du xvie siècle.

(9) On observera comment le travail de la gravure était conduit en Allemagne au xve siècle dans l'excellent ouvrage de Richard Muther intitulé : *Die deutsche Bücherillustration der gothik und Frührenaissance*, 1460-1530 (2 vol. in-4°, 1884).

Digitized by Google

est un recueil de fables en vers : *Des Edel Stein* par Boner (10).

Introduite à Lyon, la gravure sur bois s'y naturalisa promptement; elle trouva dans cette ville le milieu le plus favorable à son développement, au perfectionnement de ses procédés et à son emploi.

III

LA TAILLE DES MOULES DE CARTES A JOUER, A LYON, AU XVe SIÈCLE.

On s'explique difficilement comment, il y a plus de quatre siècles, en 1480, étant données la nouveauté de l'entreprise et la condition du travail à cette époque, celle des applications de la gravure sur bois, qui était à la vérité la plus naturelle et qui devait être la plus féconde, a amené aussi vite la formation d'un métier, d'ailleurs très divisé et resté longtemps inaperçu quant à son personnel, et comment en ce métier les progrès ont pu être aussi rapides.

Lyon fut une des rares villes où ce métier, qui fut élevé, moins de vingt ans après, à la hauteur d'un art,

(10) Pfister a publié une « Bible des pauvres » avec cent soixante-dix gravures sur bois.

Digitized by Google

devint inséparable de l'imprimerie et aida à ses développements.

On était préparé à Lyon à mettre à profit pour l'ornementation des livres ce mode de gravure à peu près ignoré.

On faisait alors (au xve siècle) à Lyon des cartes à jouer, cartes imprimées avec des moules de bois, imprimées en noir avec le *frotton* (10) et coloriées. Un personnel avait été formé et restait réuni pour exercer cette industrie (12). La réputation des cartes de Lyon devait être bien établie au loin, car un jeu de cartes de Lyon avait été donné en 1454 à Charles VII (13), et le roi René fit acheter en 1476 « ung jeu de cartes de Lyon pour Hellène (14) » au prix de onze gros d'argent.

---

(11) Le *frotton* était un tampon de drap ou de crin dont le cartier se servait pour imprimer sur le moule.

(12) La fabrique de cartes à jouer était encore importante au xvie siècle, et les cartiers, maîtres et compagnons, étaient nombreux. A l'entrée de Henri II et de Catherine de Médicis à Lyon en 1548, ils avaient leur place dans le cortège; ils marchaient, au nombre de cent soixante-douze, précédés de leurs taborins, fifres et enseignes, « habillez de blanc et noir, le plus de velours et satin ». Les cartiers faisaient alors en même temps un ouvrage singulier; ils garnissaient les fenêtres de papier (« engressez d'huile »). En voici des exemples : Guillaume de Bierces, cartier, fit en 1531 « des chassiz... en papier tant en la salle du consulat que en la chambre des papiers » (Archives de Lyon, CC 817). En 1542, un autre cartier, Antoine Godin, a « refaict en papier et collé » ces châssis CC 954).

(13) Nous ne connaissons pas le mandement d'après lequel le fait a été établi. Nous tenons ce renseignement du marquis Léon de Laborde.

(14) *Mémoriaux* du roi René. Nous ignorons quelle était cette

Digitized by Google

Il y avait à Lyon, dans le xve siècle, un certain nombre de « faiseurs de cartes ». Nous avons, d'après les *Nommées* (15) et les rôles des tailles, de 1444 à 1489, les noms de trente-neuf cartiers : trois de 1444 à 1460, quatorze autres de 1473 à 1480, quatre autres en 1482 et en 1483, dix-huit autres de 1485 à 1489 (16).

Les « tailleurs (ou graveurs) de molles (17) de cartes » sont mentionnés séparément. Il y en a eu huit depuis 1444 jusqu'à 1493 (18). Le plus ancien d'entre eux est James (19) ou Jean Du Boys (..1444-1481). James Du Boys, « tailleur de molles de cartes », demeurait « près le Palais », du côté du Royaume (20).

Hélène ; elle n'était pas une des filles du roi, qui s'appelaient Yolande, Marguerite, Isabelle et Anne.

(15) On désignait à Lyon sous le nom de *Nommées* les registres dans lesquels étaient inscrits le nom et le domicile de chaque contribuable, avec l'indication de ses revenus.

(16) Le nombre des cartiers augmenta peu à peu ; on en compte vingt-quatre qui sont inscrits dans les chartreaux de 1492 et de 1493.

(17) Le *molle* ou moule était la planche de bois gravée sur laquelle on imprimait la carte au moyen du *frotton*.

(18) Nous ne connaissons, en dehors des tailleurs de moules de cartes de Lyon, qu'un nom de graveur de cartes à jouer français au xve siècle, celui de Jean Goyrand (vers 1480). On a cité le nom de Jean Volay (1484), mais ce graveur, qui signait I V ou L V (en monogramme), travaillait au xvie siècle, dans les dernières années du règne de François Ier. (Voir l'article d'André Pottier *sur une ancienne forme à imprimer des cartes à jouer*, *Revue de Rouen*, juin 1846.)

(19) Le prénom de James est singulier et rare pour l'époque. James Du Boys était peut-être le même que Jamet le cartier.

(20) Archives de Lyon, CC 68, 1444, f° 57 v°. Il est possible

Digitized by Google

Après lui sont venus Pierre de Lan, « faiseur de moles des cartes », qui habitait le quartier situé « depuis le puys Peloux jusques au Rosne » (..1463-1493) (21), et Pierre ou Perrin, « fayseur des moles des cartes, tailleur de molles », (..1465-1482) (22). Nous ferons une mention spéciale d'André Perroset (..1491-1512), cartier, « tailleur de molles » et peintre, qui a peint des *hystoires* sur des toiles et qui a peint aussi en 1494 des toiles « moytié fleurs de liz et moytié armines » pour l'entrée de Charles VIII et d'Anne de Bretagne.

Si trois des cartiers, maître Jacques (..1472-1475), Jean Morel (..1472-1480) et maître Étienne (..1475-1485), paraissent avoir eu le plus d'importance, deux aussi des tailleurs sont mentionnés le plus souvent dans les documents : c'est Louis de Luxembourg (..1484-1514) (23) et Gilles ou Gillet Le Riche (..1491-1517). Celui-ci, « tailleur de molles de cartes, tailleur de molles, graveur en tailles de bois », demeurait chez un cartier (Huguenin Turin), dans la rue « tirant d'Ambronay au puys Pelloux (24). »

Il est à remarquer que trois de ces tailleurs de moules de cartes au xve siècle, les deux dont nous venons de

---

que James Du Boys ait été déjà à Lyon en 1437 (nous n'avons pas retrouvé le document dans lequel le fait était mentionné).

(21) Archives de Lyon, CC 89, 90, 91, 93 et 100.

(22) Ce graveur du nom de Pierre était un autre personnage que Pierre de Lan.

(23) Louis de Luxembourg, « faiseux de moules de quartes, tailleur et graveur de molles de cartes », exerçait en outre la profession de « joyeulx du leux » (joueur de luth).

(24) Archives de Lyon, CC 9.

Digitized by Google

parler, et Guillaume Gormy (..1480-1493), gravaient aussi sur bois des *molles* (moules) qui devaient servir à des impressions autres que celles des cartes. Ces tailleurs étaient désignés également, sur les rôles de l'impôt et sur ceux des pennonages, comme « tailleurs de molles, faiseurs de molles » (en général) ou « graveurs en tailles de bois ». Il ne faut pas s'étonner de voir le mot *graveur* employé à cette époque. Ce mot était entré dans la langue courante depuis un siècle ; on le trouve en effet dans plusieurs articles de l'inventaire du mobilier de Charles V, inventaire fait en 1379 et en 1380 (25).

Les cartes à jouer de fabrique lyonnaise certaine sont très rares. Nous n'en avons vu qu'un petit nombre qui sont de la fin du xve siècle, et qui paraissent avoir fait partie de deux jeux différents (26). Sur une de ces cartes, un quatre de coupe (27), l'écusson aux armes de Lyon supporté par deux enfants ; sur une autre, un quatre de denier, la marque du cartier, A L (Antoine de Logiriera) dans un écusson (28). D'autres de ces cartes doivent être mentionnées. Une dame en costume de cour tient des deux mains devant elle un grand

(25) Il s'agit dans cet inventaire de sceaux et de cachets (*signets*) d'or ou de pierres fines sur lesquels étaient *gravés* (ce mot y est employé) divers sujets.

(26) Cabinet de M. Paul Le Blanc, de Brioude. Ces cartes ont 96 mill. de haut sur 50 mill. de large.

(27) Ce jeu, dans lequel les cartes numérales présentent des *coupes* et des *deniers*, a été fait d'après le type des cartes italiennes. Il date certainement du commencement du règne de Louis XII.

(28) Il y avait en effet à Lyon, dans les dernières années du xve siècle, un cartier dont le prénom, Antoine, est seul inscrit sur les chartreaux.

Digitized by Google

denier aux armes de France et Bretagne avec la légende : CVEVR · DE · FEMME · TROMPE · LE · MONDE ; en haut les lettres C L (29). Le nom du cartier, *Antoine de Logiriera :*, est sur une banderole placée aux pieds de valets : le valet de coupe, le valet d'épée, celui-ci appuyé sur une grande épée dont la pointe est en terre. Sur un cinq de denier l'inscription : *de·tous·te fie et·te· garde:* sur un trois de denier, des armoiries et les noms de *Jupiter*, *de Venus* et de *Pallas*.

D'anciens moules de jeux de cartes ont été trouvés dans la région, dans le Dauphiné. M. Éolde Berthin, de Lyon, en possède qui se rapportent à des jeux différents et qui paraissent avoir été faits dans la seconde moitié du xve siècle. Sur plusieurs de ces moules, des figures de rois, de reines, de valets (30), à pied ou à cheval, le plus souvent sans désignation ; sur d'autres, les figures, avec les noms et les armoiries, des preux de la Table ronde et de celles des femmes célèbres de l'antiquité qu'on appelait les *preusses*. Il n'est pas possible de dire à quel type ces cartes appartenaient et à quelle sorte de jeu elles étaient destinées, attendu qu'elles n'ont rien de particulier qui les distingue : ni signes ni devises ni points ni lettres ni chiffres. Le lieu

---

(29) L'exécution (dessin et taille) est relativement assez bonne. L'impression est à six couleurs : noir, bleu, vermillon, violet, vert foncé, brun clair ou vieil or. Les cartes ont au revers un semis de fleurs de lis. Les lettres C L seraient-elles les initiales du nom du cartier ? Un cartier du nom de Claude La Faye ou de La Faye était établi à Lyon à la fin du xve siècle.

(30) Sur deux de ces moules, le valet est appelé ·I·A·Q·V·E· ; le dessin de chacun d'eux est un peu différent.

Digitized by Google

de fabrication de ces cartes est inconnu (31); la gravure, de travail français, est grossière (32).

Des « faiseurs de lettres de molle » figurent aussi sur les rôles des tailles. C'étaient des fondeurs (probablement aussi graveurs) de lettres d'imprimerie (33). Nous pensons que l'industrie nouvelle de la gravure et de la fonte des caractères d'imprimerie a été introduite à Lyon vers 1485 ou à peu près. Auparavant les imprimeurs faisaient eux-mêmes ou faisaient faire chez eux leurs caractères, s'appliquant, comme on le lit à la fin du *Catholicon* de 1460, à obtenir « l'accord merveilleux dans les proportions et la grosseur des lettres au moyen de poinçons et de matrices (34). »

Un des premiers fondeurs de lettres à Lyon fut Nicolas Wolf, *Lupi* ou *Luppi* (35), originaire de Lutter,

---

(31) La ville de Lyon était le centre de fabrication le plus rapproché.

(32) Romain Merlin a publié la reproduction de ces moules si curieux dans son livre sur l'*Origine des cartes à jouer*.

(33) On a dit que, dans les premiers temps, les orfèvres ont sculpté ou taillé en métal les caractères d'imprimerie. Le procédé de la gravure a suivi de très près celui de la sculpture. Un orfèvre d'Avignon, originaire de Prague, Procope Valdfoghel (Waldvogel, en allemand), s'était engagé, par contrat passé le 10 mars 1446 avec un juif, nommé Davin, de Caderousse, à graver sur le fer vingt-sept lettres hébraïques dites de forme (*scissas in ferro*), selon la science d'écrire artificiellement (*juxta scientiam et practicam scribendi artificialiter*) que Valdfoghel avait enseignée depuis deux ans à ce juif et à quatre autres personnes d'Avignon (l'abbé Requin, *L'imprimerie à Avignon en 1444*, 1890). Il ne nous a pas paru, au moins d'après les documents, qu'à Lyon, au XVe siècle, aucun orfèvre ait gravé et fondu des caractères d'imprimerie.

(34) *Mira... patronarum formarumque concordia proportione et modulo.*

(35) Wolf, en latin *lupus* (loup).

Digitized by Google

dans le duché de Brunswick, qui exerçait aussi le métier d'imprimeur (..1493-1512) (36). Deux autres fondeurs de lettres, en même temps imprimeurs, paraissent avoir eu chacun un atelier de quelque importance, c'est Anjou Syrodet ou Syroudet (..1493-† 1523) et Jéronyme Diéthemant (..1498-1508). Aymon Juste a été réputé pour son habileté comme modeleur, graveur et fondeur (..1506-1516) (37).

Plusieurs imprimeurs n'en ont pas moins continué après 1485 à graver et à fondre eux-mêmes leurs caractères. Nous citerons Jean Trechsel qui a consigné au colophon du *Glossulae in Aristotelis philosophiae naturalis libros* de Jean Versor (1489) la mention suivante : *Has caractheres sculpsit Trechsel Johannes.*

Après Gilles Le Riche mentionné plus haut, aucun graveur ne figure plus dans les chartreaux de Lyon comme « tailleur de molles de cartes », ce qui nous fait supposer que, à raison de l'accroissement de la fabrication des livres ornés de gravures, « la taille des molles de cartes » n'était plus que la moindre partie des travaux de ces graveurs.

(*A suivre.*) Natalis Rondot.

---

(36) Nicolas Wolf était encore à Lyon en 1512, mais il en est parti peu de temps après, car on a écrit sur le chartreau, en face de son nom, le mot *recessit.*

(37) Aymon ou Aymé Juste était peut-être italien ; il signait *A. Justi.* Il fit en 1516 des arbres et des fleurs de cire pour l'entrée de la reine Claude (C C 667).

Digitized by Google

ÉTUDE HISTORIQUE

SUR LE

CANTON DE PÉLUSSIN

(LOIRE)

Entre la limite méridionale du département du Rhône, et l'extrémité septentrionale de celui de l'Ardèche, s'avance à la façon d'un coin une portion du département de la Loire. Ce territoire se trouve comme enclavé, au couchant, entre le contrefort oriental du Pilat qui le circonscrit en demi-courbe, et au levant, descend jusqu'au Rhône qui le baigne sur un parcours de douze à quinze kilomètres. Au nord, il s'élève insensiblement par une pente douce jusqu'au Lyonnais avec lequel il s'unit au niveau des premiers escarpements du Pilat, tandis qu'au sud-ouest il va rejoindre les premières croupes du Vivarais avec lesquelles il se confond. Ce territoire répond à la circonscription territoriale dite aujourd'hui canton de Pélussin.

Digitized by Google

Circonscrite géographiquement de cette façon, on peut, *à priori,* concevoir que cette contrée doive présenter une histoire assez complexe, et qu'elle doive, vu ses limites, avoir participé à la vie des provinces voisines, c'est-à-dire le Lyonnais, le Forez, le Velay, le Vivarais, et aussi le Dauphiné. Peut-être est-ce à cette multiplicité de rapports, à cette diversité d'événements — toutes choses qui rendent les recherches difficiles, — que l'on doit de ne point encore posséder d'histoire locale de cette région.

Cette étude, ou plutôt cette ébauche que je tente ici de faire, apparaîtra sans doute à beaucoup imparfaite, incomplète ; je la présente néanmoins telle quelle, ayant l'espoir que quelques-uns de mes compatriotes y trouveront quelque intérêt, voire même quelque utilité.

*
* *

Et tout d'abord, quelle est l'origine de ce canton ? Quelles races l'ont constitué ? Est-il le résultat d'une peuplade unique née dans ces lieux, ou bien est-il le fait de la condensation de divers peuples amenés là soit par les hasards de la conquête, de la guerre ou du commerce ?

Aussi loin qu'on puisse s'en rapporter aux données historiques positives, on peut dire que primitivement, ce pays, qui était couvert de bois, était habité par des tribus celtiques ou gauloises. Une première preuve en est fournie par les médailles, pièces de monnaie, objets divers de l'époque gauloise qui ont été découverts dans le Forez. Une seconde peut-être tirée des diverses désinences étymologiques celtiques — pour les unes au moins — qui ont servi à dénommer les localités. Une troisième plus discutée, aurait trait au vestige du culte de l'époque, car, on le sait, les prêtres

Digitized by Google

gaulois, les druides, avaient pour habitude de se retirer dans les forêts pour pratiquer leur religion et faire leurs sacrifices. Sans doute, on rencontre en divers points du Pilat, des assemblages de pierres que d'aucuns veulent considérer comme tumuli ou dolmens, mais y a-t-il vraiment analogie entre ces monuments et ceux qu'on voit à Carnac, en Bretagne?

L'origine celtique de ceux-ci, n'est, je crois, plus discutée, mais en est-il de même de ceux du Pilat? « Il existe, dit Duplessis (1), sur le Pilat de vrais monuments que l'on peut croire celtiques. » Par contre, de la Mure (2), qui parle longuement de cette montagne, ne dit pas un mot de ces monuments. En revanche, il s'étend sur les raisons qu'il y a d'y faire mourir Ponce Pilate. La discussion reste donc encore ouverte.

Et pourtant, les meilleurs historiens tant latins que français, sont d'accord sur ce point, à savoir que la province gauloise dite « Forez », était connue sous le nom de Ségusie. Ainsi César, dans ses commentaires écrit : *Segusianos.... sunt extra Provinciam trans Rhodanum primi.* De cette citation, il résulte que les Ségusiens étaient les premiers que l'on rencontrait de l'autre côté du Rhône, au sortir de la province romaine, qui, on le sait, avait Vienne pour capitale. Or, les Ségusiens et leurs voisins, les Helviens, les Eduens, etc. furent soumis successivement par César. Que devinrent alors ces peuples à la suite de la conquête? Il semble qu'ils se fusionnèrent avec les Romains ou tout au moins devinrent leurs alliés, au point qu'il s'identifiè-

(1) *Essai historique sur le département de la Loire* (Montbrison, 1818, in-12).

(2) *Etude sur le Pilat.*

Digitized by Google

rent avec eux, après avoir apprécié la valeur de leurs lois, de leur gouvernement. Leur culte lui-même dut disparaître également, car les ordonnances des empereurs vinrent ensuite, qui chassèrent au loin les anciens prêtres, les druides. A leur religion propre, il durent substituer les diverses croyances du peuple conquérant.

Les Eduens, les Ségusiens furent convertis à la cause romaine comme l'avaient été d'abord les Allobroges. Tout le pays qui s'étendait depuis le lac de Genève jusqu'à l'Isère, que renferment les Alpes et le Rhône était anciennement habité par les Allobroges. Cette nation avait déjà Vienne pour capitale, lorsque les Romains après avoir soumis l'Afrique, l'Asie, l'Espagne, songèrent à traverser les Alpes et vinrent se mesurer avec les Allobroges qu'ils soumirent. Ce furent même les Romains qui, dans Vienne même, élevèrent les premiers temples, car les Gaulois, ainsi que les Allobroges étaient d'une profonde ignorance touchant les beaux-arts.

Vers l'an 300 de notre ère, les Romains étaient bien maîtres de la Gaule, mais ils avaient à lutter incessamment contre une multitude infinie de nations que les Grecs et les Romains désignaient sous le nom de Barbares, et qui habitaient la Hongrie et l'Allemagne, alors nommée Germanie. Un peuple détruit était peu après remplacé par un autre.

Puis, vers 420, les Vandales, les Suèves firent une irruption dans les Gaules, lesquels furent bientôt suivis par les Francs d'au-delà du Rhin, les Goths et enfin les Bourguignons qui conclurent avec les Romains un traité par lequel ces derniers leur abandonnèrent tout ce que les vainqueurs avaient conquis. Dès lors, — suivant la loi immuable du plus fort, — les Romains durent à leur tour subir le sort qu'ils avaient déjà fait éprouver à tant d'autres peuples; ils

Digitized by Google

durent se soumettre et se mêler au sang des nouveaux arrivés, car un royaume nouveau allait se former. En 406, les Bourguignons ayant envahi la Lyonnaise, la Séquanaise, la Viennoise, etc., en formèrent un royaume sous le nom de royaume de Bourgogne. Ce royaume, créé par Gondebaud, prit fin vers 560, lorsque la monarchie franque fut réunie sous un seul souverain dans la personne de Clotaire Ier. Mais hâtons-nous d'ajouter que cette constitution de la monarchie française ne dura que deux ans, car à la mort de ce prince, son empire fut partagé entre ses quatre fils. Retenons seulement qu'il eut pour limites à l'ouest, la Saône et le Rhône : d'où il résulta que le Forez qui primitivement avait appartenu à la Bourgogne n'en fit plus partie à partir de cette époque ; il revint par là à la France, alors que le territoire qui était sur la rive gauche du Rhône appartenait à l'Empire, comme on dira dans la suite et pendant quelques siècles encore.

Mais par une singulière anomalie, notre canton resta lié à l'Empire : ce n'est que fort plus tard, par contrat de mariage, qu'il rentrera dans le Forez. La cause doit en être recherchée dans notre origine gallo-romaine, car, grâce aux facilités de communication par la voie du fleuve, grâce à l'extrême voisinage de Vienne, notre région était devenue une dépendance de la province romaine. Et puis une autre raison, non moins importante, c'était l'influence grandissante de l'Eglise de Vienne, dont le développement se faisait concurremment avec les divers peuples qui occupèrent tour à tour Vienne ou ses alentours. Cette Église de Vienne s'était agrandie très au loin et avait tout naturellement suivi la voie tracée par les guerriers ou les conquérants.

Le christianisme, grâce à saint Paul, était entré dans les

Digitized by Google

Gaules. Vienne semble avoir été la première, sinon une des premières à se constituer des disciples. Ces disciples — qui ne furent autres que les évêques de Vienne — créèrent à dater du commencement du IIe siècle de notre ère, des églises, qui s'emplirent peu à peu de fidèles, malgré les persécutions dirigées contre eux par les empereurs romains. C'est ainsi que, — suivant la tradition, — sous le ministère de Paschase, évêque de Vienne, en 297, les reliques du martyr saint Maurice furent déposées dans une petite église souterraine dite des Macchabées, église qui plus tard au VIIIe siècle prendra le nom de Saint-Maurice, lorsqu'elle aura été reconstruite (718). De ce jour, les actes de l'église furent rédigés au nom de saint Maurice, qui devint alors le patron de la ville. De ce moment, nous assistons au développement progressif de cette Église; de ce moment nous allons voir ses évêques lui donner une impulsion telle que son influence se répandra au dehors et fort loin. Mais déjà cette influence était appréciable au Ve siècle. C'est ainsi qu'en 417, un différend étant survenu entre l'évêque d'Arles, du nom de Patrocle, et l'évêque de Vienne, saint Simplice, le débat fut porté devant le pape d'alors, dit Zozime. Le pape, dit l'abbé Charvet (3) « fit le plus favorable accueil à la première affaire qui lui venait des Gaules, et il en profita dans la suite pour étendre sa juridiction. » Peut-être est-ce là l'origine du pouvoir des papes et de leur intervention dans la juridiction religieuse?

L'église de Saint-Maurice ou de Vienne, — c'est tout un, — qui s'était développée sous le régime de la puissance romaine et malgré elle, passa vers 465, sous la domination

(3) C. Charvet, *Histoire de l'Église de Vienne*, 1761.

Digitized by Google

des Bourguignons. Puis, vers la fin du ve siècle, dans les vi^e, viie siècles, nous voyons les archevêques de Vienne fonder successivement dans le territoire du Viennois, des monastères, au point qu'en 640, sous l'évêque Cadéolde, on en comptait déjà soixante à soixante-dix, tant d'hommes que de femmes répandus dans le diocèse de Vienne. Déjà l'église de Vienne était propriétaire de nombreuses possessions, mais le droit de propriété ne lui était pas encore conféré officiellement. Ce fut sous l'Empereur Constantin Copronyme, vers 740-741, que les Eglises purent posséder et acquérir des fonds, recevoir des donations et des legs testamentaires. Aussi, les évêques, suivant les idées des rois, s'attachèrent-ils à retirer des mains des laïques les biens ecclésiastiques qui leur avaient été cédés (Charles Martel, 725-740 avait donné en forme de récompense à ses officiers beaucoup de biens ecclésiastiques), ou à conquérir de nouveaux domaines.

Vers le ixe siècle encore, aucun ecclésiastique ne pouvait posséder ni acquérir sans la permission de son souverain. Mais on peut dire que c'est surtout à partir de Charlemagne que les églises s'enrichirent ; ce dernier facilita et augmenta leur influence temporelle, tout en donnant accès au clergé dans les affaires de l'Etat. Et depuis (800), soit par suite de la faiblesse des rois ou par suite de leurs querelles respectives, les évêques prirent une importance de plus en plus grande dans les décisions de l'Etat. Dans les commencements de son règne, Charlemagne avait nommé encore aux évêchés, ainsi que Pépin son père et plusieurs rois de la première race, mais bientôt il renonça à ses droits de nomination et rétablit partout les élections, se contentant d'y envoyer un commissaire pour veiller à l'observation des *canons*.

Digitized by Google

Les archevêques de Vienne devenaient donc et devinrent peu à peu une puissance considérable, au point que les rois et empereurs, dans nombre de circonstances, eurent à compter avec eux. Progressivement, l'archevêque et son chapitre exercèrent la principale autorité dans la ville de Vienne. Je dis principale, car ils avaient pourtant à côté d'eux une autre autorité administrative, représentée par les comtes de Vienne. Ces comtes de Vienne, primitivement (vers 600), n'avaient été que des gouverneurs que le roi envoyait dans les villes, dans les provinces, pour rendre la justice, pour commander les troupes, etc. Ils étaient révocables, et d'après Charvet, ce ne fut que sous la seconde race de nos rois qu'ils commencèrent à devenir héréditaires : d'où la puissance qu'ils acquirent à leur tour, au point que souvent, ils inquiétaient, dans l'exercice de leur autorité et l'administration de leur domaine, les archevêques de Vienne, car, ces derniers, pour veiller à la garde de leurs biens, étaient obligés d'y entretenir des troupes.

Le duc Bozon, beau-frère de l'empereur Charles-le-Chauve, à la sollicitation d'Hermengarde, sa femme, avait entrepris de se rendre souverain de la ville de Vienne dont il avait alors le gouvernement. Secondé dans ses projets par Otram, archevêque de Vienne, celui-ci convoqua à Mantaille (ville du Dauphiné aujourd'hui disparue ou inconnue) une assemblée à laquelle on donna le nom de concile, et où Bozon fut élevé à la royauté (879). Ce royaume renfermait alors la Provence, le Dauphiné, la Savoie, le Lyonnais, la Bresse et une partie du comté de Bourgogne. C'est ainsi que par suite de cet événement, plusieurs provinces se trouvèrent pour longtemps séparées du royaume de France et formèrent un état particulier. Car

Digitized by Google

Bozon, étant devenu roi de Bourgogne, recevait hommage des comtes du Forez, du Lyonnais, du Beaujolais, et lui à son tour, devait hommage au roi de France (4).

Ce nouveau royaume, connu dans l'histoire sous le nom de royaume de Vienne, d'Arles, de Provence ou de Bourgogne, ne devait pas durer longtemps. Car, si l'ambition de Bozon était satisfaite, les nombreux seigneurs de ces provinces manifestèrent l'intention de secouer le joug du roi, voire même de l'Église. Ce que voyant, le duc Bozon, qui était devenu roi, grâce à l'appui de l'archevêque de Vienne, se montra généreux envers l'église de ce dernier. Puis, les souverains qui lui succédèrent, imitèrent sa conduite, en répétant les donations. Mais le dernier d'entre eux, Rodolphe III dit le Fainéant, se montra d'une générosité telle, dit Charvet, « qu'il partagea presque tout son royaume entre les différents archevêques qu'il rendit indépendants à la charge d'un simple hommage à l'empereur Conrad le Salique, alors régnant, et à ses successeurs. »

L'archevêque de Vienne et le chapitre de Saint-Maurice ne furent point oubliés dans ces donations. Ils reçurent par un acte, *la cession du comté de Vienne*. Cet acte, vu son importance, mérite d'être relaté tout au long : « Au nom de la sainte et indivisible Trinité, Rodolphe, par la miséricorde divine, roi : sur la demande et l'agrément de notre épouse bien-aimée la reine Hermengarde, pour le repos de

(4) Le château de La Rivoire, sis à Saint-Julien-Molin-Molette, fut construit par Bozon, vers 890. Ce château a passé successivement après l'extinction de sa famille, aux de Gaste, seigneurs de Lupé et de Saint-Jullien, aux Sénozan de Périgord, seigneurs de Malleval, etc. Ceci vient encore à l'appui de ce que nous avançons dans le texte, à savoir que notre région faisait partie du royaume de Bourgogne.

Digitized by Google

nos âmes et la rémission de nos péchés, nous donnons à l'église de Vienne dédiée à saint Maurice et à ses archevêques, tant celui qui la gouverne aujourd'hui, que ses successeurs à perpétuité, le comté de Vienne et toutes ses dépendances tant dedans que dehors la ville, tous les droits, redevances, cens et rentes qui ont été jusqu'ici payés et levés en notre nom par nos fermiers, receveurs et commis, etc. Donné à Urba le 18 des calendes d'octobre (14 septembre) l'an de l'Incarnation du Sauveur 1023 et le trentième du règne du pieux roi Rodolphe. »

Le comté de Vienne que Rodolphe donna par ce diplôme à l'Eglise de Vienne était alors fort étendu, car d'après Charvet « il comprenait la terre de Four distante de cinq lieues du côté de l'orient et celles de Maclas, Pélussin, Bœuf et Chavanai à l'occident, au delà du Rhône : la petite rivière d'Ozon le bornait au nord et la Valoire dont une partie était sous sa dépendance le terminait du côté du midi. »

A partir de l'an 1023, les archevêques de Vienne sont donc devenus seigneurs de cette ville et de son comté, car dès lors, ils ajoutent à leur titre celui de comte de Vienne. A dater de cette époque, ou plutôt en l'an 1032, année de la mort du roi Rodolphe, s'éteint le royaume de Vienne, de Bourgogne ou d'Arles, comme on voudra le nommer. Jusqu'à ce moment, nos régions avaient dépendu du *royaume de Bourgogne*; à dater de 1023, elles devinrent *domaine ecclésiastique*. Cet état de choses durera près de quatre siècles et demi (1450) pour le comté de Vienne et seulement deux siècles et demi (1294) pour nos localités.

Cet acte mettait donc la plus grande partie de notre canton sous l'autorité de l'Eglise de Vienne. Je dis, la plus

Digitized by Google

grande partie, car nous devrons étudier, dans la suite, la part qui revenait à une autre Eglise, celle de Lyon.

Cette cession de l'an 1023 était donc vraiment considérable; mais il convient d'ajouter qu'une certaine étendue de notre région appartenait déjà à l'Église de Saint-Maurice ou plutôt à l'abbaye de Saint-André, monastère qui s'était fondé sous la protection de l'archevêque de Vienne et dont l'importance, les possessions avaient grandi sous les yeux des évêques, à tel point qu'à deux ou trois reprises, les moines de ce monastère, se sentant suffisamment forts, tentèrent de secouer le joug de l'Eglise archiépiscopale qui leur avait donné le jour. Nous avons trouvé de nombreuses chartes datées de 970, 993, 1001, 1025, etc., qui établissent déjà qu'une partie du territoire de Saint-Pierre-de-Bœuf, de Maclas, Roisey, Véranne était déjà en la possession du monastère de Saint-André et, partant, de l'église Saint-Maurice. L'apport de ces biens s'était fait de multiples façons. Le plus communément, il provenait de la donation faite par certains gentilshommes qui, dans le but de racheter leurs péchés, cédaient leurs biens aux églises, ou bien de fils de famille qui, pour acheter une place de chanoine, apportaient aux abbayes, la part de leur héritage personnel. Telle cette charte de 993 (5) ou de l'an 1000 (6) qui fait mention d'une donation faite à Saint-Maurice par un nommé Sieboud et son épouse concernant Maclas : *Pro remedio animarum nostrarum et æternæ remunerationis beatitudinem, concedimus prænominato domno nostro sancto Mauricio et canonicis in eadem ecclesia Deo militanbus, aliquid ex rebus nostris situm in pago Viennensi, in agro Masclaticense*, etc.,

(5) *In* appendice du *Cartulaire de Saint-André.*

(6) *In* Charvet, *Histoire de l'Église de Vienne.*

Digitized by Google

charte que j'abrège à cause de sa longueur et qui peut être traduite et résumée de la façon suivante : Que Siebod ou Sieboud et sa femme Anne cèdent à l'Église de Vienne, un domaine situé dans le territoire de Maclas, dont Sieboud se réserve la jouissance pendant sa vie, après laquelle il veut que ce domaine passe sans délai à l'Église de Vienne avec tous les effets mobiliers, comme vin, blé, or, bœufs, porcs, son meilleur cheval, sa lance, sa meilleure cuirasse et son casque.

Citons encore la charte, de l'an 1000, tirée du cartulaire de l'abbaye de Saint-André-le-Bas de Vienne, où il est dit que Artaud, fils d'Adhémar, donne au monastère de Saint-André toute la servitude qu'il possède dans Saint-Martin-de-Bœuf : *Anno Dominici Incarnationis millesimo, ego Artaldus, Ademarii filius, dimitto monasterio sancti Andree et monachis ejus omnem consuetudinem de villa sancti Martini de Bocio*, etc. Et cette autre charte, la 179e, tirée du même cartulaire, rendue en 1003, où nous voyons une donation faite au même monastère par un nommé Artaud et son épouse Pétronille, et où nous voyons mentionnés à la fois Roisey et Bœuf, soit : *Dono monachis prædictis portum de villa Bocio* (Bœuf) *qui est super fluvium Rhodani et unum mansum* (7) *qui est in villa Rosiatis* (Roisey), etc.

Ces quelques chartes, — je pourrais en rapporter bien d'autres, — suffisent pour montrer que bien avant l'année 1023, l'Eglise de Vienne avait de nombreuses possessions dans cette région. Mais l'acte de cession de cette même année vint rehausser son prestige, auquel elle sut dans

(7) Un manse, *mansus*, mas, domaine, était ordinairement composé d'une famille de serfs, des bâtiments nécessaires pour la loger ou pour fermer le bétail, et de la quantité de fonds qu'elle pouvait cultiver.

Digitized by Google

nombre de circonstances donner une manifestation imposante.

Avec le XIe siècle et surtout les XIIe et XIIIe siècles, nous allons voir cette Église exiger les hommages qui lui étaient dus. Qu'on en juge par un exemple. Ecoutons à cet égard Charvet (8). « Artaud, seigneur de Maleval ou de Malaval, Godemar, mari de la sœur d'Artaud, et Godemar son fils, firent hommage à l'archevêque Hugues pour la terre de Maleval qui relevait de l'Église de Vienne, *castrum de Malavalle jus proprium et alodium ecclesiæ B. Mauricii esse dinoscitur... tactis reliquiis juraverunt* (9). Ils prêtèrent serment de fidélité sur les reliques, et ils promirent solennellement de rendre le château de Maleval avec ses dépendances, lorsque l'Eglise serait en guerre ou menacée de quelque danger, toutes les fois enfin qu'ils en seraient requis par l'archevêque, le doyen, le sacristain et le chapitre : qu'au cas qu'ils refusassent de rendre ledit château, la garnison en sortirait pour se rendre au lieu qui lui serait assigné par le chapitre, et ne cesserait de les harceler jusqu'à ce qu'ils l'eussent rendu. — Cet engagement déplut tout à fait aux parents et aux amis d'Artaud qui, sans doute, auraient voulu qu'il eût secoué le joug de la dépendance de l'Eglise de Vienne. Leur ressentiment alla jusqu'au point de l'abandonner entièrement dans sa dernière maladie dont peu de temps après il fut attaqué, et de négliger même le soin de sa sépulture. Le bruit s'en étant répandu dans Vienne, le chapitre en fut sensiblement touché. Il alla en procession faire la levée du corps et l'inhuma dans le lieu destiné à la sépulture des rois et des comtes (10).

---

(8) Page 343, *Histoire de l'Église de Vienne.*

(9) *Tab. Eccles. Vienn.*, fol. 73.

(10) C'est-à-dire à Saint-Maurice.

Digitized by Google

La succession d'Artaud ne fut point aussi méprisée que l'avait été sa personne, mais elle causa de grands démêlés entre ses héritiers. Chacun d'eux arma pour soutenir ses droits ; et l'Eglise de Vienne fut obligée de mettre garnison dans le château de Malleval afin de conserver cette terre dont la propriété lui appartenait. Les contestations et les voies de fait durèrent longtemps ; mais enfin les parties se concilièrent par l'entremise de leurs parents et de leurs amis. Les chanoines de Saint-Maurice intervinrent dans cet accommodement ; et comme cette guerre les avait engagés dans de très grosses dépenses, on leur laissa par forme d'indemnité la jouissance d'un fief appelé *Tauresh* et la moitié de celui de *Verna* avec le château et l'homme, c'est-à-dire le serf qui l'habitait; à condition néanmoins que tous les ans on célébrerait pour Artaud un anniversaire dans l'église de Vienne. »

Après les hommages dus par les seigneurs particuliers, venait l'hommage rendu par les comtes de Vienne et d'Albon comme on les appelait. Ainsi, en 1242, Guigues, fils de Guigues André, comte de Vienne et d'Albon, reconnaît, en présence de tout le chapitre assemblé, tenir en fief de l'archevêque Jean de Bournin le comté de Vienne et tout ce qu'il possédait, « sous l'obligation d'offrir toutes les années la veille de la fête de saint Maurice un cierge du poids de douze livres. »

Mais le 10 mai 1243 nous fait assister à une cérémonie imposante concernant notre région. Voici le récit que nous en fait Charvet (11) : « L'archevêque Jean, accompagné d'Albert de Faverges, de Berlie Coyndoz, réfecturiers, et de

(11) Pages 392-393, *loc. cit.*

Digitized by Google

plusieurs autres chanoines, clercs et laïques, se rendit au château de Maleval et somma Guichard de Condrieu de rendre ledit château. Guichard répondit qu'il le lui rendrait volontiers et qu'il ne l'avait reçu de Guigues Dauphin, son seigneur, qu'à ces conditions. Aussitôt on ouvrit toutes les portes du château, Jean y entra et fit mettre sa bannière et celle de l'Église de Vienne sur la tour, après en avoir fait ôter toutes les autres. Cette formalité remplie, l'archevêque dîna avec sa compagnie dans une maison attenant au château, et, après dîner, il fit mettre sa bannière sur le château de Roche-Bleine (12). Comme la fête de saint Mamert, archevêque de Vienne, tombait le lendemain, onzième mai, Jean s'arrêta dans le château de Maleval et célébra la fête dans l'église paroissiale de ce lieu. Ainsi il occupa le château deux jours de suite. » Cette manifestation montre jusqu'à l'évidence que l'Église de Vienne était suzeraine des dauphins, comme les dauphins étaient suzerains, dans ce cas, de Guichard de Condrieu.

Au surplus, il faut se rappeler que depuis un siècle ou deux, la France avait commencé à être divisée en fiefs : c'était Charles le Chauve qui avait le plus contribué à établir cet usage. C'était alors une manie : toutes les charges étaient en quelque sorte en servitude hiérarchique. C'est-à-dire qu'à la suite des fiefs, il s'était créé des arrière-fiefs qui tous avec le temps étaient devenus héréditaires, et ainsi de suite, jusqu'aux petits seigneurs qui, à leur tour, investissaient ceux qui leur convenaient à la charge d'une modique redevance. De sorte que tous ces fiefs, terres, qui étaient en général rendables, passaient de mains en mains, ne laissant que l'*hommage*, pour tout bien aux comtes et aux

(12) Appelé aujourd'hui Rochelibet.

Digitized by Google

grands feudataires. C'est cette division des héritages qui a produit ces gradations de suzeraineté que nous retrouvons à chaque pas.

Et puis, ce qui était venu donner plus d'importance à l'Église, c'est que les seigneurs, aux XIIe, XIIIe et XIVe siècles, occupés par les croisades ou les guerres, — pour mettre leurs biens à couvert des usurpations de leurs voisins, — en faisaient hommage entièrement à l'Église et les reprenaient d'elle à titre de fiefs rendables. C'est ce qui explique la mouvance et le changement de beaucoup de terres qui dépendaient des évêchés et des abbayes.

Signalons encore pour mémoire un hommage fait par Humbert, dauphin, comte de Vienne et d'Albon, à l'archevêque de Vienne et à son chapitre, « pour le château de Maleval qu'il tenait en fief rendable, spécialement la Maison-Blanche et Roche-Bleine. » Cet acte fut rendu en présence notamment de Alleman de Condrieu, de Guigues de Roussillon, seigneur de Serrières, devenu par la suite évêque de Die.

*
* *

En 1294, se traita, — fait important pour notre histoire locale, — le mariage de Jean Ier, comte de Forez, avec Alix de Viennois, fille aînée d'Humbert Ier, dauphin de Viennois, premier de la troisième race de ces Dauphins. Jean reçut pour la dot d'Alix vingt mille livres viennoises et les terres, châtellenies de Maleval, Argental, Roche-Bleine, etc., tout ce que possédaient les dauphins de Viennois dans le royaume de France, c'est-à-dire sur la rive droite du Rhône. Une clause singulière de ce contrat, c'est qu'un nommé Pagan qui était caution du contrat de mariage et qui, partant, devenait feudataire du comte du Forez par le transfert qui

Digitized by Google

avait lieu en cette occasion, avait bien spécifié « qu'il n'entendait nullement se soumettre à la cour du seigneur roi ni de ses officiers, qu'il s'engageait seulement à se rendre en ôtage à Montbrison, mais ne voulait pas dépendre du royaume (13). »

Désormais, par ce contrat de mariage, les seigneurs de ces châteaux avaient reçu l'ordre de ne plus ressortir que du Forez, dont le comte devrait hommage au dauphin. Mais il le devait aussi à l'Église de Vienne qui n'abandonnait pas ses droits. Aussi, le 31 mars 1296, Jean, comte de Forez, s'acquitta envers elle de cette mission pour toute cette partie du comté de Vienne qui s'étendait « depuis le Rhône jusqu'aux fourches du Puy ». « La cérémonie, nous dit Charvet (14), se fit dans la salle capitulaire, et Jean rendit son hommage pour toutes ces terres et châteaux, et portion du comté de Vienne, comme mouvans du haut fief de l'Église, excepté les fiefs et châteaux d'Annonay, de Serrières et de Peyraud, avec les biens que le seigneur dauphin et son épouse possédaient au lieu de Champagne, qu'ils s'étaient expressément réservés. Le comte déclara qu'il possédait et voulait posséder à l'avenir lesdits châteaux et terres en fiefs rendables, ainsi que l'avait reconnu le seigneur dauphin, son beau-père, en 1283. »

Dans le XIIIe siècle et dans la première moitié du XIVe, l'autorité de l'Église était toute-puissante. Bien que les excommunications qui avaient été trop multipliées dans les temps précédents eussent perdu de leur force, il restait aux évêques suffisamment d'influence soit pour acquérir, soit pour accroître leurs biens. Il y avait égale-

(13) *In* Aug. Bernard, *Histoire du Forez*, 1835.
(14) Page 432, *loc. cit.*

Digitized by Google

ment la voie des compensations auxquelles ils avaient recours. Aussi cette époque fut-elle avantageuse pour l'Église de Vienne. Mais peu à peu la discipline ecclésiastique se relâcha, les luttes entre les évêques et leurs vassaux d'une part et d'autre part entre les religieux et ce qu'on appelait alors les sectaires ou hérétiques, amena une désorganisation dans le domaine temporel des Églises. Les choses étaient en cet état, lorsqu'en 1450, la ville de Vienne et son comté furent réunis au Dauphiné, par suite d'un traité avec Louis XI qui n'était alors que dauphin. L'Église perdit à cette époque tous ses droits de souveraineté; la justice fut dès lors administrée alternativement d'année en année par les officiers du roi et ceux de l'archevêque comte de Vienne. Ce nouveau *modus vivendi* dura ainsi jusqu'à la Révolution.

Telle est sommairement résumée l'histoire de cette Église de Vienne à laquelle fut attachée si étroitement pendant longtemps la possession de notre région. C'est qu'au moyen âge, les évêques joignaient à leur pouvoir religieux l'exercice d'une certaine autorité temporelle, autorité dont la source, je l'ai dit déjà, remontait au rôle qu'ils avaient rempli dans les derniers temps de la domination romaine et qu'ils surent conserver plusieurs siècles durant, jusqu'au jour où le système féodal les en dépouilla peu à peu. Voilà pourquoi, successivement, après avoir subi la conquête romaine, nous sommes restés soumis au comté de Viennois et à ses divers maîtres.

Mais une juridiction religieuse ne s'en est pas moins conservée. Ainsi qu'il résulte d'un extrait de l'almanach général et historique de la province du Dauphiné, toutes les localités du canton de Pélussin, — jusqu'en 1788, — ressortissaient au diocèse de Vienne, autrement dit à l'arche-

Digitized by Google

vêché de Vienne, à l'exception d'une cependant, qui n'était qu'une dépendance de la commune des Hayes située alors comme aujourd'hui en Lyonnais et qui relevait de l'Église de Lyon.

Cette Église, concurremment à celle de Vienne, a exercé également son influence dans notre région, mais dans des proportions notablement moindres. A vrai dire, l'Église de Lyon n'a jamais eu dans notre canton qu'un rôle possessoire; elle y avait une certaine étendue de territoire, mais sans rôle effectif, si ce n'était celui, — comme c'était partout la règle, — d'exiger l'hommage des seigneurs du voisinage. Nous pouvons en juger par cet acte rendu sous Renaud de Forez, archevêque de Lyon, en l'an 1226, acte qui n'était que la répétition d'une charte analogue exprimée en 1173 : « Ce dernier fit reconnaître à Gaudemar de Jarez tout ce que son Église possédait, depuis la croix de Mont-Violley (Mont-Vieux) jusqu'au mandement de Malleval, il fit aussi reconnaître en fief à la même Église, par Briand de Lavieu, tout ce qu'elle avait au deçà du Rhône, à Condrieu, à Chavanay, aux Hayes, à Doizin (Doizieu). » Chavanay, comme nous le verrons ultérieurement dans l'histoire particulière de cette commune, possédait un prieuré, lequel, bien que placé dans le diocèse de Vienne, n'en était pas moins du ressort de l'archevêque de Lyon, par ce fait qu'il était soumis à l'abbaye d'Ainay. C'était un usage assez courant, à cette époque, que nombre de paroisses, de prieurés, de bourgs dépendissent de monastères, lesquels à leur tour, relevaient de leur archevêque suffragant. Nous avons déjà vu ou nous verrons le même cas se présenter pour Bœuf, Maclas, Véranne, etc., dont les prieurés ou églises avaient le monastère de Saint-André de Vienne pour collateur.

Digitized by Google

*
* *

Le rôle de ces deux Églises étant défini, je voudrais, à cette place, consacrer quelques mots à la réfutation d'un mémoire, du commencement du XVIIIe siècle, tendant à prouver « que la justice de Pélussin, la baronnie de Malleval et la terre de Chavanay n'ont jamais été du domaine royal » (15).

C'est là une erreur, dont il sera facile de prouver le mal fondé. Sans doute, les nombreuses révolutions ou dévastations qui se sont produites pendant les premiers siècles de notre ère, ont rendu l'histoire difficile à faire, et on en est réduit pour écrire celle-ci, à tenir compte des chartes. Les chartes, on le sait, ne sont autres que des sortes d'actes ayant pour objet en général, des possessions, des cessions, des droits seigneuriaux, des donations ou échanges, mais à défaut d'autres renseignements, on peut dire que toujours les chartes nous conservent par quelques traits la connaissance des usages du temps et de certains noms, sinon de de tous. Aussi, jusqu'au Xe siècle, est-il peu facile de trouver quelques documents, même approximatifs; mais à partir du Xe et surtout au XIe siècle, on possède des renseignements déjà suffisamment sûrs. Et plus nous avançons dans les siècles, plus les faits se condensent, plus les dates se précisent.

C'est ainsi que dans tout le cours du moyen âge, il est permis d'arriver à des données exactes, surtout lorsque les gros événements historiques sont en cause.

En l'espèce, qu'on veuille bien se souvenir que la vie et

(15) Cité sous la rubrique : E. 2274 de l'*Inventaire des Archives du Rhône*, tome II, page 201, 1re colonne.

Digitized by Google

l'existence de notre région ont tour à tour été mêlées à celles du Dauphiné, du Velay, du Forez. Il suffit donc d'invoquer les dates auxquelles ces provinces ont été versées au domaine royal pour avoir une réponse. Or, le Velay a été réuni à la couronne par traité conclu en 1229 entre saint Louis et le comte de Toulouse, alors qu'en 1348 le Dauphiné y fut rattaché à son tour par Humbert II. Il est vrai d'ajouter que ce ne fut qu'un siècle plus tard, en 1450, que la ville de Vienne et son comté furent joints au Dauphiné et partant au royaume, sous le fils de Charles VII, devenu Louis XI. Quant au Forez, son union fut décidée successivement, en 1327, par des lettres patentes du roi Charles le Bel, lettres qui furent renouvelées en 1372, en 1466, jusqu'au jour où François Ier en 1531, décréta le rattachement définitif du Forez à la couronne.

Reconnaître que notre histoire locale a été confuse et des plus complexes, — je suis le premier à y souscrire, — mais croire que notre contrée n'a pas subi l'évolution générale du pays, et partant, qu'elle n'est pas rentrée dans le domaine royal avant la Révolution, me paraît difficile, après l'exposé de ces quelques documents.

(*A suivre.*) Docteur J. ÉRAUD.

Digitized by Google

MISCELLANÉES LYONNAISES

ODYSSÉE

DE

LA TABLE DE CLAUDE

découverte à Lyon, en 1528 (*)

Pour transformer le tènement désert du Perrier en un quartier habité, au moyen de son lotissement en petites parcelles ou pies destinées à recevoir des constructions, Claude Besson s'associa probablement Rolin Chausson, riche marchand qui pouvait l'aider de sa bourse dans la dépense que nécessitaient les acquisitions de terrain et les travaux de viabilité à effectuer, et qui fit en son nom la reconnaissance de la vigne de Dallieres au profit du chapitre de Saint-Nizier. Puis, pour des causes que nous ignorons, cette association ayant été dissoute, Besson continua seul l'entreprise sans faire une nouvelle reconnaissance de directe de ladite vigne, dans

(*) Voir la *Revue du Lyonnais* d'Avril 1895.

Digitized by Google

le but d'éviter le paiement de nouveaux droits de mutation (1).

A ce moment, Claude Besson était possesseur de tout le tènement du Perrier et, vers 1520, il ouvrit la rue que l'on nomma en premier lieu *rue Nouvelle de l'Hospitail* (CC. 282, fol. 275, v.), puis rue Besson, rue de la Monnoye, enfin rue de la Vieille-Monnaie, nom qu'elle porte encore aujourd'hui. Le Consulat l'obligea de donner à cette voie une largeur minimum de vingt pieds (BB. 40, fol. 70) : « Le mardy, dix neufviesme de mars mil V^c^ et « vingt (1521, n. s.), en l'hostel commun, apres diner...

« Au partir dudict Consulat, mesdicts sieurs, exceptez « ledictz Fenoil, sont allez veoir la rue tendant de la porte « sainct Marcel a sainct Sebastien, au droict de la vigne de « maistre Claude Besson, pour bailler largeur dont sera « ladicte rue, pour ce que lon y veult bastir dung coste « que dautre ; et apres avoir veu sur ledict lieu, ont advise « que ladicte rue doit estre de vingt piedz pour le moings « et ont assigne les parties au Consulat a jeudy prochain « pour y ordonner. »

Nous croyons nécessaire de faire connaître les mutations de la vigne de Chapuis avant de décrire la propriété de l'auteur de la découverte de la *Table Claudienne,* Roland

(1) C'est sans doute cette entreprise qui obligea Claude Besson de vendre le 16 février 1520, à Antoine Gondy, marchand florentin, la terre du Perron à Oullins, qu'il avait embellie en relevant le château, transformé en maison forte conformément aux lettres patentes de juillet 1518, qu'il avait obtenues de François Ier. (Cochard, *Notice sur le Perron*).

Digitized by Google

Picard, dit Gribaud, ainsi écrit dans une nommée, ou plutôt un répertoire ne contenant, groupés par quartiers, que les noms et le montant de la taxe des imposés (CC. 282, fol. 211, v.) : « Roland Picard, dit Gribaud a..... VIII^{s} IIII^{d}. »

Suivant la coutume encore en usage à cette époque parmi les marchands étrangers qui venaient s'établir à Lyon, Roland Picard abandonna probablement son nom de famille pour ne conserver que son cognomen de Gribaud, sous lequel nous le trouvons inscrit dans tous les actes que nous reproduisons plus loin.

D'après la nommée dressée en 1515-16, Antoine Chapuis, fils de Jean, possédait encore à cette date la vigne de Saint-Sébastien (CC. 20, fol. 58) :

« Antoine Chapuis, estudiant, tient une maison aulte,
« moyenne et basse, en ladicte rue (Mercière), du couste
« de matin, faisant le coing de la ruelle tirant a la Gre-
« necte, joignant a la maison Anthoyne Faurichon, devers
« le vent, par dernier a la maison Thomas Donjehan et
« Claude Misery, devers matin, estime par an C^{l}.....
« pour ce..... IIII^{c} l. »

« Plus tient a Sainct Sebastien une vigne contenant
« environ xx fosserees..... xxx l. »

Ces deux articles sont biffés par un trait de plume et, sur la marge du dernier, on lit : « Tient Jehan de Paris », ce qui indique une mutation.

On trouve au fol. 232 du CC. 21, le résultat de cette mutation :

« Jehan Perreal, dit de Paris, tient une maison aulte,

Digitized by Google

« moyenne et basse, en ladicte rue (Thomassin), et « jardin dernier, du coste de bise, et joignant la maison « de La Vanelle, devers matin, et la maison Anthoyne « Forestz, bossetier, devers seoir, estime valloir par « an IIc l. »

D'une autre écriture plus récente :

« Plus tient, qu'il a acquis de Anthoyne Chappuis, une « vigne en la coste Sainct Sebastien, contenant xxx fos- « serees..... xxxl. »

La vigne de Chapuis ne contenant que 20 fosserées, la mutation ci-dessus comprenait l'acquisition du carré de la vigne de Dallieres qui joignait celle de Chapuis du côté de l'est et que probablement Claude Besson vendit à Jean Perréal pour agrandir sa nouvelle propriété.

Les acquisitions de Jehan Perreal paraissent remonter à l'année 1518. Voici la reconnaissance de directe qu'il en passa au prieur de la Platière (2).

« ..... cum nobilis Johannes Perreal, alias de Paris, « conterolator? domini nostri Regis, emerit et acquisierit « ad opus sui et suorum a venerabili viro, magistro Antho- « ninii Chappuys, jurium licentiato, filio et herede deffunc- « torum nobilium Johannis Chappuis et Lyonete quon- « dam conjugis.....

« Videlicet, quamdam ipsius magistri Anthonii Chap- « puis, vineam, sitam in territorio dicto Griffo, juxta iter

(2) Extrait d'une copie prise par feu C. Brouchoud, dans le terrier Dechalles, à la Chambre des Notaires.

Digitized by Google

« tendens de cruce de Griffo ad reclusieram Sancti Sebas-
« tiani, a mane, juxta vineam honorabilis viri Johannis
« Audeberti, civis Lugd., a boreo, juxta vineam que fuit
« conventus Fratrum Minorum Lugd., et nunc est hono-
« rabilis viri Claudii Besson, magistri monete, civis Lugd.,
« a sero, et juxta aliam vineam dicti Bessonis, ex vento,
« in introitu dicti vinee.....

« Actum et datum in dicto prioratu Nre. Dne. de
« Plateria Lugd., die decima septima mensis decembris,
« anno millesimo quingentesimo decimo et octavo, et
« presentibus..... »

La vigne de Claude Besson, désignée dans cet acte comme limitant à l'ouest l'acquisition de Jean Perreal, ne provenait pas des Cordeliers mais bien de Dallieres.

En 1517, nous trouvons Roland Gribaud, drapier, habitant en rue de la Triperie (plus tard rue Tête-de-Mort) dans la maison des de Villars (CC. 34, fol. 68, v.) :

« Lherberie, tirant jusques a Sainct Pierre, passant par la Bocherie :

« Les hoires Berthelemy de Villars, tiennent deux mai-
« sons contigues, aultes, moyennes et basses, desquelles
« une fait le coing tirant à la Triperie, devers bise, joignant
« aux maisons desdits hoirs de tous costez, estime valoir
« par an..... l vi[1] ..... »

Au folio 69 :

« Lesdicts hoirs de Villars tiennent une maison aulte,
« moyenne et basse, en ladicte rue, du couste devers bize,
« joignant aux maisons dessus confinees, devers soir, et la

Digitized by Google

« maison Jehan Benoist, dit de Bourges, devers matin,
« laquelle traverse par dernier en la rue des hoirs Guillaume
« Lambert, en une maison haulte moyenne et basse, en
« ladicte rue joignant a la maison de dame Loyse Robertet,
« devers soir, et la maison Jaques Buyer, devers matin,
« estime valoir par an..... II^c l x, l. »

« Inquilens (locataire) :

« Mathieu Bidau, changeur, meuble..... XXXVI^l

« Roland Gribaud, drapier, meuble et pratique. II^c, l. »

Les maisons que possédaient les de Villars, au quartier de l'Herberie, étaient déjà construites au XIVe siècle. Celle où Roland Gribaud a logé est ainsi décrite au Parangon de Saint-Pierre :

« Terrier de Sancto Georgio, de l'année 1353. Johannes
« de Foreysio, filius quondam Stephani de Foreysio, civis
« quondam Lugduni, fol. 27, art. seul. Debet pro quadam
« domo sita ante domum heredum Peronini de Villars,
« civis quond. Lugd., ex una parte, et juxta domum Pero-
« neti Brunelli, ex altera, et juxta domum Johannis de
« Neyvro..... »

« Terrier de Curtilles, 10 juin 1373. Johannes de
« Foreisio, filius quondam Stephani de Foreisio, fol. 14,
« v., art. 1er. Quamdam domum suam, sitam in ruta tra-
« versiere, tendens a domus Stephani de Varey, alias
« Naclard, ad rutam de Triparia-Escorchebo et respon-
« det en l'Arbery, ad caput pontis Sagone..... »

« Terrier Offrey, du 23 decembre 1485. Honorabilis
« viri Petrus Anthonius et Bertholomeus de Villariis, cives
« Lugduni, fol. 286, art. 1er. Videlicet, quandam domum
« altam et bassam, que fuit Johannis de Foreisio, deinde

Digitized by Google

« Bertholomei Camyon, ferraterii, et post modum Stephani
« Ebeial, sitam Lugduni, in Plastro Herberie, et habet
« exitum posteriorum in ruta d'Ecorchebeuf, juxta Plastrum
« ex vento, juxta domum antiquam de Villariis, carreria
« predicta d'Ecorchebeuf intermedia ex borea..... »

« Terrier Roux, de 1537, du dernier mars 1535. Hon-
« neste homme Pierre de Villars, bourgeois, demeurant a
« Condrieu. Assavoir, une maison haute, moyenne et
« basse et cour entre deux, laquelle maison fut de Jean de
« Foreysio, et apres fut de Barthelemy Camyon, conse-
« quemment fut de Pierre Anthoine et Barthelemy de
« Villars, assize audit Lyon, au Platre de l'Herberie et
« ruette Escorchebœuf, confrontant ladicte rue de l'Herbe-
« rie de vent, et a icelle ruette d'Ecorchebœuf de bize.. »

Roland Gribaud habitait encore la maison des hoirs Barthélemy de Villars en 1524, et nous le trouvons inscrit au « Chartreau dune collecte des hommes pour les rempars « Sainct Sebastien, myse sue au moys de septembre « M V^c XXIII. », taxé à six hommes, chaque homme représentant une journée de travail du prix de VI sols, soit soit à XXIIII^s. (CC. 260.)

Sur la nommé de 1515-16 (CC. 23), au fol. 252, nous le trouvons aussi inscrit mais d'une écriture plus récente et qui nous a paru dater de la revision faite en 1524 :

« Roland Gribaud, drapier, demeurant en la maison des
« hoirs Barthelemy de Villars, pour meubles..... II^c, l.

« Plus tient une maison aulte, moyenne et basse, batie
« somptueusement a neuf en une pie qu'il a acquiz de
« Claude Besson, hors la porte Sainct Marcel, estime
« valloir..... XL [l].

Digitized by Google

« A la charge de six livres tz. de pension deue à Claude « Besson reste..... xx[l].

« Plus tient une vigne qu'il a acquize de Jean Perreal, « dit de Paris, audict lieu de Sainct Marcel, estime xxx[i]. »

En regard, sur la marge, et d'une écriture plus récente :

« De nouveau et au mois de mars (mil) v[c] xxviii, ladite « maison a este estimee xxx[l] par an, portee la charge de « vi[l] desduite, reste iiii[xx] x, l..... xxx[l] »

L'article ci-dessus est biffé et reporté au fol. 254, probablement en 1529 :

« Roland Gribaud, marchant hostellier, demeurant en « la maison des Chappard reduict pour sa povrete (*sic*) « [lx, l.] (3)..... xxiiii[l].

« Tient une maison aulte, moyenne et basse, somptueu- « sement bastie a neuf, tant en une pye de vigne par luy « acquise de Jehan Perreal, dit de Paris, que en une pye « appensionnee de Claude Besson, maistre de la monnoye « de Cazard (*sic*), extimee ladicte maison, par la nouvelle « estime faicte au moys de mars M. V[c] XXIX, a xxx l. par « an, portee..... vi[xx], l.

« Plus pour trente hommes de vigne par luy, comme « dit es, acquises dudict, Jean de Paris, estime.. xlv[l]. »

D'une écriture plus récente :

« Plus tient sept pyes de jardin, par lui appensionnez

(3) Les sommes entre [ ], sont biffées par un trait de plume sur le registre.

Digitized by Google

« puis ladicte maison bastie, audict Besson, joignant a son « tenement, estimez ..... XXXV[l].

« Somme II[c] IX[l], XXIII[s], surquoy il doit une pension « de XXXI[l], XII[s], VI[d], pension annuelle dueu a Claude « Besson et ses heritiers sur tout le tenement dessus dict. « reste..... LX[l], XV[s]. »

En quittant la maison des Villars, Gribaud vint loger dans celle appartenant aux héritiers Chappard, située à l'entrée de la rue de la Platière (4), alors dénommée Grande Charrière tendant de l'Herberie ou de la Boucherie à la croix de la Platière ou à la porte de la Lanterne. A son commerce de draperie il ajouta celui d'hôtelier, en prenant la suite de la veuve Chappard, qui tenait dans sa maison une hôtellerie pendant la durée des grandes foires, lesquelles, par leur importance, attiraient alors beaucoup d'étrangers à Lyon. Nous trouvons au CC. 34, nommée datant de 1517-18, au folio 85 : « Depuis la maison des hoirs Guil- « laume Lambert, faisant le coing de la Grande Rue, jusques « a la Platière », et au fol. 86, v. : « Les hoirs feu Loys « Chapard, tiennent une maison aulte, moyenne et basse, « en ladicte rue, de couste dudict soir, joignant a la maison « dudict Devron de vent, et la maison des hoirs Guillaume « Joguet, devers bise, estime valloir par an.... VI[xx], l. »

« Inquilens — La vefve de Chapard tient hostellerie en « foyre, estime pour ce, pour son meuble et pratique LX[l]. »

Au verso du fol. 33 du cinquième cahier du CC. 39, nommée dressée en 1528-29, on trouve :

---

(4) La maison Chappard, représentée aujourd'hui par la partie méridionale du n° 30 de la rue Lanterne, était alors la troisième à main gauche, en entrant dans la rue de la Platière, du côté du midi par la rue de la Triperie.

Digitized by Google

« Balthazard et Jean Chapard, tiennent une maison aulte,
« moyenne et basse, en ladicte rue (Grande Charrière),
« devers le soir, joignant ledict Devron de vent, la maison
« de Benoist Deschamp, dit Compaignon. »

« Inquilens — Roland Gribaud — Barthelemy Naris (5),
« genevois (*sic*) — Pierre Robin et ses freres de..... »

Enfin nous trouvons encore Gribaud, inscrit à la suite des frères Chappard, au CC. 136, dont voici le titre :

« Chartreau des dix deniers mys sus, en la ville de Lion,
« en lannee mil cinq cens vingt neuf, pour fournir au Roy,
« nostre Sire, la somme de vingt quatre mil livres, qui est
« la portion et arete a quoy ladicte ville a este taxee pour
« la Rancon dudict Sire et recouvrement de nos Seigneurs
« et Princes ses enfants, hostaigiers en Espagne. Pour icelle
« somme cueillir et lever sur tous les manants et habitans
« et aultres ayans biens en ceste ville, nobles ou non
« nobles, exemptz et non exemptz, previllegiez et non
« previllegiez pour les causes et raisons plus a plain conte-
« nues et declaires au mandement de contraincte dudict
« seigneur, duquel la teneur sensuit (6). »

Au fol. II^c XLIIII :

« Baltazard et Jehan Chappard, a [XXIIII^s, VIII^d].... XI^l,
« XVI^s, VIII^d.

« Pour l'advenir a V^s.

---

(5) L'associé d'Étienne Turquet et l'un des fondateurs de la grande fabrique de soierie de Lyon au XVIe siècle.

(6) Les étrangers, surtout les Italiens résidant à Lyon, avaient refusé de se soumettre à cette imposition. François Ier les y contraignit par ses lettres-patentes données à Paris, le 23 septembre 1529.

Digitized by Google

« Roland Gribaud, a [XXVI^{s}, VIII^{d}], [XV^{s} X^{d}], [IX^{s}, II^{d}]...
« V^{s}, V^{d}. »

D'une écriture plus récente :

« En son lieu, Berthelemy Naris, franc, a cause de la
« magnisfacture de veloux. »

Vers 1529, les frères Chappard vendirent leur maison, qui avait pour enseigne *La fleur de Lys*, aux frères Favre. Le parangon de Saint-Pierre nous donne la copie de la reconnaissance de ces derniers passée au terrier Offrey, 6me vol., fol. 62, le 11 mars 1530 :

« Rolinus et Johannes Favre, fratres, mercatores, cives
« Lugd..... videlicet quandam magnam domum, cum
« suis pertinenciis, in qua olim solebat esse intersignum
« Floris Lilii, que fuit de responsione Aymonis de Neyvro.
« deinde fuit de responcione magistri Philiberti Chappardi,
« quondam notarii, et postremo fuit Balthesard Chappardi,
« sitam Lugduni, in Magna Carreria Platerie, juxta ipsam
« carreriam, ex oriente, juxta.....

L'acte de vente de l'une des pies appensionnées par Claude Besson, nous indique que le 4 juillet 1536, Roland Gribaud possédait encore sa propriété de la côte Saint-Sébastien. En voici l'extrait que nous avons trouvé dans les papiers de feu C. Brouchoud, qui l'avait relevé sur la minute du Protocole de Jehan Chaliard, conservée aux archives de la Chambre des Notaires :

« Jehan Galand, dit Joly, cordier, vend a Pierre Girault,
« dit Burdy, une pie en jardin, coste St Sebastien, en la
« rue neufve dicte Besson, jouxte ladicte rue de vent,

Digitized by Google

« jouxte les terres de Roland Gribault de bise, jouxte les « pies de Pierre Morillard, fondeur, de matin, et jouxte la « pie de Pierre Chippier, taincturier, de soir : Galand « l'avoit acheté par autorité de justice des hoirs de feu « Benoist Dumont, quand vivoit taincturier. Vente a la « charge de pension due par le tenementier de cette terre « aux hoirs de feu Claude Besson, quand vivoit maistre de « la monnaye, 4 juillet 1536. »

A partir de ce moment nous perdons la trace de Roland Gribaud et la mutation du CC. 136, qui met Naris « En « son lieu », c'est-à-dire comme lui succédant, nous paraît dater de 1538, une des années où les registres des nommées ont été corrigés. (Voir le titre du CC. 23, donné plus haut.)

Nous devons ajouter que des huit pies qu'il avait acquises de Claude Besson, il en revendit trois à Jehan Gaudin, qui les divisa en deux parts, dont l'une échut à Catherine, femme d'Etienne Blain, et l'autre à son fils Jehan, dont voici la reconnaissance de directe. Fond de St-Nizier, liasse 58, n° 15. Un cahier intitulé : Rente des quatre seigneurs. Censive et directe des vingt-six pies de maisons, qui furent en vigne, etc. : « Jehan Gaudin, fils de Jehan « Gaudin, en son vivant verrier, citoyen de Lyon, le « XXIIIe juillet 1544 (reconnaît) ung jardin contenant une « pye et demye, qui furent de Roullin Chausson, assis hors « la porte Sainct Marcel, divisee et par ledict feu Gaudin « acquise de Rolland Gribaud et sa femme, jadis marchant « de Lyon, divisee avec Catherine Chenanat, relaissee de « feu Pierre Dalmais, et apresent femme d'Etienne Blein, « jouxte le jardin de ladicte Catherine de soir, le jardin « et entrée de maison de Barthelemy de Naris, qui fut de

Digitized by Google

« Rolland Gribaud, de matin et bize, et la rue neufve
« Besson de vent, soubz le prinz de la vingtquatriesme et
« quarantehuictiesme parties dung sol, six deniers forts. »

A la fin des reconnaissances, se trouve la note suivante :

« Etienne Blein tient, qui nest point au present terrier,
« ung jardin, jouxte la rue Besson de vent, le jardin de
« Jeanne Prochette de soir, le jardin de Leonard Spine de
« bize, et le jardin de Jehan Gaudin de matin. »

Sur le parangon de Saint-Pierre, on peut facilement suivre les mutations successives de ces deux propriétés, et arriver jusqu'à l'établissement du plan côté de la directe de l'abbaye Saint-Pierre, en 1755-56, par Claude Contamine, notaire royal, géomètre et commissaire en droits seigneuriaux. Sur ce plan, la parcelle de Blein est possédée par Claude Baizelon et les Pères de l'Oratoire tiennent celle de Gaudin.

Chacune de ces parcelles a 34 pieds de largeur sur la rue de la Vielle-Monnaie, soit 68 pieds pour les deux. Or, chaque pie tracée par Claude Besson avait de largeur, 9 pas de 2 pieds et demi chaque, ce qui fait 33 pieds 75, soit une différence insignifiante 0 pied 25 pour chaque parcelle, dont la réunion forme bien trois des huit pies appensionnées par Claude Besson à Roland Gribaud, et cédées ensuite par ce dernier à Jehan Gaudin.

Sur le parangon de Saint-Pierre, ces deux parcelles ne sont indiquées chacune que pour la valeur d'une pie, ce qui est une erreur. En voici le texte :

Fol. 856, terrier Dechalles, 6 juillet 1551 :

« Honorable homme Estienne Blein, marchand citoyen

Digitized by Google

« de Lyon, fol. 4, article seul. Asavoir une pie de jardin « des pies Besson, faisant partie d'une vigne que fut de feu « Denis Dallieres, assiz audit Lyon, en la Coste St Sebas- « tien, au territoire du Perrier ou du Griffo, icelle pie « confrontant la rue neuve Besson du vent..... »

Fol. 857, terrier Dechalles, de juillet 1551 :

« Jean Gaudin, marchand revendeur, demeurant à « Lyon, fol. 7, v., article seul. Asavoir une pie de jardin « des pies Besson, faisant partie d'une vigne que fut du « couvent des Cordeliers (7), assiz audit Lyon, en la rue « Besson, aultrement de la Monnaye, confrontant ladite « rue Besson de vent..... ..... »

Dans le fond de Saint-Nizier, liasse 58, n° 15, se trouve une pièce intitulée :

« Ceux qui tiennent de la vigne de l'Hospital (8) vendue « a Claude Besson, lequel la baille a pies, et les responces « recuez par maistre Jehan Compare, notaire royal », et « les trois derniers inscrits sur cette liste, sont :

« Jehan Gaudin, alias Paulmier, verrier, tient une pie « et demy, a present en jardin, et a respondu le XXIIII juil- « let 1544. »

« Estienne Blein et Catherine sa femme, tiennent une « pie et demy, a present en jardin, et a respondu le « XVI juillet 1544. »

---

(7) Cette parcelle provenait, comme celle de Blein, de la vigne de Dallieres et non des Cordeliers.

(8) Il y a dans cette liste des pies provenant de la vigne de l'Hôpital confondues avec d'autres provenant de celle de Dallieres.

Digitized by Google

« Barthelemy de Naris, tient de ladicte vigne, trois pies « a present », sans autre indication, ce qui indique que Naris n'avait pas rempli la formalité de la response ou reconnaissance devant le chapitre de Saint-Nizier.

Nous savons aussi que Naris a été exproprié au profit de Spine (9), le 15 avril 1548, par sentence de la sénéchaussée (10), et dans son *Lugdunum Priscum*, le président Bellièvre signale la découverte d'un cloaque romain, faite vers 1550 par Spine, en exécutant des travaux dans la propriété de Saint-Sébastien qu'il avait acquise de Naris et qui auparavant appartenait à Roland Gribaud.

La transaction passée le 14 janvier 1550, au sujet des limites de directes, entre le chapitre de Saint-Nizier, celui de Saint-Just, les Dames de Saint-Pierre, le Prieur de la Platière et le Commandeur de la Commanderie Saint-Georges de Lyon, nous donne de précieux renseignements sur la situation topographique du territoire du Perrier à cette époque. (Fonds de Saint-Nizier, liasse 58, n° 14.) En voici un extrait partiel :

« ..... soyent en different et question pour raison « et cause de certain tenement, assis audict Lyon, au fond « de la Coste St Sebastien, territoire appelle du Perrier, « alias du Griffon, confrontant la grande rue de ladicte « coste St Sebastien, tendant de la porte de la Ville appelle « la porte Sainct Marcel a la Croix Rousse ou a l'Isle-« Barbe, de soir, tenant a une autre rue appellee la rue « Vannerot, tendant de ladicte porte St Marcel a la Croix

(9) On trouve aussi ce nom écrits dans les actes par : Spina, Spinacy, Spinassy.

(10) Vermorel, *Plan historique de Lyon*, déjà cité.

Digitized by Google

« du Griffon, au long des murailles du tenement et jardin
« de Monsieur de Montmartin, appellee Fourest, de vent,
« aboutissant a une autre rue appellee la Croix du Griffon,
« tendant de la porte de la Ville vulgairement appellee la
« porte St Clair a la reclusiere Sainct Sebastien, de matin,
« et tenant a une balme, illec estant contenuant despuis
« ladicte Grande rue Coste St Sebastien, a droit fil jusques
« a l'autre rue tirant de ladicte porte du Griffon a ladicte
« reclusiere St Sebastien, de bise, sauf les autres confins,
« lequel tenement jadis auroit ete en trois pieces et par-
« celles de vigne, dont l'une auroit apartenue a feu Ayme
« de Nievro, et despuis a Jean Vannerot; l'autre au cou-
« vent des Cordelliers, et en apres a l'Hospital de Notre
« Dame du Pont du Rhone dudict Lyon; et la tierce a
« Denis Dallieres; et encore depuis, le tout auroit appar-
« tenu, alors vivant et depuis trepasse, feu Claude Besson,
« lequel Besson, puis trente ou trente cinq ans en ca, les
« auroit reduittes en une seule piece, et ce faisant auroit
« fait abbattre, demollir et tirer les murailles, ayes, buis-
« sons et bornes devisans lesdictes, et en apres auroit fait
« une rue par le milieu d'icelles, a present appellee la rue
« Besson, autrement de la Monnoye, et le tout auroit
« devise et mis en pies et icelles appensionne a plusieurs
« et diverses personnes, tellement que pour aujourd'huy,
« a cause de ladicte devision et pies, lesdictes trois pieces
« et parcelles sont confuses, la recognoissance de l'esten-
« due et contenu particuliere d'icelles quasi perdue, ostee,
« et..... aux gens modernes. Et par ce que deux desdites
« trois pies et parcelles, ascavoir celle qui fut desdicts
« Cordelliers et celle que fut dudict Denis Dallieres,
« lesquelles sont joignants ladicte Grand rue de ladicte
« coste St Sebastien, et ladicte rue Vannerot, se trouvent

Digitized by Google

« estre et mouvoir des censives et directes desdicts chapitre
« St Just, St Nizier, prieure de la Platiere et monastere
« St Pierre-les-Nonains, et la parcelle qui fut de Vannerot,
« joignant ladicte rue tendant de ladicte porte du Griffon
« à ladicte reclusiere St Sebastien, se trouve estre et mou-
« voir de la censive et directe de ladicte Commanderie
« St George et encore dudict prieure de la Platiere, au
« moyen de quoy et pour raison de ladicte confusion et a
« faute de connoissance et scavoir l'estendue particuliere
« d'une chacune d'icelles trois pieces et parcelles, chacun
« desdits seigneurs et dames dient avoir et pretendre droit
« de censive et directe seigneurialle sur tout ledict tene-
« ment cy dessus confine, sur lesquels different, et ques-
« tion proces se doutoit mouvoir entre eux, cy comme les
« parties cy apres on dict et affirme, dient et affirment
« etre vray. Pour auquel procee obvier et paceffier lesdicts
« differends et questions, venerables personnes, Me Antoine
« Pupier, obeancier dudict St Just, pour lui pour ledict
« chapitre St Just, Jean Guillot, Jean Chamblard, cha-
« noines, et Louis de Lilis, prestre et perpetuel dudict
« St Nizier, pour eux et pour ledict chapitre St Nizier,
« Mathieu Audebert, prestre, prevost dudict monastere
« St Pierre-les-Nonains, pour lesdictes Dames et couvent,
« discrette personne Me Claude du Soleil, cure de l'eglise
« paroissialle dudict prieure de la Platiere, pour ledict
« sieur prieur, et Etienne Golet, pour ledict sieur Com-
« mandeur de St George, se seroient transportes et assem-
« bles sur lesdicts lieux contentieux, avec leurs titres
« terriers, pour scavoir et s'enquerir de et sur leurdict
« different, de la contenue et estendue que une chacune
« desdictes trois pieces souloient estre du temps quelles
« etoient en vigne, et separees d'ayes et murailles ainsy

Digitized by Google

« que leursdicts titres et terriers en font mention, et pour
« ce que eux etant sur ledict lieu, ainsy assembles, comme
« dit est, ils n'ont pu ny sceu clairement et au vray
« connoistre par la lecture de leursdits titres et terriers
« l'estendue et contenue de l'une chacune d'icelles trois
« pieces. A cette cause ont ete et sont personnellement
« establis et constitues par devant Pierre Dechalles, notaire
« tabellion royal, demeurant audict Lyon, soubsignes
« presens les temoins apres nommes..... Despuis
« et le lendemain, jeudi, quinziesme jour dudict mois et
« ou estoient et furent assembles, sur lesdicts lieux conten-
« tieux, lesdicts Robinet, Ripault, Favrot, Rochon, Biet
« et Turrel, prins et nommez comme dessus (experts),
« lesquelz apres que, en faveur, prieres et contemplation
« desdictes parties contractans, ils auroient accepte la
« charge que dessus, et qu'ils, tous ensemblement auroient
« vu et visitte diligemment le lieu et different etant
« lesdictes parties suivant le pouvoir a eux donne, ont dit
« et rapporte, dient et rapporte audict notaire royal sous-
« signe, avoir fait cy comme ils font ostention, partaige et
« diversion de l'etendue et contenue dudict tenement sus
« confine en trois pieces et parcelles, ainsy qu'ils les ont
« vu du temps quelles estoient en vigne, comme s'ensuit :
« Premierement, que la piece qui fut dudict feu Jean
« Vanerot contient et s'etend depuis la rue tendant de la
« porte du Griffon à la reclusière St Sebastien, jusques a la
« maison et jardin de Marinet Mutin, epinglier, de fond en
« cime a droit fil depuis la rue Vanerot jusqu'a l'enchant
« du huitiesme creneau de la muraille neuve du jardin de
« honorable homme, Leonard Spina, marchand florentin,
« demeurant audict Lyon, et dela, a droit fil, jusques a la
« vielle muraille de la maison et tenement dudit Spina, en

Digitized by Google

« laquelle vielle muraille icellui Spina a fait faire plusieurs « arets de butte. »

« *Item*, que la piece que fut des Cordelliers, et en apres « de l'Hotel-Dieu du Pont-du-Rosne, s'estend et contient « depuis la Grande rue de la Coste St Sebastien jusques « esdictes maisons et jardin dudict Mutin, lesquels maison « et jardin estant, icellui jardin seulement de la largeur « d'icelle maison, sont comprinses dans ladicte piece de « fond en cime, despuis ladicte rue Neufve Besson. »

« *Item*, et quand a la piece qui fut de feu Denis Dallieres « elle contient et s'estend depuis ladicte rue de la coste « St Sebastien, jusques audict enchant dudict huitiesme « creneau de ladicte muraille neufve dudict Spina, et « depuis ladicte rue Besson jusques a la balme illec estant, « il faut notter que du coste de la maison dudict Spina, « ladicte piece dudict Dallieres a un recoingt ou queue de « terre, qui s'etend par dessus ladite balme jusques a la « vigne de la Duchiere, icelluy recoingt ou queue conte- « nant cinq pies, chacune pie de neuf pas de largeur, et « pour ce icelluy recoingt ou queue de terre contient de « largeur quarante cinq pas, a prendre et mesurer de soir « au matin de la palisse divisant le jardin de la Combette « et jardin ou vergier dudict Spina estant sur ladicte balme, « et partant sera nécessaire et convenable que les parties « fassent mettre et apposer a communs dépends, pour la « division desdictes trois pieces, au recoingt ou queue de « terres, des marques, bornes et limittes. A scavoir, une « borne en la rue Vanerat, entre les deux pies de jardin « dudict Marinet Mutin, qui bornera a droit fil jusques a « ladicte muraille neufve et huitieme creneau d'icelle « muraille, en laquelle sera mise une autre borne qui bor- « nera a droit fil jusques a ladicte vielle muraille desdits

Digitized by Google

« arcts et butte dudict Spina, au pied de laquelle muraille,
« ou bien dans icelle, l'on pourra mettre une autre borne
« qui bornera a droit fil audict huitieme creneau. »

« *Item*, sera mise et plantee une autre borne a la cime
« dudit recoing ou queue de terre au pied de ladicte vigne
« de la Duchiere, tirant a droit fil contre ladicte muraille
« vielle dudict Spine en laquelle sont les arcts et butte, et
« pour mieux a l'advenir connoitre ledict recoing ou queue
« de terre etant au bout de ladicte piece qui fut dudict feu
« Denis Dallieres, comme dit est, faudra encore une autre
« borne a la cime et bout du coste de bise de ladicte palisse
« divisant ledict jardin et verger dudict Spina de ladicte Com-
« bette, laquelle borne, bornera a droit fil jusques a l'autre
« bout d'icelle, du coste de vent, auquel lieu sera mise et
« plantee une autre borne qui bornera a droit fil a l'autre
« borne qui sera mise a ladicte cime d'icelle palisse, du
« coste de bise. Lesquels rapport, ostension et partaige
« ainsy que dessus faits, Gabriel de La Roche, serviteu,
« dudict sieur Obeancier de St Just, lesdits Me Jean Guillot,
« Jean Chamblard, Louis de Lilis, Mathieu Audebert,
« Claude Dusoleil et Etienne Gaule, es noms que dessous,
« ont respectivement, chacun en droit soy, loue, ratiffie et
« esmologuent et iceux rapport, ostension et partaige, ont
« donne et preste donnent et prestent leur consentement
« et assentement en tout et partout, voulants et entendants,
« cy comme ils veulent et entendent esdits noms, que les-
« dits rapport, ostension et partaige cy dessus escript
« tiennent et soient vallables. »

Cette transaction est intéressante en ce qu'elle nous montre l'état de désordre dans lequel étaient tombées les limites des seigneuries à cette époque, en même temps

Digitized by Google

qu'elle nous donne l'explication des contradictions que l'on remarque dans les déclarations des tenanciers d'un même tènement.

Nous ajouterons qu'en 1543, une sentence arbitrale était intervenue entre le Commandeur de Saint-Georges de Lyon et le Prieur de la Platière, pour la division de la directe de la partie du territoire du Perrier qui leur appartenait en commun. Tout le tènement situé au nord de la rue Besson fut attribué au Commandeur de Saint-Georges, et celui étant au midi de ladite rue échut au Prieur de la Platière.

Il nous reste maintenant à déterminer l'emplacement de la maison que Roland Gribaud fit construire en 1524. Pour cela, aux documents fournis par les registres des nommées, nous utiliserons ceux que nous donnent le Grand Plan Scénographique et celui de Simon Maupin, quoique ce dernier date seulement de 1659.

Les nommées nous apprennent que cette maison était bâtie « tant sur une pie de vigne par lui acquise de Jehan Perreal, que sur une pie appensionnée de Claude Besson », ce qui indique clairement qu'elle était construite au-dessus de la balme qui séparait les anciennes vignes de Chapuis et de Claude Besson et se prolongeait jusqu'à la Grande Côte Saint-Sébastien.

Le plan Scénographique, qui date de 1545 à 1553, nous montre le nouveau quartier créé par Claude Besson déjà couvert de constructions, et parmi lesquelles la maison de Roland Gribaud, qui appartenait alors à Léonard Spine (11), se reconnaît facilement au sommet de la falaise qui domine

(11) Si l'on admet que cette partie du plan Scénographique est postérieure à 1548, ce qui est probable mais non certain.

Digitized by Google

la rue de la Monnoye. Sur le plan de Simon Maupin (édition de 1659), elle est indiquée un peu à l'ouest de la maison conventuelle que les Pères de l'Oratoire firent construire après l'acquisition de la propriété de Jean-Baptiste Spinacy, en 1642, maison qui a subsisté jusqu'en 1810, époque où elle fut en partie démolie pour l'ouverture de la rue du Commerce. Enfin le plan levé par Philippe Le Beau en 1607, quoique rapporté plus géométralement que les deux premiers en ce qui concerne les voies publiques et la fortification, laisse tellement à désirer pour l'indication des maisons et des limites des propriétés qu'il ne pouvait nous être d'aucune utilité; cependant nous devons ajouter que la maison de Roland Gribaud y est indiquée au-dessus de la balme située au nord de la rue de la Vieille-Monnaie.

D'autre part, cette habitation ne devait pas être édifiée sur les ruines de l'ancien édifice romain dont on a retrouvé les restes en 1827, lors des travaux d'agrandissement du chœur de l'église Saint-Polycarpe, car on aurait alors rencontré les vestiges de ses fondations en même temps que celles de l'édifice romain?

Quant à ses dimensions, elles étaient sans doute assez restreintes car, par « somptueusement bâtie » il ne faudrait pas croire à une vaste construction; c'était au contraire une simple maison bourgeoise dont le plan Scénographique nous a conservé la silhouette avec ses fenêtres à meneaux.

De toutes les considérations qui précèdent nous en avons déduit la position que nous lui assignons sur le plan joint à notre étude.

(*A suivre.*) J.-J. GRISARD.

Digitized by Google

RECHERCHES

SUR

LA VIE ET LES ŒUVRES

DE

THOMAS BLANCHET

PEINTRE ET ARCHITECTE (*)

ARCHITECTURE.

149. — 1673. *Chapelle de l'Assomption dite des Messieurs au collège de la Trinité de Lyon* (Document n° XI).

150. — *Décoration des tribunes de l'église du collège de la Trinité, à Lyon* (CLAPASSON).

151. — 1675. *Remaniement de l'abside de l'église de Saint-Pierre, à Lyon* et maître-autel de la même église (Documents n°s XV, XVI, XVII, XVIII).

152 et 153.— *Grand escalier et réfectoire du monastère des dames Saint-Pierre, à Lyon* (Documents n°s XIX, XX et XXI).

154. — 1685. *Retable et grand autel de la chapelle des Carmélites de Lyon* (CLAPASSON, EXPILLY, COLLOMBET, GRISARD, etc.).

---

(1) Voir la *Revue du Lyonnais* de Février, Mars et Avril 1895.

Digitized by Google

155. — *Mausolée du maréchal de Villeroy* dans la même chapelle (*Ibid.*, *ibid.*).

156. — Sans date. *Décoration du sanctuaire de l'église de la Platière, à Lyon* (CLAPASSON, EXPILLY).

157. — *Tribune des orgues de l'église des Célestins, à Lyon* (CLAPASSON, EXPILLY).

158. — *Décoration du sanctuaire de l'église des prêtres de Saint-Joseph, à Lyon* (CLAPASSON, EXPILLY).

LOUIS BLANCHET.

1. — *Mystère de la Sainte-Trinité.*

Dans la chapelle des enfants, dite du Platre, à l'église Saint-Pierre, à Lyon (CLAPASSON).

I. BLANCHET

1. — *Mausolée de Renaud Voyer d'Argenson*, à l'église de San Giobbé de Venise.

H. $0^m,42$. — L. $0^m,49$.

Entre deux colonnes, un mausolée formé d'un sarcophage surmonté d'une pyramide. Sur le mausolée est un génie dormant et couché sur une torche renversée; à côté est un livre avec l'inscription : RENATVS VOYERVS PALMIVS ARGENSON en quatre lignes. Sur la pyramide :

DEO. OPT. MAX.
RENATIVS. DE VOYER
E. COMITIBVS. DE. PAVLMY.
COMES D'ARGENSON
CHRISTIANISSIMI. REGIS
AD. SERENISS. VENETORVM. REMP.

Digitized by Google

LEGATVS
PARENTIBVS. ILLVSTRIS
PROSAPIA. SVBLIMIS
PERPETVIS. MVNERIBVS. CLARVS.
TEMPORANEIS. CLARISSIMVS
REBVS. GESTIS. INCLITVS
VIRTVTIBVS. ABSOLVTVS
VENETIIS. DESIDERATVS
HIC SITUS EST
ANNO SALVT. M.D.CLI. ÆTATIS LV

Au dessous :

AMANTISSIMO PATRI RENATO AMANTISSIMVS FILIVS RENATVS
NOMINIS AC LEGACIONIS VTINAM ET VIRTVTVM MOERES
CVM LVCTV. CHRISTIANO POSVIT
SENATVS. PIETATI COMMENDAVIT.

En bas :

MOLEM HANC MARMOREAM RENATVS DE VOYER DE PAVLMY COMES
D'ARGENSON ET DE ROVFFIAC CHRISTIANISSIMI LVD. XIV
LEGATVS AD ÆTERNAM PATRIS OPTIMI MEMORIAM IN ÆDE
B. IOBI VENETIIS EREXIT ET SERENE^MA REP. D.D. 1655.

Dans l'angle droit inférieur, à moitié coupé, on lit :

I BLANCHET
CLAVDIO P
I P

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE.

LOUIS-GABRIEL BLANCHET.

1. — *Bataille de Constantin contre Maxence* d'après Jules Romain.

Mesures de Lille, H. $4^m,55$. — L. $9^m,75$.
Mesures du Louvre, H. $4^m,20$. — L. $10^m,82$.

Conforme aux gravures qui l'ont reproduite. Sur le bouclier posé sur l'eau dans le bas au coin à droite du spectateur on lit l'inscription suivante :

Digitized by Google

PAR LOVIS GABRIEL BLANCHET
A ROME D'APRES JVLES ROMAIN, 1746.

Tua submerso Maxencio christianorum opes firmatæ sunt.

Collection de Louis XV.

Provient du Louvre 1204mr et déposé par l'Etat au musée de Lille en 1849.

2. — *La vision de Constantin* d'après Sanzio.

Toile. H. 4m,30. — L. 4m,90.

Signé : Copie d'après Jules Romain, par Ls Gel Blanchet, 1752.

Collection de Louis XV. Aux magasins du Louvre 1205mr.

3. — *Louis Tolosan de Montfort* (P. dernier des prévôts des marchands de Lyon).

Toile. H. 0m,68. — L. 0m,55.

Signé, sur une sorte de bandeau en pierre derrière le personnage : *L. G. Blanchet pinxt Romæ*, 1756.

Il est de trois quarts en buste, regardant de face avec un habit gris tenant son chapeau de ses deux mains.

Musée de Lyon sans numéro. Acquis en 1887.

4. — *Saint Paul tenant une épée et un livre.*

Toile. H. 0m,75. — L. 0m,61, figure plus grande que nature.

Signé sur la garde de l'épée : *L.-G. Blanchet pit*, 1757.

Musée d'Avignon, no 47 de la notice Deloye ; acquis de l'abbé Clair en 1836.

5. — *Portraits des Révérends Pères Lesueur et Jacquier*, mathématiciens et astronomes à Rome.

Toile. H. 1m,38. — L. 1m,00, figure petite nature.

Les deux religieux sont assis auprès d'une table que recouvre un tapis vert, l'un de profil, à droite, tenant un papier de la main droite ; l'autre, à gauche et de face, la main gauche sur un grand livre ouvert, placé

Digitized by Google

sur la table; lui aussi tient des papiers de la main droite. Sur la table il y a un écritoire muni de plumes, des papiers couverts de calculs astronomiques, et, au fond, près d'une petite fenêtre, un globe céleste, une sphère armillaire, des livres, etc. A gauche, à terre, une longue-vue et une enveloppe de lettre sur laquelle on lit : *Aux Révérends, les Très Révérends PP. Lesueur et Jacquier, à Rome.*

Signé à droite sur le dossier de la chaise : L.-G. BLANCHET PINXIT. ROMÆ, 1772.

Collection Cacault. Au musée de Nantes.

Inventaire des richesses d'art de la France, par Olivier MERSON.

6. — *Modèle de dessin.*

H. $0^m,29$. — L. $0^m,20$.

Imitation sanguine : *Blanchet inv. Felber fecit Dresdæ* 1765, *Director Hutin. del.*

Tête d'homme vue de trois quarts.

Bibliothèque nationale.

7. — *Modèle de dessin.*

H. $0^m,45$. — L. $0^m,325$.

Imitation sanguine : *L.-G. Blanchet*, d'après nature, gravé par J.-C. François.

Tête d'homme de face.

Bibliothèque nationale.

Digitized by Google

Paris, le 21 février 1894.

A M. L. Charvet, inspecteur de l'enseignement des arts du dessin et des musées.

MON CHER INSPECTEUR,

En parcourant avidement le copieux volume de la dix-septième session de la *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements*, en avril 1893, que j'ai reçu hier, j'ai bien regretté de n'avoir point connu à temps l'étude excellente et si nourrie qu'au début de la session de l'an passé vous aviez, le 4 avril, communiquée à nos chers confrères. J'aurais pu grossir de quelques numéros votre consciencieux catalogue de l'œuvre de Thomas Blanchet, le grand peintre officiel de Lyon, décorateur de ses monuments, à la plus florissante époque du XVIIe siècle. Des chances heureuses de collectionneur m'ont fait rencontrer jadis jusqu'à onze dessins de cet habile homme et j'ai pu dernièrement vous montrer l'un d'eux, le frontispice de l'*Histoire de la royale maison de Savoye*, le jour où vous avez désiré voir la curieuse série des cérémonies romaines d'un autre de vos clients, P. Sevin. Vous avez feuilleté au Louvre ce que son département spécial y possède de dessins de Blanchet, pour le transcrire dans votre catalogue et vous vous êtes pénétré assez à fond de sa manière, de ses procédés et de ses types d'un caractère aisément reconnaissable pour qu'il ne vous soit possible de vous méprendre sur la juste attribution de ses compositions et de ses croquis. L'impeccable Mariette

Digitized by Google

n'était-il pas là pour nous garer de toute erreur ? C'est le plus grand honneur, à mon sens, pour Blanchet et la plus sûre garantie de sa valeur que l'estime à lui témoignée par le fameux amateur, dans le soin qu'il avait pris d'adjoindre à sa collection un si beau lot de dessins de votre homme. De qui les tenait-il ? Etait-ce de Jean-Jacques de Boissieu « avec lequel M. Mariette était en relation d'amitié », ou les avait-il recueillis dans l'un de ses passages à Lyon en même temps que les deux Horace Le Blanc de Lyon, qui figurent au numéro 1085 du même catalogue Mariette ? J'ai idée, entre nous, que les dessins d'Horace Le Blanc sont infiniment plus rares que ceux de Th. Blanchet : « Le nombre de ses dessins qui nous est parvenu est peu important », dites-vous de celui-ci ; « il paraîtrait, du reste, qu'il n'en a pas beaucoup laissé. » Qu'ils n'aient pas été conservés avec le respect qu'ils méritaient, je le veux bien ; mais je penserais que, par lui-même et par l'ordre de ses travaux, le génie de Blanchet fut abondant, fécond et imaginatif et que sa plume et sa sanguine durent se prêter, lestement et à tous propos, aux inventions sans cesse provoquées du peintre décorateur et de l'architecte. Quoi qu'il en soit, le cabinet du roi fit, par l'intermédiaire de Lempereur, à la vente de Mariette, l'acquisition des « six sujets divers » du n° 1088 et ce sont eux, plus certaines feuilles du n° 1406, qui permettent aujourd'hui aux amateurs de tous pays de juger, selon son mérite, le maître de Lyon, au milieu de ses confrères les plus fameux de l'école de Paris, contemporains de Poussin et de Le Brun, qui tous deux l'avaient fort apprécié durant ses études en Italie.

A vous tout cordialement.

Ph. DE CHENNEVIÈRES.

Digitized by Google

Supplément a l'œuvre de Thomas Blanchet.

159. — *La Justice.*

H. $0^m,156$. — L. $0^m,185$.

La Justice sous sa figure d'un magistrat arrête les fureurs de la guerre. Deux figures allégoriques tenant des palmes descendent vers le personnage assis. *Blanchet inv. fecit Lugduni.* Provenant de la collection *Kaïemann.* En largeur, à la plume, lavé de bistre, retouché de blanc.

Collection de M. le marquis de Chennevières, n° 184.

160. — *Incrédulité de saint Thomas.*

H. $0^m,165$. — L. $0^m,220$.

Le Christ debout et entouré de ses disciples montre ses plaies à saint Thomas agenouillé. A la plume sur premier croquis sanguine.

Collection de M. le marquis de Chennevières, n° 185.

161. — *La mort de la sainte Vierge.*

H. $0^m,150$. — L. $0^m,210$.

Les apôtres agenouillés autour du lit de mort de la sainte Vierge mourante.

A la plume. Collection de M. le marquis de Chennevières, n° 186.

162. — *Plafond.*

Ovale. H. $0^m,265$. — L. $0^m,200$.

La Justice foulant à ses pieds le Crime renversé sur des nuages. Plus haut à gauche, se repose Jupiter ou la Puissance.

A la plume ; provient de la collection Maurel.

Collection de M. le marquis de Chennevières, n° 1029.

163. — *Plafond.*

Ovale. H. $0^m,290$. — L. $0^m,420$.

Digitized by Google

Persée, vainqueur du monstre et couronné par la Renommée, se repose sur la Victoire et sur l'Amour, A gauche, sur des nues, son cheval ailé ; au bas, au premier plan, le monstre terrassé.

A la sanguine sur papier gris et mis au carreau ; vente Maurel.

Collection de M. le marquis de Chennevières, nº 1030.

164. — *La Sainte Famille.*

H. 0m,220. — L. 0m,160.

La Sainte Vierge assise tient l'enfant Jésus entre ses genoux et présente la croix au petit saint Jean qui caresse un agneau. Au second plan, à droite, saint Joseph.

A la plume, mis au carreau ; vente Maurel.

Collection de M. le marquis de Chennevières, nº 1031.

165. — Dessin pour le titre de l'*Histoire générale de la royale Maison de Savoye.*

A la plume, lavé de bistre : provient d'une vente faite par Clément et appartenant à M. Destailleur.

Collection de M. le marquis de Chennevières, nº 1572.

166. — *Décoration d'autel.*

H. 0m,315. — L. 0m,180.

Des génies, du haut des cieux, répandent tous les maux, la peste et l'incendie sur les édifices d'une ville, dont on voit les habitants groupés et éperdus au premier plan.

Plume, bistre et aquarelle.

Collection de M. le marquis de Chennevières, nº 2134.

167. — *Décoration intérieure d'une salle.*

H. 0,260. — L. 0m,225.

Entre deux portes surmontées de bustes de héros est placée une statue assise flanquée de deux cariatides. Dans l'arcade qui remplit les parties supérieures au-dessus des corniches, se voit une grande composition représentant un empereur romain approuvant le plan d'une ville.

Digitized by Google

A la plume; portefeuille Horsin-Déon.
Collection de M. le marquis de Chennevières, nº 2794.

168. — *Monument en l'honneur d'un roi de France.*

H. 0m,235. — L. 0,195.

La statue debout, en costume de guerre, surmonte un globe fleurdelisé qui écrase des ennemis vaincus. Deux lions furieux sortent du piédestal.

A la plume; portefeuille Horsin-Déon.
Collection de M. le marquis de Chennevières, nº 2795.

169. — *Projet de monument.*

H. 0m,260. — L. 0m,220.

Un héros, en costume romain, debout entre Mercure qui tient son coursier, et Mars et l'Abondance qui tiennent un bouclier sur lequel est représenté un dauphin, surmonte un globe terrestre soutenu par un chameau et un éléphant.

A la plume, portefeuille Horsin-Déon.
Collection de M. le marquis de Chennevières, nº 2796.

Supplément a l'œuvre de Louis-Gabriel Blanchet.

8. — *Arthémise* (?)

H. 0m,380. — L. 0m,260.

Jeune femme drapée et assise dans l'attitude de la douleur au pied d'un monument.

A la pierre noire, rehaussé de blanc, sur papier gris; provient d'une collection italienne vendue à Paris en 1862.
Collection de M. le marquis de Chennevières, nº 1133.

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DOCUMENT N° I

Délibération consulaire relative à la succession de Thomas Blanchet.

« Du vendredy vingt uniesme octobre mil six cens quatre vingt et neuf après midy en l'hostel commun de la ville de Lyon, y estan. . . . . Les dits sieurs ont ordonné mandement pour Mr Paul Berthaud, voyer de cette ville, et damoiselle Louise Balley, sa femme, curateur de damelle Marie Blanchet, fille de la dite damelle Balley, et de feu sieur Louis Blanchet, son premier mary, et héritière de feu sieur Thomas Blanchet, son oncle, peintre ordinaire du Roy et du Consulat, de la somme de deux cent soixante six livres à laquelle ils ont ce jourd'huy arresté le compte qui leur a esté présenté des ouvrages de peintures que le dit feu Thomas Blanchet avoit fait de l'ordre du Consulat pendant les années mil six cent quatre vingt et sept et mil six cent quatre vingt et huit et la présente mil six cent quatre vingt et neuf, ainsy qu'il apert par le dit compte, lequel rapportant avec l'extrait de l'acte de la dite curatelle du vingt huitième juin dernier receu Bosse, greffier, et le présent mandement et quictance (1). »

Signé : BARAILHON, DE PASTUREL,
DE LA ROUE, CLARET.

DOCUMENT N° II

Acte de baptême de Thomas II Blanchet.

« L'an 1672 et le 11 janvier a esté baptisé Thomas, fils naturel et légitime du sieur Louis Blanchet, peintre, et delle Louise Ballete, lequel naquit le 31 xbre 1671; son parrain a esté sieur Thomas Blanchet, aussy peintre, la marayne est delle Antoinette Daurolles, femme du

(1) Registres consulaires de la ville de Lyon, BB. 236, fo 123.

Digitized by Google

sieur André Nerman, sergent royal, et Jean-Baptiste le Tellier, peintre (2). »

Signé : Toinette DAUROLLES,
NERMAN, T. BLANCHET,
Jean-Baptiste LE TELLIER.

DOCUMENT N° III

Acte de décès de Thomas Blanchet.

Sieur Thomas Blanchet, peintre du Roy et de messrs les prévost des marchands et eschevins de Lyon, aagé de soixante et quinze ans, décédé hier dans l'hostel de ville, a esté inhumé dans Saint Pierre par moy curé soussigné ce 22me juin 1689, et ont assisté au convoi messire Gaspard Baraillon, escuyer, prévost des marchands de ceste dite ville, et sr Paul Berthaud, voyeur de la ville qui ont signé (3). »

Signé : BARAILHON, BERTHAUD, DE VILLETTE, curé.

DOCUMENT N° IV

Acte de mariage de Thomas Blanchet.

« Cejourd'huy, 4e de juillet 1672, ont comparu par devant nous, Alexandre Pourra, docteur en théologie, chanoine de St Ruf, prieur de et curé de l'église paroissiale de Nre Dame de la Platière, sr Thomas Blanchet, peintre, et delle Anne de la Couche, tous deux de ceste paroisse de la Platière, lesquels nous ont dict et remonstré qu'en l'année mil six cent soixante huict et le 28e du moys de mars ils auroient contracté mariage en face de nostre mère Ste Eglise dans l'église des RR. Religieux du tiers ordre de St François au faubourg

(2) Registres de la Platière, no 20 : Baptêmes, mariages, décès de 1672 à 1673, fo 5. (Archives de la ville de Lyon.)

(3) Paroisse de Saint-Pierre et Saint-Saturnin, registre 593, p. 132. (Archives de la ville de Lyon.) Ce document a déjà été publié par M. Natalis RONDOT dans son travail *les Peintres de Lyon* (XIe vol. des *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements*); toutefois, il était indispensable de le faire figurer une seconde fois dans cette notice.

Digitized by Google

de la Guillotière, en vertu de la dispense des trois bans par eux obtenus de feu Monsgr l'abbé de St Just, vicaire général de l'archevêché de Lyon en suytte de quoy ils auroient vescu ensemble comme mari et femme ainsy qu'il conste par acte du d. jour 28 mars 1668 fait par frère Apolinard de Lyon, gardien du couvent du 1/3 ordre de St François, à ce commis en présence de vénérable père Remi de Beaujeu, maistre des novices du d. couvent, et de sr Louis Blanchet qui ont signé le d. acte avec le d. R. p. gardien et le susd. mais comme ils n'ont pas trouvé led. dispence des bans contenant le pouvoir donné au d. R. gardien de les espouser en place de leur curé et que l'ayant obtenu de main privée de feu Monsgr l'abbé de St Just, il ne s'en peult rien trouver dans les registres et que cela pourroit donner un jour lieu de contester la validité de leur mariage, ils auroient été consultés par advocats et casuistes d'obtenir de nouveau dispence des bans et à ces fins se seroient adressés à monsieur le révérend, vicaire général, substitué de l'archevesché, lequel leur auroit accordé la dispence des dits trois bans en vertu de laquelle ils désirent éspouser de nouveau par devant nous ou du moins renouveller leur consentément, à quoy annuant après avoir veu l'acte du d. mariage fait par devant le d R. p. Apolinard, gardien, deuement de luy signé et des tesmoings susdits nommés au d. acte ensemble la dispense nouvelle des d. trois bans datée du 1er juillet de la d. année signé Morange, vicaire général substitué, et plus bas Regnaud, commis du secrétaire du d. archevêché, dueument scellée du sceau archiepiscopal, et receu d'eulx serment de la vérité de leur exposé ensemble le nouveau consentement pour leur mariage, nous Alexandre Pourra, docteur en théologie, chanoine de St Ruf, prieur de et curé de l'Eglise paroissiale de Nre Dame de la Platière, les an et jour que dessus en presence de Sylvestre Dachard, prebstre vicaire de la d. Eglise, de messire Claude-François Perraguet, prebstre, de messire Claude Colbert, prebstre, et de sr Claude Mitiffiot, garçon épicier à Lyon, lesquels ont signé le présent acte avec lesdits nommés (4). »

Signé : Anne de la Couche, T. Blanchet,
Corbelt, Dachard, Pourrat, curé,
Perraguet, Mitiffiot.

(4) Registre de la Platière, no 20 : baptêmes, mariages et décès de 1672 à 1673, fo 74 vo.

Digitized by Google

DOCUMENT N° V

Extrait de la délibération consulaire du 9 mai 1655.

« La voulte de la salle demeurant nue et mesme taschée en divers endroicts, ainsy qu'on le voit aujourd'huy, ne respondant pas à la magnificence du reste de la dicte salle, où l'on avait employé toute l'adresse de l'art dans les statues et autres ouvrages que l'on remarque au dessoubz de la corniche, et qui font que la dicte voulte estant ainsy imparfaite desplait aux yeux qui ne peuvent souffrir un si grand deffaut dans un lieu aussi magnifique, et partant qu'il serait nécessaire de faire peindre la dicte voulte à l'huile, par les mains les plus savantes que l'on pourroit trouver, les dits sieurs auroient considéré toutes ces choses et mesme jugé que la dicte peinture proposée estait d'une extrême bienséance pour rendre cette grande salle entièrement accomplie; mais ayant d'ailleurs examiné ce que pourroit couster l'execution de ce desseing, ils auroient arresté de la suspendre pour quelque temps, vu l'estat où se trouve à présent réduite cette communaulté, laquelle est surchargée de tant d'aultre despense qu'elle est obligé de faire présentement pour s'exempter des taxes et autres nouveautés qui lui sont suscitées par la malice et l'avidité des traitans, et, par conséquent, ils auroient renvoyé les susdictes propositions jusqu'à quelque autre temps qui pourrait produire une conjoncture plus favorable.

« Mgr l'Archevesque, lequel avec Mgr le Mareschal, son frère, a esté le principal mobile pour l'entreprise, le progrès et l'accomplissement de ce bel édifice, auroient trouvé à propos et même invité et pressé les dicts sieurs, par diverses fois, de faire travailler incessamment à la dicte peinture et de ne point retarder l'entreprise d'un ouvrage si absolument nécessaire pour la dicte grande salle, en quoi comme en toutes aultres choses, le Consulat voulant tesmoigner la déférence qu'il a et qu'il veut rendre éternellement aux volontez du dict archevesque, il auroit résolu de voir desseing ci devant à lui présenté par le sieur Panthot, peintre ordinaire de ceste ville, et mesme approuvé par ledict seigneur, en ayant trouvé le subjet, l'ordre et la conduite propre où il doit estre exécuté, lequel pour cest effet auroit appelé et joinct avec luy les plus grands peintres qu'il auroit pu rencontrer et entr'autres le sieur Blanchet, venu récentement d'Italie de passer prix faict de toute

Digitized by Google

la peinture à l'huile qu'il conviendra faire dans la voulte à Cannes de la grand'salle du nouveau Hostel de ville, pour le prix et somme de 12,000 livres et 30 louis d'or en estrennes, et paraffé le dict desseing, ainsi qu'il sera plus amplement porté pour le prix faict qui se doit faire en conséquence du présent acte. »

DOCUMENT N° VI

1er marché pour la grande salle de l'Hôtel de ville de Lyon.

« Cedde de priffaict passée par messieurs les prévost des marchans et eschevins à sieurs Germain Panthot et Thomas Blanchet, du 9 mars 1655.

Pardevant le notaire royal à Lyon soubzné, et en présence des tesmoins après nommez, furent présens messire Jacques Guignard, seigneur de Bellevue, vicomte de Saint-Priest, coner du Roy en son coneil, président en la cour des aydes du Daulphiné, prévost des marchans ; nobles Jean Bape Farjot, seigneur de St Hillaire, coner et me d'hostel ordinaire du Roy, chevalier et cappne du guet de lad. ville, Estienne Cochardet, bourgeois, Pierre Mellier, escuyer, plus ancien magistrat en la sence et siège présidial dud. Lyon, et Rémond Bérerd, aussy bourgeois, eschevins de lad. ville et commité de Lyon, lesquelz de leur gré, esd. qualitez de prevost des marchans et eschevins, en conséquence de l'acte consulaire de cejourd'huy et pour les raisons amplement desduictes en icelluy, ont baillé et baillent par ces présentes à marché et priffaict à sieur Germain Panthot, me peintre ordinaire de lad. ville, et sr Thomas Blanchet, aussy me peintre, demeurant à présent aud. Lyon joinct avec luy présens et acceptans. Assavoir toute la peinture à huille qu'il conviendra faire en la voulte à cannes de la grande salle du nouvel Hostel de ville, a prendre puis la corniche audessus d'icelle, de toute la longueur, largeur, haulteur et rondeur de lad. voulte, et ce aux conditions suivantes : sçavoir qu'ilz mettront une couche d'huille sur toute la place à peindre, laqlle estant une fois sèche, ilz en mettront une seconde en sorte que lad. voulte en soit bien et deuement imbeue au gré desd. sieurs prévots des marchans et eschevins, ensuitte de quoy, led. sieurs Panthot et Blanchet mettront à exécution avec toutes les proportions requises le desseing par eux faict, paraffé tant par lesd.

Digitized by Google

sieurs prévost des marchans et eschevins que par lesd. srs Panthot et Blanchet et par le nre royal sou zne, et travailleront à lad. peinture en personne, de leurs propres mains, et où il leur seroit nécessaire d'employer d'autres peintres par eux, ils seront obligez de prendre de bons et excellens ouvriers, aggrées par le Consulat ; comme encores seront tenus d'employer les plus belles et vifves coulleurs qui se pourront trouver et de rehaulcer les cadres des tableaux figurés dans led. desseing et autres endroictz marqués en icelluy, avec de l'or de ducat en feuille, sans aucune espargne nuisible à la beauté de l'œuvre, toutes lesquelles choses et autres nécessaires pour l'accomplissement dud. ouvrage, excepté les eschaffaudages et charpentages qu'il conviendra, soyt pour lad. œuvre, soyt pour la conservation des statues qui sont dans lad. salle ou autrement, seront faictes et fournies par led. sieurs Panthot et Blanchet, lesquelz rendront led. ouvrage faict et parfaict a dits de peintre expertz et personnes à ce cognoissant dans trois années prochaines ; et ce moyennant le prix et somme de douze mil livres tz. et trente pistolles d'estraines, à bon compte et en déduction de laquelle somme de douze mil livres tz. Lesd. entrepreneurs ont cogneu et confessé avoir eu et receu comptant desd. sieurs prevost des marchans et eschevins, la somme de deux mille livres tz. en un mandement consulaire qu'ilz luy ont cejourd'huy faict expédier sur M. Louis Bais, receveur des deniers communs, dons et octroys de lad. ville dont ilz se sont contentés et contentent et en ont quicté et quictent lesd. sieurs prevost des marchans et échevins, ne servant néantmoings cette quictance avec autres qu'ilz passeront au bas dud. mandement, au proffict dud. sieur Bays pour l'allocation en ses comptes de lad. somme de deux mille livres que pour un seul et mesme acquict d'icelle ; et le surplus dud. prix se montrant dix mille livres et lesd. trente pistolles d'estraines lesd. sieurs prévost des marchans et eschevins ont promis et promettent faire payer ausd. Panthot et Blanchet à mesure qu'ilz travaillerent à lad. œuvre — fin d'icelle, fin de payement.

« Ainsy a esté convenu et accordé entre les partyes qui ont promis respectivement l'observer à peyne de tous despens dommages et interestz, obligeant pour ce : sçavoir : lesd. sieurs prévost des marchans et eschevins tous les biens de lad. ville et commte, lesd. sieurs Panthot et Blanchet solidairement sans division ny discussion, à quoy ilz ont renoncé et renoncent, leurs personnes et biens qu'ilz ont soubmis a toute cours et renoncant à tous droitz. Faict et passé aud. Lyon dans

Digitized by Google

lesd. Hostel de ville après midy, le neufviesme jour de mars mil six cent cinquante cinq. Presens Me Charles Renaud, praticien, et Clément Jasserant, clerc aud. Lyon, tesmoings qui ont signez avec lesd. sieurs prévost des marchans et eschevins et lesd. sieurs Panthot et Blanchet, Soyt scellé (4). »

Signé : GUIGNARD, FARJOT,
COCHARDET, MELLIER,
G. PANTHOT, T. BLANCHET, BERERD,
RENAUD, JASSERANT,
JASSERANT, nre royal.

DOCUMENT N° VII

2e marché pour la grande salle de l'Hôtel de ville de Lyon.

« Cedde de priffaict pour la peinture de la grande salle de l'Hostel de ville, passée par messieurs les prévost des marchans et eschevins à sieurs Germain Panthot et Thomas Blanchet, mes peintres.

« Du 25me juin 1658.

« Par devant nre royal à Lyon soubzné et en présence des tesmoins après nommez, furent présens messire François de Baillon, chevalier, comte de la Salle, baron de Jons, seigneur de Saillans et autres places, cappne lieutenant de la compagnie d'ordonnance de monsieur le comte de Montrevers, prévost des marchans; Pierre Bollioud, escuyer, conser du Roy, son premier et plus ancien adat en la sénsée et siège présidial de Lyon, Pierre Rambaud, aussy escuyer, seigneur de Champrenard, Blacé, Marsangues, la prévosté de Salles et autres places, l'un des gentilzhommes servans de Sa Majesté; nobles Louis Dugas, seigneur de Bois St Just, coner du Roy esleu en l'eslection de Lyonnois, et Hugues André, sieur de Fromente, eschevins de lad. ville et commté de Lyon, lesquels de leur gré esd. qualitez de prévost des marchans et eschevins ont baillé et baillent par ces présentes à marché et priffaict, à sieur Germain Panthot, me peintre ordinaire de lad ville, et sieur Thomas

(4) Archives de la ville de Lyon, minutes de Me Jacques Jasserant, notaire royal, 2e volume, fo 471.

Digitized by Google

Blanchet, aussi me peintre, demeurant à présent aud. Lyon, joinct avec luy, présens et acceptans, assavoir : toute la peinture à huile qu'il conviendra faire en la grande salle du nouvel Hostel de ville, à prendre puis la corniche et au dessoubz d'icelle de toute longueur, largeur, haulteur et jusques en bas de lad. grande salle et ce aux conditions suivantes : scavoir qu'ilz mettront une couche d'huille sur toute la place à peindre, laquelle estant une fois sèche, ilz en mettront une seconde en sorte que lad. salle en soit bien et dueument imbue au gré desd. sieurs prévost des marchans et eschevins, en suitte de quoy lesd. sieurs Panthot et Blanchet mettront à exécution avec toutes les proportions requises le desseing par eux faict, paraffé tout par lesd. sieurs prévost des marchans et eschevins que par lesd. sieurs Panthot et Blanchet, et par le nre royal soubzne et travailleront à lad. peinture en personne de leurs propres mains, et ou il leur serait nécessaires d'employer d'aultres peintres avec eux, ilz seront obligez de prendre de bons et excellents ouvriers aggréés par le Consulat, comme encores seront tenus d'employer les plus belles et vifves coulleurs que se pourront trouver et de rehaulcer en tous les endroits marqués aud. desseing avec de l'or de ducat en feuille, sans aucune espargne nuisible à la beauté de l'œuvre. Toutes lesquelles choses et autres nécessaires pour l'accomplissement dud. ouvrage, excepté les eschaffaudages et charpenteries qu'il conviendra pour ladicte œuvre seront faictes et fournies par lesd. sieurs Panthot et Blanchet, lesquelz rendront led. ouvrage faict et parfaict à dire de peinture, expertz, personnes à ce cognoissans dans deux ans prochains venans et ce moyennant les pris et sommes de huit mille livres tz. et vingt louys d'or d'estraines que lesd. s. Panthot et Blanchet ont cogneu et confessé avoir eu et receu desd. sieurs prévost des marchans et eschevins en un mandement qu'ilz leur ont cejourd'huy faict expédier sur Me René Bais, receveur des deniers communs dons et octroys de lad. ville, dont ilz se sont contentez et contentent et en ont quicté et quictent, ne servant néantmoins ceste quictance, avec autres qu'ilz seront tenus passer au bas. dud. mandement au proffict dud. s. Bays, por l'allocation de lad. somme en ses comptes, que pour un seul et mesme acquict d'icelle. Et pour lad. somme de huit mille livres lesd. sieurs prévost des marchans et eschevins esd. qualitez ont promis et promettent la faire payer ausd. sieur. Panthot et Blanchet à mesure qu'ils travailleront à lad. œuvre, fin d'icelle, fin de payement.

« Ainsy a esté convenu et accordé, etc. . . . . .

Digitized by Google

« Faict et passé aud. Lyon, dans lesd. Hostel de ville après midy, le vingt cinquiesme jour de juin mil six cent cinquante huit. Présens Me Charles Renaud, praticien, et Clément Jasserant, clerc. aud. Lyon, qui ont signez avec lesd. sieurs prévost des marchans et eschevins et lesd. sieurs Panthot et Blanchet, soyt scellé (5). »

Signé : La Salle, Bollioud-Mermet,
Dugas, Rambaud de Champrenard, Hugues André.
G. Panthot, T. Blanchet, Jasserant, Renaud,
Jasserant, nre royal.

L. Charvet,
Membre non résident du Comité des Sociétés
des Beaux-Arts, à Lyon.

(5) Archives de la ville de Lyon, minutes de Me Jasserant, 3e volume, fo CMXX M.

Digitized by Google

Cette Préface destinée au volume *Rythmes et Nombres* n'a pu être publiée en tête de l'ouvrage.

PRÉFACE

DE L'HUMBLE POÈTE

Que l'on m'accuse de méprise,
Qu'on clame : « Mais il perd son temps ! »
Qu'on me refuse la maîtrise
Faisant durer l'œuvre longtemps.

Que de froides indifférences
M'accablent, l'air sententieux,
En accordant leurs déférences
Au snobisme prétentieux.

Que me font les critiques vaines
Des gens qui ne comprennent pas
Et qui, fiers du sang de leurs veines,
Loin des rêves portent leurs pas ?

Digitized by Google

Que ceux-là traitent de folies
Ma belle foi dans l'Idéal,
Et m'accablent sous les scolies
Que leur dicte un orgueil banal.

Qu'ils dédaignent l'œuvre modeste
Élaborée au jour le jour
Sans ambition manifeste,
Mais simplement avec amour.

Certes, qu'à l'aise ils divinisent
Leur noble personnalité,
Qu'ils encensent, qu'ils solennisent
Et caressent leur vanité.

Qu'ils marchent, levant haut la tête,
Un dédain sur leur traits railleurs,
Et qu'ils délaissent le poète
Pour porter leur éloge ailleurs.

Qu'avec emphase leurs paroles,
Lorsqu'ils passeront près de moi,
Traitent mes pages de frivoles :
Je n'en sentirai nul émoi.

Bouffis de leur grandeur morale,
Sûrs de leur fait, victorieux,
Qu'ils sapent une œuvre loyale,
Que même ils soient injurieux !

Calme et sans changer de visage,
J'entendrai leur rire et leurs cris.
Je ne parle point leur langage,
Ce n'est point pour eux que j'écris.

Digitized by Google

Je m'adresse aux amitiés chères,
Aux cœurs vers les hauteurs dressés,
Qui ne laissent pas en jachères
Le champ où germent les Pensers.

Vers ceux-là va ma sympathie,
Et pour unir mon âme aux leurs,
J'ai tressé, plein de modestie,
Cette humble guirlande de fleurs.

Et quand j'aurai passé, peut-être
Qu'en leur parfum il restera
Une parcelle de mon être
Que l'âpre temps respectera.

Car, dans plusieurs des douces âmes,
Vers qui mon âme prend l'essor,
Après moi, peut-être, les flammes
De mon esprit luiront encor.

Rêve de gloire minuscule!
Je voudrais qu'un tendre lecteur,
Ouvrant plus tard cet opuscule,
En aimât quelque peu l'auteur.

Je préfère aux apothéoses
Un seul bienveillant souvenir
Me suivant dans l'oubli des choses,
Où tout, ici-bas, doit finir.

Et ce sera ma récompense,
En dépit du Trépas moqueur,
De sympathiser en silence
Après ma mort avec un cœur.

Pierre DE BOUCHAUD.

Digitized by Google

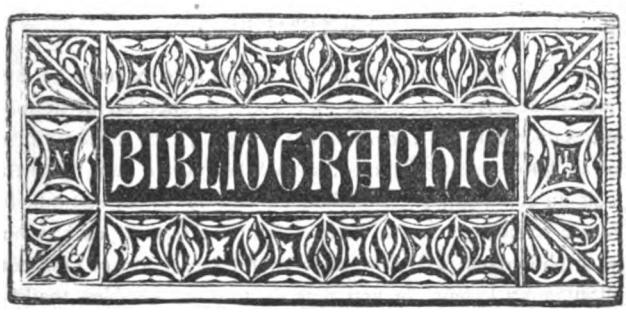

ACADÉMIE DU GOURGUILLON. — LE LITTRÉ DE LA GRAND'-COTE, à l'usage de ceux qui veulent parler et écrire correctement par NIZIER DU PUITSPELU. — Lyon, chez l'imprimeur juré de l'Académie. A l'image de la Cigogne.

La préparation du *Dictionnaire du patois lyonnais* devait conduire naturellement Nizier du Puitspelu à nous donner son *Littré de la Grand'Côte*, qui en est le complément nécessaire, et dont les fragments parus, depuis assez longtemps déjà, dans quelques journaux quotidiens, nous faisaient désirer si vivement la publication. Aussi a-t-il été accueilli, avec bonheur, par tout le monde : par les érudits qui regrettent l'abandon de ces vocables imagés et si expressifs, qui rendaient si bien le sens des choses ; par les moralistes, qui aiment à retrouver, dans notre vieux langage, le souvenir des coutumes et des usages de nos pères, et enfin, par les amis de la vieille gaieté gauloise, qui se plaisent à rechercher, dans les côtés plaisants de la vie, l'oubli de ce qu'elle peut avoir souvent de triste ou de monotone.

Et, en effet, il y a de quoi les satisfaire tous, dans ce glossaire, qui n'a point eu de modèle et que personne ne s'avisera jamais d'imiter, et pour cause. Car, d'abord, il faudrait, pour cela, qu'il se trouvât quelqu'un d'aussi versé que Nizier du Puitspelu dans la connaissance du vieux langage lyonnais. Et puis, qui donc saurait apporter, dans un travail semblable, autant d'érudition et de cet esprit si plein d'humour qui vous fait saisir d'un mot, par un court dialogue, ou par quelque joyeuse anecdote, un trait de mœurs typique ou certains usages surannés de toute une classe sociale de notre bonne ville de Lyon ?

Digitized by Google

Je ne dirai pas, comme on l'a fait, que ce livre pourrait se donner en prix dans les lycées de jeunes filles. Voilà, en effet, un mérite auquel, bien certainement, l'auteur n'a jamais songé. J'aime mieux dire que, sous sa forme moitié sérieuse, moitié badine, le ton franchement gaulois du commentaire ne diminue en rien la valeur scientifique du livre ; au contraire. Car le trait plaisant ne sert ici qu'à venir en aide au philologue, pour faire comprendre, sans effort et sans pénible explication, au lecteur, le vrai sens de tous ces vocables, tombés, de notre temps, en désuétude.

C'est ainsi qu'on le lit, le sourire sur les lèvres et que, grâce au charme de l'inattendu, au piquant de l'historiette, on passe involontairement au vocable suivant, certain d'avance d'y trouver le même intérêt et le même plaisir. Or, qui donc eût jamais pensé qu'un vocabulaire pût se lire ainsi, tout d'un trait et comme un roman ?

On me dit que le *Littré de la Grand'Côte* serait déjà épuisé. Et je le regrette vraiment, pour ces lecteurs, toujours en retard pour se procurer nos bonnes publications locales. Mais je suis heureux aussi de voir qu'il existe encore bon nombre de Lyonnais, franchement attachés à leur ville natale, à son vieux langage, à ses mœurs d'autrefois et dont le goût sûr sait distinguer, entre tant de publications sans valeur, les livres, qui se recommandent à l'attention des lecteurs éclairés, autant par le mérite de l'œuvre que par le nom de son auteur.

PIERRE DE BOUCHAUD. — CLAUDIUS POPELIN, peintre, émailleur et poète. — Paris, Alph. Lemerre, édit. 1894, in-8°.

Je venais de relire *Franciscus Columna*, la dernière et peut-être la meilleure des nouvelles de Charles Nodier, quand j'ouvris le livre, dans lequel M. de Bouchaud étudie Claudius Popelin, à la fois comme peintre, émailleur et poète. Et je l'avoue, l'impression que je venais d'éprouver, en relisant le chef-d'œuvre de Nodier, contribua encore mieux à me faire goûter tout l'intérêt qu'il renferme. Popelin s'est attaché, en effet, avec un soin particulier et une érudition peu commune, à traduire et à commenter le *Songe de Poliphile*, ce curieux roman didactique, qui jette un jour particulier sur l'état de la science, en Italie, aux premiers temps de la Renaissance, mais dont le texte parfois

Digitized by Google

énigmatique a défié souvent la pénétration des traducteurs qui l'ont précédé.

Cependant Claudius Popelin n'était pas seulement un traducteur habile. C'était aussi un poète, dont nous pouvons apprécier le mérite, par les citations que nous donne son biographe. Car on retrouve bien chez lui tout ce qui fait le vrai poète : l'émotion contenue et ce vif sentiment des choses vues, dont il nous fait « de si fidèles et de si charmants tableaux. »

Mais peut-être, est-ce dans l'étude des Beaux-Arts, qu'il a donné, avec le plus d'éclat, la mesure de son talent. Peintre et émailleur habile, il lui était, en effet, plus facile qu'à d'autres d'aborder cette étude, et surtout celle qu'il a consacrée aux *Vieux arts du Feu*, qui comprend à la fois, la verrerie vénitienne, les émaux de Limoges, la majolique d'Urbin, de Ferrare et de Faenza.

Popelin possédait ainsi les facultés les plus diverses et les plus opposées. Mais, comme le fait observer, avec raison, M. de Bouchaud, le naturel aimable et la simplicité gracieuse du poète n'enlevaient rien à l'habileté de l'artiste, non plus qu'à la sûreté de son érudition. Aussi, laisse-t-il à tous ceux qui ont connu et apprécié ses travaux, le souvenir d'une intelligence exceptionnelle, dans le triple domaine de l'art, de la pensée et du savoir.

PROMENADES D'UN VIEUX GARÇON DANS SON VILLAGE,

par Émile WALDMANN. Lyon. Aug. Côte, 1895, in-18.

D'ordinaire, un recueil de nouvelles se compose de récits détachés, sans aucun lien entre eux.

Au contraire, dans le livre que vient de publier M. Waldmann tout se lie et s'enchaîne et la variété ne fait qu'ajouter au charme du récit. A peine a-t-on ouvert cet élégant volume, qu'on est saisi et entraîné. C'en est fait, on ira jusqu'au bout, en suivant, sans effort, l'auteur, dans ses excursions dans son village et ses alentours, qui lui fournissent l'occasion soit de nous retracer des tableaux gracieux de la vie champêtre, soit de nous faire quelques-uns de ces récits, qui s'adressent au cœur.

Avons-nous besoin d'ajouter que ce charmant volume est l'œuvre

Digitized by Google

d'un esprit élevé, d'un cœur délicat et d'un talent bien littéraire. Aussi a-t-il été apprécié comme il le méritait, par tous les hommes de goût, qui aiment à retrouver dans ces gracieuses fantaisies littéraires, ce charme qui attache le lecteur et lui fait rechercher, dans une seconde lecture, les émotions que la première lui a fait éprouver.

A LA MÉMOIRE DE L'ABBÉ CHAINE, L'UN DES TROIS FONDATEURS DU COLLÈGE D'OULLINS (École Saint-Thomas d'Aquin). 2e édit. Lyon, gr. in-8o. 1894.

Ce livre n'est pas seulement la vie d'un homme; c'est aussi tout un chapitre de l'histoire de l'enseignement secondaire dans la ville de Lyon et ses environs.

Vers 1830 encore, cette partie de l'enseignement laissait beaucoup à désirer. Car les petits séminaires diocésains, créés par le cardinal Fesch, ne pouvaient répondre aux besoins de toutes les familles. C'est vers cette époque que quelques prêtres zélés, et doués, au plus haut degré, du génie de l'éducation, entreprirent de fonder des établissements, où l'enseignement religieux fût donné, en même temps que l'enseignement classique, aux jeunes gens, appelés à vivre dans le monde.

Or, ce qu'ont fait l'abbé Détard aux Minimes et l'abbé Hyvrier aux Chartreux, l'abbé Chaine le fit, avec le concours des abbés Dauphin et Lassalle, en créant le collège d'Oullins.

La vie et l'œuvre de cet excellent prêtre ont été rappelées, au moment de sa mort, par tous les journaux. Mais tout cela avait subi le sort de ce que nous apprend la presse quotidienne et risquait de s'oublier trop vite. C'est pourquoi des mains pieuses ont recueilli tous ces souvenirs et les ont réunis dans un volume, édité avec luxe et destiné à garder à jamais la mémoire d'un homme, qui se consacra, sans réserve, à la prospérité d'une maison, dont il a assuré l'avenir par son zèle, autant que par son intelligence éclairée des besoins de son temps.

Ant. V.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON. — *Séance du 2 Avril 1895.* — Présidence de M. de Cazenove. — M. E. Lapaire termine la lecture de sa notice biographique sur M. Henri Hignard (V. la *Revue du Lyonnais* du mois d'avril). — M. Bonnel communique à la Compagnie le plan d'un projet, proposé par un docteur en médecine, pour alléger les charges incombant aux pères de famille par suite de la naissance d'enfants jumeaux. Ce projet consisterait dans une assurance contractée par chaque père de famille, et comme les naissances de jumeaux ont lieu dans la proportion de un sur quatre-vingt-dix, chaque jumeau aurait droit ainsi à retirer une somme proportionnelle à la prime versée, de telle sorte que le versement d'une somme de cinq francs assurerait à chaque jumeau une pension mensuelle de trente-cinq francs. — M. Delore, sans se prononcer sur le mérite du projet, fait remarquer qu'il renferme une idée utile, car il est certain que beaucoup de jumeaux meurent en bas âge, par suite du manque de soins, dans les familles pauvres.

Séance du 23 Avril 1895. — Présidence de M. de Cazenove. — En l'absence de M. Ch. André, orateur inscrit, M. Vachez présente un court résumé d'un travail qu'il se propose de communiquer à l'Académie sur le rachat des esclaves dans les pays barbaresques, au siècle dernier. Les esclaves, délivrés ainsi soit par les Pères de la Merci soit par les Pères Trinitaires, étaient reçus solennellement à Lyon où un

Digitized by Google

service était célébré en leur honneur dans l'église primatiale. On a conservé ainsi le souvenir de la réception des esclaves en 1750, 1758, 1765 et 1785, et c'est ce récit que l'orateur communiquera dans une prochaine séance.

Séance du 30 Avril 1895. — Présidence de M. de Cazenove. — M. Locard fait hommage à l'Académie de l'ouvrage suivant, qu'il vient de publier récemment : *Etude sur la collection conchyliologique de Drapanaud, au musée impérial et royal d'histoire naturelle de Vienne* (Autriche). — M. Bleton commence la lecture d'une notice historique et descriptive de l'église de Saint-Nizier. D'après la tradition, cette église serait bâtie sur l'emplacement d'un oratoire érigé en l'honneur de la sainte Vierge par saint Pothin. Mais la primitive église de Saint-Nizier, d'abord dédiée aux saints Apôtres, était sans doute au niveau de la crypte actuelle. Peut-être n'était-elle qu'un simple baptistère. Ce qui est certain, c'est que plusieurs évêques y reçurent la sépulture. Elle fut dédiée à saint Nizier, après la mort de ce saint prélat qui y fut aussi inhumé. Elle était desservie autrefois par un corps de prêtres, dont le chef portait le titre de sacristain Le monument actuel, fondé à la fin du XIVe siècle, ne fut réellement bâti que pendant le cours du siècle suivant, grâce au zèle du sacristain Jean Joly, et du concours de nombreux bienfaiteurs, dont les armoiries figurent à la voûte. Toutefois on y travailla encore au XVIe siècle pour l'achever. Et encore ne put-on bâtir que l'une des deux flèches; la flèche méridionale n'ayant été élevée que de nos jours. L'orateur termine sa lecture, par quelques indications sur l'ancienne chapelle de Saint-Jaquême, fondée en 1222 par les Chaponay et qui servit pendant longtemps de lieu de réunion pour les assemblées municipales.

Digitized by Google

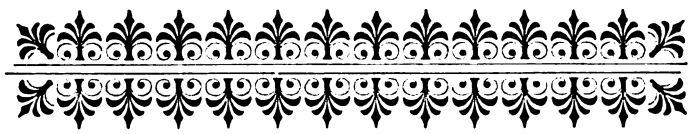

Chronique de Mai 1895

4 Mai. — M. Maillard, premier président de la Cour d'appel de Montpellier, est nommé premier président de la Cour d'appel de Lyon, en remplacement de M. Fourcade, admis à la retraite.

— M. Pic, agrégé des Facultés de droit, est nommé professeur de droit international privé à la Faculté de droit de Lyon.

5 et 6 Mai. — Grandes courses annuelles au Grand-Camp.

9 Mai. — Élection des membres de la Chambre des notaires de l'arrondissement de Lyon. Sont nommés : Président, M. Mestrallet, notaire à Lyon; premier syndic, M. Muguet, notaire à Lyon; deuxième syndic, M. Tranchand, notaire à Charly; rapporteur, M. Bertholey, notaire à Mornant; secrétaire, M. Fabre, notaire à Lyon; trésorier, M. Druard, notaire à Lyon; membres, M. Fayolle, notaire à Bessenay, M. Brossy, notaire à Condrieu, et M. Fayolle, notaire à Haute-Rivoire.

— Mort de M. Clément-Édouard Révérend du Mesnil, ancien magistrat et membre de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, décédé au château de Daron (Oyé, Saône-et-Loire), à l'âge de soixante-trois ans. M. Révérend du Mesnil dirigeait, depuis 1882, l'*An-*

Digitized by Google

cier. Forez, recueil mensuel, consacré tout entier à l'histoire de cette province. Mais il a écrit, en outre, un assez grand nombre d'ouvrages, dont plusieurs ont été publiés dans la *Revue du Lyonnais* et dont voici les principaux : 1° *Lamartine et sa famille*; 2° *François de Montherot et sa famille;* 3° *Le président Favre, Vaugelas et sa famille;* 4° *Armorial historique de la Bresse, Bugey et Dombes;* 5° *La Valbonne, étymologie et histoire;* 6° *Saint-Romain-le-Puy et Sury-le-Comtal;* 7° *La Famille de Molière et ses représentants actuels, d'après les documents authentiques;* 8° *Le capitaine Poncenat*, etc., etc.

12 Mai. — Inauguration de l'École de Santé militaire, avenue des Ponts, sous la présidence du général Zurlinden, ministre de la guerre.

18 Mai. — Première réunion de l'association des anciens secrétaires et lauréats de la conférence des avocats, dans les salons du Grand Café (ancien café Casati), sous la présidence de Me de Villeneuve, bâtonnier.

20 Mai. — Ouverture de la deuxième session des Assises du Rhône, sous la présidence de M. Pélagaud, conseiller à la Cour d'appel, assisté de MM. Anselme des Pomeys et Cuaz, aussi conseillers à la Cour.

21 Mai. — Mort de Mgr Dubuis, ancien évêque de Galveston (États-Unis), décédé à Vernaison (Rhône), à l'âge de 78 ans.

29 Mai. — Audience solennelle d'installation de M. Maillard, premier président de la Cour d'appel de Lyon.

L'Administrateur-Gérant, MOUGIN-RUSAND.

TYPOG. MOUGIN-RUSAND. — LYON

Digitized by Google

L'Abbé RAMBAUD

ET

LA CITÉ DES VIEILLARDS DE LYON

RAPPORT

sur le Concours pour le prix Audiffred (actes de dévouement) à décerner en 1895 [1].

La Commission du grand prix de dévouement, fondé par Mme Audiffred, vous propose de décerner ce prix de quinze mille francs, à l'abbé Rambaud, de Lyon.

Ce nom est déjà connu de notre Académie, mais il l'est à un autre titre et pour d'autres mérites. En effet, en 1888, elle a accordé un prix de 2.500 francs à un de ses ouvrages, l'*Economie sociale et politique ou science de la vie*. Peut-être n'a-t-elle pas oublié l'éloge qu'en ont fait dans leurs rapports MM. Picot et Perrens.

(1) Extrait du compte rendu de l'Académie des Sciences morales et politiques.

Digitized by Google

Mais si l'abbé Rambaud se recommande par les grandes vérités économiques et sociales qu'il s'est efforcé de mettre à la portée de tous, même des écoliers, plus encore se recommande-t-il par une vie tout entière de sacrifice et de dévouement au profit des faibles et des abandonnés et par des œuvres excellentes d'assistance et de charité; voilà les titres pour lesquels aujourd'hui nous le présentons à vos suffrages.

Pour mieux l'apprécier, il convient de dire d'abord ce qu'il était dans le monde et ce à quoi il a renoncé quand il a pris la résolution d'en sortir. Il perdit, à l'âge de vingt-six ans, son père, fabricant en soierie, haut placé dans le commerce lyonnais. Cette mort laissait le jeune Rambaud à la tête d'une fortune de 300.000 francs et d'une maison florissante dont les inventaires allaient chaque année en croissant.

C'était une belle situation qui lui donnait l'indépendance, l'aisance avec tous les agréments de la vie mondaine. C'est là ce qu'il devait bientôt quitter pour n'avoir plus affaire à d'autres clients que les petits et les pauvres. Cependant le peu de temps qu'il resta encore aux affaires n'a pas eté perdu pour le bien de la classe ouvrière. Il fut un des principaux fondateurs de l'association de secours mutuels des ouvriers en soie qui compte aujourd'hui plus de six mille adhérents.

Au bout de cinq ou six ans, sous l'empire d'une vocation impérieuse, comme il s'en rencontre dans la légende de plus d'un saint, d'un saint François d'Assise, par exemple, ou d'un saint Vincent de Paul, il abandonne les affaires et le monde et consacre toute sa fortune, toutes ses facultés, toute sa vie à combattre l'ignorance et la misère.

L'héroïsme de la charité a aussi sa contagion; il entraîne

Digitized by Google

dans la même voie, à sa suite, et par son exemple, un ami, jeune homme riche, brillant cavalier, d'une des meilleures familles lyonnaises, qui, lui aussi, renonce à tout, se dépouille de tout pour s'associer à son œuvre et à sa mission. Aujourd'hui il est l'abbé Du Bourg dont il faut citer le nom à la suite de celui de l'abbé Rambaud.

A l'âge de trente et un ans, pour rendre sa renonciation au monde plus définitive, l'abbé Rambaud entra dans les ordres. L'abbé Du Bourg n'y entra que plus tard, après un long noviciat, en blouse et en sabots, d'humilité et d'abnégation au service de l'enfance abandonnée. La charité de l'abbé Rambaud s'est principalement exercée en faveur de l'enfance et de la vieillesse qui, aux deux extrémités de la vie, ont également un si grand besoin d'aide et de secours. Il a commencé par les enfants et par les plus abandonnés, les plus pervertis des plus mauvais quartiers de la Guillotière; il les a, pour ainsi dire, ramassés dans le ruisseau. Par quel miracle de douceur, de persévérance, par quelles bonnes et persuasives paroles, par quelles instructions attachantes, par quels attraits est-il parvenu à apprivoiser ces petits sauvages rebelles jusque-là à toute règle et toute discipline?

Deux ou trois chambres louées pour les réunir le soir, trois fois la semaine, furent bientôt trop petites. Alors il acheta de ses deniers une modeste maison située derrière l'église Saint-Pothin. Les plus abandonnés y trouvèrent non seulement une école, mais le logement et la nourriture avec une infirmerie où les petits malades recevaient des soins.

On raconte que ce fut avec quelque appréhension que les paroissiens de Saint-Pothin virent pour la première fois entrer dans l'église cette bande de vauriens de la veille sous

Digitized by Google

la conduite de l'abbé Rambaud. Toute la paroisse étonnée se demanda d'où lui venaient ces enfants

qu'en son sein elle n'avait pas portés.

Cependant, le nombre allant toujours croissant de ces enfants arrachés à l'abandon, à l'ignorance et au mal, il fallut y pourvoir par de nouveaux sacrifices. Un terrain de 13.000 mètres carrés, borné par quatre rues, fut loué à long bail aux Hospices, rue Duguesclin, 15, à la Guillotière. Là, sur un des côtés de ce grand quadrilatère furent élevées d'abord des écoles pour filles et garçons, puis, plus tard les logements pour les vieillards sur les trois autres côtés. Ces logements donnent tous sur une vaste cour intérieure plantée d'arbres, au milieu de laquelle a été construite une belle chapelle gothique. La partie sur la rue est occupée par des boutiques dont les locations sont une des ressources de l'œuvre.

Les écoles n'ont rien de luxueux et de monumental, mais sont dans les meilleures conditions de salubrité.

Avant de passer aux vieillards, disons quelque chose de ces écoles où l'abbé Rambaud s'est montré non moins éducateur que grand philanthrope. Sa méthode est de s'adresser à la raison et à l'intelligence des enfants, plutôt qu'à leur mémoire; il s'attache à faire bien comprendre plutôt qu'à faire bien réciter. L'attention est tenue en éveil, la réflexion est excitée par des questions fréquentes, suivant une sorte de méthode socratique. Au lieu d'écarter certaines questions, celles-là même qui importent le plus pour la science de la vie et le bon ordre social, sous le prétexte qu'elles dépassent l'intelligence des enfants, l'abbé Rambaud a l'art de les mettre à la portée de ses écoliers, soit dans l'enseignement oral, soit dans ses livres, par des tours ingénieux,

Digitized by Google

et par des raisonnements et des exemples familiers. Ainsi parvient-il, nous en avons des preuves, à faire pénétrer dans leur esprit quelques vérités principales de l'ordre économique et même philosophique. C'est bien ici, dans ces écoles d'élite, qu'est appliqué le grand précepte de Platon, de faire aspirer aux enfants, par tous les pores, l'amour du bien. Ces élèves des écoles Rambaud ne deviendront probablement pas des socialistes.

Nous n'oserions affirmer que cette méthode socratique, cet enseignement vraiment libéral, fut partout susceptible d'être appliqué avec le même succès, en dehors de l'action directe d'un pédagogue d'autant de cœur et d'esprit; mais il est juste de reconnaître, avec les juges les plus compétents, avec des professeurs et des inspecteurs de l'Université, quel bien elle fait lorsqu'elle est maniée par lui ou sous sa direction immédiate. Ses auxiliaires dans cette œuvre de l'enseignement, pour les garçons comme pour les filles, sont des femmes intelligentes et dévouées, animées de son esprit, formées par lui, qui ne sont pas des religieuses, qui n'ont d'autre costume qu'une robe noire et d'autre engagement que celui qu'elles ont pris avec elles-mêmes, de se consacrer entièrement à l'éducation de l'enfance (2).

Pour en finir avec tout ce que l'abbé Rambaud a fait en faveur de l'enfance, n'oublions pas la Société des femmes du monde pour l'allaitement maternel, dont il est administrateur.

Du sauvetage de l'enfance passons au sauvetage de la vieillesse. Parmi les fondations charitables, si nombreuses

---

(2) Ces écoles de l'abbé Rambaud, en y comprenant celles de Villeurbanne et de Vaise, plus récemment fondées, contiennent aujourd'hui plus de cinq cents élèves.

Digitized by Google

dans la ville de Lyon, une des plus remarquables, la plus originale, la plus populaire et qu'il importe peut-être le plus de faire connaître au dehors et au loin, est la cité des vieillards de la rue Duguesclin. L'abbé Rambaud lui a donné le nom de cité de l'Enfant Jésus, mais le peuple l'appelle la cité Rambaud. Quel but s'est-il proposé en la fondant? et sous quel régime y vivent ceux qu'il y a recueillis?

Cette cité n'est pas une agglomération d'habitations à bon marché, de logements économiques rapportant un assez bon intérêt, comme on en a construit ailleurs et à Lyon même; logements gratuits, sans nul loyer à payer, en faveur des vieillards pauvres ayant atteint l'âge de soixante-dix ou soixante-huit ans. L'abbé Rambaud a justement estimé que la plus utile, la meilleure charité qu'on pût leur faire était de les décharger de ce poids de la location, poids si lourd pour les ouvriers en général, et surtout pour ceux qui sont avancés en âge. Mais ici nous ne pouvons faire mieux que de le laisser d'abord parler lui-même dans cette notice qu'il a publiée sur le but et l'esprit de sa fondation.

Parmi les charges qui pèsent sur les familles vivant de leur travail, il n'en est pas, dit-il, de plus pénible, de plus lourde que ce loyer, quelque petit qu'il soit, à payer au bout de chaque mois, même pour les jeunes ménages; qu'est-ce donc lorsque la vieillesse est venue, lorsque les forces diminuant ont diminué les salaires. Le paiement régulier des termes qui s'accumulent devient un tourment pour le pauvre vieillard. Demandera-t-il un asile à ses enfants? Mais comment trouver une place pour le vieux père et la vieille mère, encore moins pour tous les deux à la fois, dans un ménage qui n'a que deux, ou même quelquefois une seule chambre avec une petite famille.

Digitized by Google

Il est vrai qu'il y a les hospices, mais la liste est longue des malheureux qui attendent des mois, ou même des années à leur porte. D'ailleurs, les hospices sont-ils une bonne institution charitable? L'abbé Rambaud est loin de le penser. Il leur reproche de ruiner les liens de famille. Qu'il est dur pour un homme ou une femme qui ont vécu, travaillé et souffert ensemble, pendant trente ou quarante ans, d'être séparés sur leurs derniers jours, pour aller vivre d'une vie commune au milieu d'étrangers et mourir loin des leurs, loin l'un de l'autre! Un autre grief de l'abbé Rambaud, contre les hospices, est de mettre entièrement à la charge de la bienfaisance publique plus d'un individu ayant quelque ressource et pouvant encore gagner sa vie par quelque travail à sa portée. Nul moraliste ou économiste n'est plus soucieux que lui de la dignité de l'homme, plus ennemi de l'aumône qui avilit celui qui la reçoit quand il pourrait s'en passer. Aussi voit-il de mauvais œil les bons distribués sans discernement à quelques-uns de ses hôtes par des bureaux de bienfaisance. Il accuse en outre l'oisiveté de l'hospice d'engendrer la paresse et toute espèce de vices.

L'œuvre qu'il a conçue et réalisée échappe à tous ces graves inconvénients. En entrant dans la cité le vieillard conserve sa famille, ses relations, sa liberté. Il y est comme chez lui, avec sa femme, s'il n'est pas veuf, avec son ménage, son métier, parfois même avec ses petits-enfants. A la différence de l'hospice, il est libre d'aller et de venir; tous les jours, s'il lui plaît sont des jours de sortie. Il a son chez lui, aussi respecté, et peut-être plus, que là où il paierait un loyer; il garde enfin toute sa dignité d'homme et de père de famille, n'étant assujetti, cela va sans dire, qu'à se conduire honorablement. En fait de devoirs reli-

Digitized by Google

gieux, il n'est tenu qu'à assister le dimanche à la messe dans la chapelle de la cité. Des chœurs, des chants, la parole familière et aimée de l'abbé Rambaud font d'ailleurs une fête de cette pieuse réunion du dimanche.

Dans une ville où les loyers sont chers comme à Lyon, ce don d'un logement gratuit équivaut à somme de trois cents à quatre cents francs. Grâce à ce secours ces vieillards doivent se tirer d'affaire et se suffire pour tout le reste par leur travail, et moyenant leurs petites ressources et à quelques dons de leur famille. Il y a d'ailleurs une providence discrète qui veille sur eux, qui, dans des cas rares et extrêmes, ne les laisse pas mourir de faim, et qui leur vient en aide dans la maladie.

Avant de faire ce rapport à l'Académie, j'ai voulu, dans un récent voyage à Lyon, visiter de nouveau l'établissement de la rue Duguesclin et son directeur. J'y allai en compagnie de quelqu'un qui est président ou administrateur d'œuvres de charité considérables, de l'hospitalié de nuit, du sauvetage de l'enfance, pour m'aider de son expérience et de ses lumières (3); l'abbé Rambaud nous reçut dans son cabinet, ou plutôt dans son humble cellule garnie de quelques meubles de sapin. Là sont venus et viennent le visiter, attirés par sa renommée, tous ceux de France et de l'étranger qui s'occupent de questions de bienfaisance et d'économie sociale. Tel je l'avais vu, il y a quelques années, tel je le revoyais, malgré, hélas! ses yeux éteints. Il est aveugle depuis deux ans, ce qui ne l'empêche pas d'être toujours l'âme de la maison. Quelle expression sur sa figure d'ascétisme, de finesse, de douceur, d'onction! Quelle

(3) M. Perrin, président de la caisse d'épargne.

Digitized by Google

insinuante parole ! Je ne m'étonne pas que nul ne lui résiste, qu'il ait toutes les tolérances de l'administration, les sympathies, le bon vouloir de tous, à quelque religion ou quelque parti qu'ils appartiennent, et que tant de bourses lui soient ouvertes, quoique pas encore assez cependant pour achever tout le bien qu'il voudrait faire avant de mourir (4).

Après avoir quelque temps causé avec lui sur ses enfants et ses vieillards, nous demandâmes à visiter la maison. Il ne pouvait plus, comme autrefois, nous accompagner lui-même ; mais il nous remit à l'abbé Du Bourg, cet associé, cet auxiliaire dévoué dont nous avons déjà parlé. Conduits par lui, nous avons partout pénétré et nous avons été partout bien accueillis. Tous ces vieillards étaient souriants, empressés de nous faire voir leur intérieur, leur ménage, propre et bien tenu. Volontiers, ils nous disaient, avec un sentiment de reconnaissance à l'égard de leurs bienfaiteurs, qu'ils étaient ici logés pour rien. Nul n'était oisif ; chacun nous montrait la petite industrie à l'aide de laquelle il gagnait son pain. Rien de plus divers que ces industries ou métiers encore à la portée de leurs forces décroissantes. Il y avait là d'anciens ouvriers en soie qui trouvent encore quelques pièces à tisser, des cordonniers, des vanniers, même des pâtissiers. Nous en trouvons un qui faisait des petits gâteaux à un sou fort appétissants et allait les vendre dans le quartier. C'était un ancien acteur, nous apprit l'abbé Du Bourg, non pas du premier ordre, mais simple choriste. Aujourd'hui un des chanteurs du dimanche à la grand'messe. D'autres vendent ou distribuent des jour-

(4) L'abbé Rambaud est âgé de 72 ans.

Digitized by Google

naux, revendent des fruits ou des légumes, font de petits fagots pour allumer le feu. Comme il y a plus de veuves que de veufs, les femmes sont en plus grand nombre que les hommes. Elles sont, en général, des laveuses, des couturières, des devideuses, des gardes-malades, des gardeuses d'enfants, etc. Ceux qui ont un ménage ont deux pièces.

Comment l'harmonie peut-elle se maintenir entre tout ce monde d'hommes et de femmes, semblables d'âge, mais divers de profession, d'habitude, de mœurs, de caractères, vivant à côté les uns des autres et porte à porte ? L'abbé Rambaud ne dissimule pas que, d'abord, il a pu avoir quelques appréhensions à cet égard, mais une expérience de près de quarante ans les a dissipées. Tous sont à un âge où l'affaiblissement des forces, les infirmités, rendent plus vif le sentiment de s'entr'aider les uns les autres. Dans l'intérêt de chacun, se développe et s'affermit le respect du droit et de l'indépendance d'autrui. Sans doute, il faut ajouter à l'influence de ces sentiments, la grande autorité morale du chef de la cité. En outre, des exercices, des distractions et des plaisirs en commun, la messe et les chants du dimanche, les promenades dans les cours sous l'ombre des platanes, l'entretien de jardins, de fleurs, les jeux de boules et autres, contribuent à former et à entretenir de bons rapports entre tous les habitants de cette grande maison.

La cité a même certains jours de fête où tous se réjouissent et fraternisent ensemble. Telle est surtout la fête de l'Epiphanie ou des rois. Les rois de cette fête sont les vieillards tous réunis dans un banquet qui a lieu dans la vaste salle dite du Dôme. Ce qu'il y a en ce jour de plus curieux et de plus touchant, ce n'est pas tant les convives eux-mêmes que ceux qui les servent, non

Digitized by Google

pas des serviteurs à gages, des domestiques, mais les chefs eux-mêmes avec tous leurs auxiliaires, avec les bienfaiteurs de la cité. Ces bienfaiteurs qui appartiennent à l'élite de la société lyonnaise, versent eux-mêmes dans les verres le bon vin qu'ils ont apporté de leurs caves, et même changent les assiettes. La fête se termine par des chœurs et des chants.

L'œuvre prospère et se propage ; six mille mètres de terrain ont été achetés dans ces dernières années à Vaise et à Villeurbanne, où déjà sont installés un certain nombre de vieillards et annexées des écoles dans le même esprit et les mêmes conditions. Jusqu'à présent, il a été dépensé deux millions quatre cent mille francs auxquels il a été pourvu par les fortunes des deux fondateurs, par des souscriptions, par des emprunts et par des quêtes pour l'amortissement de ces emprunts. Il faut dire que les hospices font l'abandon de la location des terrains de la rue Duguesclin. C'est d'ailleurs de leur part une générosité bien calculée. La maison vînt-elle à se fermer, l'entretien de bon nombre de ces vieillards lui tomberait sur les bras, au prix de 800 fr. chacun, tandis qu'ils n'en coûtent pas la moitié à la cité Rambaud (1).

Tel est l'abbé Rambaud, telle est son œuvre. Elle nous a paru le mode d'assistance de la vieillesse le meilleur, le moins coûteux, ajoutons le plus moral. Nous avons donc jugé qu'il mérite cette haute récompense dont dispose l'Académie, grâce à l'insigne générosité de Mme Audiffred. Tous ceux qui le connaissent y applaudiront ; toute une grande ville où son nom est populaire, vous en sera reconnaissante.

---

(5) Je dois bon nombre de ces détails à l'obligeance de M. Rougier, professeur d'économie politique à la Faculté de droit.

Digitized by Google

Dans le désir de multiplier et de confirmer mes informations, j'ai interrogé à Lyon bien du monde dans diverses classes de la Société sur l'abbé Rambaud; tous m'ont répondu : c'est un homme admirable; quelques-uns ont dit : c'est un saint.

Francisque BOUILLIER.

Digitized by Google

LES GRAVEURS SUR BOIS ET LES IMPRIMEURS

A LYON, AU XVe SIÈCLE (*)

IV

LA TAILLE SUR BOIS A LYON AU XVe SIÈCLE

L'ESTAMPE, petite ou grande, destinée à orner le livre, prenait la place de la miniature.

Les livres écrits à la main et décorés de miniatures allaient aux mains des princes, des seigneurs, des prélats et des riches personnages. Les premiers livres imprimés, tirés à un nombre d'exemplaires relativement petit, destinés pour la plupart aux églises et aux abbayes, étaient ou sans vignettes ou ornés soit de miniatures soit de planches coloriées; le prix en était encore élevé. Mais le prix du livre

---

(*) Voir la *Revue du Lyonnais* de Mai 1895.

Digitized by Google

imprimé s'abaissa et l'usage s'en élargit. Le livre devint une des marchandises de facile débit aux foires de Lyon, il fut accessible à un plus grand nombre d'acheteurs; la demande s'accrut vite dans les couvents, elle se produisit bientôt dans presque toutes les classes de la population.

Au commencement, on s'attacha à donner à l'estampe ou à la vignette l'apparence de l'image peinte; l'estampe devait être peinte le plus souvent. Le graveur, en taillant dans le bois les traits du dessin qui lui avait été fourni, faisait des moules, dont l'empreinte en noir ou en couleur devait être recouverte par la peinture (1). C'était grossier bien souvent, la taille autant que l'enluminure, mais ces livres s'adressaient généralement à des lecteurs dont le goût n'était pas élevé. Le travail était fait aussi avec plus de liberté, et c'est ainsi qu'on voit les cartes de la géographie de Claude Ptolémée, imprimée à Ulm par Léonard Hol en 1483, relevées par un coloriage polychrome (2). On renonça vite à cet artifice qui ne faisait pas rechercher davantage les livres, qui les renchérissait et ralentissait le travail; le dessin gravé

(1) Nous citerons en preuve un exemplaire du *Propriétaire des choses* du cordelier Barthélemy de Glannville (édition de « Me Jehan Cyber, maistre en l'art de impression », Lyon, sans date, vers 1480), de la bibliothèque de notre ami A. Firmin Didot, exemplaire dont les vingt estampes et vignettes sont couvertes d'un coloriage qui éclaire les feuillets et donne au texte quelque relief.

(2) On retrouve ce coloriage polychrome dans les *Statuta ordinis Cartusiensis*, imprimés à Bâle par Jean Amerbach en 1510 (Bibliothèque de l'Université de Bâle).

Digitized by Google

(gravé d'abord avec un simple trait et ensuite avec quelques hachures) fut présenté tel qu'il était sorti de la presse.

Au xve siècle, les tailleurs de bois, successeurs des enlumineurs, n'avaient pas le sentiment de l'art qu'on observe chez ceux-ci. Les *illumineurs* lyonnais, à la fois écrivains et enlumineurs, quelquefois aussi peintres, ont fait des ouvrages nombreux dont le prix dénote l'importance. Ces enlumineurs prenaient presque tous, sur les rôles des tailles, la qualité de maître, ils ont été indépendants. Ils ont conservé, même pendant le règne de Louis XII, l'exactitude minutieuse des peintres du xve siècle, sans retour à la forme gothique ou à l'esprit de l'art flamand, étudiant patiemment la nature et en rendant les traits avec simplicité. Un seul de nos enlumineurs était Flamand. Plusieurs d'entre eux étaient Italiens ou d'origine italienne : nous citerons pour Lyon les Bonté qui étaient de Florence. Les rares ouvrages qu'on a de nos illumineurs, ouvrages du xve siècle, ont été faits dans le goût français.

Il semble que, à partir de 1483, il ait été fait une distinction entre les enlumineurs. Les rôles des tailles portent les noms d'enlumineurs sans autre indication, et il y en a qui sont toujours désignés comme « illumineurs de livres » ; nous citerons parmi ceux-ci Guillaume Choard, Georges Jarsaillon et sa femme Jeanne Dedorin, Étienne Joly et Pierre de Limoges (3).

Les tailleurs de bois étaient, eux, de véritables ouvriers dans l'acceptation actuelle du mot, et même,

(3) De 1483 à 1492.

Digitized by Google

il nous semble, des ouvriers d'assez petite valeur et de pauvre condition (4). Ils étaient, en général, mal habiles; leur travail était inégal. La gravure sur bois fut pendant quelque temps un métier sans élévation. Du reste il n'eût pas été possible de rompre avec cette sorte d'archaïsme qui prévalait alors; le dessin plaisait d'autant plus qu'il était plus simple. Le système de gravure presque linéaire (5) se remarque dans le plus grand nombre des livres de ce temps. Le trait est tracé largement, les ombres sont indiquées faiblement, les hachures sont parallèles et ne sont jamais croisées. Le sujet était quelquefois enluminé. Quand il l'était, c'était de la façon la plus naïve, souvent au moyen d'un coloriage léger; il était quelquefois recouvert d'une sorte de gouache, voire même d'une véritable miniature (en donnant à ce mot sa signification actuelle). Nous citerons en exemple un exemplaire du *Livre des sainctz anges*, imprimé par Guillaume Le Roy en 1486 (6), sur les planches duquel la gravure a disparu sous une peinture en couleurs et or assez étudiée.

Le coloriage, plus fréquent dans les anciennes gravures allemandes que dans les nôtres, avait sa raison d'être. Il corrigeait la rudesse du travail, il accentuait la diversité introduite par les vignettes, il répondait au

---

(4) La plupart des tailleurs de bois n'étaient alors que des ouvriers des ateliers d'imprimerie ou de fabrique de cartes.

(5) Nous rappelons que, dans les plus anciennes gravures sur bois, le dessin est rendu par un simple contour, sans qu'aucun relief soit exprimé par des hachures même rares.

(6) Bibliothèque de M. Julien Baudrier à Lyon.

Digitized by Google

goût des acheteurs (7). Les couleurs étaient presque toujours les mêmes : le vermillon, le pourpre, le vert, la couleur de chair (8).

Cet état du métier dura jusqu'à la fin du xve siècle, mais déjà vers 1485, surtout après 1490, l'exécution fut plus fine et le progrès bien marqué. La situation personnelle des tailleurs resta toutefois dans une condition d'infériorité.

Jules Renouvier, observateur pénétrant et sincère, qui a eu la hardiesse d'essayer de faire l'étude des *manières* des anciens graveurs (9), a émis l'opinion que les *bois* (10) des livres sortis des ateliers de Lyon « peuvent être attribués en quelque partie aux imprimeurs eux-mêmes qui étaient d'habiles artistes, mettant la main... à toutes les pratiques de leur art (11). » Renouvier a compris ce qu'il y avait d'incertain et d'excessif dans une telle hypothèse (12), et il est revenu sur son assertion. Ces *bois*, a-t-il

(7) On avait autrefois un goût assez vif pour la couleur, et l'enluminure est née de ce désir de voir éclairer (*illuminare*) par la couleur, par la miniature (application du minium), les feuillets couverts d'encre noire. Les lecteurs de livres se sont déshabitués lentement de cette ornementation.

(8) Il y a de rares exemples de l'emploi d'une sorte de laque rouge, verte ou jaune, avec addition de colle de poisson.

(9) *Des types et des manières des maîtres graveurs*, 1853 à 1856, in-4o.

(10) Nous employons le mot *bois* avec l'acception de gravure sur bois.

(11) *XVe siècle*, p. 105.

(12) Papillon avait exprimé la même opinion dans son *Traité de la gravure en bois* (t. I, 1766, p. 124). Papillon n'a fait mention d'aucune gravure sur bois lyonnaise du xve siècle.

Digitized by Google

dit, « appartiennent, pour la plus grande part sans doute, à des artistes français, employés soit pour le dessin soit pour la taille de leurs vignettes, et qui sont restés inconnus. »

Le président Baudrier, qui a fait avec tant de conscience et de sagacité une étude approfondie des œuvres de l'ancienne imprimerie lyonnaise (13), inclinait à attribuer aussi aux premiers imprimeurs une large part, même manuelle, à tous les travaux. « Rien d'étrange, nous écrivait-il, à voir tous ces talents, la gravure et la fonte des lettres, le dessin et la gravure des vignettes, l'imprimerie, réunis en la même personne. Cette diversité d'aptitudes et de connaissances chez les maîtres était un des traits de ce temps (au xve siècle). »

En fait, quelque attention que nous ayons apportée à cette partie de notre sujet, nous n'avons découvert rien qui justifiât la supposition présentée par Renouvier et l'opinion exprimée par le président Baudrier. Quand on se rend compte, au moyen des rôles pour les tailles ou les services publics, comme était relativement petit le nombre des compagnons et des ouvriers dans un atelier, on peut juger de la lourdeur de la besogne du maître de métier, de l'imprimeur, et l'on ne peut guère admettre que celui-ci ait retenu dans ses mains les différentes tâches (14).

---

(13) Henri Baudrier, président de chambre à la cour d'appel de Lyon, avec lequel nous avons entretenu longtemps des relations d'amitié, est décédé le 17 juin 1884.

(14) Il semble qu'il en était autrement à Venise, où les imprimeurs étaient en même temps assez souvent les auteurs

Digitized by Google

Du reste, il faut distinguer. Aux débuts de l'imprimerie, les imprimeurs (il y en avait fort peu) ont été à la fois imprimeurs et graveurs; ils faisaient eux-mêmes leurs lettres, au moins jusqu'en 1485, ayant probablement quelquefois recours aux orfèvres pour cet ouvrage. La taille et la fonte des lettres de molle devinrent vers 1485 (autant que les chartreaux permettent de le constater) une industrie séparée. Le nombre des planches de bois gravées destinées à la décoration des livres était assez petit; il a dû suffire de quelques ouvriers pour les produire, et les imprimeurs avaient l'aide des cartiers.

L'état des choses changea vite. Le métier de tailleur eut bientôt des exigences qui ne permirent ni au maître ni à l'artisan d'en exercer un autre. Quoi qu'on ait dit, la division du travail était introduite avant la fin du xve siècle dans la fabrication du livre; l'examen attentif des carnets de la taille le démontre. Les métiers de fondeur de lettres, de dessinateur et de tailleur d'histoires, d'imprimeur, d'enlumineur, de relieur, de libraire, étaient en certains cas pratiqués dans le même atelier, mais chacun de ces métiers était aussi plus d'une fois l'objet d'une petite entreprise distincte. S'il y a eu, au xve siècle, à Lyon, comme à Venise, des imprimeurs qui ont dessiné et gravé leurs *bois*, nous doutons qu'on en compte plus de trois ou quatre, et encore n'ont-ils pas pu travailler d'une façon suivie.

---

des *illustrations* (dessins et gravures). Il y en a même eu plus d'un désigné à la fois comme imprimeur et graveur (*intagliador de figure de legno*), par exemple Luc Antonio Giunta et Georgio di Rusconi.

Digitized by Google

La gravure sur bois fut, au temps dont nous parlons, un métier un peu servile. La science du dessin manquait aux tailleurs, comme les connaissances techniques. Renouvier n'a trouvé à ce métier tel qu'il était exercé que le mérite « de cette crudité des fruits primitifs de l'art qui plaît à certains goûts (15). » Sa remarque est exprimée en termes assez durs. Il y a eu dans ce métier l'exemple d'autres mérites.

Nous jugeons les graveurs lyonnais de la période antérieure à 1490 d'après leurs œuvres, et nous ne saurions méconnaître la valeur relativement haute de quelques-unes de celles-ci.

Il faut d'ailleurs considérer que les imprimeurs lyonnais ne se proposaient pas de produire ce qu'on pourrait appeler des œuvres d'art. Ils ne prétendaient pas remplacer les écrivains ou copistes aux mains desquels on devait l'exécution des livres manuscrits si corrects décorés de miniatures; ils n'avaient de raison d'être qu'en servant les goûts, les besoins et les intérêts du grand nombre; ils (nous parlons des imprimeurs lyonnais) s'attachaient aux versions en langue française de textes sacrés et de livres de piété, aux romans de chevalerie et aux chroniques aussi en langue vulgaire, à tout ce qui devait être l'objet d'un commerce facile et répondait au mouvement nouveau des esprits (16).

---

(15) *XVe siècle*, p. 106.

(16) On connaît mal, ou plutôt on ne connaît pas le régime auquel l'imprimerie était soumise alors à Lyon, mais il est certain qu'elle y jouissait d'une assez grande liberté; cela explique qu'elle ait pu, au xve siècle, entreprendre tant d'impressions en langue française, même de livres de piété.

Digitized by Google

V

LES LIVRES LYONNAIS AVEC GRAVURES SUR BOIS DU XVe SIÈCLE

On admet généralement que l'écrit en prose et en vers qui fut publié sous le titre de l'*Abuzé en court* (17) et qu'on attribue à René d'Anjou (18), est le premier livre français orné de gravures. Le roi René était à Lyon en 1476, et l'on a supposé qu'il fit imprimer en cette ville, pendant son séjour, la vive allégorie que lui avait inspirée la politique de Louis XI ; celui-ci venait de lui enlever l'Anjou.

Il est très probable en effet que l'*Abuzé en court* a été imprimé à Lyon. Il l'a été sur ce papier qui a en filigrane la roue dentée ou le pot dont les premiers imprimeurs lyonnais ont fait usage. Les feuillets ne sont pas chiffrés, mais les cahiers sont numérotés avec des lettres ; l'apposition de signatures n'a été adoptée par les imprimeurs à Lyon qu'en 1477 (19).

---

(17) Bibliothèque nationale, réserve, Ye 94.

(18) On attribue généralement l'*Abuzé en court* au roi René, mais il y a d'autres attributions, l'une à Charles de Rochefort, l'autre à Jean, moine de l'abbaye de Hault Selve.

(19) On connaît des impressions lyonnaises non signées, entre autres *le Livre nommé les merveilles du monde*, sorti des presses

Digitized by Google

On ne peut donc faire remonter qu'à l'année 1477 au plus tôt la fabrication de ce livre et celle du *Doctrinal de court* (20), satire en prose et en vers, dédiée au duc de Bourgogne, qui parut à la même époque et qui n'a pas non plus d'indication de lieu, de nom et de date. Les deux ouvrages ont été imprimés avec les mêmes caractères gothiques. Ces caractères qu'on peut dire de style fleuri sont élégants et très nets (21), ils sont neufs. L'impression est bien ordonnée, et il est vraisemblable que l'exécution de l'*Abuzé en court* et celle du *Doctrinal de court* sont postérieures de quelques années à 1477. Ces deux plaquettes paraissent avoir été imprimées en 1479 ou en 1480 et sortir des presses de Guillaume Le Roy, un des premiers imprimeurs lyonnais, très probablement le premier. Ce ne sont donc pas les premiers livres de langue française dans lesquels des *bois* gravés ont été introduits.

On lit à la fin du *Doctrinal* les vers suivants :

« Ung treppier et quatre croyssans
« Par six croix avec six nains faire
« Vous ferons estre congnoissans
« Sans faillir de mon milliaire. »

Ces vers donnent la date de 1466, laquelle doit être appliquée à la composition de cet écrit.

Guillaume Le Roy a imprimé au plus tard en 1478, peut-être même en 1477, sans y mettre son nom,

---

de Barthélemy Buyer et de Guillaume Le Roy (1474 à 1476 ?), qui n'a ni chiffres ni signatures ni lettres fleuronnées.

(20) Bibliothèque nationale, réserve, Y^e 90.

(21) Thierry-Poux, *Les premiers monuments de l'imprimerie en France*, pl. XIX, n° 4.

Digitized by Google

l'*Exposicion et la vraye declaracion de la bible tant du viel que du nouvel testament*, avec cahiers foliotés, dont le texte a été « veu et corrigé » par le moine augustin Julien Macho (22). La composition et le tirage sont incorrects de toute façon (23). Les planches sont, pour le dessin et la gravure, d'un travail inférieur et presque barbare. Le Roy a, dans son atelier, conduit de façons différentes le travail tant pour l'impression que pour l'*illustration* du texte. Nous y reviendrons.

Un autre ouvrage, traduit par le même frère Julien (Macho), *le Livre du mirouer de la redemption de l'umain lygnage*, achevé d'imprimer à Lyon le 26 août 1478, suivant nous par Martin Husz (24), est le premier livre orné de figures sur bois, *daté*, qui ait été imprimé en France (25). Il est moins intéressant pour nous, attendu que les planches ont été copiées sur celles de l'édition allemande du *Speculum humanae salvationis* ou en proviennent (26). Cette édition du

(22) Bibliothèque nationale, réserve, A 272.

(23) L'impression du livre de *l'Exposicion de la bible* dénote chez les ouvriers un défaut d'expérience qui a fait supposer que ce livre a été produit à une date reculée. Faire remonter cette impression au-delà de 1477 ne nous paraît cependant pas possible.

(24) Martin Husz, « maistre Martin l'imprimeur », de Bottwar, dans le Wurtemberg, s'est établi à Lyon en 1477 et a été d'abord associé de Jean Siber (..1477-1481).

(25) Bibliothèque nationale, réserve, A 1241.

(26) Cette édition du *Speculum* n'a pas de titre proprement dit, mais, dans la première ligne du texte, on lit : *In Gottes nomen amen. Hie vohet an ein Spiegel der menschlichen Behaltnisse.* (« Au nom de Dieu, amen. Ici commence un miroir du salut humain. ») Nous avons dit que des planches de l'édition de

Digitized by Google

Speculum a été donnée à Bâle en septembre 1476 par Bernhart Richel (27). Ces estampes de la période des primitifs sont intéressantes par leur expression naïve et religieuse et par leur exécution à la fois rudimentaire et précieuse.

La différence n'est pas grande en réalité entre ces gravures et celles de l'*Abuzé en court* et du *Doctrinal de court* (28). Elles sont toutes grossières, mais, dans les dernières, le dessin est meilleur, il est assez facile ; les personnages sont bien posés et les gestes naturels ; les tailles sont d'une extrême simplicité. La façon vraiment enfantine de rendre le feuillage des arbres est propre à un certain nombre de dessinateurs de ce temps. Les arbres sont représentés de même dans l'*Exposicion de la bible* et dans plusieurs impressions de Gunther Zainer, d'Augsbourg (1470-1477).

Lyon de 1478 ont été copiées sur celles de Bâle de 1476. Plusieurs *bois* ont en effet des dimensions différentes. Quelques-uns des *bois* ont servi pour les deux éditions, car aussitôt que Richel eut achevé d'imprimer son édition, il en envoya le matériel à Martin Husz à Lyon (le Dr Sieber, de Bâle, en avait recueilli la preuve). Le dessin est formé par de simples contours, sans hachures ou avec de très rares hachures. Ce dessin, en général incorrect, est bien arrêté ; les visages ont de l'expression et les mouvements une certaine justesse malgré l'extrême naïveté de l'œuvre.

(27) Bernhart Richel a achevé d'imprimer à Bâle en septembre 1477 une autre bible, celle-ci sans gravures. Il n'a pas été le premier imprimeur à Bâle ; il a été précédé par Berthold Ruppel, auquel on attribue l'impression du *Gregorii moralia in librum Job*, faite certainement avant 1468.

(28) Onze planches dans l'*Abuzé en court*, et dix-sept (quelques-unes en double) dans le *Doctrinal de court*.

Digitized by Google

Guillaume Le Roy mit au jour en 1480 le roman de *Fierabras* (29), et Mathieu ou Mathis Husz (30), un Allemand (31), acheva, en janvier 1483 (32), *la Consolation des pouvres pécheurs*, « ouquel livre est contenu le procès faict et demené entre Bélial procureur d'enfer et Ihésus. » Le dessin est faible. La gravure est primitive : elle consiste surtout en traits simples qui donnent les contours, et les hachures sont rares. Même naïveté ou plutôt même rudesse dans *le Livre des eneydes* de Guillaume Le Roy (1483), « et est ledit livre au temps présent fort nécessaire pour instruire petis et grans pour chascun en son droit garder et deffendre. Car chose plus noble est de mourir que de villainement estre subiugué. » Pour l'*Istoyre du vaillant chevalier Pierre filz du conte de Provence et de la belle Maguelonne fille du roy de Naples* (33), Guillaume Le Roy a eu à son service

(29) Le *Fierabras* a eu d'autres éditions : une en 1489 de Jacques Maillet, deux en 1497 et en 1502 de Pierre Mareschal et de Barnabé Chaussard. Du mouvement et de l'expression, naïveté du dessin et rudesse de la taille. (Voir la mort de Roland et le baptême de Clovis.)

(30) Cet impresseur de livres est désigné souvent sous le nom de « maistre Mathieu » (..1477 - † de 1508 à 1511).

(31) Les imprimeurs allemands qui sont venus à Lyon dans les vingt dernières années du XVe siècle étaient originaires de l'extrémité nord de la Suisse, des bords du Rhin, de la Souabe et des pays environnants. Cette région était alors pour nous l'Allemagne, et Lyon n'avait de rapports qu'avec elle.

(32) Les dates que nous donnons sont celles des éditions que nous avons vues ; il peut y en avoir eu d'antérieures, et c'est le cas en cette occasion (1481 et 1482).

(33) Bibliothèque nationale, réserve, Y² 361.

Digitized by Google

un tailleur, certainement français, plus maître de son outil, tandis que Mathieu Husz et Jean Schabler ont dû employer pour *les Subtilles fables de Esope* (1484) des graveurs allemands dont le *faire* était incorrect et lourd (34). Autres sont les éditions produites, après 1484, par Guillaume Le Roy et Mathieu Husz; on constate un progrès. On peut en juger par *le Rommant de la rose* « où tout l'art d'amours est enclose » (1485 ?), la gravure est déjà digne d'attention. *Le Propriétaire des choses* de Barthélemy de Glannville, imprimé à Lyon en 1485 par Mathieu Husz, « maistre en l'art de impression » (35), présente des ouvrages de dessinateurs et de tailleurs différents, alors assez habiles; on en peut juger par la planche qui montre les moines Jean Corbichon et Pierre Forget présentant leur livre à Charles V et par celle de Dieu le père pressant sur sa poitrine Jésus-Christ crucifié. Dessin et taille se ressentent du goût français; l'ornement en rinceau de la première planche est élégant (36). La décoration du livre de *Valère le grant* de Mathieu Husz (1485) est dans le même style; l'exécution des

(34) Mathieu Husz a eu un atelier de graveurs diversement composé suivant le temps. Il a certainement fait emploi dans plusieurs éditions de *bois* d'ateliers d'Augsbourg, et il a eu chez lui des graveurs qui sortaient de ces ateliers. Il paraît avoir introduit quelque réforme vers 1485, mais l'effet en a été lent, car, dans la *Vita Christi* de Jacques Buyer et de Husz (1487), on trouve encore nombre de planches qui appartiennent à la grosse imagerie allemande.

(35) Bibliothèque nationale, réserve, R 218.

(36) Passavant a parlé de ce livre d'après l'édition de 1482 (*Le peintre graveur*, vol. I, p. 159). Plusieurs des vignettes ont été gravées en relief sur métal.

Digitized by Google

figures est relativement assez bonne. Nous disons relativement, car en somme tout cela est bien grossier et n'a en vérité qu'une valeur archéologique.

Avec Du Pré un changement apparaît : le dessin est moins négligé et le procédé est devenu meilleur. Jean Du Pré a exercé le métier d'imprimeur à Lyon certainement de 1486 à 1495 (37), et dix-neuf ouvrages ont été signés par lui. Du Pré avait en 1493 à Lyon, dans son atelier « dix sept serviteurs de divers pays (38) ». Est-ce le même qui a imprimé à Paris dès 1481, à Chartres en 1482, à Salins en 1485, à Abbeville en 1486 et en 1487, et qui, de retour à Paris en 1486, y a travaillé jusqu'en 1501 (39)? Le Jean Du Pré de Lyon, le Jean Du Pré de Paris, qui avait, l'un comme l'autre, un grand mérite, a-t-il pu être aussi nomade, ayant transporté ses presses quatre. ou cinq fois en des lieux différents et a-t-il eu dans le même temps deux ateliers aussi importants, l'un à Paris et l'autre à Lyon? Nous ne le pensons pas (40). Dans le doute toutefois, nous

(37) Jean Du Pré est resté à Lyon probablement jusqu'en 1497, car c'est le 12 mai 1497 qu'a été signé le mandement par lequel le consulat d'Avignon lui alloua 60 florins en monnaie d'Avignon *pro vectura meynagii discreti viri Johannis de Prato impressoris librorum qui venit de Lugduno ad habitandum et operandum in presenti civitate de arte sua*. Le Johan Du Prat d'Avignon est le Jean Du Pré de Lyon. Il est revenu à Lyon : il y était de 1499 à 1503.

(38) Archives de Lyon, EE 1493.

(39) Le beau missel avec figures à l'usage de l'église de Die a été imprimé à Paris en 1499 par Jean Du Pré.

(40) Notre ami Ambroise-Firmin Didot était de cet avis; il croyait à l'existence dans le même temps de ces deux Jean Du Pré. Les

Digitized by Google

nous sommes arrêté ici à ce maître. Il a donné à Paris (41), en 1488 (1489), des *Heures* à l'usage de Rome, qui portent au verso du deuxième feuillet ces lignes : « C'est le répertoire des hystoires et figures de la Bible... contenant dedens les vignettes de ces présentes Heures imprimées en cuyvre. » Mathieu Husz avait été un des premiers à employer à Lyon des gravures sur métal, et il en introduisit dans *le Propriétaire des choses* de 1482. Les imprimeurs de Lyon ne furent pas moins habiles en ce travail que ceux de Paris; on le verra plus loin.

Le *Missale lugdunense* de 1487, signé par Jean Neumeister (Jean d'Albi), un ancien compagnon de Gutenberg, contient les armoiries du cardinal de Bourbon, dessinées dans le style gothique fleuri, avec des traits simples et bien arrêtés, et nous montre à quel degré de fermeté on était alors arrivé; c'est un travail tout à fait français. Dans le roman de *Mélusine* de Gaspard Hortuin et de Pierre Schenck (vers 1485), les figures sont d'un large dessin et se rapportent à un type singulier (42).

---

fontes de caractères dont ils ont fait usage, l'un à Paris et l'autre à Lyon, étaient différentes; ce n'est pas toutefois une raison décisive.

(41) Jean Du Pré demeurait alors à Paris, en la grande rue Saint-Jacques, à l'enseigne des deux Cygnes.

(42) M. A. Claudin, qui possède un fragment, le seul connu, de cette impression, tient ces figures pour gravées par des cartiers. Elles sont la copie retournée des mêmes *bois* que ceux de l'édition de Genève de 1478. Cette édition de Genève, dont l'unique exemplaire complet se trouve dans la bibliothèque ducale de Wolfenbüttbel, porte au colophon : « Cy finist le livre de melusine en francoys imprimé par maistre adam steinschaber natif de suinfurt (Schwein-

Digitized by Google

Troie la grande, le recueil des hystoires de Troyes, composé par Raoul Le Fèvre, le chapelain de Philippe le Bon, œuvre de Michel Topié et de Jacques de Hérenberch (1490), est rempli d'*histoires* dessinées et gravées dans le style flamand ou bourguignon; il y a de grandes planches (de 24 cent. de haut sur 18 cent. de large), et devant ces planches de batailles à nombreux personnages, composées avec beaucoup de verve, traitées avec vigueur, on a la sensation du mouvement, de la mêlée furieuse et de la vie. Le *faire* est encore un peu gothique, le dessin est hardi, quelquefois très expressif, et la taille très ferme. Cinq ou six planches devraient être citées (43).

(*A suivre.*) Natalis RONDOT.

---

furth) en la noble cité de geneve. L'an de grace mil. cccc. lxxviii ou mois d'aoust ». Ce livre contient soixante-trois gravures sur bois. Adam Steinschaber est le premier imprimeur de Genève; il a été associé en cette ville avec Henri Wirzburg de Vach (..1478-1480). — E. H. Gaullieur, *Études sur la typographie genevoise du XVe au XIXe siècle; Bulletin de l'Institut national genevois*, 1855, p. 54, 63 à 70.

(43) Hercule défait Laomédon et détruit Troie; combats des Grecs et des Troyens devant Troie; prise de Troie, etc.

Digitized by Google

ÉTUDE HISTORIQUE

SUR LE

CANTON DE PÉLUSSIN

(LOIRE) (*)

Nous pouvons maintenant aborder la description particulière des diverses localités de notre canton.

Nous commencerons par Malleval.

MALLEVAL a été le pivot en quelque sorte autour duquel, depuis les premiers siècles de notre ère, s'est déroulée toute notre histoire locale. L'étymologie de son nom (*mala vallis*, méchante vallée) révèle d'une façon saisissante le caractère auquel elle devait répondre dans les temps du moyen âge. La tristesse et l'aspect sauvage du

---

(*) Voir la *Revue du Lyonnais* de Mai 1895.

Digitized by Google

lieu se retrouvent dans la définition même. « La situation de cette ville est affreuse, dit l'*Almanach de Lyon* de 1760, elle fut bâtie dans les temps de barbarie où de petits tyrans cherchaient les endroits inaccessibles pour mettre leur faiblesse en sûreté! » Certes, l'emplacement, eu égard surtout à la proximité du Rhône et de la grande voie romaine par où se faisait le commerce dans les temps primitifs, ne pouvait être mieux choisi pour permettre de rançonner et de mettre en lieu sûr tout le butin.

L'origine ou la date de fondation de cette ville est difficile à préciser. En tous cas, rien de plus singulier à comparer que l'état actuel de cette localité, aujourd'hui village de quatre à cinq cents âmes avec l'importance de la ville du moyen âge et même dans les premiers siècles de notre ère. Sous l'époque romaine, elle était dite *castrum*, c'est-à-dire ville de deuxième rang (1), titre qu'elle conserva jusqu'aux guerres de religion.

Supposez, perché en nid d'aigle, un assemblage irrégulier de maisons, de chaumières cramponnées sur les flancs d'une colline abrupte, au confluent de deux torrents, le Bataillon et l'Eparvier au cours parfois impétueux. Quelques débris de remparts et d'une enceinte épaisse subsistent encore, mais les portes ont disparu pour faciliter l'accès du village. Du milieu de ces ruines émerge l'église — sans caractère saillant — qu'entoure une galerie étroite servant jadis de cimetière exigu; son clocher, de forme

(1) Le mot *civitas* était réservé aux villes de premier rang, comme Vienne par exemple, et le terme *vicus* concernait les villages ou hameaux.

Digitized by Google

carrée daterait de 1606. Au nord de cette église et comme adossé à elle, s'étale, dans une sorte de bas-fond, le village, percé de rues tortueuses dans lesquelles on remarque encore quelques façades de maisons du XVe et du XVIe siècle. Le tout enfin revêt un caractère agreste et sauvage et donne à peine une idée posthume du grand rôle que Malleval a joué dans le passé.

Autant qu'il est possible de se reconnaître au milieu des dénominations différentes que présente la généalogie des premiers seigneurs, on trouve que le territoire de Malleval relevait primitivement des premiers comtes du Forez, puis de la famille de Lavieu. Vers le milieu du XIIe siècle, un Briand de Lavieu possédait aussi une partie des seigneuries de Condrieu et de Chavanay (2). Cet héritage leur venait-il des comtes du Forez dont ils se disaient descendus ou tout au moins auxquels ils ont succédé ? Les avis sont partagés à cet égard, car suivant le Laboureur (3), cet héritage leur venait de l'Église de Lyon.

Aux Lavieu succédèrent les Jarez. Gaudemar de Jarez, en 1152, en se mariant à la fille ou à la sœur d'Artaud, seigneur de Malleval, lequel n'était à vrai dire que le comte de Forez même, le sixième du nom, fit hommage à l'Église de Vienne pour la terre de Malleval qui relevait de cette Église. En 1185, nous voyons un autre Gaudemar, petit-fils du précédent, qui ayant acheté la seigneurie de

---

(2) Les Lavieu étaient avant tout seigneurs de Saint-Chamond ; ils avaient succédé dans ce titre aux comtes de Lyon et de Forez qui avaient été les premiers seigneurs de Saint-Chamond. Les Lavieu avaient des dépendances considérables dans le Jarez. (James Condamin, *Histoire de Saint-Chamond et de la seigneurie de Jarez*, 1890.)

(3) *Mazures de l'Ile-Barbe*, tome II, page 371.

Digitized by Google

Saint-Chamond, est appelé par le *Généalogiste* de la maison de Saint-Chamond « seigneur de Saint-Chamond, Virieu, Charna et de Maleval ».

En 1294, par suite du mariage, — rapporté précédemment, — de Jean Ier, comte de Forez, avec la fille aînée du dauphin de Viennois d'alors, Malleval se trouve du coup transporté dans le Forez. Dès lors, son existence sera liée à celle de cette province, et nous ne trouverons plus guère de faits qui le concernent dans l'histoire du Viennois. Cet acte amena avec lui, on peut dire, toute une révolution. Car du coup, une partie du Viennois située sur la rive droite du Rhône, — qui était part de l'empire, — vit tout à coup rompre son unité et transférer son centre à Montbrison, par un simple contrat de mariage.

Rien de plus singulier que cette partie du Forez-Viennois. De ce que cette contrée, d'abord possédée par le Viennois fut ensuite donnée au Forez, et d'autre part du fait de son voisinage avec le Vivarais, le Velay surtout d'avec lequel le comté de Forez ne fut jamais bien délimité, il s'ensuivit que sa population conservât de tout temps une sorte d'indépendance. A différentes époques, on vit s'élever des contestations au sujet des prétentions mutuelles des deux juridictions du Velay ou du Forez. Toutefois, ce qui paraît certain, c'est que ce ne fut que par abus que le Velay réclama certaines parties du Forez : la preuve, c'est qu'il fut presque toujours condamné. Au XVIIIe siècle, il se déroula notamment un procès retentissant, où certaines réclamations faites par l'évêque du Puy furent déboutées par le jugement même de ses partisans, c'est-à-dire de la sénéchaussée du Puy.

Il est vrai que ces doutes, ces controverses naissaient du désordre des temps où on avait fait obtenir aux pays

Digitized by Google

frontières certaines tolérances afin de les attacher à telle ou telle province. C'est ainsi que l'impôt du mi-lods (4) resta toujours inconnu dans cette contrée, parce que cet impôt n'existait pas dans le Velay; et tout naturellement l'évêque du Puy en avait exempté les populations pour se les mieux attacher, néanmoins elles avaient toujours quelque penchant à changer de domination. Cependant, on voyait partout les hommages rendus au comte de Forez. Du passage de cette partie du Viennois au Forez, naquirent certaines résistances, certaines clauses singulières. On conçoit en effet qu'il y eut bien des difficultés dans les débuts pour tous ces pays amalgamés : ici, Vienne et Empire, là, Forez et royaume de France ; Velay, parlement de Toulouse, parlement de Paris. C'est de ces rivalités suscitées par l'esprit de nationalité, que résulta la création des petits bailliages.

Le bailliage de Malleval existait depuis longtemps : il était appelé la cour de Malleval. Il constituait l'apanage de Renaud qui l'avait reçu en 1318 de son père, le comte de Forez Jean Ier, en vertu d'un testament « reçu Médici, notaire à Montbrison », par lequel il lui abandonna les châtellenies de Malleval, Roche-Blaine, etc., « à la condition de faire abandon de tout ce qu'il pouvait prétendre au comté du côté de son père et de sa mère. » De ce bailliage ressortait toute la fraction de pays qui avait fait partie

(4) Le mi-lods était le douzième denier de la valeur des immeubles : il était prélevé sur les successions en ligne collatérale, dans presque toute l'étendue du Forez. Le droit de mi-lods était inconnu dans la seigneurie de Maclas, qui originairement faisait partie du Velay : ce qui a été jugé par sentence du bailliage de Bourg-Argental, confirmée par arrêt du 30 août 1707.

Digitized by Google

réelle du Viennois ou d'Albon : ce bailliage était donc le représentant de la portion empire du Forez-Viennois.

Mais avec le XIVe siècle, commença le dépeuplement insensible de Malleval, et il fallut songer à installer ailleurs le siège de ce bailliage. Or, Malleval faisait avec Bourg-Argental, Saint-Férréol, trois petits sièges qui portaient le nom de bailliages sans avoir de baillis, et on les désignait ordinairement sous le nom de *ressorts* du Forez. Leur existence, qui datait du XIVe siècle était due sans doute aux circonstances toutes particulières dans lesquelles avait été agrandi le Forez, au moyen de quelques lambeaux des provinces voisines qui avaient d'autres coutumes. Ces sièges, considérés comme petits bailliages, n'ont jamais eu de baillis et n'ont jamais été habités que par des barons.

Quoi qu'il en soit, à deux reprises différentes, Malleval fut dépossédé ou plutôt démembré. On créa dans la région un autre petit bailliage ou mieux une baronnie. Cette dernière, disent les uns, fut placée à Saint-Apolinard, et d'après les autres à Maclas. A vrai dire, on ne trouve aucun document permettant de soutenir la première opinion, tandis que la seconde trouve un appui dans un arrêt du parlement de Paris, daté de 1668 où nous voyons le seigneur de Maclas maintenu à la dignité de baron de Maclas (5).

Vers 1357, sous le comte Guy VII, de nouvelles contestations s'élevèrent pour les limites du Forez et du Velay. Déjà, en 1341, le bailli du Velay, se fondant sur quelques procédures instruites à son bailliage et peut-être aussi sur la charte de privilèges accordée à l'Église du Puy, prétendit

(5) *Les fiefs du Forez*, d'après le manuscrit inédit de M. Sonyer du Lac avec notes, carte, etc., par d'Assier de Valenches (1863).

Digitized by Google

avoir la justice de plusieurs seigneuries limitrophes. Jusque-là, les choses avaient été laissées à peu près à l'abandon, mais à cette époque, les bénéfices qu'apportait la régularité de la justice, firent élever des difficultés touchant l'étendue du pouvoir des baillis du Velay d'avec celui des baillis de Montbrison. Il y eut procès : Philippe de Valois intervint, et finalement les pays en contestation furent adjugés au comte du Forez. A partir de cette époque, il semble que les limites des deux régions aient été mieux déterminées, le ressort de la justice mieux circonscrit. C'est Montbrison qui doit présider aux questions litigieuses de nos contrées.

Nous voici arrivés à la guerre avec les Anglais, et au moment où, après cette guerre, les Routiers, les Tard-Venus et autres bandes guerrières dévastent le pays. Nous voyons Renaud de Forez, seigneur de Malleval, — le même qui, en 1318, avait reçu en héritage Malleval, — prendre part avec son neveu, le comte du Forez, Louis Ier, à la bataille de Brignais (6 avril 1362). Alors que le comte y fut tué, lui, il y fut fait prisonnier. Une fois sorti de prison, il devint tuteur de son nouveau neveu, devenu comte du Forez sous le titre de Jean II. Son administration fut déplorable et « fut couverte d'une tache ineffaçable qui laissa douter s'il fut imbécile ou voleur. La première hypothèse reste la plus probable, car Renaud vieux et sans enfants, n'avait guère intérêt à se faire voleur, à moins qu'il ait voulu récupérer les sommes que lui avait coûtées son affranchissement des mains des Tard-Venus (6). » Car il paraît qu'il vendit à Louis de France, second fils du comte Jean et frère du roi Charles V, le comté du Forez pour la

(6) Aug. Bernard, *in Histoire du Forez*, page 337, 1835.

Digitized by Google

somme de trente mille francs d'or, que Louis II de Bourbon fut plus tard obligé de reconnaître en prenant possession du comté du Forez. La femme de Renaud, dont le fils était mort en bas-âge, ne survécut pas longtemps à son mari. En 1371, elle obtint, par lettres patentes du roi Charles V, le pouvoir de rentrer en possession du péage de la Tour de Saint-Vallier, dépendant du château et seigneurie de Malleval, que Arnaud de Beausemblant avait voulu lui enlever.

Avec Jean II, prend fin la ligne proprement dite des comtes de Forez, car le Forez va se perdre dans l'immense apanage des ducs de Bourbon. Louis II lui succéda. Le roi acquit de ce comte en 1409, « au prix de mille livres à prélever sur le grenier à sel du Pont-Saint-Esprit » le port ou passage de Chavanay. En 1414, Anne, devenue comtesse de Forez à la mort de Louis II, nomma Jean de Lavieu, capitaine châtelain de Malleval, Virieu, Chavanay et Roche-Blaine.

Mais voici venir le xve siècle où nous allons assister à une série de modifications qui font entrevoir la fin du régime féodal. Déjà, dans certaines chartes, nous voyons prononcer l'abolition de certains privilèges aussi bien pour les nobles, les ecclésiastiques, que pour les bourgeois. Déjà, dans le lointain, s'agite le *populaire*, comme on l'appelait alors, qui cherche à faire prévaloir ses droits à l'existence, et qui parfois se rebelle contre les édits. C'est ainsi que dès 1444, nous voyons les *emphytéotes* de Malleval, c'est-à-dire les tenanciers de biens, refuser de payer la taille aux six *cas* (7) que réclamait le seigneur du lieu. Il y eut procès, et en 1457, intervint un jugement qui les déclarait

(7) C'est-à-dire variétés d'impôts.

Digitized by Google

taillables seulement aux trois *cas*, selon les us et coutumes du Forez.

Avec le XVIe siècle et surtout avec l'avènement de François Ier, nous voyons une modification autrement importante se produire, c'est-à-dire l'*engagement* ou la vente du domaine. C'était le commencement des temps modernes : la féodalité allait avoir vécu. La propriété, qui jusqu'alors, n'avait été que le droit du vainqueur, fut dispersée entre les particuliers, tandis que sa prise de possession allait se régulariser. Les grands feudataires, les comtes engagèrent leurs terres.

Nos régions subirent le sort commun. Ainsi, sous le duc Charles III, comte de Forez, plus connu sous le nom de connétable de Bourbon « à l'âme chevaleresque, mais grand viveur », plusieurs seigneuries de notre contrée furent vendues. A citer notamment, celle de Virieu, Chavanay, Malleval, qui fut remise à Antoine de Varey (1515-1517).

En 1550-1555, allait commencer une guerre entre les catholiques et les protestants, qui devait occuper une grande partie de la deuxième moitié du XVIe siècle. Le Forez devait en subir les atteiutes. Après la Saint-Barthélemy surtout, la lutte reprit de plus belle. Notre canton qui, en raison de ses gorges, de ses bois, de ses collines, paraît admirablement disposé pour la guerre, fut en butte à toutes les dévastations et connut toutes les horreurs de la guerre civile. Il était resté à peu près entre les mains des protestants ou des religionnaires, comme on les appelait. Perraud, après s'être emparé du château de ce nom, dont il prit le titre, occupa celui de Serrières, et le 31 mars 1574, aidé de nombreux soldats, pénétra dans le Forez par le Vivarais. Dans cette marche fut « inhumainement occis

Digitized by Google

et massacré le seigneur de Montrond (d'Apchon), dit M. de Luppé. » Perraud, qui tenait déjà plusieurs places, s'avance vers Malleval — le huguenot Jean de Fay en était seigneur — dont il s'empara le 6 avril, par une forte pluie. Il mit également une garnison dans le prieuré de Charnas.

« Les religionnaires, dit un chroniqueur, conquirent la ville de Malleval, audit pays de Forez qu'ils tenaient avec une puissance et subjection à quatre lieues à l'entour, journellement commettant meurtres, voleries, rançonnements, forcements de femmes, embrasements de maisons et granges, et aultres maux exécrables. Le seigneur d'Urfé, bailly et pour lors gouverneur du Forez, s'achemina avec la noblesse et quelques troupes qu'il print des villes et villages dudict pays. Et voyant que les chefs desdicts religionnaires et leur plus grande force s'estoient retirez à Perault et Cerieres, au bord du Rhosne, firent conduire des canons et compagnies jusques ez dicts lieux, prœvoyants bien qu'aultrement ils ne pourroient les vaincre, et lors arrivez en dits lieux de Cérières et Perault, ils les forcèrent, mirent en fuitte, et desmantellèrent lesdits forts, et lors eurent advis de la fuitte de ceux de Malleval, qu'ils firent pareillement desmanteller, et ainsy deslivrerent entierement le pays desdits religionnaires. » C'est ainsi que, le 3 mai 1574, on mit le feu à Malleval. Tour à tour, catholiques et protestants dévastèrent la région : successivement, Annonay, Bourg-Argental, Lupé, etc., eurent à subir les assauts des troupes ennemies.

Bien des singularités d'ailleurs seraient à noter dans le cours de ces guerres de religion. Tour à tour, on voyait passer au camp protestant, des gentilshommes, des soldats qui avaient tout d'abord combattu dans les rangs des catholiques. Tour à tour, les places, les villes, suivant leur inté-

Digitized by Google

rêt, se faisaient pour les besoins de la cause, religionnaires ou catholiques. Tour à tour enfin les membres d'une même famille, les cadets plus particulièrement — jaloux de leurs aînés — abjuraient la religion de leurs pères pour passer au camp ennemi. Un exemple topique du genre nous est fourni par cet archevêque d'Aix, — un membre de la famille des barons de Saint-Chamond — qui, en 1551, s'étant converti au protestantisme, épousa la fille d'un huguenot, Claude de Fay, et, de concert avec son beau-père, leva en Dauphiné un régiment pour voler au secours de Condé.

Bref, ce n'étaient partout que compromissions, ruines, incendies, qui ne cessèrent qu'avec la fin de ces guerres survenue vers 1597 : elles avaient duré plus de trente ans. Malheureusement, à leur suite, se produisirent la famine, la peste, qui de 1625 à 1645 se manifesta dans notre contrée tantôt par épidémies, tantôt par foyers isolés. Dans une chronique poétique, en patois de 1674, je trouve mentionnés *Chavanai*, *la Valla* comme particulièrement atteints par le fléau.

Avec le XVIIe siècle, les chroniqueurs se montrent plus avares de détails. On commence à sentir que la vie locale, la vie provinciale vont s'éteignant graduellement au profit d'une autre qui, déjà assez appréciable sous les règnes de Henri IV, de Louis XIII, va atteindre son apogée sous Louis XIV. Le grand roi, en effet, ne s'adressera plus aux provinces que pour leur réclamer leur contingent d'hommes et d'argent nécessaires à ses grandes guerres ; il s'efforcera d'attirer autour de lui seigneurs grands et petits pour s'en parer ; il appellera à lui tout ce qui porte un nom dans le monde des lettres, des sciences, de la guerre, des arts pour donner le plus d'éclat à sa cour. Déjà se dessine ce mouve-

Digitized by Google

ment de centralisation contre lequel on se récrie tant de nos jours, et qui, bien avant la Révolution, s'était emparé de la France. Désormais, Paris deviendra le centre du pays, centre vers lequel tout convergera de plus en plus.

Aussi notre étude se trouve-t-elle simplifiée. Notre vie locale se perdant dans le mouvement uniforme que va lui imprimer une main directrice unique, désormais nous n'aurons plus de faits historiques à enregistrer. Dorénavant, nous n'aurons plus qu'à signaler les noms des différentes familles qui ont possédé notre territoire. Et en relatant l'ordre de succession des titulaires de la baronnie de Malleval, nous établirons également celui des seigneuries de Virieu et Chavanay, car toutes deux ont toujours fait partie de la baronnie de Malleval, ont eu la même histoire et appartinrent aux mêmes seigneurs.

Lors de l'engagement du domaine, nous voyons la terre de Malleval passer des comtes de Forez entre les mains d'Antoine de Varey qui, — par contrat fait le 26 septembre 1517, entre Anne de France, mère de François Ier, le connétable de Bourbon qui n'était autre que Charles III comte de Forez et Suzanne de Bourbon, épouse de ce dernier, — échangea sa terre de Marignan et Gignat en Provence pour la baronnie de Malleval et Virieu, la seigneurie de Chavanay et Bessey, avec cette clause que si les terres de Malleval, Virieu et Chavanay se trouvent valoir plus de 500 livres de revenu par an le surplus appartiendrait au connétable et à ses successeurs (8). Cet échange fut confirmé par François Ier, le 9 juillet 1533. Malleval échut ensuite à Jean de Fay qui devint seigneur de Virieu par son mariage avec Louise de Varey, dame de Virieu. Les de Varey étaient

(8) *Les fiefs du Forez, loc. cit.*

Digitized by Google

religionnaires, mais leurs descendants abjurèrent le protestantisme. Ainsi, vers le milieu du XVIIe siècle, Gabriel de Fay, baron de Virieu (1661), sans postérité, et sa femme Marguerite Murat de l'Estang firent construire à Saint-Croix-en-Jarez, deux cellules de chartreux, au-dessus de la porte desquelles on peut voir aujourd'hui encore leurs armes respectives (9). D'ailleurs, dans des chartes de 1505, 1531, 1540, 1542, on peut lire parmi les bienfaiteurs de la Chartreuse de Sainte-Croix, entre autres « très illustre dame Marguerite de l'Estang veuve de Gabriel de Fay, baron de Malleval, Virieu et Chavanay, morte le 3 janvier 1575 (10).

Aux de l'Estang succédèrent les Grolée de Viriville. Claude-François de Grolée, chevalier, comte de Viriville, avait épousé dame Magdeleine Sibylle de la Tour de Gouvernet, laquelle dame devenue veuve, avait prêté l'hommage pour les terres de Malleval, Virieu, Chavanay, le 14 juin 1716. Puis, par suite du mariage de Jeanne-Marie-Magdeleine-Anne de Grolée de Viriville, fille du précédent, avec François-Olivier de Sénozan, ces terres revinrent aux de Sénozan. La femme de celui-ci, étant devenue veuve, en prêta l'hommage le 15 avril 1754. Les de Sénozan en furent propriétaires jusqu'à la Révolution; de dame Olivier de Sénozan de Viriville, ces propriétés passèrent à sa fille devenue comtesse de Noailles, par son mariage avec le comte de Noailles, chambellan de l'Empereur. Ce dernier, à la mort de la comtesse, avait épousé Françoise-Xavier-Mélanie-Honorine de Talleyrand-Périgord. Le 22 avril 1812 le comte de Noailles et son épouse Hono-

(9) Condamin.
(10) Ogier, *Histoire du Forez*.

Digitized by Google

rine de Talleyrand-Périgord, vendirent la terre patrimoniale de Chavanay, Malleval, Virieu, Pélussin, Bœuf, Chuyer, etc., et autres domaines sis sur la rive gauche du Rhône, pour la somme de 670.000 francs à Étienne Marlhier et Henry Rousselon, tous deux négociants à Lyon (11). Ce fut le commencement de la division de tout cet immense patrimoine qui jusque-là était resté en un petit nombre de mains et qui allait bientôt se morceler de plus en plus et devenir, pour une parcelle, la propriété de chacun.

D'où venaient ces familles respectives? Je n'ai trouvé quelques renseignements que sur les de Fay. Cette famille, originaire du Vivarais, (d'Estables près Tournon) possédait la seigneurie de Saint-Jean-de-Bonnefonds où son nom est resté attaché à une partie de la paroisse. Les de Fay étaient possessionnés aussi à Saint-Chamond et jouissaient d'un grand crédit auprès des ducs de Bourbon. Les de Fay, comme du reste les de Varez ou de Varey étaient protestants. Quant aux de Sénozan, j'ai trouvé le renseignement suivant (12) : « Dame Louise Pérachon de Sénozan, veuve de Georges-Antoine de la Chaize-d'Aix, lieutenant-général des armées du roi, a prêté l'hommage de Souternon, Saint-Germain-Laval, la Chaize et Aix, le 7 février 1721. » Les de Sénozan étaient-ils donc déjà propriétaires en Forez?

*
* *

Abordons maintenant VIRIEU-PÉLUSSIN. Désirant ne faire ici avant tout qu'une étude d'ordre historique, archéologique, je glisserai donc rapidement sur les faits, sur les

(11) Acte notarié trouvé dans l'étude de M. Camier, notaire à Chavanay.

(12) Page 267, *Fiefs du Forez.*

Digitized by Google

choses de l'état actuel. Qu'il me suffise de dire que Pélussin (*Palucinus*, *Pulicinus*, *Pulissinus*) constitue aujourd'hui une agglomération de plus de trois mille âmes, assise en amphithéâtre, au pied du Pilat. Cette petite ville, devant laquelle s'étend un panorama superbe sur la vallée du Rhône, présente comme trois étages ou quartiers distincts; Pélussin proprement dit, les Croix et Virieu. Du château de Virieu, il subsiste quelques contructions qui ont été aménagées à la moderne. S'il n'était pas inexpugnable, comme le narrent les chroniqueurs de l'époque, il est de fait que sa position stratégique et les moyens de défense qui l'entouraient, — il a presque toujours tenu garnison, surtout pendant les guerres de religion, — devaient en rendre l'accès très difficile (13). Ogier dit qu'il n'a rien trouvé de précis touchant l'origine, la date de fondation de ce château. Sans doute, les titres et la généalogie du château ont dû souffrir beaucoup dans les guerres féodales, mais néanmoins j'ai trouvé un document établissant qu'il a été construit en 1307, par Mathieu de Boisvair, le même d'ailleurs qui a édifié le château de la Valette. L'église de Virieu relativement récente, due à un architecte de Rive-de-Gier, M. Chambeyron, a la forme d'un carré long et est à trois nefs. Un plafond, un peu disgracieux à mon sens, s'étend de la porte d'entrée jusqu'au fond du chœur. — Par contre, l'église de Pélussin est plus ancienne, bien qu'elle vienne d'être restaurée; elle se compose d'une seule nef avec chapelles latérales, le chœur est surmonté d'une coupole. Sous la nef, est une crypte qui, d'après les archéologues, est une preuve irrécusable d'antiquité. D'ailleurs, on voit dans cette église une inscription qui porte la date de 881,

(13) Ogier, *loc. cit.*

Digitized by Google

et quelques écussons armoriés. Le seul fait historique digne d'être signalé comme se rattachant à Virieu, est l'introduction dans cette petite ville, par le Bolonais Benay, de l'industrie du moulinage des soies. Ce fut en 1684 qu'il apporta son procédé à Virieu, d'après les uns, sous le seigneur de Fay, d'après les autres, sous Claude de Grolier ou Grolée, qui en tous cas, dit la chronique, l'accueillirent avec empressement, et lui concédèrent un droit de prise d'eau sur le réservoir du château.

Au sud-ouest de Pélussin, sur la route de Pélussin à Maclas, existe de nos jours et pour longtemps encore, un clos de murs fort épais, avec de beaux restes soit de tours ou de constructions importantes : ce clos renfermait le château, connu au moyen âge sous le nom de fief de la Valette, et qui a été démoli pendant la Révolution. Il a été bâti par Mathieu de Boisvair suivant les uns en 1307, suivant les autres en 1317 : ce Boisvair était juge de Forez. Après avoir appartenu aux Jarez, puis à la maison de Forez, il passa à la famille Rochefort. Déjà, en 1376, suivant le Laboureur (14), ce château était l'apanage de cette famille qui le conserva près de trois siècles, c'est-à-dire depuis cette époque jusqu'en 1633. Le premier du nom, Guyonnet de Rochefort, chevalier, seigneur d'Espercieu et de la Fay, épousa (1376) Egline de la Valette, dame du lieu de la Valette, laquelle était fille de Hugues de la Valette et de Béatrix de Godechau et petite-fille de Robert de la Valette et d'Agnez Garitaude. Nous voyons des alliances se faire entre cette famille et les seigneurs de Lupé et de Malleval. Ainsi Jean de Rochefort, fils du précédent, épousa vers 1440-1445, Béatrix Moret, fille unique de noble Jean

(14) *Mazures de l'Ile-Barbe.*

Digitized by Google

Moret, seigneur de Malleval, qui lui donna trois fils et deux filles. Des Rochefort, ce fief passa aux Fontanès de Chemé, originaires des environs de Saint-Chamond et dont nous retrouverons des membres à la tête de la seigneurie de Lupé. Le dernier nom seigneurial afférent à ce château, qui soit parvenu à notre connaissance est celui du marquis d'Agrain, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, premier président de la Chambre des comptes de Dijon.

*
* *

CHAVANAY (15) est digne d'être visité à cause de ses nombreux restes encore visibles. Il était appelé *Cavaniacum* en 1173, et *Cabannacus* en 902, ainsi que le prouve une charte du 17 avril, par laquelle l'empereur Louis donne à un certain vicomte Berillon des biens considérables dans le comté de Vienne pour en jouir à perpétuité (16). Chavanay est d'ailleurs fort ancien, car des fouilles un peu profondes ont mis à jour de nombreux débris provenant de l'époque romaine. C'est ainsi qu'en 1876-77, lors de la construction du chemin de fer de la rive droite, à l'ouest de la route nationale qui représente très sensiblement l'emplacement de la voie romaine de Lyon à Marseille, on a découvert dans un champ des ruines d'habitations, des médailles, des lampes en bronze, de nombreux ossements humains, etc., objets qui, pour la plupart, se trouvent aujourd'hui déposés au musée de Saint-Germain-en-Laye.

---

(15) *Cavaniacum, cabannacus.* D'après Littré, l'étymologie viendrait du celtique : *caban, cab,* hutte, cabane, *cabana* en provençal.

(16) Cette charte, d'après Charvet, Colombet, *Histoire de l'Église de Vienne,* est la première du cartulaire de l'Église de Vienne où l'on ait employé l'ère chrétienne.

Digitized by Google

Du moyen âge, Chavanay a conservé une partie de son enceinte, encore debout, ainsi que les vestiges de son château qui aujourd'hui se trouve englobé dans une construction moderne. Cette construction est actuellement la propriété de la famille Eraud qui la tient de la famille Giraud, laquelle la tenait à son tour du comte de Noailles, car on ne peut guère considérer comme propriétaires MM. Marlhier et Rousselon, qui ne semblent avoir été que des marchands de biens. Le château était encore il y a quelques années, flanqué d'une de ses vieilles tours. A mettre au compte du prédécesseur immédiat au comte de Noailles, à savoir le marquis de Senozan, le don d'une rente annuelle et perpétuelle de 200 livres qu'il a faite pour l'éducation des enfants pauvres de la commune. — L'église de Chavanay, placée sous l'invocation de saint Jean-Baptiste, n'est composée que d'une seule nef plafonnée et d'une chapelle latérale. Sa forme est un carré long ; les croisées sont ornées de beaux vitraux représentant les apôtres et les vertus théologales. Au-dessus de la porte latérale, sise au midi, existe une inscription funéraire de 1324, faisant mention « d'une rente de grains et vin constituée au profit de la confrérie du Saint-Esprit, par Jacques Audon. » Devant l'église et sur la place, est une croix fort bien faite et fort bien conservée, qui date de 1550. J'ajouterai enfin que le village a conservé quelques maisons datant des XVIe et XVIIe siècles.

Au hameau de la Gorge, près Chavanay, se trouve une chapelle rurale, dédiée à saint Basile, où le culte d'ordinaire, ne se pratique qu'au moment des récoltes. Je n'ai trouvé aucun renseignement sur cette chapelle touchant son histoire. — A Verlieu ou Verleu, est une autre église de construction moderne, car elle remonte à 1839. Ce hameau, qui dépend de la commune de Chavanay, possède un curé

Digitized by Google

depuis 1842, époque où cette paroisse a été démembrée de celle de Chavanay.

Au point de vue religieux, Chavanay possédait jadis un prieuré, lequel était une dépendance de l'abbaye d'Ainay. Quand on étudie l'histoire de ce monastère (17), on constate qu'à partir du XIe ou XIIe siècle, il se produisit pour lui une ère de prospérité qui devait durer cinq à six siècles. Serait longue l'énumération de toutes les possessions, églises, prieurés, etc., qui appartenaient à l'abbaye d'Ainay. Cependant dans une charte, datée du 26 février 1153 (18), où se trouvent mentionnées les églises dépendant de l'abbaye, on ne trouve cités ni le prieuré de Chavanay, ni l'église Saint-Basile. Faut-il en conclure que le prieuré n'était pas encore constitué ?

Toutefois, c'est à partir du commencement du XIIIe siècle jusqu'au milieu du XIVe, que nous trouvons indiqués les prieurs de Chavanay dans les chartes de cette époque. La première en date, où cette mention soit faite, est celle de juin 1238 (19) où apparaît Guichard de Marceu. Une seconde est celle de mai 1251 (20), intitulée : « Règlements en faveur de l'abbaye d'Ainay, ordonnés par P. évêque d'Albano », où le prieur de Chavanay apparaît comme arbitre, en compagnie de délégués de Vernaison, de Saint-Symphorien, de Champagneux, près la Guillotière, etc. Une troisième, en date du 20 novembre 1266 (21), où il

(17) *Chartularium magnum Athanacense*, c'est-à-dire, *Grand cartulaire de l'abbaye d'Ainay*, avec documents inédits, publiés par le comte de Charpin-Feugerolles et C. Guigues, 2 tomes, 1885.

(18) Charte 34, du tome Ier, *Chartularium magnum Athanacense*.

(19) Tome II, p. 63.

(20) Page 173, tome II.

(21) Page 83, tome II, *loc. cit.*

Digitized by Google

est porté « confirmation par Etienne, fils de Guillaume Bozon de Condrieu, d'une sentence arbitrale intervenue entre son père et G. d'Urgel (22), prieur de Chavannay, au sujet de la dîme d'une vigne et d'un moulin situés audit Chavannay. » Une autre, datée du 1er avril 1300, où est cité comme arbitre Humbert de Varey, prieur de Chavanay, en compagnie de Jean, prieur de Saint-Julien-en-Jarez ; une dernière enfin du 24 avril 1309, où il s'agit d'un différend à trancher, « Uffredo de Vego, priore de Chavaney. »

Ces quelques extraits sont suffisants pour montrer le rôle relativement important que jouaient alors les prieurs de Chavanay. Les dignitaires appartenaient aux meilleures et plus grandes familles de l'époque : tels, les Varey, dont certains membres se firent plus tard protestants, tels surtout les d'Urgel issus des barons de Saint-Chamond-Saint-Priest.

Mais en 1315 (12 novembre - 2 décembre) (23), fut décrétée l'union du prieuré de Chavanay à la *pitancerie* d'Ainay, avec apport à cette dernière, des émoluments, ressources y affectés. C'était la suppression totale du prieuré, ainsi que le démontre le récit ci-après : *Volentes et constituentes quod dictus prioratus de Chavanay situs in diocesi Viennensi, amodo nomen prioratus non habeat, sed nomen dicti prioratus ex nunc extinctnm et suffocatum remaneat, tanquam*, etc. (24).

A partir de cette époque, Chavanay devint paroisse. C'était l'abbé d'Ainay qui nommait à la cure, alors que le chapitre de Saint-Pierre de Vienne nommait à celle de

(22) Ce Guichard d'Urgel ou Durgel, qui était prieur de Chavanay en 1266, avait été auparavant prieur de Thonon, en Savoie, en 1249. C'était toujours le même diocèse, *pagus Viennensis*.

(23) Charte 44 du *Grand cartulaire d'Ainay*.

(24) Page 244, *Chartularium Athanacense*, tome II.

Digitized by Google

Pélussin : juridiction assez étrange — puisque les deux localités étaient situées dans le diocèse de Vienne — et qui persista jusqu'à la Révolution. M. de Jarente, en sa qualité d'abbé commendataire d'Ainay, fut le dernier *patron* de Chavanay, suivant l'expression mentionnée dans le *rôle* des paroisses du diocèse de Vienne de 1787.

(*A suivre.*) Docteur J. ÉRAUD.

Digitized by Google

RECHERCHES

SUR

LA VIE ET LES ŒUVRES

DE

THOMAS BLANCHET

PEINTRE ET ARCHITECTE (*)

DOCUMENT N° VIII

Marché pour la salle du consulat de l'Hôtel de Ville de Lyon.

CEDDE de priffaict pour la peinture de la chambre du consulat, passé par messieurs les prévost des marchans et eschevins à sieurs Germain Panthot et Thomas Blanchet, Mes peintres, du 27e novembre 1659.

« Pardevant le nore royal soubzné et en présence des tesmoins après nommez, furent présens messire François de Baillon, chevalier, comte de la Salle, baron de Jons, seigneur de Saillans et autres places, capitaine lieutenant de la compagnie d'ordonnance de monsieur le comte de Montrevel, prévost des marchans et eschevins ; nobles Louis Dugas, seigneur de Bois Sainct Just, coner du Roy, esleu en l'eslection de Lyonnois ; Hugues André, sieur de Fromante, Marc-Antoine Mazenod, bourgeois, et Charles Rougier, escuyer, coner du Roy en la sénée et siège présidial de Lyon, eschevins de lad. ville et commté de Lyon, lesquelz de leur gré, esd. qualitez de prévost des marchans et eschevins,

---

(*) Voir la *Revue du Lyonnais* de Février, Mars, Avril et Mai 1895.

Digitized by Google

ont baillé et baillent par ces présentes à marché et priffaict à sieur Germain Panthot, me peintre ordinaire de lad. ville, et sieur Thomas Blanchet, aussy me peintre, demt à présent aud. Lyon, joinct avec lui, présens et acceptans. Assavoir de dorer avec du fin or à huille les corniches, consoles et autres ornemens de sculpture de menuiserie servans pour le lambris et platfond que lesd. sieurs font faire, dans l'Hostel de ville, en la chambre du consulat, et pour ce, auparavant que poser led. or fin à huille, lesd. sieurs Panthot et Blanchet feront toutes les couches d'huille, de peinture et or, couleurs nécessaires pour la bonté et la beauté de l'œuvre, conformément au desseing paraffé par le consulat, le sixiee janvier de la présente année, et à ces fins fourniront les peintures, journées d'ouvriers et généralemt tout ce qu'il conviendra, excepté les eschaffaudages qui seront fournis par lesd. sieurs prévost des marchans et eschevins. De plus lesd. sieurs Panthot et Blanchet feront un grand tableau à huille, sur bonne toille qui sera de la longueur et largeur qu'il conviendra pour servir de plat fond aud. lambrissage, lequel tableau sera faict suivant autre desseing paraffé cejourd'huy, par le nre royal soubzné et feront poser icelluy en place à leur despens; à tous lesquelz ouvrages lesd. entrepreneurs travailleront en personne, et ou il leur conviendroit employer avec eux d'autres peintres. Ils seront obligez de prendre de bons et excellens ouvriers et d'employer les plus belles et vifves couleurs qui se pourront trouver par lad. œuvre ; laquelle ils promettent rendre faicte et parachevée, bien et deuement, à dicte de peintres expertz à ce cognoissans, dans trois moys prochain à compter d'huy, et ce moyennant les pris et somme de huit mille livres tz et dix louis d'or d'estraines, que lesd. sieurs prévost des marchans et eschevins esd. qualitez ont promis et promettent faire payer ausd. sieurs Panthot et Blanchet, sçavoir : trois mil livres tz. présentement en un mandement consulaire qu'ilz ont cejourd'huy fait expédier sur Me Claude Pécoil, receveur des deniers communs, dons et octroys de lad. ville, dont lesd. Panthot et Blanchet se sont contentés et contentent et en ont quicté et quictent lesd. sieurs prévost des marchans et eschevins et tous autres, ne servant néantmoins ceste quictance avec autre que lesd. sieurs Panthot et Blanchet seront tenus de passer au bas dud. mandement au proffict dud. sieur Pécoil, de lad. somme de trois mil livres tz. que pour un seul et mesme acquict d'icelle et le surplus de lad. somme de huict mil livres tz. d'une part et dix louys d'or d'autre, leur sera payée à mesure qu'ilz travailleront à lad. œuvre, fin d'icelle, fin de payement.

Digitized by Google

« Ainsi a esté convenu et accordé. . . . . .

« Faict et passé aud. Lyon, dans led. Hostel de ville, après midy, le vingt septième jour de novembre mil six cent cinquante neuf, présens Me Claude Deberc, mandeur de lad. ville, et Me Charles Renaud, nre, et Clément Jasserant, clerc aud. Lyon, tesmoins qui ont signés avec lesd. sieurs prévost des marchans et eschevins et lesd. sieurs Panthot et Blanchet, soyt scellé (1). »

Signé : LASALLE, DUGAS, Hugues ANDRÉ,
MAZENOD, ROUGIER,
PANTHOT, T. BLANCHET, RENAUD,
DEBERC, JASSERANT,
JASSERANT, nre royal.

DOCUMENT N° IX

Marché pour le grand escalier de l'Hôtel de Ville.

« Cedde de priffaict pour la peinture de la voulte du grand degré de l'Hostel de ville, passé par messieurs les prévost les marchans et eschevins à srs Germain Panthot et Thomas Blanchet, mes peintres, du 30e aoust 1661.

« Pardevant nre royal à Lyon soubzné et en présence des tesmoins après nommez, furent présens messire Hugues de Pomey, seigneur de Rocheffort, les Sauvages et Rancé, coner du Roy en ses conséilz, prévost des marchans ; nobles Jacques Michel, seigneur de la Tour de Champs ; Barthelemy Ferrus, coner de Sa Majesté, coneur des rentes provincialles en la généralitè de Moulins, Dominique de Ponsainpierre et Roman Thomé, bourgeois, eschevins de lad. ville et commté de Lyon, lesquels de leur gré esd. qualitez de prévost des marchans et eschevins ont baillé et baillent par ces présentes à marché et priffaict, à sieur Germain Panthot, me peintre ordinaire de lad. ville et à sieur Thomas Blanchet, aussy me peintre, joinct avec luy, présens et acceptans, assavoir de peindre à huille la voulte et toute la circonférence et

(1) Archives de la ville de Lyon, minutes de Me Jasserant, 3e volume, fo VcLII.

Digitized by Google

contenue du grand degré de l'Hostel commun de lad. ville, à prendre puis lad. voulte jusques en bas rez terre, sçavoir : lad. voulte jusques au cordon de pierre de taille (faisant sortie des trois costés d'environ trois poulces) des figures de coloris, et despuis led. cordon jusques en bas de grizaillie des figures et festons y compris les balustres, coudières et voultes supportant lesd. degrés, les voulletz des fenestres, portes et généralement tout ce qui est contenu dans lad. circonférence dud. degré ; le tout conformément aux desseing faictz par led. sieur Blanchet, scavoir ceux de lad. voulte et jusques audict cordon sur deux toilles, et le surplus despuis le cordon jusques en bas sur trois feuilles de papier paraffez par ledit sieur prévost des marchans et par lesd. Panthot et Blanchet, sauf à adjouter ausd. desseings ce que lesd. Panthot et Blanchet trouveront à propos, attendu qu'ils ne sont entièrement parachevez. A toutes laquelle peinture, grizallies ou bas relief, lesd. sieurs Panthot et Blanchet mettront sur place une première couche d'huille, laquelle estant sèche, ilz en remettront une seconde, en sorte que lad. voulte, circonférence et contenue dud. degré despuis le rez du pavé jusques en hault, en soit bien et duement imbu, et après ce lesd. sieurs Panthot et Blanchet, mettront à exécution, avec toutes les proportions requises lesd. desseings et y employeront les plus belles et vifves couleurs qui se pourront trouver sans employer aucun blanc, sinon de céruse de Venise, y travailleront en personne et de leurs propres mains, et où il seroit nécessaire d'employer d'autres avecq eux, ilz seront tenus de prendre de bons et excellens ouvriers ; tous lesquelz ouvrages de peinture sus specifiez, lesd. sieurs Panthot et Blanchet ont promis et promettent de rendre faictz et parachevé a dicte de peintres expertz et personnes à ce cognoissans dans deux ans prochains, et à ces fins commenceront à travailler incessamment et sans discontinuation ; et fourniront toutes journées d'ouvriers, huille, peintures, couleurs, céruse et autres choses nécessaires pour l'accomplissement dud. ouvrage, fortz et excepté les eschaffaudages, charpenteries et platrisages qu'il conviendra pour lesd. ouvrages qui seront fournis par lesd. sieurs prévost des marchans et eschevins.

« Le présent marché faict et passé moyennant le pris et somme de quinze mille livres tz. et de cinquante louis d'or pour estraines. Lesd. sieurs Panthot et Blanchet ont cogneu et coufessé avoir eu et receu desd. sieurs prévost des marchans et eschevins, la somme de trois mille livres en un mandement consulaire de pareille somme qu'ilz leur ont cejour-

Digitized by Google

d'huy faict expédier sur Mre Claude Pécoil, receveur des deniers communs, dons et octroys de lad. ville, dont ilz se sont contentez et contentent et les en ont quicté et quictent ne servant néantmoins ceste quictance avec autre qu'ils seront tenus de passer au bas dud. mandement au proffict dud. sieur Pécoil, pour l'allocation de lad. somme de trois mille livres tz. en ses comptes, que pour un seul et mesme acquict d'icelle. Et le surplus dud. pris se montant, la somme de douze mil cinq cens cinquante livres, lesd. sieurs prévost des marchans et eschevins esdites qualitez, ont promis et promettent faire payer ausd. sieurs Panthot et Blanchet à mesure qu'ils travailleront à lad. œuvre ; fin d'icelle, fin de payement.

« Ainsy a esté convenu, etc. . . . . .

. . . . . .

« Faict et passé aud. Lyon dans lesd. hostel commun le trentième jour d'aoust mil six cent soixante un après midy ; présens Me Claude Deberc, mand. de lad. ville, et Clément Jasserant, praticien aud. Lyon, tesmoins qui ont signez avec lesd. parties (2). »

Signé : DEPOMEY, MICHEL, B. FERRUS, PONSAINPIERRE, THOMÉ, PANTHOT, BLANCHET, DEBERC, JASSERANT,

JASSERANT, nre royal.

DOCUMENT N° X

Marché pour la salle de la Nomination à l'Hôtel de Ville.

« Prix fait pour la peinture et dorure de la salle de la nomination passé par Mrs du Consulat à sieurs Germain Panthot et Thomas Blanchet mrs peintres du IXe juin 1671.

« Pardevant le notaire royal à Lyon soubzigné et en la présence des tesmoins ci-après nommez furent présens messire Jean Charrier, seigneur de la Barge, chevalier conr du Roy, Trésorier général de France en la généralité de Lyon, prévost des marchans, nobles Alexandre

(2) Archives de la Ville de Lyon, minutes de Me Jasserant, 4e volume, fo 472.

Digitized by Google

Seguin, advocat en Parlement, cy-devant conseiller du Roy, esleu en l'eslection de Lyonnois, Laurent Anisson, sieur d'Auteroche, Jean-François Philibert et Guillaume Périer, eschevins de lad. ville de Lyon, lesquels de leur grez esd. qualitez de prévost des marchans et eschevins ont baillé et baillent par ces présentes à marché et prix fait à sieur Germain Panthot, me peintre ordinaire de lad. ville et à sieur Thomas Blanchet aussy me peintre en ceste ville présens et acceptans les ouvrages de peinture et dorure mentionnez cy-après qu'il convient faire en la salle des portraits où se fait la nomination de mrs les prévost des marchans et eschevins estant dans l'Hostel commun de lad. ville scavoir : est de mettre deux couches à huille de couleur d'olive sur toute la menuiserie du platfonds de lad. salle avec des fillets d'or conformément et à proportion de ce qui est marqué sur la sculpture et architecture au dessein en papier qui a esté cejourd'hui paraffé par les parties, enrichir le grand cadre dud. platfonds de deux grands ornemens feints de sculpture rehaussez d'or et garnis de culs de lampe, les quatre parquets ornés d'oves feintes de sculpture rehaussées d'or ; mettre une couche de ladite couleur d'olive tant sur la grande corniche qui porte le platfonds que sur les cadres des portraits, cheminées, portes et fenêtres ; faire des fillets d'or aux endroits nécessaires de lad. cheminée et à touttes les bordures des portraits tant de Mrs du Consulat que de Nosseigneurs les Gouverneurs, à partie des sculptures qui sont autour et joignant lesd. portraits, dorer une baguette d'or bruny autour du tableau d'Henry quatriesme, sur lad. cheminée, et, finalement faire un grand tableau dans led. platfonds d'environ trente pieds de long sur vingt de large, suivant le dessein sur toille de l'invention et de la main dud. sr Blanchet, qui a esté paraffé aujourd'huy par lesd. parties. Tout lequel ouvrage sera fait avec les proportions requises, auquel lesd. sieurs Panthot et Blanchet employeront les plus belles et vifves couleurs qui se pourront trouver et y travailleront en personne et de leurs propres mains, et ne se serviront que de très bons et excellens ouvriers pour que cet ouvrage soit fait dans la dernière perfection, ce qu'ils promettent de faire à dite de peintre expert et personnes à ce cognoissans dans les festes de Paques prochaines, et fourniront pour cet effet touttes journées d'ouvriers, huille, peinture, or, couleurs et autres choses nécessaires pour l'accomplissement dudit ouvrage, fors et excepté les échaffaudages, charpenterie, menuiserie, sculpture et plastrissages qui seront fournis par lesd. sieurs prévost des marchans et échevins.

Digitized by Google

Le présent marché et prix fait, fait et passé moyennant le prix et somme de sept mille cinq cens livres, par advance et à bon compte de laquelle lesd. sieurs Panthot et Blanchet ont cogneu et confessé avoir eu et receu desd. sieurs prévost des marchans et eschevins, la somme de deux mille cinq cens livres, en un mandement consulaire de pareille somme qu'ils ont cejourd'hui fait expédier ausd. sieurs Panthot et Blanchet, sur mre François Bénéon, receveur des deniers communs, dons et octroys de lad. ville dont ilz se sont contentez et contentent et les en ont quictez et quictent, ne servant néantmoins cette quictance, avec autre qu'ils seront tenus de passer au bas dud. mandement au proffit dud. sieur Bénéon, pour l'allocation de lad. somme de deux mille cinq cens livres tz. en la despence de ses comptes que pour un seul et mesme aquit d'icelle. Et le surplus dud. prix se montant cinq milles livres, lesd. sieurs prevost des marchans et eschevins esd. qualitez, ont promis et promettent le faire payer ausd. sieurs Panthot et Blanchet, à mesure qu'ils travailleront à lad. œuvre en fin de laquelle, final et entier payement leur sera fait.

Ainsy a été convenu, etc.

Fait et passé aud. Lyon dans led. hostel commun, le neufviesme juin mil six cens soixante unze, asprès midy, présens mrs François Leblanc, commis au secrétariat de lad. ville et Vincent Chossende, praticien aud. Lyon, temoins requis, qui ont signés avec les parties (3). »

Signé : CHARRIER DE LA BARGE, SÉGUIN, ANISSON.
PHILIBERT, PERIER, PANTHOT, BLANCHET,
LEBLANC, CHOSSENDE,
RENAUD, nore royal.

---

(3) Archives de la ville de Lyon, minutes de Me Renaud, 15e volume, fo IIIIc64. Nous devons la communication des marchés VI à X à l'obligeance de M. Favier, chef du bureau des Archives municipales de Lyon.

Digitized by Google

DOCUMENT N° XI

Etat de la chapelle des Messieurs au collège de la Trinité.

Le 8 juillet 1763.

« Cette chapelle est terminée du côté de l'entrée par une tribune en pierre polie ornée de figures en grand relief parties peintes et parties dorées ; il y a huit tableaux attachés et placés dans la boiserie des deux côtés représentant divers sujets tirés de l'histoire sainte par Thomas Blanchet, et deux autres, moins grands, terminant cette décoration du côté de la tribune. La chaire est peinte et dorée et le sanctuaire est séparé par une balustrade de marbre noir. Le rétable, formé de deux grandes colonnes portées sur des piédestaux de marbre noir et rouge, d'ordre corinthien, est orné de figures d'anges en grand relief, entourant un grand tableau représentant l'Assomption de la Ste Vierge aussi par Thomas Blanchet, le tabernacle en lapis lazuli a des colonnes de bronze doré soutenant un couronnement partie bronze doré, partie argent.

A droite et à gauche de l'autel sont deux portes fenêtres avec carreaux en glace avec tain au dessus desquelles se voient aussi deux tableaux, l'un représentant St Jean l'évangéliste et l'autre St Joseph également de Blanchet (4).

DOCUMENT N° XII

Lettres patentes autorisant l'établissement d'écoles académiques en province.

« Saint-Germain en Laye. Novembre 1676.

Louis, etc. La splendeur et la félicité d'un état ne consistant pas seulement à soutenir au dehors la gloire de nos armes, mais aussi à faire

(4) Procès-verbal des commissaires nommés par le consulat pour la remise aux Oratoriens. 8 juillet 1763.

Digitized by Google

éclater au dedans l'abondance des richesses, et fleurir l'ornement des sciences et des arts; nous avons été porté dès il y a plusieurs années à établir, outre plusieurs académies tant pour les lettres que pour les sciences, une particulière pour la peinture et la sculpture, dont ceux qui en font profession nous ont rendu et rendent encore tous les jours d'agréables services, par les excellents ouvrages dont ils ont orné et enrichi nos maisons royales. Et comme nous avons été informé par notre ami et féal conseiller ordinaire en tous nos conseils, le sieur Colbert, surintendant et ordonnateur général de nos bâtiments, arts et manufactures, que par la bonne conduite des officiers de la dite académie de peinture et de sculpture, il y avait lieu de rendre encore plus universel l'effet que ladite académie a produit dans notre bonne ville de Paris, en l'étendant dans tout le reste de notre royaume par l'établissement de quelques écoles académiques en plusieurs autres villes, sous la conduite et administration des officiers de ladite académie royale, dans lesquelles pourroient estre instruits divers bons élèves qui, par cette éducation, se rendroient capables de nous rendre service et au public, et de parvenir à la réputation de leurs maîtres, s'il nous plaisoit accorder l'établissement desdites écoles académiques et approuver les articles et règlements qui nous ont été présentés à cet effet.

A ces causes, ayant égard à l'utilité que nos sujets peuvent recevoir desdites écoles académiques, et inclinant à inclinant à la prière de notre cher et féal, le dit sieur Colbert, désirant aussi favorablement traiter la dite académie royale, et faire les susdits règlements ci attachés sous le contre scel de notre chancellerie; nous avons de notre grâce spéciale permis, approuvé et autorisé, permettons, approuvons et autorisons, par ces présentes signées de notre main, l'établissement desdites écoles académiques; voulons qu'elles se tiennent désormais dans toutes les villes où il sera nécessaire, sous le nom d'écoles académiques de peinture et de sculpture; que le dit sieur Colbert en soit le chef et le protecteur; qu'il en autorise les statuts et les règlemens sans qu'il soit besoin d'autres lettres de nous que les présentes, par lesquelles nous confirmons dû maintenant comme pour lors, tout ce qu'il fera pour ce regard. Si donnons, etc (5). » Ces lettres patentes furent enregistrées au parlement de Paris, le 22 décembre 1676.

(5) Archives nationales, registre O[1] 20, fol. 365 v°.

Digitized by Google

DOCUMENT N° XIII

Règlements des écoles académiques de province, faits en parlement le 22 décembre 1676.

« Comme il a plu au roi d'accorder à l'Académie royale de peinture et de sculpture la permission d'avoir divers lieux en différents endroits de la ville de Paris, pour faire les exercices des modèles sous les noms et direction des officiers qui la conduisent; et que pour favoriser davantage l'instruction des étudiants, S. M. a bien voulu entretenir une école académique dans la ville de Rome, sous la conduite des officiers qu'elle y envoie. La dite académie royale, jugeant qu'il serait utile d'établir en diverses villes du Royaume des écoles académiques qui dépendront d'elles, tant parce qu'il y a, en plusieurs endroits, quantité de curieux et d'amateurs de la peinture et sculpture qui désireront s'instruire et faire instruire leurs enfants dans la connaissance et la pratique de cet art, et qu'il s'en pourroit trouver quelques-uns qui, étant cultivés, se rendroient capables de servir utilement le roi. La dite académie a résolu que la proposition de cet établissement seroit présentée à monseigneur Colbert son protecteur. Ce qui ayant été fait, et ladite proposition ayant été par lui agréée; la même académie assemblée pour délibérer sur lesdits établissements, a dressé les articles suivants, pour être présentés à sa majesté.

Art. 1. — Que lesdites écoles académiques seront sous la protection du protecteur de l'académie royale, et qu'on choisira pour vice-recteur telle personne de qualité éminente qui sera trouvée à propos dans tous les lieux où lesdites écoles seront établies.

Art. 2. — Que lesdites écoles seront gouvernées et conduites par les officiers que l'académie royale commettra, lesquels seront tenus de se conformer à la discipline de ladite académie, et de suivre les préceptes et manières d'enseigner qui y seront résolues.

Art. 3. — Que s'il arrivait contestation entre les susdicts officiers dans les exercices desdites écoles académiques, touchant les arts qui y sont enseignés, ou l'instruction des étudiants, ils seront tenus d'en informer incessamment l'académie royale, afin que lesdites contestations y soient décidées.

Digitized by Google

ART. 4. — Qu'il sera permis aux officiers commis pour la conduite des dites écoles, de se faire soulager dans les exercices ordinaires, par des gens capables qu'ils pourront rencontrer dans lesdites villes, auxquels ils donneront la qualité d'adjoints ou aides et qui participeront à leurs privilèges dans lesdites villes seulement.

ART. 5. — Que le lieu où lesdits exercices se feront étant consacré à la vertu, sera en singulière vénération à tous ceux qui y seront admis et à la jeunesse qui y sera enseignée; en sorte que s'il arrivoit qu'aucun vint à blasphémer le saint nom de Dieu, ou parler de la religion et des choses saintes par dérision et avec irrévérence, ou proférer des paroles déshonnêtes, il sera banni desdites écoles.

ART. 6. — Que l'on ne parlera dans lesdites écoles que des arts de peinture et de sculpture et de leurs dépendances; et qu'on n'y pourra traiter d'aucune autre matière.

ART. 7. — Qu'excepté les dimanches et les fêtes, lesdites écoles seront ouvertes tous les jours de la semaine à la jeunesse et aux étudians pour y dessiner l'espace de deux heures, et profiter des leçons qu'on y fera, tant sur le modèle qui sera mis en attitude par les professeurs, que sur la géométrie, la perspective et l'anatomie.

ART. 8. — Que les officiers desdites écoles communiqueront à l'académie royale, quatre fois l'année pour le moins, les ouvrages de leurs étudiants, tant ceux de leurs études ordinaires, que ceux qu'ils feront pour les prix qui pourront leur être distribués.

ART. 9. — Que pour la discipline et les règles particulières que les étudiants devront observer, les officiers qui seront commis auxdites écoles académiques les règleront entre eux, selon l'usage et la commodité des lieux, et suivant ceux qui sont établis à l'académie royale dont copie leur sera donnée (6). »

Signé : LEBRUN, premier peintre du roi, chancelier et principal recteur de l'académie; ANGUIER, GIRARDON, MARSY, C. BEAUBRUN, DE BUISTER, G. DE SÈVE l'aîné, BERNARD, Ferdinand REGNAULDIN, PAILLET, COYPEL, DE CHAMPAIGNE, P. DE SÈVE, BLANCHARD, DELAFOSSE, LEHONGRE, CORNEILLE, RAON, HOVASSE, Baptiste TUBY, RABON, SYLVESTRE, FRIQUET, BORSON, TESTELIN, professeur et secrétaire.

---

(6) Archives nationales, *ut suprà.*

Digitized by Google

DOCUMENT N° XIV

Extrait des fiches du secrétaire de l'Académie royale de peinture et de sculpture.

« Thomas Blanchet, peintre d'hystoire, 11 avril 1676.

Proposé à l'académie, par lettre, d'établir à Lyon une école académique de peinture et de sculpture pour y former la jeunesse dans ces deux arts; la compagnie consent à favoriser l'exécution de cet établissement et nomme M. Coysevox adjoint au professeur pour y enseigner, etc. (Voyez art. 157 relatif à Coysevox.)

30 mai 1676. — Demande encore par lettre d'être reçu en qualité d'académicien se soumettant à l'examen de la compagnie sur tel ouvrage qu'elle voudra lui prescrire, l'Académie connaissant le mérite particulier de M. Blanchet et touchée des civilités et soumissions portées par sa lettre le reçoit en qualité d'académicien, ordonne que ses lettres lui soient expédiées. Se rapportant à lui sur le sujet et la grandeur de son tableau de réception. Et ayant repris en considération l'établissement proposé par led. S. Blanchet. Résolu que l'on prendra les ordres de M. le Protecteur et cependant que led. S. Blanchet sera nommé et établi professeur dont mention sera faite dans sa lettre d'agrégation.

Le 2 janvier 1677, l'académie donne à Blanchet et à Coysevox la commission pour établir une école académique à Lyon et nomme en même temps professeur Coysevox qui n'était qu'adjoint professeur (7). »

DOCUMENT N° XV

Marché pour cinq tableaux dans l'église Saint-Pierre, à Lyon.

« Personnellement estably sieur Thomas Blanchet peintre du Roy et de messires Prévost des marchands et eschevins de Lion lequel de

---

(7) Extrait de la fiche 158, conservée aux Archives de l'École nationale et spéciale des Beaux-Arts de Paris et communiquée à l'auteur par M. Muntz.

Digitized by Google

gré a prins à priffaict d'Illustre et puissante dame Madame Antoinette d'Albert de Chaulnes, Abbesse du royal monastaire de St Pierre du d. Lion présente et acceptante, assavoir de lui faire et peindre cinq tableaux dont quatre seront de grandeur juste et convenable pour remplir sans autre bordure les quatre cadre de stuc faisant partie du restable que mad. dame a faict faire dans le sanctuaire de son Esglise et le cinquiesme sera de grandeur convenable pour remplir son cadre ou bordure l'espace qui se trouve en haulteur entre les degrés de l'autel et la prison de sainct Pierre et en largeur depuis un des pilastres qui soubstiennent la dicte prison jusques à l'autre, les dicts premiers quatre tableaux représenteront quatre événements princippaux de la vie de St Pierre, suivant et conformément aux dessins qui en seront faicts par le sd. S. Blanchet et le cinquiesme qui sera sur l'autel au dessoubs de la prison représentera la scène de nostre Seigneur avec les appostres dans le cénacle pour lesquels cinq tableaux sera faict cinq dessins par le sd. S. Blanchet qui seront paraffés par ma dicte dame dans huicts jours proch. Ce faict à luy remis et lesquels tableaux le dict sieur Blanchet promet rendre à ma dicte dame faicts et parfaicts a dicte d'experts scavoir les quatre premiers dans la feste du St Sacrement prochain et le cinquiesme représentant la scène dans le jour et feste de St Ennemond aussi prochain qui est le vingt huict septembre Moyennant le Prix et somme de trante Louis d'or pour chacun des sd. tableaux faisant pour tous la somme de seize cens cinquante livres surquoy et par advence le sd. S. Blanchet a réellement et comptant receu en bonne monnoye ayant cours de mad. dame la somme de cent cinquante livres a son consentement dont il l'a quicté et quicte. Et pour le surplus qui est quinze cens livres mad. dame les luy promet payer les sd. tableaux estant posés bien peints et bien faicts comme dict est et a mesure que chaque tableaux sera posé luy sera payé troys cens livres. Le tout faict par promesses, serment, etc...

A Lyon au parloir de mad. d. dame le dix sept novembre mil six cens soixante seize après midy (8). »

En marge : « Il y a quictance des sd. 1650 du 28 juin 1683 au regd et apprès fo 412. »

---

(8) Archives du département du Rhône, actes de Rougeault, notaire royal, prévost et secrétaire du royal monastère de Saint-Pierre. 5 juillet 1674 à 18 novembre 1678, H. 4180.

Digitized by Google

Plus bas en marge aussi : « est déceddé le lundy 20 juin 1689 à 11 heures du soir. »

DOCUMENT N° XVI

Marché pour un bas-relief en argent, du grand autel, à l'église Saint-Pierre à Lyon.

26 juillet 1677

« Mr Martin Villette maistre orfebvre à Lyon..... faire en véritable argent un bas relief ayant de largeur cinq pieds deux poulces et d'aulteur vingt deux poulces et demy lequel bas relief représentera une adoration des pasteurs dont les principalles figures seront d'ung relief considérable, le tout conformément en quantité et façon au dessein dud. Th. Blanchet peintre du Roy et de Mgsrs les P. des M. et E. remis aud. Villette par led. S. Blanchet a..... aux prix de vingt neuf livres le marc et pour la façon lad. table, ma d. dame promet payer au d. sr Villette la somme de cinq cens livres pour tout prix de la d. façon. »

T. Blanchet signa à la minute.

Le 8 octobre une convention fut de nouveau passée pour augmenter le relief de certaines figures de cette table. L'abbesse lui paya 66 livres de plus et prolongea le temps pour l'exécution.

Thomas Blanchet fut aussi présent à la passation de cet acte (9).

DOCUMENT N° XVII

Marché pour les figures en argent du tabernacle en bronze doré du grand autel de l'église Saint-Pierre à Lyon.

AMABLE SERMET Me ORFÈVRE A LYON

15 juin 1677

« Quatre figures d'argent représentant des enfans dont 2 serviront

(9) Actes du notaire Rougeault, H. 4180.

Digitized by Google

de termes au deux costés de la porte du tabernacle du Me autel..... les deux autres couchés sur le pourtour du d. tabernacle..... conformément au dessein faict par Me Thomas Blanchet peintre du Roy et de Messires les prévost des marchans et eschevins... plus deux têtes de chérubins aussi en argent servant de console au retour des pilastres, au dessus desquelles testes descendront des ornemens d'argent selon le dessein qui sera donné par le dit sr Blanchet... un placard d'argent contenant toutte la grandeur de la porte du tabernacle sur lequel sera élevé en ronde bosse aussy d'argent l'apparition de l'ange à St Pierre au sépulchre de Nostre seigneur, plus faire une couronne d'épines d'argent en hault et accompagnée des trois clous pour remplir tout le tympan du fronton le tout de bon argent..... (10). »

Les deux termes de devant ne furent pas, à ce qu'il paraît, exécutés par Sermet mais par Michel Mouton aux mêmes conditions sur les dessins et acceptation de Blanchet (11).

DOCUMENT N° XVIII

Marché pour un tabernacle en bronze doré du grand autel à l'église Saint-Pierre à Lyon.

12 avril 1678.

Claudine Ogeard vefve de George Polat Me orfebvre a livré..... faire un tabernacle, conforme au desseing et modelle, qui est sur le maistre autel avec tous les ornemens, crampons, nécessaires pour recevoir les pièces d'anges qui sont destinées pour y estre posées et relevées quand on voudra, comme aussy fera les ornemens de bronze partout où Mad. dame souhaitera tant sur le dôme suivant son architecture présente que sur les marches..... et suivra pour la grandeur, les mesures à l'architecture le dessein faict par le d. sr Blanchet, paraffé..... au prix de cent cinquante livres... »

Il y a un marché du 5 juillet 1678 pour dorer ce tabernacle « selon

(10) Actes du notaire Rougeault, H. 4180.

(11) *Ibid.*, H. 4176, marché du 1er juin 1681.

Digitized by Google

qu'il sera indiqué... par le sr Thomas Blanchet, peintre, etc... pour neuf cens livres (12). »

DOCUMENT N° XIX

1er Marché pour les sculptures du grand escalier du monastère de Saint-Pierre à Lyon.

« Personnellement establys sieurs Nicolas Bidau et Simon Guillaume, sculpteurs à Lyon, lesquels de gré, tous deux ensemble, solidairement l'un pour l'autre, le chacun d'eux seul pour le tout, sans division ny discution, à quoy ils renoncent, confessent avoir faict marché et prins à prisfaict d'Illustre et puissante Dame Madame Antoinette d'Albert de Chaulnes, abbesse du Royal monastaire de Sainct Pierre dudict Lyon, présente et acceptante, assavoir de faire, fournir et poser dans le grand degré du bastiment de madicte dame, du costé de la rue St Pierre, les ouvrages qui s'ensuivent : Premièrement tant sur les quatre grandz frontons que sur les cinq des portes et les ornement dont le bossage ont esté laissés dans les endroictz pour ce nécessaires, le nombre de neuf pièces d'ornement outre ceux des palmes et feuillages, accompagnans l'ovalle au dessus du fronton qui est sur la porte dudict degré entrant au passage de l'esglise, et dans ledict fronton une couronne de fleurs accolée de deux palmes. Les huict grandes figures sur lesdit quatre frontons seront entièrement suivant les subiect qui ont estés donnés des huict béatitudes avec leurs simboles et inscriptions dans lesdict frontons ; lesquelles figures seront de véritable stuc ; bien polies et bien et deubement armées de fert dans les lieux et parties eslevees, en sorte qu'elles puissent regir et soubztenir tout le poidz qu'elles auront à porter, et seront de grandeur proportionnée aux frontons d'environ sept pieds. Les cinq frontons sur les portes auront chacun deux enfans avec les simbolles qui seront indiqués par le sieur Thomas Blanchet, peintre du Roy et de Messieurs les prévost des marchandz et eschevins dudict Lyon, et entiers aussy de stuc d'environ trois piedz d'hauteur. Et quand aux ornement sur la pierre blanche, seront taillés et sculptés

(12) *Ibid.*, H. 4180.

Digitized by Google

conformément au dessein deslivré auxdit prenneurs, aussy bien que celluy de la porte d'entrée du cœur où est ladicte ovalle par madicte dame d'elle signés, avec celluy des subject desdictes béatitudes. Ausquels ouvrages ils commanceront à travailler incessamment pour les rendre faict et parfaictz au premier mai prochain, au prix de deux mil cent livres que madicte dame leur promet payer sçavoir : quatre cent livres lorsqu'ils commenceront à travailler auxdict ouvrages et le surplus à mesure d'œuvre, tenant compte de l'advance, fin d'icelle, fin de payement, estant bien et deubement faictes au dire dudict sieur Blanchet, et les figures estant bien et deubement faictes et bien finies à perfection, suivant lesdict desseins, et bien nettes et bien polies. Et fourniront lesdict prenneurs tout le nécessaire sans aucune réserve quelconque, si ce n'est des eschaffautz dont madicte dame se charge. Et leur a réallement et comptant payé lesdictes quatre cens livres en bonne monnoye ayant cours sur ce qu'ils ont dict qu'ils travailleront incontinent. Le tout faict par promesses, serment, obligations, soubzmissions, renonciations et clauses nécessaires. Faict et passé à Lyon, au parloir de madicte dame, le vingt-quatriesme juin mil six cent quatre vingt et un, apprès midi. Présens à ce : sieur Jean Perret, bourgeois de Lyon, et Laurent Mestraud, clerc audict Lyon, tesmoins requis, qui ont signé à la cedde avec madicte dame et lesdict Bidau et Guillaume, suivant l'ordonnance. Soit scellé dans le mois à peine de nullité et de L livres d'amande (13). »

Signé : ROUGEAULT.

DOCUMENT N° XX

2e *Marché pour les sculptures du grand escalier du monastère de Saint-Pierre à Lyon.*

« Personnellement establys sieurs Nicolas Bidau et Simon Guillaume, sculpteurs à Lyon, lesquels de gré, tous deux ensemble, sollidairement l'un pour l'autre, le chacun d'eulx seul pour le tout, sans division ni discution à quoy ilz renoncent, confessent avoir faict marché et prins

(13) 9e livre des actes de Rougeault, fo 123.

Digitized by Google

encore à prisfaict d'illustre et puissante dame, Madame Antoinette d'Albert de Chaulnes, abbesse du royal monastaire de Sainct-Pierre de Lyon, présente et acceptante, de faire quatre figures entières de Renommée de la grandeur d'environ sept à huit piedz, portées sur des nuages ou autres supports, avec leurs ailes et trompettes ; auxquelles trompettes pendront des espèces de banderolles, sur lesquelles banderolles seront sculptées, en bas-relief, les armes et chiffres de madicte dame, le tout de véritable stuc, et lesdictes figures garnies de leurs armattures de bon fert, en sorte qu'il n'en mésarrive. Et lesquelles ilz seront obligés de faire voir avant que de les employer, et s'il convient de mettre un bois dans le milieu du corps de la figure, il sera de bon chesne et non d'aucun autre bois. Lesdictes figures seront faictes sur place dans les quatre trompes de la voûte du grand degré que madicte dame a faict faire en sondict monastaire du costé de la rue de Sainct-Pierre. Et iront de conformité pour la grandeur et grosseur à celles qui sont déjà faictes et conformes aux desseins qui leur seront remis par madicte dame, d'elle signés. Et le tout bien et deubement faire et parfaire au dire du sieur Blanchet, peintre du Roy et de messieurs les prévost des marchandz et eschevins de la ville a commencer d'y travailler incessamment, sans discontinuation jusques au parachèvement, sans que le temps qu'ils ont prins par l'autre prisfaict passé pour la sculpture dudict grand degré puisse être prorogé par le présent ; dans lequel temps porté par ledict préceddent prisfaict, ilz promettent remettre tous leurs ouvrages entièrement parachevés, faictz et parfaictz, sans rien rester, moyennant le prix et somme pour lesdictes quatre dernières figures ensemble et déppendances susdites, de six cens soixante livres que madicte dame leur promet payer à mesure d'œuvre, fin d'icelle, fin de payement, estant bien et deubement faict, comme dict est. Le tout fait par promesses, serment, obligations, soubzmissions, renonciations et clauses nécessaires. Faict et passé à Lyon, au parloir de madicte dame, le douziesme décembre mil six cent quatre-vingtz et un apprès-midy.

Présens à ce : sieur Jean Perret, bourgeois de Lyon, et Laurent Mestraud, praticien audict Lyon, tesmoins requis, qui ont signé à la cedde avec madicte dame, abbesse, et lesdits Bidau et Guillaume, suivant l'ordonnance. Soit scellé dans le mois à peine de L livres d'amende (14). » *Signé :* ROUGEAULT.

(14) 10e livre des actes de Rougeault, f° 21.

Digitized by Google

DOCUMENT N° XXI

3e Marché pour les sculptures du grand escalier du monastère de Saint-Pierre à Lyon.

« Personnellement establys, sieurs Nicolas Bidau et Simon Guillaume, sculpteurs à Lyon, lesquels de gré, tous deux ensemble, solidairement l'un pour l'autre, le chacun d'eulx seul pour le tout, sans division ny discution à quoy ils renoncent, confessent avoir faict marché et prins à prisfaict d'illustre et puissante dame, Madame Antoinette d'Albert de Chaulnes, abbesse du royal monastaire de Sainct-Pierre dudict Lyon, présente et acceptante, assavoir de faire, fournir et poser encor dans le grand degré du bastiment de madicte dame, du costé de la rue de Sainct-Pierre, quatre figures : une sur le pied d'estail qui est au bas des rampes dudict degré, et les trois autres sur les trois retours de l'appuy de la balustrade dudict degré, lesquelles figures seront esgallement achevées de tous les costés, chacun de cinq piedz et demy à six piedz de hault, à la volonté de madicte dame, représentans : la première d'en bas, l'Ordre, et les trois autres des Vestalles antiques, suivant les desseins que madicte dame leur a remis, d'elle signés, avec les ornemens nécessaires suivant lesditz desseins; lesquelles figures seront de véritable stuc, bien polies et bien et deubement armées de fert, à quoy ils commanceront à travailler incessamment, sans discontinuation jusques au parachèvement; le temps, le permettant, fournissant par lesdictz preneurs tout le nécessaire, mesme ledict fert, plomb, tronz et toute autre chose, au prix de quinze louis d'or chasque figure que madicte dame leur promet payer à mesure d'œuvre fin d'icelle, fin de payement, et estant lesdictes figures bien et deuement faictes, bien finies, bien nettes et polies à perfection, à dicte d'expertz et gens à ce cognoissans avec lesdictz ornemens pour l'accomplissement desdictz, et remettront lez modelles qu'ils feront pour les faire voir et agréer par madicte dame dans huict jours prochains; laquelle madicte dame promet de leur fournir les eschaffaux qu'il conviendra et pour les chevalletz seront fournis par lesdictz preneurs. Le tout faict avec promesse, serment, obligations, soubzmissions, renonciations et clauses nécessaires. Faict à Lyon, au parloir de madicte dame, le troisiesme novembre mil

Digitized by Google

six cens quatre-vingtz et deux avant midy. Présens à ce : sieur Jean Perret, bourgeois de Lyon et Barthélemy de la Verrière demeurant audict Lyon, tesmoins requis qui ont signé à la cedde avec madicte dame, abbesse, et lesdictz Bidau et Simon, suivant l'ordonnance (15). »

Signé : ROUGEAULT.

DOCUMENT N° XXII

1er *Marché pour les sculptures du réfectoire du monastère de Saint-Pierre à Lyon.*

« Personnellement estably sieur Simond Guillaume, sculpteur à Lyon lequel de gré confesse avoir faict marché et prins à prisfaict d'illustre et puissante dame, Madame Anthoinette d'Albert de Chaulnes, abbesse du royal monastaire de Sainct-Pierre de Lyon, présente et acceptante. Assavoir de faire, fournir et poser dans le grand réfectoire que madicte dame vient de faire bastir en son dict monastaire, quatre grandes consoles au dessous de la naissance de chaque arc doubleau, qui auront chacune leurs retours proppres à poser des figures et suivant ceux de l'architecture du boisage qui sera dessoubz, et seront lesdictes consoles de pierre blanche bien taillées et sculptées suivant le dessein qu'en fera le dict Simon qui sera paraffé par ma dicte dame et à luy remis, plus fera les figures suivantes qu'il posera sur les sd. consoles, scavoir sur celles qui sera au dessoubs du premier arc doubleau à main gauche en entrant au dict réfectoire par la grande porte d'icelluy (16). Les génies de la pénitence soubs la figure d'une femme qui tiendra une discipline, accompagnée de deux autres femmes, assises sur les retours dont l'une pleurera et l'autre priera; sous l'autre arc doubleau du mesme costé, il mettra le génie de la charité soubs la figure d'une femme debout qui allaictera un enfant et sera accompagnée de deux autres plus grands (17); soubs le troisiesme arc doubleau de l'aultre costé il mettra les génies

(15) 10e livre des actes de Rougeault, fo 142 vo.

(16) Ce sujet a été placé au fond, à droite.

(17) Il se trouve trois enfants; ce sujet est à gauche en entrant.

Digitized by Google

du silence et de la pudicité soubz la figure de trois femme, dont l'une qui sera debout tiendra dans les mains des branches de lys, une des deux autres qui seront assises auprès d'elle, sur les retours ou arrière-corps, mettra un aneau sur sa bouche et aura à ses pieds une grenouille et l'autre tiendra sur sa main une tortue (18); soubz la quatriesme naissance d'arc doubleau, il mettra les génies de la temperance soubz la figure de trois femmes, dont celle du milieu, qui sera debout, tiendra une palme, une des deux qui seront assises à ses costés tiendra une bride et l'autre un horrologe de sable et un vase fermé (19). Plus il taillera, sculptera et posera quatre autres consoles aussy de pierres blanches entre les fenestres de la première et troisiesme croizé d'augive du dit réfectoire, suivant le dessein qu'il fera, aussy paraffé par madicte dame et à luy remis, et sur icelles, il fera et posera les figures suivantes : scavoir, sur la première à main gauche, en entrant par la dicte grande porte dudict réfectoire, une saincte Magdelaine tenant une croix embrassée et à ses pieds un vaze de parfum, et sur le fronton au-dessus de la dicte figure il fera et posera le buste d'Ester couronné et accompagné de deux enfans qui porteront les tables de l'ancienne loy; sur la seconde des sd. consoles du mesme costé il fera une saincte Marguerite tenant un dragon enchaisné à ses pieds et sur le fronton, au-dessus d'elle, il mettra le buste de Judith accompagné de deux enfans dont l'un portera la teste d'Holofernes et l'autre le glaive dont elle fut couppée ; sur la troisiesme des dictes consoles il mettra la figure de saincte Barbe appuyée sur une tour et tenant une mesme main, et sur le fronton au-dessus, il mettra le buste de la mère des Machabées ayant le sein percé d'un glaive, et accompagné de deux petits génies dont l'un portera un glaive, une chaudière et une poile aggroupés, et l'autre portera sept petites palmes distinctes; sur la quatriesme console il mettra la figure de saincte Catherine, appuyée d'une main sur une roue et portant de l'autre une espée haulte, et sur le fronton au dessus il fera le buste de Debora sous un palmier, accompagné de deux génies, dont l'un portera un casque et l'autre une lance (20). . . . . .

(18) Ce sujet est placé le deuxième à gauche.

(19) Ce sujet est le premier à droite en entrant.

(20) Ayant déjà publié cette partie du marché dans la description du réfectoire que nous avons faite en 1876, nous nous dispenserons de la reproduire ici.

Digitized by Google

Touttes led. figures et ornements seront de vray stuc, en la meilleure manière qui se puisse faire et seront bien et suffizamment armées de fer en tous les endroits nécessaires pour la solidité du dit ouvrage, les quelles armatures il fera voir à ma dite dame avant que de les couvrir. Les figures d'hommes seront de proportions de sept à huict piedz d'hauteur, sy la hauteur du lieu où elles posées le permet ce qui sera jugé par ma dicte dame, celles des femmes seront un peu moins grandes à proportion, les enfants de quatre pieds ou environ et les bustes à proportion esgalle aux figures de femmes.

Pour lequel dit ouvrage le dict Guillaume fournira tous les matériaux, journées, façons et autres choses nécessaires générallement quelsconques et dans aucune réserve mesme le fer et les eschaffaudages sy les dits eschaffaudages sont nécessaires, sauf seullement la pierre blanche des huict consoles que ma dicte dame promet de luy fournir avec les fers pour les porter seullement si besoin est; plus il fera deux bustes de ma dicte Dame l'un de bois convenable pour mettre sur le fronton de la grande porte du dict réfectoire avec son petit piedestal, et l'autre de marbre blanc et dur qui luy sera fourny par ma dicte Dame, lequel sera achevé et poly dans sa perfection à dicte d'experts et qui sera posé par le dict Guillaume sur le fronton de la porte du grand degré qui conduict dans les avant cœurs et seront les d. d. deux bustes tirés sur ma dicte Dame au naturel; à tous lesquels ouvrages le dict preneur promet de travailler incessamment et sans discontinuation jusques au parachèvement et posage d'Iceux qui sera à la feste de Toussaint de l'année prochaine mil six cens quatre vingt et cinq pour tout terme préfixe; moyennant le prix et somme pour touttes choses quelconques sauf seulement les réserves susdites de quatre mil trois cens livres. . . . .

Faict et passé à Lyon au parloir de ma dicte Dame le neuviesme jour d'Aoust mil six cens quatre vingt et quatre apprès midy, etc. (21) »

---

(21) Livre des actes du notaire Rougeault, H. 4131, fos 197 à 200 vo.

Digitized by Google

DOCUMENT N° XXIII

2e *Marché pour les sculptures du réfectoire du monastère de Saint-Pierre à Lyon.*

« Personnellement estably sieur Simon Guillaume sculpteur à Lyon lequel de gré a promis à illustre et puissante dame Madame Anthoinette Dalbert de Chaulnes abbesse du royal monastère de Sainct Pierre de Lyon, présente et acceptante de faire et fournir dans le grand réfectoire de mad. Dame au dessus des niches où sont représentés le baptesme de nostre seigneur, la saincte Vierge et sainct Pierre, un grang pavillon frangé, porté et retroussé par cinq génies d'environ à quatre pieds de haut chacun, dont les uns porteront un escriteau pour porter ces mots : HIC EST FILIUS MEUS DILECTUS, etc.; les autres porteront des pièces rompues des armes et chiffres de ma dicte Dame.

Le dict pavillon occupera tout l'espace vuide au dessus et partie entre les d. niches; plus de l'autre costé au dessus et entre les trois fenestres vis à vis les sd. niches il fera et fournira trois génies dont les deux seront d'environ cinq piedz et demy d'haulteur, et le troisième d'environ quatre piedz et demy selon que l'ouvrage le demandera, qui soutiendront un grand escusson aislé aux armes de ma d. dame;

Plus il taillera et sculptera bien proprement lès quatorze clefs des niches et fenestres en manière de consoles couvertes de feuillages suivant le modelle qui en a été paraffé par mad. Dame aussi bien que les deux modelles cy dessus descripts, et adjoustera icelluy Simon, en plastre, ce qui manquera à la pierre blanche des sd. clefz pour suivre le dict modelle; . . . . . .

Moyennant le prix et somme de sept cens livres. . . . . .

Moyennant lequel prix mad. Dame demeure deschargée de fournir au d. Simon la pierre blanche des huict consoles ainsy qu'elle luy avoit promis par le priffaict précéddent et des fers pour les soutenir qui seront par lui fournis comme compris au dict prix, sy bien que le dict Simon fera à ses fraiz les d. huict consoles de stuc au lieu de pierre blanche. . . . . .

Faict et passé à Lyon au parloir de ma dicte dame le vingt neuviesme juillet mil six cens quatre-vingt et cinq apprès midy (22). »

(22) Livre des actes du notaire Rougeault, H. 4158, fos 143 à 145.

Digitized by Google

DOCUMENT N° XXIV

Idée du dessein du tableau qui doit estre posé au plafond de la sale d'audiance du Palais des Mrs de la Cour des Comptes, Aydes et Finances de Montp^er.

Orietur in diebus ejus Justitia et abundantia pacis. PSAL. 71. v. 7.
Justitia et pax Osculatae sunt. PSAL. 84.

C'est sous le glorieux Règne de Louis le Grand que toute la terre révère et sous qui tout plie sans résistance que la France se voyant comblée de toutes les faveurs du ciel, par les victoires mémorables qu'il a remportées sur ses passions, sur tous les ennemis de l'Estat et particulièrement par la réunion de tous les protestans du Royaume à l'Église Romaine, qu'on peut dire que la Justice, qui avoit comme abandonné la terre depuis longtemps pour se retirer dans le Ciel, en sort glorieusement à l'aspect du Soleil, c'est-à-dire qu'elle est attirée par l'éclat des vertus héroïques de Louis-le-Grand pour établir Eternellement son throsne dans tout le Royaume s'entrebaisant mutuellement avec la Paix toujours suivie de l'Abondance, ce qui rend le Roy autant élevé au dessus des autres monarques que le Soleil est lumineux au dessus des étoiles.

Pour signiffier en peinture ces deux grands biens dont la France jouit pleinement sous le glorieux règne de Louis le Grand il faudroit, ce me semble, représenter le Roy tout environné de rayons recevant les douces influences du Soleil, qui est son simbole et qui l'est aussi de la grâce de Dieu, domptant ses propres passions, subjuguant tous les ennemis de son Estat et réduisant avec douceur tous ses sujets à la foy de l'Eglise Universelle, sortant d'un grand ciel ouvert et faisant embrasser la Justice et la Paix qu'il a si bien establies dans tout son Royaume, aussi bien que l'Abondance par la seureté du Commercé.

Les passions des ennemis de l'Estat et de l'Esglise et le Commerce peuvent se représenter ou par des simboles ou par des figures; la Justice doit avoir l'épée, les balances et un Lion à ses pieds qui épouvante la Chicane; le Commerce se doit représenter par une corne d'abondance et la Paix doit tenir d'une main une branche d'olivier et

Digitized by Google

de l'autre une croix pour marquer la réunion de l'Église en France. Et surtout à Montpellier l'hérésie y ayant esté tout à fait détruite et cette peinture posée en la salle d'audience au mois de juillet 1687.

La raison pourquoy il faut mettre une croix entre les mains de la Paix ou de la Victoire, c'est que son culte a toujours fait une partie de la religion des Français et le Prince Gunthran de la première race de nos Roys fit autrefois frapper une médaille où il fit graver une Victoire qui tient une croix pour montrer qu'il estoit plus redevable de ses victoires à la faveur du Ciel qu'à sa propre conduitte ou à la valeur de ses soldats.

L'habileté du peintre supléera par son beau dessein à l'idée que je luy propose pour un sy grand suject.

Au dos : Dessein du grand tableau posé à la voulte de la grand salle de l'Audiance en 1687 (23).

(23) Chapitre des actes concernant les acquisitions et bâtiment du palais, liasse 3e, no 4. Aux Archives de l'Hérault.

Léon CHARVET.

Digitized by Google

MISCELLANÉES LYONNAISES

ODYSSÉE

DE

LA TABLE DE CLAUDE

découverte à Lyon, en 1528 (*)

CHAPITRE II

Découverte de la Table et son installation à l'Hôtel de Ville de la rue Longue.

La Table Claudienne fut découverte à Lyon, en novembre 1528, ainsi que l'indique la délibération consulaire relative à son acquisition par la ville et dont voici la copie textuelle (BB. 46, fol. 68) :

« Vendredy XIIe jour de mars M V^c vingt huit (1), en « l'ostel commun, de matin.

« Messire Claude Bellievre, docteur, [Benoyst Roche-

(*) Voir la *Revue du Lyonnais* d'Avril et Mai 1895.

(1) 1528, vieux style, l'année commençant à Pâques, et 1529 suivant la manière actuelle de commencer l'année au 1er janvier, dite nouveau style.

Digitized by Google

« fort, Anthoine Senneton, Hucgues de la Porte, Lyonard « Montaignat, Andre de Lerban, Jehan Mornay, Rolyn « Faure, Fournier, procureur (2).

« Led. messire Bellievre a propose que puis quatre « mois (3) en ca ung nomme Roland Gribaud (4), habi- « tant de ceste ville de Lyon, faisant myner une scienne « vigne en la couste St Sebastien, a treuve deux grandes « tables d'areyn ou cuyvre anticques et toutes escriptes, « lesquelles sont en vente et sont enviees par plusieurs « personnes qui ont pouvoyr de largement despendre ; a « dit aussi que les a veues et que a son jugement ce sont « antiquailles aussi belles que guieres se treuvent et que « sont dignes d'estre par la Ville retirees pour estre affigees

(2) Fournier, procureur, au lieu de : furent présents.

(3) Cette délibération consulaire fut publiée pour la première fois dans les *Nouvelles Archives historiques du département du Rhône*, tome II, page 59, par Antoine Péricaud, d'après un manuscrit de l'abbé Sudan.

La copie de Sudan est émaillée de fautes et, de plus, au lieu de lire sur la minute il s'est contenté de copier sur le registre expédition (BB. 47, fol. 214, v°), qui porte cette erreur : « puis quatre ans en ca », au lieu de « quatre moys » que l'on trouve sur le registre minute et sur les pièces de comptabilité du receveur de la ville que nous reproduisons. Cette erreur a été la cause que plusieurs historiens de ce siècle ont fait remonter la découverte de la *Table Claudienne* en 1524, contrairement aux indications des anciens auteurs.

Enfin, en 1851, M. Monfalcon a inséré dans sa grande monographie de la Table de Claude une nouvelle copie de l'acte en question, certifiée conforme au registre des actes consulaires de 1528 par M. Grandperret, archiviste de la ville, le 1er juillet 1850.

Dans ce nouveau texte M. Grandperret a corrigé l'erreur de date en rétablissant le mot *moys* à la place *d'années*, mais il a laissé subsister toutes les autres fautes de lecture de l'abbé Sudan, notamment *furent presents* et *Gerbaud*.

(4) Gribaud et non pas Gerbaud.

Digitized by Google

« en quelque lyeu, a perpetuelle memoire, mesmement
« que en icelles lames et tables y a parolles servans a
« congnoistre l'ancienne dignite de ceste ville de Lion et
« que pour ces causes il a traicte avee led. Roland pour
« avoir lesd. tables, faignant tontesfoys que c'estoit pour
« luy mesmes, a ce que icelluy Roland ne teint le pris
« plus roydde, s'il sentoit que la ville eust desir les avoir,
« et tant a fait avec le moyen et aide de s^r Hucgues de la
« Porte que icell. Roland s'est joinct a les bailler pour
« cinquante huit escuz soleil que ne seroit grande despense
« a la ville, veu que le metail que poyse six quintaulx
« trente livres, vault a fondre trente deux ou trente quatre
« escuz, et auroit la ville, non sans cause, grand regret si
« lesd. pieces estoient transportees ailleurs ou si elles
« tomboient en main de quelque ung que par faulte d'en-
« tendre que c'est les mist en fonte, et que si elles
« demeurent icy et seront affigees en lieu ou les gens
« savans en puissent avoir la lecture, ce sera grande conso-
« lation aux gens de la ville quant ils verront ung certain
« tesmoygnaige de la dignite de leurs majeurs et servira
« d'eguillon a vertu pour imitation desd. majeurs et daven-
« taige grand honneur a toute la ville, pour ce que quant
« les bons seigneurs et savans personnaiges par cy passans
« verront que la ville tient bon compte de l'anticquite
« qu'est a venerer et des choses doctes auront iceulx passans
« presomption vehemante que icelle ville est munye de
« gens de bien, quoy ouy, mess^rs les conseillers ont advise
« d'aller ensemble veoir lesd. lames, lesquelles ils ont
« veues en ce mesme instant et avoir entendu et sceu que
« ledit Roland ne veult rabatre aucune chose de lad.
« somme de cinquante huit escuz sol., ont pour la ville
« retenu lesd. tables pour les causes susd., lesquelles sur le

Digitized by Google

« champ ilz ont fait apporter en l'ostel commun, ou elles
« seront affigees au lieu ainsi que par eulx sera par cy
« apres advise, et pour ce ont ordonne estre baille aud.
« Roland icelle somme de LVIH escuz sol. pour l'achapt
« desd. deux tables dont a este passe mandement avec
« acte que icelluy Roland promectra par serement que
« s'il recouvre les pieces en tout ou en partie que par
« rupture sont distraictes d'icelles tables il les dellivrera
« incontinant a la ville, en retenant tant seullement la
« valleur du metail a l'extime commune, avec aussi acte
« que si mesd. s^rs les conseillers veillent faire sercher lesd.
« tables au font ou ont este trouves lesd. tables, faire le
« pourront a leurs despens et en desdommageant led.
« Roland si aucun dommage il supportoit par lad. serche.
« En ce mesme instans est survenu le cappitaine Jehan
« Sala que a consenti a lad. ordonnance.

Le mandement de paiement adressé par le consulat à Charles de La Bessée, receveur de la ville, et la quittance donnée par Roland Gribaud ne se trouvent plus aux Archives. Cependant ces deux pièces, d'un grand intérêt historique, étaient encore conservées dans ce dépôt en 1860, puisque cette même année M. Gauthier, alors archiviste en chef du département du Rhône et de la ville de Lyon, en fit une lecture au Comité d'histoire et d'archéologie et en inséra le texte dans le tome XXI de la *Revue du Lyonnais* (nouvelle série), page 33, 1860, texte que nous reproduisons ici d'après l'imprimé cité :

Digitized by Google

Mandement.

« Les Conseillers de la ville et communaulté de Lyon,
« à honorable homme, Charles de La Bessée, trésorier de
« la ville, salut.

« Nous vous mandons par ces présentes que, des
« deniers de vostre recepte, vous baillez et dellivrez à
» Rolland Gribault, marchant de la dite ville, la somme
« de cinquante huit escuz d'or sol vallant au feur de XLI
« sols tournois pièce, auquel pris ilz ont à présent cuors,
« CXVIII[l] XVI[s] tournois, pour payement de deux grandes
« tables d'arein ou métail anticques et toutes escriptes,
« lesquelles puis quatre moys il a trouvées en faisant
« myner une sienne vigne en la couste Saint-Sébastien,
« et lesquelles nous avons achaptées de luy pour autant
« qu'avons trouvé que ce sont antiquailles aussi belles qui
« guieres se treuvent et qu'elles sont dignes d'estre reti-
« rées pour estre affigées en quelque lyeu à perpétuelle
« mémoire, mesmement que en icelles il y a parolles
« servans à congnoistre l'ancienne dignité de ceste ville.
« Actendu aussi qu'il ne saurait estre grande despence à
« icelle, veu que le métail que poyse VI[c] XXX[l], vault a
« fondre XXXII ou XXXIIII escuz. Quoy voyant et que
« les gens savans en puissent avoir la lecture, que sera
« grande consolation aux gens de nostre ville quant ilz
« verront ung certain tesmoignaige de la dignité de leurs
« majeurs et servira d'exemple à vertu pour incitation des
« dits majeurs et, d'avantaige, sera grand honneur à toute
« la ville.

« A ceste cause et pour autres bonnes considération à
« plain contenues aux actes du Consulat de ce jourduy,
« a esté ordonné les retirer et achapter, moyennant aussi

Digitized by Google

« que le dit Roland promectra, comme jà il a promis, en « faisant le marché, que s'il recouvre les pièces en tout ou « partie que par rupture sont distraictes d'icelles tables, il « les nous dellivrera en recevant tant seullement la valleur « du métail à l'extime commune. Et que si nous voullons « faire sercher les dits restes au fond où ont esté trouvées « les dites tables, nous le pourrons faire à noz despens en « desdommageant le dit Roland, si aucun dommaige il « supportoit pour la dite serche. Et laquelle somme « de CXVIII[l] XVI[s] vous sera allouée en voz comptes, « déduicte et rabatue en vostre recepte par les auditeurs « d'iceulx esquelz nous mandons ainsi le faire sans diffi- « culté, en raportant ces presentes et quictance souffisant. « Donné en l'ostel commun où estions nous Claude « Bellievre, docteur, Benoist Rochefort, Antoine Senecton, « Hucgues Delaporte, Lyonard Montaignat, André Deler- « ban, Jehan Mornay et Rolyn Faure (ou Favre), conseil- « lers dessusdits, le XIIe jour de mars, l'an mil cinq cens « vingt huit (1529 n. s.).

« Et y a consenty le cappitaine Sala que au partir de la « présente ordonnance est survenu.

« Par mes dits sieurs les Conseillers.

« Signés : A. Senecton, R. Faure et Coulaud secré- « taire. »

Quittance de Roland Gribaud.

« Je Roland Gribaud, soubzsigné, confesse avoir receu « de Monsieur le Trésorier de la ville, Charles de La « Bessée, cinquante huit escuz d'or soleil vallans CXVIII[l] « XVI[s] pour les deux tables métail anticques que j'ai ven-

Digitized by Google

« dues à Messieurs les Conseillers de la dite ville, men-
« tionnées au présent mandement, et prometz que si je
« puis recouvrer en tout ou partie les pièces que par
« rupture sont distraictes des dites tables, je les délivreray
« à mes dits sieurs et que payant seullement la valleur du
« métail à l'extime commune. Et d'avantaige que s'ilz
« veullent faire sercher les dits restes au font où ont esté
« trouvées les dites tables, que le pourront faire à leurs
« despens en me dédommaigeant raisonnablement si aucun
« dommaige il m'estoit fait au moyen de la dite serche.
« Fait le XIIIe mars M V^c vingt huit (1529 n. s.). Signé :
« Roland Gribaud. »

Dans le compte sixième de Charles de La Bessée, receveur de la ville, 1528-1529, on trouve dans le registre (CC 667), au fol. 54, verso, ainsi qu'au (CC 768, fol. 43, verso), trace du paiement des deux tables de bronze avec l'indication de la valeur de l'écu au soleil. En voici la copie textuelle :

« A Roland Gribaud, marchant de la ville, la somme de
« cinquante huict escuz d'or soleil vallant au feur de XLI s.
« t. pièce, auquel pris ilz ont a present cours, CXVIII^l XVI^s^t
« pour paiement de deux grans tables d'areyn ou metail
« anticques et toutes escriptes, lesquelles puys quatre moys
« il a trouvees en faisant myner une sienne vigne en la
« couste Sainct Sebastien, et mess^rs les conseillers ont
« achaptees de luy pour les causes contenues au mande-
« ment du XIIe jour de mars mil cinq cens vingt huict
« (v. s. et 1529 n. s.) et quittance cy rendue,
« cy ..... CXVIII^l XVI^s. »

Digitized by Google

Il est peu probable que le Consulat usa de la faculté qu'il s'était réservée de faire des fouilles dans la propriété de Roland Gribaud pour retrouver les parties manquantes de la *Table Claudienne*.

En effet, l'orage révolutionnaire qui menaçait la cité depuis quelque temps et qui éclata le dimanche, jour de la fête de saint Marc, 25 avril 1529, ne laissa pas à ses magistrats municipaux le temps de s'occuper de la recherche des antiquités.

Si cette révolte, connue sous le nom de *Grande Rebeine* fut sinistre et menaçante, sa répression en fut terrible, sanguinaire et sans pitié : Durant de longs mois les privilèges des habitants furent suspendus et les corps des suppliciés se balancèrent aux poteaux de justice dressés à l'intérieur de la ville. (Voir à ce sujet le remarquable travail que M. Georges Guigue, archiviste du département, a publié avec pièces justificatives dans le premier volume de la *Bibliothèque historique du Lyonnais*, Lyon, 1887.)

Cependant le calme s'étant rétabli peu à peu dans la ville le Consulat se décida, au mois de novembre 1529, de faire commencer les travaux nécessaires pour installer la Table de Claude à l'intérieur de la cour de la Maison Commune ou Hôtel de Ville de la rue Longue, dans une arcade en pierre de taille dressée contre le mur mitoyen avec la maison Renouard.

Mais les travaux n'étaient pas achevés que Jacques Fenoil, au nom de son beau-père, Guillaume Renouard, réclama au Consulat contre cette installation qui lui bouchait le larmier éclairant ses magasins. Voici le texte de cette réclamation, insérée au registre des actes consulaires (BB 50, fol. 47 et 48).

Digitized by Google

« Jeudy xxxe dudict mois de decembre mil cinq cens « xxix, en l'Ostel commun, apres disner.

« Messire Claude Bellievre, docteur, Jehan Sala, Anthoine « Senneton, Hucgues de la Porte, Lyonard Montaignat, « Guyot Henrys, Andre de Lerban, Jehan Mornay et « Rolyn Faure.

. . . . . .

« Sire Jacques Fenoil envoye comme il a dit par dame « Magd^ne Regnoard (*sic*) sa belle mere, pour ce que Guil- « laume Regnoard n'est en la ville, a prie mess^rs les con- « seillers avoir regard sur ce que en faisant l'édiffice pour « mectre et affiger la table anticque en la cour du present « hostel commun, contre le mur estant joignant à la « maison dudict Regnoard, l'on condempne partie d'un « lermyer du magasin que frappe et prend clerte sur la « court dudict hostel commun, que lui vient a gros dom- « maiges pour autant qu'il ne peust avoir lumyere autre « part. Si a requis faire ledict ediffice sans occupper led. « lermyer. Surquoy a este advise remectre ceste matiere a « demain pour y ordonner. »

On ne trouve point de délibération au sujet de cette réclamation qui ne paraît pas avoir été prise en considération par le Consulat, et les travaux furent continués et terminés vers la fin de janvier 1530.

La maison de Guillaume Renouard était située à l'est de la cour de la Maison Commune de la rue Longue; elle provenait du démembrement de l'ancienne propriété d'Antoine de Varey. La nommée de 1516-1517 (CC 32) nous fournit les renseignements suivants sur ces immeubles :

« Fol. 131 — La Communaulte de la Ville tient une

Digitized by Google

« grant maison en ladicte rue (Charrière devant St Nizier)
« du coste devers la bise, haulte, moyenne et basse, tra-
« versant en rue Longe et joignant a la maison dudict
« Guerin devers le soir et la maison dudict Jaques de
« Modes devers le matin. Estime valloir par an.....»

« Fol. 132 — Les hoirs maistre Jaques de Modes, mede-
« cin, tiennent une maison haulte, moyenne et basse en
« ladicte rue (Charrière devant St Nizier) du couste devers
« la bise, joignant a la maison de la Communaulte de la
« Ville devers le soir, laquelle maison est partie d'une
« grant maison qui fut d'Anthoine de Varey, et la maison
« de Pierre et George Renouard faisant l'aultre partie de la
« maison dudict de Varey devers le matin. Estime valloir
« par an..... xxx^l.

« Pierre et George Renouard, marchans tiennent une
« maison haulte, moyenne et basse en ladicte rue (Char-
« rière devant St Nizier) du couste devers la bise, conte-
« nant plusieurs corps de maisons, traversant en la rue
« Longe, qui fut de la maison dudict de Varey, joignant
« la maison dessus confinee devers soir et la maison de
« Jehan Couriaud le Vieulx, dit Archimbaud, devers le
« matin, estime valloir par an..... III^c L^l. »

Les comptes des journées et fournitures diverses employées à la construction de l'arcade où la *Table Claudienne* fut installée, nous fournissent dans leurs détails de curieux et intéressants renseignements sur les salaires et la valeur des matériaux à cette époque, ce qui nous a engagé à les reproduire *in-extenso*. On y verra notamment que les artistes n'étaient guère plus favorisés que les ouvriers ordinaires : Laurens de Sainct Prier, tailleur d'ymaiges, reçoit

Digitized by Google

dix sols pour avoir taillé les armes de la Ville sur un écusson destiné à être placé au dessus de la *Table Claudienne.*

« (CC 790, p. n° 8.) — Le lundy quinziesme jour de « novembre l'an mil cinq cens vingt neuf et autres jours « de la sepmayne, en suyvans, les ouvriers apres nommez « ont vacque a faire une fenestre pour poser une « medalle (5) a l'hostel commun, par quoi a este faicte la « despense qui s'ensuyt, et premièrement :

« Massons a v s. par jour :

« Maistre Jehan Debire, six jours..... xxx s
« Anthoine Michel, cinq jours..... xxv s
« Odynet Tardy, pour semblable..... xxv s
« Philippe Bret, charretier, pour un voyage de « boys de chauffage de la porte sainct « Marcel audict hostel commun..... II s VI d
« Maistre Jehan Aveynier, mareschal pour LXII « poinctes de marteau a I d piece..... V s. II d
« A luy pour cinq assereures (crampons), a « x deniers piece..... IIII s II d
« Somme : IIII l XI s X d.

« Le dimenche XXI e de novembre M V c vingt neuf, honorable homme Charles de La Bessée, trésorier de la Ville, « a paye aux personnes inscriptes au present roole pour les « causes y contenues ladicte somme de quatre livres, unze « solz, dix deniers tournoys. COULAUD.

« Jehan SALA — Je certifie le contenu cy dessus. « ED. GRANT. »

(5) C'est de la Table de Claude qu'il s'agit et non d'une médaille.

Digitized by Google

Au dos du deuxième feuillet blanc de cette pièce se trouve écrite la mention suivante : « Tableau anticq, roolle « paye le XXIe jour (de) novembre M V^c XXIX. Somme : « IIII^l XI^s X^d. »

Cette mention indique clairement que la médaille antique dont il est question au commencement de la pièce n'est autre chose que la *Table Claudienne,* et la fenêtre, l'arcade destinée à la recevoir. — L'on trouve dans les pièces suivantes les mêmes indications que nous nous dispensons de reproduire, ainsi que la certification des dépenses faites, formule semblable à celle que nous donnons pour la pièce n° 8, sauf parfois les signatures.

« (CC 790, p. n° 7) — Le lundy XXIIe jour de novembre « l'an mil cinq cens vingt neuf et autres jours de la « sepmaine, en suyvans, les ouvriers apres nommez ont « vacque et continue a faire une fenestre pour poser une « medaille anticque en l'hostel commun, par quoy a este « faicte la despense qui s'ensuyt, et premièrement :

« Massons a V^s par jour :

« Maistre Jehan Debire, cinq jours..... XXV^s
« Anthoine Michel, pour semblable..... XXV^s
« Odynet Tardy, III jours..... XV^s
« Maistre Jehan Aveynier, mareschal, pour cin-
« quante poinctes de marteau a I^d piece.. IIII^s II^d
« Somme : III^l IX^s II^d.

« Le dimenche XXVIIe novembre M V^c vingt neuf, hono- « rable, etc. »

« (CC 790, p. n° 9) — Le lundy XXIXe jour de

Digitized by Google

« novembre (6) l'an mil cinq cens vingt neuf et autres « jours de la sepmayne, en suyvans, les ouvriers apres « nommez ont vaque et continue a faire une fenestre pour « poser une medaille a l'hostel commun, par quoy a este « faicte la despence qui s'ensuyt, et premierement :

« Massons a v^{s} par jour :

« Maistre Jehan Debire, cinq jours..... xxv^{s}
« Anthoine Michel, pour semblable..... xxv^{s}
« Odynet Tardy, pour semblable..... xxv^{s}
« A maistre Jehan Aveynier, mareschal, pour « xx poinctes de marteau a ung denier i^{s} viii^{d}
« A luy pour six assereures a x^{d} piece..... v^{s}
« A maistre Anthoine Courtoys, charpentier, « pour avoir vacque deux jours a rabiller « les engins soubstenans les chaynes ten- « dus du pre d'esnay a la porte St George « et avoir rabille le pont de boys du pont « du Rhosne, pour ce..... x^{s}
« Somme : iiii^{l} xi^{s} viii^{d}.

« Le dimenche v^{e} decembre m v^{c} vingt neuf, hono- « rable, etc. »

« (CC 790, p. n° 10) — Le lundy sixiesme jour de « decembre l'an mil cinq cens vingt neuf et autres jours de « la sepmayne, en suyvans, les ouvriers apres nommez ont « vacque et continue a faire une fenestre pour poser une « medalle anticque en l'hostel commun et faire des ratel- « liers pour prendre les hacquebutés en la salle du consulat

(6) La pièce porte par erreur la date du quatrième jour de décembre.

Digitized by Google

« dud. hostel commun, par quoy a este faicte la despence
« qui s'ensuyt, et premierement :

« Massons a v^{s} par jour :

« Maistre Jehan Debire, cinq jours..... xxv^{s}
« Anthoine Michel, pour semblable..... xxv^{s}
« Odynet Tardy, pour semblable..... xxv^{s}
« Pierre Berry, pour semblable..... xxv^{s}

« Charpentiers aud. pris :

« Maistre Anthoine Courtoys, quatre jours... xx^{s}
« Claude Nyco, pour semblable..... xx^{s}
« Humbert Prady, troys jours..... xv^{s}
« A maistre Anthoine Desprez, clostrier, pour
« deux livres crosses a xii deniers la livre ii^{s}
« A Estienne Roillet, charretier, pour troys
« voiaiges de boys de chauffage de la grange
« du Pont du Rhosne ausdict hostel com-
« mun, a iii solz pour voyaige..... ix^{s}
« A maistre Jehan Aveynier, mareschal, pour le
« le rabillage d'une coignee et avoir amoule
« deux coignees..... ii^{s} vi^{d}
« Somme : viii^{l} viii^{s} vi^{d}.

« Le dimenche xii^{e} decembre m v^{c} vingt neuf, hono-
« rable, etc. »

« (CC 790, p. n° 11) — Le lundy xiii^{e} jour de decembre
« l'an mil cinq cens vingt neuf, et autres jours de la sep-
« mayne, en suyvans, les ouvriers apres nommez ont
« vacque et continue a faire une fenestre pour poser une
« medaille a l'hostel commun, par quoy a este faicte la
« despense qui s'ensuyt, et premierement :

Digitized by Google

« Massons a v s par jour :

« Maistre Jehan Debire, six jours..... xxx s
« Anthoine Michel, pour semblable..... xxx s
« Odynet Tardy, pour semblable..... xxx s
« Pierre Berry, pour semblable..... xxx s
« A Anthoine Bardet, pour quatre settiers chaul de
« Veze, a v s le scetier, pour ce..... xx s
« A Estienne Roillet, charretier, pour le charroy de
« lad. chault, de Veze aud. hostel commun,
« pour ce..... v s
« A luy, pour le sable desd. quatre scetiers chaul a
« II s VI d pour scetier (7)..... x s
« A maistre Jehan Debire pour une post (poteau)
« renforcee pour faire des moules, pour ce... III s
« A maistre Anthoine Courtoys pour avoir vacque
« au pont du Rhosne ung jour, pour ce..... v s
« Somme : VIII l III s.

« Le dimenche XIX e decembre M V c vingt neuf, hono-
« rable, etc. »

Au dos du deuxième feuillet de cette pièce se trouve écrite la mention suivante : « Roolle des ouvrages de la « table anticque (*Table Claudienne*) payé le XIX e decembre « M V c XXIX, S. VIII l III s.

« (CC 790, p. n° 12) — Le lundy vingtiesme jour du « moys de decembre l'an mil cinq cens vingt neuf et autres « jours de la sepmayne, en suyvans, les ouvriers apres « nommez ont vacque et continue a faire une fenestre pour

(7) Il y avait d'abord tomberellée, qui a été biffé.

Digitized by Google

« poser une medaille anticque en l'hostel commun, par « quoy a este faicte la despense qui s'ensuyt, et premiere- « ment :

« Massons a v^{s} par jour :

« Maistre Jean Debire, quatre jours..... xx^{s}
« Anthoine Michel, pour semblable..... xx^{s}
« Odynet Tardy, pour semblable..... xx^{s}
« Pierre Berry, pour semblable..... xx^{s}
« Maneuvres du mortier a iiii^{s} ii^{d} par jour :
« Pierre Bontemps, quatre jours..... xvi^{s} viii^{d}
« A Laurent de sainct Prier? tailleur d'ymaiges, « pour avoir taille les armes de la ville es « ung escusson pour poser au dessus de « lad. medaille, pour ce..... x^{s}
« A maistre Jehan Aveynier, mareschal, pour « quarante huict poinctes de marteau, a « i^{d} piece, pour ce..... iiii^{s}
« A luy, pour une pale de fer pour la sale, « pour ce..... iii^{s}
« A Estienne Roillet pour deux voyaiges par luy « faictz de regrez de l'hostel commun au « Rosne..... iii^{s}
« Somme : v^{l} xvi^{s} viii^{d} tz.

« Le venredy (*sic*) vigille de Noel, xxiiiie decembre m v^{c} vingt neuf, honorable, etc. »

Au dos du deuxième feuillet de cette pièce, se trouve écrite la mention suivante : « Médaille anticque. Roolle « paye le xxiiiie décembre m v^{c} xxix.
« Somme : v^{l} xvi^{s} viii^{d}

Digitized by Google

« (CC 790, p. n° 13). — Le lundy penultieme jour de « decembre l'an mil cinq cens vingt neuf et autres jours « de la sepmayne, en suyvans, les ouvriers apres nommez « ont vacque et continue a faire une fenestre pour poser « une medaille anticque en l'hostel commun, par quoy a « este faicte la despense qui s'ensuyt, et premierement :

« Massons a v^{s} par jour :

« Maistre Jehan Debire, deux jours..... x^{s}
« Odynet Tardy, pour semblable..... x^{s}
« Pierre Berry, ung jour..... v^{s}

« Manœuvre du mortier a IIII^{s} II^{d} par jour :

« Pierre Bontemps, deux jours..... VIII^{s} IIII^{d}
« Somme XXXIII^{s} IIII^{d}.

« Le dimenche VIe janvier M V^{c} vingt neuf (v. s. 1530 « n. s.) honorable, etc.

« (CC 790, p. n° 14). — Le lundy quatriesme jour de « janvier l'an mil cinq cens vingt neuf (v. s. 1530 n. s.) « et autres jours de la sepmayne, en suyvans, les ouvriers « apres nommez ont vacque et continue a faire une fenestre « en l'hostel commun de la ville, pour poser une médaille « anticque, par quoy a este faicte la despense qui s'ensuyt, « et premièrement :

« Massons a v^{s} par jour :

« Maistre Jehan Debire, cinq jours..... XXV^{s}
« Odynet Tardy, pour semblable..... XXV^{s}
« Pierre Berry, pour semblable..... XXV^{s}

« Manœuvre du mortier à IIII^{s} II^{d} par jour :

« Pierre Bontemps, cinq jours..... XX^{s} X^{d}

Digitized by Google

« A Estienne Roillet et ses consortz, pour
« deux voyaiges de pierre du boulevard
« sainct Vincent aud. hostel commun, a
« III^s par voyaige, pour ce..... VI^s
« A luy, pour deux voyaiges de regrez dud.
« hostel commun au Rosne, a XVIII^d par
« voyaige..... III^s
« A luy, pour ung voyaige de boys de chauf-
« faige de la porte sainct George aud.
« hostel commun..... III^s
« A maistre Jehan Aveynier, mareschal,
« pour vingt poinctes de marteau à I^d
« pièce..... I^s VIII^d
« A luy, pour six poinctes de pyoche à II^d
« pièce, pour ce..... XII^d

« Somme V^l X solz.

« Le dimenche IXe janvier M V^c vingt-neuf, honorable « homme Charles de La Bessee, trésorier de la Ville, a « paye aux personnes escriptes au present roolle, pour les « causes y contenues, ladicte somme de cinq livres dix « solz.

« Andre DE LERBEN. COULAUD.

« Je certiffie le contenu de ce present rolle montant la « somme de cinq livres dix solz tz., a este faict et paye « par ledict de la Bessee. Fait an et jour que dessus. « Ed. GRANT. »

Les comptes ci-dessus nous donnent une idée de l'importance de l'arcade ou panneau mouluré « fenestre » dans lequel la *Table de Claude* resta exposée jusqu'en 1611,

Digitized by Google

époque où elle fut transportée dans le nouvel Hôtel de Ville de la rue Poulaillerie, connu sous le nom de maison de la Couronne.

Les bâtiments du premier Hôtel de Ville de Lyon ou maison Charny, dont l'entrée principale était rue Longue, existent encore actuellement. C'est donc à tort que M. Dissard a inséré à la page 63 du tome Ier des *Inscriptions Antiques* la note suivante : « La maison de la rue Longue où était établi en 1529 l'Ostel commun n'existe plus ; celle qui la remplace porte aujourd'hui le n° 22 de la même rue et communique par une allée commune avec une maison ancienne qui a le n° 7 sur la rue de la Fromagerie et fait face au côté nord de l'église Saint-Nizier. »

L'immeuble qui porte le n° 22 actuellement sur la rue Longue n'est pas du tout bâti sur l'emplacement de l'ancienne maison commune, mais bien sur celui de la maison du médecin Jacques de Modes, qui la confinait au levant.

Aussi, pour convaincre M. le Conservateur des Antiques de la ville de Lyon de son erreur, nous l'invitons à se rendre à l'intersection des rues Pléney et Longue. Là, dans l'angle sud-est du carrefour qui est assez étroit, il y verra une maison « haulte, moyenne et basse » dont certains détails architectoniques lui rappelleront une construction datant du commencement du XVIe siècle ; dans la cour il pourra remarquer le large escalier tournant « advis de pierre », le passage voûté qui était l'entrée principale de la maison commune sur la rue Longue, etc.

Nous devons rappeler que cet édifice fut incendié dans la nuit du 19 mars 1513, sinistre d'autant plus regrettable qu'il nous prive de la comptabilité ancienne et de papiers précieux relatifs à l'histoire de la ville, qui furent détruits par le feu qui consuma entièrement les étages supérieurs

Digitized by Google

et ne laissa debout que le rez-de-chaussée en respectant heureusement les registres des délibérations consulaires et autres pièces qui y étaient conservés.

La même année le Consulat fit réédiffier les deux étages brûlés tels que nous les voyons actuellement, sauf bien entendu quelques mutilations opérées depuis, telles que la suppression des meneaux aux croisées, etc.

Nous devons aussi dire que les arcades du rez-de-chaussée sont plus récentes. Le Consulat ayant acheté les maisons de la Pomme de Pin et du Chien Vert dans le but d'agrandir l'Hôtel commun, projet qu'il abandonna après l'acquisition de la maison de la Couronne en 1604, où il s'installa la même année, se décida néanmoins à reconstruire les deux maisons de la Pomme de Pin et du Chien Vert qui menaçaient ruines.

Dans le contrat passé le 28 juin 1605, par François Flachier, notaire royal à Lyon, avec les entrepreneurs Jaille, Chaignon, et Perrin pour la reconstruction de ces immeubles, le Consulat fit insérer la clause suivante relative à l'établissement de ces arcades :

« Item poseront les arcs de pierre de taille a la vielle « maison de ville tant en rue Longue que en la rue abou- « tissant a la maison de sieur Melchior Boujon, en leur « fournissant par lesdits sieurs la taille, lesquelz arcs et « boutiques serons toises tant plain que vide, a la charge « que les susdits sieurs serons tenus fournir tous les « cindres (*sic*) et estampages necessaires et au temps que « lesdits sieurs leur diront et qu'ilz verrons bon estre. »

L'on comprendra facilement l'intérêt qu'avait le Consulat de transformer sa vieille maison commune de façon à per-

Digitized by Google

mettre l'établissement de boutiques, ce qui en facilitait considérablement la location tout en augmentant le revenu qu'il comptait tirer de cette amélioration.

Quant à l'arcade qui abritait la *Table Claudienne*, elle n'existe plus. Elle a probablement été démolie peu de temps après l'enlèvement de ladite Table, lors de la reconstruction de la maison Renouard au XVIIe siècle, peut-être en même temps que le Consulat réédifiait les maisons de la Pomme de Pin et du Chien Vert, remarquable bâtiment situé à l'angle des rues Pléney et de la Fromagerie.

(*A suivre.*) J.-J. GRISARD.

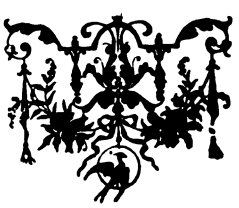

Digitized by Google

SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON. — *Séance du 7 mai 1895.* — Présidence de M. de Cazenove. — M. Ch. André communique une étude de M. Le Cadet sur les éléments du magnétisme terrestre, à Lyon, en 1894. Dans ce travail, l'auteur fait connaître les valeurs de la déclinaison de la composante horizontale de la force magnétique pendant le cours de la dernière année. Elles sont déduites des observations faites régulièrement à l'Observatoire de Lyon au voisinage du 1er de chaque mois. — M. Ch. André communique ensuite un second mémoire, dû à M. Guillaume et renfermant les observations faites à l'Observatoire de Lyon, en 1894, du disque solaire, des taches solaires et des facules. Ces observations nous apprennent que l'activité des taches solaires va en diminuant depuis le mois d'août 1893, époque de leur maximum de densité et qu'il en est de même des facules depuis le mois de mai 1893. — A la suite de cette communication, répondant à une question qui lui est posée au sujet de la nature des taches solaires, M. Ch. André déclare qu'il est impossible de savoir de quels éléments matériels se compose le soleil, à l'intérieur. Mais, à l'extérieur, il paraît probable qu'il y règne un état gazeux, diminuant de densité, à mesure que l'on s'éloigne de la surface, et que ce sont ces éléments qui, par leur combinaison chimique, produisent de la chaleur. Or il se produit, tour à tour, dans ces éléments, un

Digitized by Google

mouvement ascendant et descendant, et les taches seraient le produit de la condensation de ces gaz, devenus sombres, par suite du passage des éléments liquides à l'état gazeux. — M. Bleton continue la lecture de sa notice sur Saint-Nizier. L'église de Saint-Nizier mesure 74 mètres de longueur, et 28 mètres de largeur. Elle se fait remarquer par l'unité de style de ses diverses parties, à l'exception de la porte. L'orateur décrit ses tours et ses flèches. Le vaisseau est d'une grande richesse, avec ses voûtes ornées d'écussons et de nervures. Cette église possédait autrefois un jubé, qui a été détruit. L'orateur décrit ensuite la crypte, bâtie à l'origine sur le plan d'une croix grecque et grandement transformée de nos jours. Autrefois, l'église de Saint-Nizier servait de lieu de réunion pour les grandes assemblées municipales. C'est là qu'avait lieu l'élection des conseillers de ville et qu'était prononcée l'oraison de la Saint-Thomas, avant que ces deux actes de la vie municipale aient été transportés à l'Hôtel de Ville. — Hommage fait à l'Académie : *Histoire de l'établissement du christianisme à Lyon, avant Constantin* (en allemand), par M. Hirschfeld. — Ce mémoire est renvoyé à M. Charvériat, pour en faire un rapport.

Séance du 14 mai 1895. — Présidence de M. Cazenove. — Hommages : 1° *Au hasard de la pensée*, par M. Clair Tisseur. — 2° *Ecosse, Eglise, Espagne* (Extrait des sources historiques du moyen âge) ; *Repertorium hymnologicum* (3e partie), par l'abbé Chevalier. — M. Charvériat donne lecture d'un rapport sur le mémoire de M. Hirschfeld sur l'*Histoire de l'établissement du christianisme à Lyon, avant Constantin*. L'auteur commence cette histoire par celle de la persécution de l'an 177, et il s'attache surtout à déterminer le lieu de leur supplice. Entre les deux amphithéâtres, celui de l'ancien jardin des Plantes, et celui, retrouvé, en 1887, dans la propriété de M. Lafon, il n'hésite pas à donner la préférence à ce dernier. Examinant ensuite les noms des 48 martyrs, M. Hirschfeld fait observer qu'aucun d'eux ne porte un nom celtique ou gaulois, tandis que plusieurs ont un nom grec. L'auteur fait ensuite le récit du grand développement que prit le christianisme sous l'épiscopat de saint Irénée. Puis, il étudie les indices de christianisme tirés des inscriptions, indices qui ne sont pas toujours sûrs, car fréquemment il est arrivé que des païens et des chrétiens, appartenant à la même famille, ont reçu la sépulture dans le même tombeau. — M. Lafon présente quelques observations au sujet de cette lecture. Il fait remar-

Digitized by Google

quer notamment que le texte de la lettre d'Eusèbe suffit, à lui seul, pour démontrer que l'amphithéâtre se trouvait dans le voisinage du forum. Puis, que l'existence d'un passage souterrain entre la prison de saint Pothin et l'amphithéâtre confirme la véritable situation de ce dernier. Il fait connaître enfin qu'à l'occasion de l'Exposition de Lyon, de nouvelles fouilles ont été faites en 1894, dans sa propriété, par la voirie municipale ; un secteur entier a été ainsi dégagé, et le plan qui en a été dressé a figuré, pendant quelque temps à l'Exposition. Ce plan sera communiqué à l'Académie dans une prochaine séance. — Sur une question, qui lui est posée au sujet de l'évangélisation de l'Église de Valence, par l'Eglise de Lyon, dont parle M. Hirschfeld dans son mémoire, M. l'abbé Chevalier explique que cette opinion est celle de M. l'abbé Duchesne qui soutient que, jusqu'au commencement du IIIe siècle, l'Eglise de Lyon a été la seule, qui ait existé en Gaule, du Rhin aux Pyrénées, à l'exception de celle de Marseille. Mais cette opinion n'a point encore été complètement justifiée et le débat demeure ouvert sur cette question.

Séance du 21 Mai 1895. — Présidence de M. Valson. — M. Félix Desvernay, membre de la section d'histoire et antiquités, est admis, sur sa demande, à passer dans la section de littérature, éloquence et poésie. — M. Beaune donne communication d'une lettre du Père Gratry, qui renferme une sorte d'autobiographie de ce dernier. Cette lettre fut adressée, en 1855, à un ami de l'âge mûr, qui avait désiré connaître la carrière qu'il avait parcourue. Né en 1805, l'abbé Gratry nous apprend ainsi qu'il vécut de cinq à onze ans en Allemagne. Rentré en France, il fit ses études classiques aux lycées Henri IV et de Saint-Louis. Il entra, à dix-neuf ans, à l'École Polytechnique. Et c'est là qu'après de terribles souffrances morales la foi se réveilla en lui. A sa sortie de l'école, il alla trouver, à Strasbourg, l'abbé Bautain, qui l'accueillit avec bonté et le poussa au sacerdoce. Devenu prêtre, il professa, pendant plusieurs années, la rhétorique au petit Séminaire de Strasbourg, dont l'abbé Bautain était supérieur. De là, il revint à Paris où il enseigna au collège Stanislas. Reçu docteur en théologie, il devient aumônier de l'École Normale, pendant cinq années. Mais vainement on lui offrit les fonctions de vicaire général, il visait déjà à l'Oratoire, qu'il a fondé avec le concours d'amis de l'École Normale et du collège Stanislas.

Digitized by Google

— M. Valson ajoute qu'en effet, déjà à l'École Normale, l'abbé Gratry songeait à fonder l'Oratoire, avec le Père Petitot. L'accord de la science avec la foi, telle était la pensée qui le dirigeait. Les conférences qu'il prêcha à cette époque étaient aussi remarquables par le fond que par la forme Aussi exerça-t-il une grande influence sur un groupe d'élèves, parmi lesquels on doit citer Mgr Perraud et le P. Cambier, mort martyr en Chine.

Séance du 28 Mai 1895. – Présidence de M. de Cazenove. — M. Teissier présente un rapport sur les candidatures des docteurs Horand et Lacassagne, dans la section des sciences médicales. — M. de Cazenove présente un rapport sur la candidature de M. Aimé Vingtrinier dans la section de littérature et poésie, et un autre sur la candidature de M. de Terrebasse, dans la section d'histoire et antiquités.

Digitized by Google

Chronique de Juin 1895

8 Juin. — M. Maillefaud (Abel-Joseph), avocat, est nommé juge suppléant au Tribunal civil de Lyon, en remplacement de M. Frérot, nommé substitut.

10 Juin. — Ouverture, dans la salle des Réunions industrielles, au Palais de la Bourse, de la 4e session de l'Union photographique de France.

12 Juin. — Mort de Mgr Carra, recteur honoraire des facultés catholiques de Lyon, décédé à Fontaine-Française (Côte-d'Or).

27 Juin. — Service solennel, célébré dans l'église primatiale de Saint-Jean, à l'occasion de l'anniversaire de la mort de M. Carnot, président de la République. Tous les officiers de l'armée, les fonctionnaires administratifs, les membres de la magistrature et les corps constitués assistent à cette cérémonie, présidée par Mgr Coullié, archevêque de Lyon.

Digitized by Google

TABLE

DU

DIX-NEUVIÈME VOLUME

HISTOIRE DE LYON ET DES ENVIRONS

Natalis Rondot. — Les Faïenciers italiens à Lyon au XVIe siècle. 5

A. Vachez. — Une œuvre inédite de Gabriel de Saconay, précédée d'une introduction 25

A. Poidebard. — Le Portefeuille d'un charlatan lyonnais au XVIIIe siècle. 77

E. Richard. — Une page de la Vie lyonnaise sous le premier empire. 113 221

Natalis Rondot. — Les Graveurs sur bois et les Imprimeurs à Lyon, au XVe siècle 293 393

Dr J. Eraud. — Étude historique sur le canton de Pélussin. 308 411

Francisque Bouillier. — L'abbé Rambaud et la Cité des vieillards de Lyon. 381

Chronique du mois 56, 109, 203, 292, 379 481

ARCHÉOLOGIE

P. de Varax. — L'Oppidum du Terrail à Amplepuis. 18

Digitized by Google

J.-J. GRISARD. — Odyssée de la Table de Claude, découverte à Lyon, en 1528. . . . . 205, 329 456

BIOGRAPHIE

Léon CHARVET. — Recherches sur la vie et les œuvres de Thomas Blanchet, peintre et architecte. 57, 156, 269, 351 431
E. LAPAIRE. — Notice biographique sur M. Henri Hignard. 134 239

DOCUMENTS INÉDITS

Léon GALLE. — Document inédit sur les brigandages en Beaujolais, après la Révolution. 48
J. PRAJOUX. — Visite pastorale de Mgr Camille de Neuville, archevêque de Lyon, aux églises de Saint-Rambert-l'Ile-Barbe et Saint-Lazare, le 21 mars 1659. 96

POÉSIES

M. RICHARD. — Ballade en l'honneur de maître François Coppée et de son drame *Pour la Couronne* 198
Camille VIAL. — *Sonnets* : Printemps, Vision, Amour fatal . . 283
Pierre DE BOUCHAUD. — Préface de l'humble poète. 370

BIBLIOGRAPHIE

X. X. — Répertoire-annuaire des collectionneurs. 52
J.-M. LENTILLON. — *La Rose*, conte lyrique en vers, en deux parties et quatre tableaux, par M. Maurice Richard . . 193
Pierre BRONDEL. — L'Horloge astronomique de la cathédrale de Lyon, notice historique et descriptive, par A. Grand . 286
A. VACHEZ. — Le Littré de la Grand'Côte, par Nizier du Puitspelu 373
— Claudius Popelin, peintre, émailleur et poète, par Pierre de Bouchaud 374

Digitized by Google

V. 12 Bmod.

— Promenades d'un Vieux Garçon dans son village, par Émile Waldmann. 375
— A la mémoire de l'abbé Chaîne, l'un des trois fondateurs du collège d'Oullins (École Saint-Thomas d'Aquin). 376

SOCIÉTÉS SAVANTES

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon. 53, 107 200, 287, 377 477
Société littéraire de Lyon. Banquet du jeudi 21 février 1895 . . 102

L'Administrateur-Gérant, MOUGIN-RUSAND.

TYPOG. MOUGIN-RUSAND. — LYON

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.
A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.
Please return promptly.

JUN 24 '57 H

Digitized by Google

Digitized by Google